

BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME CXXV - 2021



2021

BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

Cet ouvrage est édité avec le soutien de l'Agence wallonne du Patrimoine, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'asbl Les Amis des Musées de l'Institut archéologique liégeois.

Textes et illustrations sont publiés sous la responsabilité des auteurs.

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cet ouvrage est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur. Toute copie ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constitue une contrefaçon passible de peines prévues par la loi.

Diffusion

Institut archéologique liégeois (IAL)
Grand Curtius
Quai de Maestricht 13
B - 4000 Liège

Éditeur responsable

Pierre Gilissen, président de l'IAL
© Institut archéologique liégeois

Coordination

Monique Merland, directrice des publications de l'IAL

Réalisation infographique

Anne Merland, Beaufays – www.typographie.be

Impression

Snel Grafics s.a., Vottem

Couverture

Joseph Fussell, église Saint-Martin à Liège, vers 1837.

© Musée Wittert – Collections artistiques ULiège.

Dominique Royer, buste-reliquaire d'un martyr de la légion thébaine, 1785.

Malmedy, trésor de l'église Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Quirin.

© IRPA-KIK, Bruxelles.

Marcel Mols, bras-reliquaire de saint Sébastien, 1673.

Verviers, Musée des Beaux-Arts et de la Céramique, dépôt de la fabrique de l'église Saint-Remacle.

© Musées de Verviers, photo J. Spitz.

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME CXXV

2021



2021

LA CATHÉDRALE OTTONIENNE DE LIÈGE

par Marcel OTTE

Au centre d'une cité, les formes imposées à chacun par l'architecture monumentale portent des messages symboliques puissants et collectifs. Des concepts idéologiques s'y trouvent incarnés par des jeux de volumes spectaculaires, passant d'une intention abstraite à un jeu de volumes qui la perpétue. Au Moyen Âge, les villes étaient souvent dominées par des cathédrales visibles par toute la population à la fois et de loin depuis les campagnes : la symbolique épiscopale s'imposait comme un ordre collectif auquel la cité venait se confondre. Le cas de Liège est particulièrement éclairant autour de l'an mil, lorsque Notger, proche des empereurs ottoniens, est désigné à sa tête, autant pour les charges religieuses que pour le pouvoir temporel¹. Depuis les séries de campagnes de fouilles menées à Liège, le plan au sol de la cathédrale ottonienne de Liège est fort bien connu² et il correspond de près aux autres édifices de cette école et de cette époque³. L'intérieur est formé d'une longue nef rectiligne et large, deux transepts et des avant-corps contenant les deux chœurs surélevés par-dessus des cryptes. L'extérieur exprime ces jeux de masses sous une expression ostentatoire et impressionnante. Voilà l'enjeu, passer de l'ambition à la réalisation, comme si une intention grandiose était devenue visible de partout et imposait sa force par sa grandeur.

¹ KURTH G., *Notger de Liège et la civilisation au X^e siècle*, 2 t., Paris, Bruxelles, Liège, 1905 ; GENICOT L. Fr., *La cathédrale notgérienne de Saint-Lambert à Liège. Contribution à l'étude de la grande architecture ottonienne disparue du pays mosan*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, 17, 1968, p. 8-70 ; KUPPER J.-L., *Liège et l'église impériale. XI^e-XII^e siècles*, Paris, 1981.

² LOHEST P., *Fouilles de la place Saint-Lambert à Liège en 1907. Une villa belgo-romaine*, dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, 21, t. 2, 1909, p. 411-428 ; OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 4, Les églises*, Liège, 1992, (ERAUL, 57) ; HENRARD D. et LÉOTARD J.-M., *Sainte-Marie-et-Saint-Lambert de Liège : approche archéologique de la cathédrale dite « notgérienne » et de ses antécédents du Haut Moyen Âge*, dans *BIAL*, 123, 2019, p. 5-63.

³ GRABAR A., *L'art de l'empire au début du moyen-âge. Les arts carolingiens et ottoniens* (compte-rendu), dans *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 18, n° 69, 1975, p. 70-74 ; GRODECKI L., *Au seuil de l'art roman. L'architecture ottonienne*, Paris, Armand Collin, 1958.

Toutefois, d'autres aspects fondamentaux nous concernent ici plus directement : la distribution des masses en élévation et la valeur symbolique de cet édifice aux marges de l'Empire. En effet, vers l'an mil, se développent à la fois une nouvelle conception de l'État sous le règne des Ottoniens et une réponse architecturale forte qui imposent cet ordre nouveau jusqu'à ses marges occidentales. Voilà le signe et le sens donnés par l'édifice bâti par Notger dès sa nomination à la tête de ce qui est alors devenu une nation vassale de l'Empire. Comme dans tous les édifices ottoniens, il s'agissait avant tout d'imposer une majestueuse marque de puissance et d'équilibre qui rappelait autant l'Empire romain que les ambitions carolingiennes d'une Église impériale. Un agencement de volumes nets et amples était formé à partir de formes géométriques simples : cubes, parallélépipèdes, cylindres. Trop souvent, cette conception géométrique pure a été confondue avec l'art roman plus occidental et méridional par simple proximité chronologique, bien qu'environ un siècle de décalage les sépare. L'art roman est en effet formé de courbes par les retombées arquées et les couvertures voûtées. L'art ottonien joue sur l'immensité des espaces intérieurs, couverts de plafonds charpentés donc plus larges et plus amples.

La cathédrale de Liège, consacrée au tout début du XI^e siècle⁴, se calque précisément sur ces exigences, déjà par ses dimensions exceptionnelles mais aussi par la répartition des volumes extérieurs que l'on peut raisonnablement reconstituer à partir de différentes sources, dont les fondations, les vues anciennes et les analogies avec les bâtiments encore debout. En fondations, la longueur des murs des nefs a été observée comme continue d'un bout à l'autre de l'édifice : les supports furent en fait des piliers carrés simplement percés dans des murs plans⁵. Le plafond plat suggérait une forme en boîte de chaussures inversée et éclairée par des fenêtres hautes, vastes, larges et en plein-cintre. Notre idée est d'y voir les restes intacts sur les gravures de la phase dite gothique (Remacle Le Loup, fig. 1). Tout semble en effet indiquer que la face septentrionale au moins ne présente pas de modifications gothiques à l'étage, sinon des remplissages décoratifs : le demi-cercle original est conservé. L'analogie avec les nefs considérées de l'extérieur à Saint-Michel de Hildesheim, contemporaine, présente le même rythme dans les parties hautes, ici restées intactes (fig. 2).

⁴ En 1015 pour la consécration, dans GENICOT, *op. cit.*, p. 12.

⁵ GENICOT, *op. cit.*

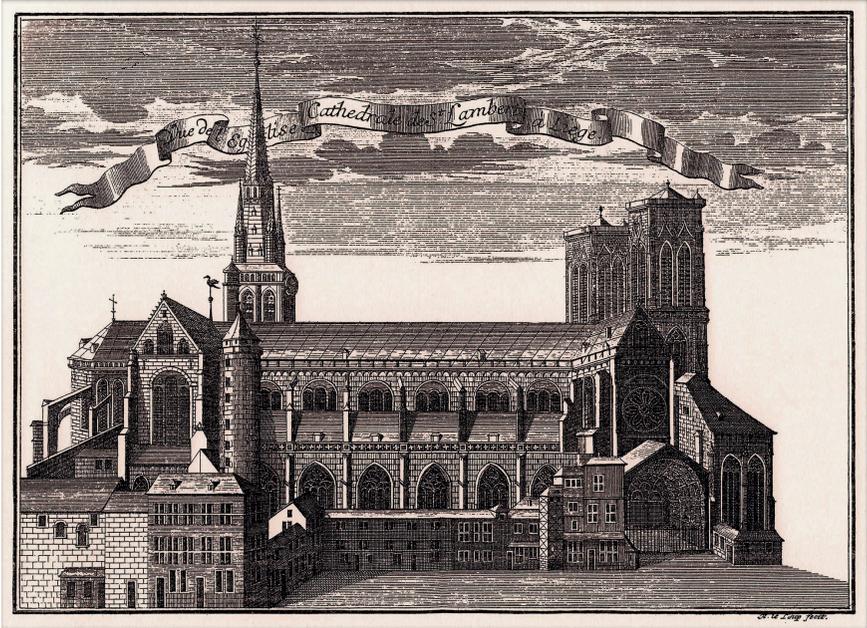


Fig. 1 – Vue de la façade nord de la cathédrale en 1740, d’après Remacle Le Loup. Les deux transepts sont bien clairement visibles, ainsi que la tour ronde ottonienne du côté oriental encore intacte (à gauche ici). L’essentiel se situe dans les fenêtres hautes de la nef centrale : elles ont conservé l’arc en plein-cintre de la phase ottonienne, tandis que des chapelles gothiques ont été ajoutées en bas sur toute la longueur. Ces fenêtres indiquent que l’essentiel du gros-œuvre ottonien n’avait pas été modifié, selon cette vue externe, depuis que les plafonds plats couvraient la nef. Les voûtes visibles sur les illustrations récentes n’auraient alors été bâties qu’au cours de la phase d’aménagement du XIV^e siècle, avec l’édification des « tours de sable » occidentales, ici à droite de l’estampe.

En vue extérieure, les volumes s’opposent en se juxtaposant : les deux chœurs formaient saillie : plat à l’occident, courbe à l’orient, greffés sur des transepts hauts également équivalents d’un côté à l’autre de l’édifice. Les tourelles rondes pour les escaliers des tribunes étaient aux jonctions entre nefs et transepts. L’une d’elles est encore visible sur les documents iconographiques (fig. 1). Mais toutes ces masses furent dominées par les tours érigées aux croisées des transepts pour y dispenser une ample lumière. C’est ainsi que l’on peut expliquer les citations des deux tours



Fig. 2 – Saint-Michel de Hildesheim, façade méridionale.

Les agencements de volumes sont identiques à ce que l'on peut imaginer de Saint-Lambert à Liège : double chœur, double transept et tours-lanternes aux croisées. Surtout, la longue nef porte les mêmes fenêtres hautes en plein-cintre qu'à Saint-Lambert de Liège, non aménagées par la suite. Et des chapelles gothiques ont été ajoutées latéralement sans modifier le jeu des volumes. La position dominante de cette église dans le paysage montre clairement la force de la géométrie harmonieuse et puissante : elle exprime une idéologie impériale, comme ce devait être le cas à Liège dans sa phase ottonienne.

dès cette époque (*ambos torres*)⁶ car nous n'en avons jamais trouvé la trace à l'extérieur de l'édifice lors des diverses campagnes de fouilles. L'intérieur, très ample et très lumineux, convenait parfaitement à l'idée d'église impériale lors de déplacement de la cour : le chœur oriental consacré aux activités liturgiques, celui de l'ouest plus ostentatoire était

⁶ LEMEUNIER A., *Les sculptures médiévales découvertes au cours des dernières années sur le site de la place Saint-Lambert*, dans LÉOTARD J.-M. et COURA G. (dir.), *Place Saint-Lambert à Liège. Cinq années de sauvetage archéologique, journée de réflexion*, Liège, 1995, p. 101-106 ; LEMEUNIER A. et WARNOTTE A., *Le message des pierres de la cathédrale Saint-Lambert à Liège*, dans VAN DEN BOSSCHE B. (dir.), *La cathédrale gothique Saint-Lambert de Liège. Une église et son contexte*, Liège, 2005, (ERAUL, 108), p. 51-57.

lié à la personne de l'empereur ou de son représentant local, Notger. La cathédrale de Trèves ou l'église Saint-Pantaléon de Cologne reconstituent parfaitement l'ambiance qui devait alors régner dans un édifice encore couvert de plafonds et non encore voûté, en dépit des chapiteaux du XII^e siècle⁷ découverts dans les fondations des tours du XIV^e siècle. En effet, tout porte à croire que le célèbre incendie de 1185 n'ait affecté que la partie orientale de l'édifice, celle qui précisément a été presque aussitôt rebâtie en style gothique rayonnant au début du XIII^e siècle⁸ et qui est visible sur toutes les représentations modernes de notre cathédrale. Ni les nefs, ni même le transept oriental ne semblent avoir été affectés par cet incendie. Il est donc probable que l'édifice avait conservé sa structure ottonienne jusqu'au XIV^e siècle, lorsqu'il fut enfin voûté et que les chapiteaux du XII^e siècle ont été utilisés dans leurs fondations où ils furent découverts récemment⁹.

En effet, nous voyons apparaître des chapiteaux sculptés dans des édifices ottoniens, mais semble-t-il placés en sous-œuvre car les retombées n'ont pas changé (fig. 3). La répartition des masses architectoniques n'a pas été modifiée pour autant : une simple mise au goût du jour a convenu. Et il semble que les piliers carrés, percés dans les longs murs, ont alors été transformés en colonnes à section ronde, au moins pour deux sur trois comme on l'observe aussi à Hildesheim. Par ailleurs, rien en élévation n'avait été modifié lors de l'installation de ces chapiteaux décorés à base circulaire et historiés. Selon notre interprétation, ceci explique pourquoi, vus de l'extérieur, les murs de la grande nef ne présentent pas d'aménagements contemporains à ces chapiteaux romans : en fait, rien n'avait alors changé en élévation. Toutefois, les vues intérieures prises lors de la destruction de l'édifice, au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, suggèrent la présence de voûtements classiques aux véritables églises gothiques. La phase, attestée par les textes, de remaniements durant le XIV^e siècle a dû correspondre à cette modification radicale passant directement du style ottonien à un gothique tardif, dont les tours dites « de sable » occidentales, où les fondations recèlent les vestiges d'époque romane¹⁰.

⁷ L'incendie de 1185 semble avoir été limité à l'est uniquement ; GENICOT, *op. cit.* ; FORGEUR R., *Sources et travaux concernant la cathédrale. Étude critique*, dans OTTE M., *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège*, 1, Liège, 1984, (ERAUL, 18), p. 35-68.

⁸ LÉOTARD J.-M. et COURA G. (dir.), *op. cit.* ; HENKARD D. et LÉOTARD J.-M., *op. cit.*, p. 43.

⁹ FORGEUR R., *op. cit.*

¹⁰ VAN DEN BOSCH B. (dir.), *La cathédrale gothique Saint-Lambert à Liège. Une église et son contexte*, Liège, 2005, (ERAUL, 108).

Relativement à cette énigmatique phase romane, nous devons tout de même aussi rappeler les aménagements des deux cryptes. Rehaussée à l'ouest, avec des bases de piliers en « fleurs d'eau », bien propres à cette période et en simplifiant le rythme des travées et des nefs : 3 x 3. À l'est, le chœur ottonien a été étendu en une vaste crypte qui prolonge celle d'époque ottonienne et qui en conservait les bases jusqu'à nos fouilles des années 1982-1983, lorsque nous les avons décelées et placées à la galerie lapidaire du Musée Curtius.

L'ensemble de l'édifice ottonien de Liège présentait une totale cohérence, une parfaite symétrie en élévation, et devait être considéré globalement comme un jeu d'articulations logiques et géométriques, ainsi que l'idéologie impériale le voulait. Le cas est plus net encore à Liège, où les deux pouvoirs étaient détenus par la même fonction épiscopale : l'autorité de l'Église et celle de l'État s'y trouvaient assemblées dans les mêmes mains (fig. 4-5). Cette évidence se reflète dans l'architecture imposante et symétrique, mais c'est aussi elle qui en causa la perte à l'issue de l'Ancien Régime, tel le symbole à abattre précisément à cause de cette double fonction incarnée ostensiblement dans la cité. Car alors, les révolutionnaires étaient portés par une idéologie exactement inverse à celle qui avait prévalu dans la principauté ecclésiastique d'inspiration germanique. L'art ottonien cherche à en imposer bien davantage qu'il ne veut séduire comme l'art roman le fera par les jeux des masses « pressenties » à l'instar des grottes naturelles. Nous sommes en territoire germanique et cette tendance persistera autant que la dynastie elle-même : on y sent l'exaltation de la gloire et de la puissance.

Ce jeu entretenu entre les masses intérieures se retrouvait dans l'édifice appréhendé de l'extérieur, par sa majesté et son ampleur (fig. 2). Et c'est ainsi que la bipolarité s'est imposée d'emblée : le chœur dédié au saint local s'oppose au contre-chœur dédié à la Vierge dans le cas de Liège. Mais surtout, les deux sanctuaires opposés sont surélevés par rapport à la nef, l'un pour l'office quotidien, l'autre pour l'empereur lui-même ou son représentant local en la personne de Notger par-dessus la crypte contenant les reliques du saint local, Lambert. En vue extérieure, comme dans la déambulation interne, chaque abside se trouve mise en évidence par la saillie qu'elle formait sur chaque transept, eux aussi de volumes équivalents pour les mêmes raisons symboliques et théologiques. La puissance divine est contenue par l'édifice majestueux tout à la gloire temporelle de l'empereur qu'il incarne aux yeux de la cité. Jamais ailleurs une telle manifestation des deux forces combinées ne s'est exprimée



Fig. 3 – Les chapiteaux historiés dans l'édifice ottonien de Saint-Michel à Hildesheim ont été placés en alternance avec les piliers carrés originels et en sous-œuvre dans une phase ultérieure. Toute porte à croire que ce fut le cas également à Liège, avec les chapiteaux du XII^e siècle, retrouvés dans les fondations de la tour de sable méridionale. Chargés de traces de peintures, ils montraient bien leur phase de mise en place intermédiaire entre l'an mil et le XIV^e siècle, lorsque l'édifice liégeois est passé d'une couverture à charpente plate vers les voûtes visibles sur les illustrations à la fin de l'Ancien Régime. À Liège, la phase romane serait alors représentée uniquement par la pose des chapiteaux en sous-œuvre et par l'extension de la crypte orientale.

avec autant d'ostentation et d'éloquence. La plastique grandiose de l'art ottonien est mise au service d'une vocation intermédiaire entre le temporel et le spirituel, comme jamais ni l'art roman, ni l'art gothique ne chercheront à le faire car leur symbolique y est éclatée en fonctions distinctes : civile et religieuse.

La partie orientale de Saint-Lambert a connu de tout autres changements. La crypte y a été clairement allongée vers l'est dans cette phase romane comme les bases, encore en place lors de nos fouilles, l'avaient prouvé. Mais l'incendie de 1185 y a sévi, et apparemment là seulement.

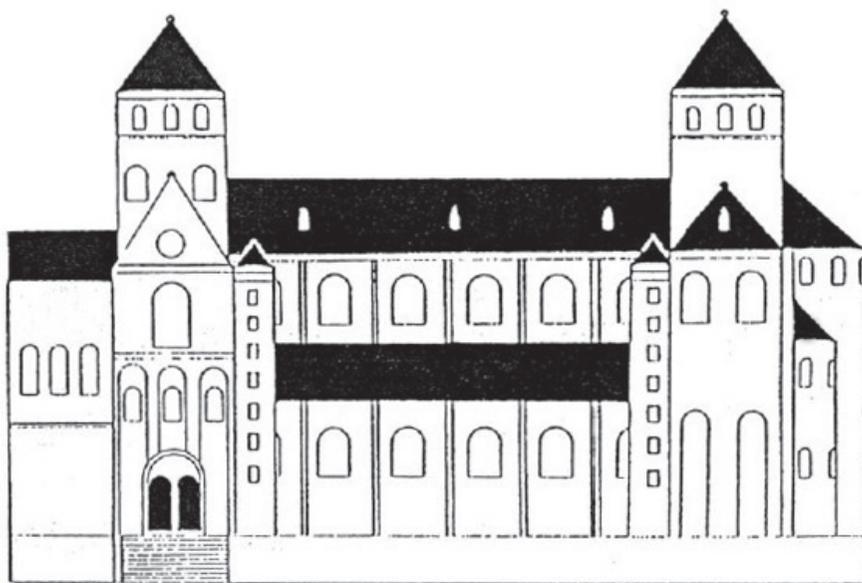


Fig. 4 – Reconstitution de la face méridionale de la cathédrale ottonienne de Liège (dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles...*, *op. cit.*, Liège, 1992, (ERAUL, 57), p. 256).

Les fenêtres hautes correspondent à celles reproduites par Remacle Le Loup (fig. 1), les deux chœurs s'opposent symétriquement (un carré, l'autre en abside hémicirculaire), les tours-lanternes éclairent les croisées des transepts et les tourelles d'escalier viennent articuler l'espace monumental.

Dans cet état, l'église prenait toute sa majesté, son équilibre et sa puissance, passée d'une idée impériale dominante à un spectacle permanent et grandiose qui allait marquer la cité dans l'espace paysager et dans l'histoire millénaire.

Cette localisation limitée explique et justifie à la fois les pieux de fondations datés par Patrick Hoffsummer de l'extrême fin du XII^e siècle et le chœur considéré en élévation sur toutes les vues anciennes de Liège où il apparaît clairement à rattacher au plus pur style gothique français. Tout le reste de l'édifice ne manifeste pas ces transformations dans le style nouveau, on y voit plutôt des persistances ottoniennes dans les tourelles d'escaliers, les fenêtres hautes, la disposition des transepts équivalents d'est en ouest. La structure en « boîte de chaussure inversée » n'avait changé que par des adjonctions secondaires comme les chapelles greffées sur la nef principale et les fenestrages ajoutés aux fenêtres hautes. La destruction de ces supports de section carrée a pu correspondre au

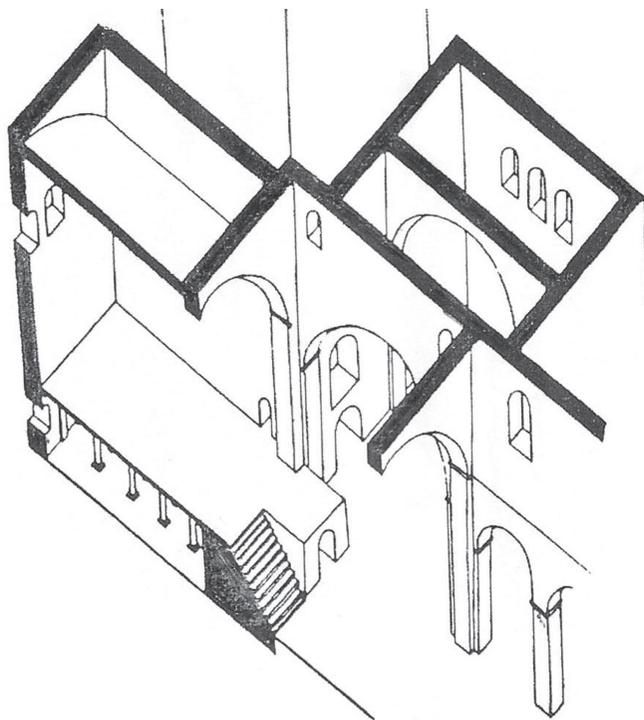


Fig. 5 – Articulation cruciale dans cette étape ottonienne, entre le chœur occidental, superposé à la crypte, le bras du transept et les supports de la tour-lanterne (arcs diaphragmes) et le début de la nef centrale avec piliers carrés : tout l'esprit géométrique de l'art ottonien s'y trouve condensé (d'après GENICOT L. Fr., *La cathédrale notgérienne de Liège...*, *op. cit.*, p. 40).

premier et seul voûtement de la nef, tel qu'on peut l'apercevoir sur les images anciennes, et à l'abandon définitif des plafonds plats charpentés, désormais totalement hors du contexte historique, géographique et religieux avec des princes-évêques venus d'Île de France¹¹.

Dans cette interprétation, la cathédrale ottonienne de Liège serait restée intacte dans sa volumétrie générale jusqu'à l'édification des « tours de sable » occidentales dont les fondations contenaient précisément les chapiteaux du XII^e siècle. En effet, la présence de ces chapiteaux dans leur

¹¹ HOFFSUMMER P., *Les structures de bois et leur analyse dendrochronologique*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1984, (ERAUL, 18), p. 267-274.

fonction architectonique et leur implantation initiale par-dessus les piliers carrés de la nef, n'impliquent nullement la présence de voûtes qu'ils auraient contribué à soutenir. Les exemples de tels chapiteaux par-dessus des piliers dans une architecture à charpentes se retrouvent régulièrement dans les édifices ottoniens. Ainsi, sommes-nous amené à imaginer un voûtement tardif dans un édifice resté sous charpente jusqu'au XIV^e siècle et dont les fenêtres hautes auraient subsisté depuis l'an mil jusqu'aux saccages révolutionnaires à la fin du XVIII^e siècle. Le cas est assez analogue à Saint-Barthélemy à Liège, où les murs extérieurs sont restés intacts depuis les phases ottoniennes et romanes alors que la voûte a été installée à l'époque baroque : les murs porteurs médiévaux supportaient de tels aménagements, si brutaux à l'intérieur et si harmonieux à l'extérieur.

Enfin, dans l'hypothèse soutenue ici selon laquelle il n'existait pas de tours extérieures de chaque côté du chœur occidental (à l'emplacement des futures « tours de sable »), deux tours surélevées devaient très probablement dépasser les nefs à la double croisée des transepts, exactement comme à Saint-Michel de Hildesheim (fig. 2). Cette élévation grandiose des nefs croisées avait offert à l'édifice sa cohérence, son équilibre géométrique et sa majesté. De la même manière, l'équivalence entre les deux extrémités de cette très vaste cathédrale ottonienne répondait autant aux besoins d'un ordre impérial nouveau qu'aux réminiscences carolingiennes, voire romaines auxquelles on sait que la dynastie ottonienne était très attachée pour d'évidentes raisons diplomatiques et prestigieuses. Ces mouvements de masses, amples, imposants et symétriques, correspondaient à un message adressé à la cité : ils incarnaient la force et la puissance d'une conviction inébranlable propre au Saint-Empire relié à Rome par la symbolique de cette architecture imposante et spectaculaire.

Aux marges de l'Empire, Liège est devenue un bastion par la majesté imposante de sa cathédrale dominant toute la vallée et aux sources de toute une série d'édifices analogues bâtis aussitôt après au fil de la Meuse. La cathédrale ottonienne importe la puissance impériale et la relaie en pays mosan telle une démarcation opposée à la France et aux États bourguignons tout proches. Dans le paysage uniforme de la ville en l'an mil, le bâtiment était extrêmement imposé par ses dimensions colossales, mais aussi surtout par la symbolique que ses masses gigantesques transmettaient à tout un peuple, comme à tous les siècles futurs. La géométrie rigoureuse, l'ampleur et l'équilibre manifestaient la

détermination d'un pouvoir à s'implanter aux sources mêmes de l'Empire carolingien comme pour en hériter l'esprit et en perpétuer la force originelle. Sorti d'un mythe dans lequel Lambert avait été sacrifié à sa foi et à son orthodoxie, le nouveau sanctuaire prestigieux établissait le rapport entre les Germains originels installés dans la *villa* (Liège vient du terme *libres* en bas-allemand) et l'imposition cette fois définitive et glorieuse de la germanité triomphante¹². À la suite de Charlemagne qui aurait aussi trouvé son origine localement en une filiation ininterrompue, depuis les mercenaires germaniques, jusqu'à Lambert, puis aux empereurs ottoniens qui en héritaient et le manifestaient de façon spectaculaire. Liège, pays d'homme libres, existait désormais comme une manifestation de l'ordre nouveau, d'héritage antique et en conjonction intime avec la vocation impériale voulue par la dynastie saxonne. Puissance, espace, ostentation et parfaite symétrie furent alors utilisés pour transformer cette ambiance idéologique en une réalité spectaculaire, permanente et monumentale. Nulle part ailleurs une aussi forte continuité sacrée ne pouvait être utilisée comme prétexte à une telle outrance architecturale.

La symbolique de la continuité impériale devait être manifestée sous cette forme grandiose que Notger compléta par les défenses et les écoles, les nombreuses autres églises de la ville. Cette nouvelle Rome issue des conceptions sacrées germaniques établissait le rapport continu qu'avait rêvé Charlemagne précisément au centre géographique entre les différentes régions de son immense empire. La cathédrale notgérienne de Liège portait toutes ces vocations condensées et exprimait sa conviction autant que son authenticité dans tout le paysage historique et géographique, là où les marges des royautes rivales occidentales auraient pu la contester. La cathédrale, autant religieuse que laïque, marquait la frontière entre deux mondes historiques, autant qu'entre deux régions opposées au sein de la Lotharingie. Sa puissance ostentatoire n'appartenait pas seulement à l'architecture mais répondait surtout à une volonté de donner un nouveau destin aux empires entrechoqués sur son territoire millénaire.

¹² OTTE M., *L'origine de Liège*, dans *Trésor de la Cathédrale de Liège*, 56, 2018, p. 2-18.

LES ÉNIGMES DE LA DALLE FUNÉRAIRE DE JEAN DE CROMOIS, ABBÉ DE SAINT-JACQUES († 1525)

par Pierre COLMAN

avec une contribution de Francis TOURNEUR

La dalle funéraire de Jean de Cromois, alias de Coronmeuse¹ (fig. 1) est à l'honneur devant l'autel majeur de l'église de la plus prestigieuse des abbayes liégeoises, Saint-Jacques, à l'époque où elle reçoit la visite du polygraphe Pierre-Lambert de Saumery. Il s'extasie : *la Pierre sépulcrale de l'Abé de Cromois est unique en son espèce ; elle est d'un gout & d'une beauté à satisfaire les curieux & les plus critiques*². L'homme a l'éloge facile, comme chacun sait ; mais, pour une fois, il ne verse pas dans l'exagération.

L'admiration était unanime. Elle allait avoir de bien fâcheuses conséquences : un demi-siècle plus tard le sort des armes convertit les Liégeois en citoyens français, dans un enthousiasme que l'épreuve des faits va mettre à mal. Ceux qui sont au pouvoir décident de mettre le monument funèbre au nombre des merveilles qu'ils entendent offrir à leur nouvelle patrie. Le transfert, hérissé bien entendu d'énormes difficultés, aboutit à un naufrage dans les eaux de la Meuse au voisinage de Charleville. L'offrande parviendra au Louvre, mais pas avant 1882, et par achat à un particulier. L'histoire est connue avec une précision rare³.

¹ La bibliographie, d'une accablante abondance, a été diligemment répertoriée : WARNAUTS Samuelle, *Un nouveau regard sur les reliefs en marbre noir de Theux sculptés au XVI^e siècle à Liège et ses environs*, Liège, 2011, mémoire de master inédit, t. 1, p. 23-27 et 50 ; t. 2, p. 24-25, cat. n° 21. Ajouter MILLER Albrecht, *Stilkritisches zu Daniel Mauch*, dans *Kunstchronik*, t. 64, n° 5, 2011, p. 247-253.- GRIETEN Stefaan et DE JONGE Krista, *The Discovery of a monument of the « Liège Renaissance »...*, dans *Zeitschrift für Kunstgeschichte*, t. 77, 2014, p. 95-96.- GUILLOT DE SUDUIRAUT Sophie (dir.), *Dévotion et séduction. Sculptures souabes des musées de France*, Paris, 2015, p. 240-245.- VAN DEN BOSSCHE Benoît, *Dalle de Jean de Cromois*, dans ALLART Dominique, et al. (dir.), *L'église Saint-Jacques à Liège. Templum pulcherrimum*, Namur, 2016, cité ci-après *Templum pulcherrimum*, p. 184 et fig. 135 (lire 298 au lieu de 278) ; voir aussi fig. 98.

² SAUMERY Pierre-Lambert de, *Les Délices du pays de Liège*, t. 1, Liège, 1743, p. 169.

³ KAIRIS Pierre-Yves, *Dalle funéraire de Jean de Cromois*, dans KAIRIS Pierre-Yves (dir.), *Inventaire des peintures et des sculptures saisies en Belgique et envoyées en France à l'époque révolutionnaire (1794-1795)*, Bruxelles, 2018 (URL : http://balat.kikirpa.be/doc/pdf/Saisies_178.pdf, [dernière consultation le 04/08/2020]).



Fig. 1 – Dalle funéraire de Jean de Cromois,
calcaire noir de Meuse, 299 x 168 x 20 cm.

Paris, Musée du Louvre, inv. RF 560.

© RMN Grand Palais (Musée du Louvre), Christian Jean.

Mince consolation : un moulage adossé au mur de l'une des chapelles de Saint-Jacques. Il a été laissé blanc. Il gagnerait beaucoup à être peint en noir semi-mat.

C'est en 1506 que Jean de Cromois est porté à la tête de l'abbaye, non sans des réticences, apparemment restées sans lendemain, dont on n'a pas le fin mot et dont l'appui du prince-évêque Érard de La Marck a fait litière⁴.

À ce moment, le chantier de la reconstruction de l'abbatiale est une fois de plus au point mort. Le nouvel abbé le relance de façon décisive. À sa mort, en 1525, le chœur et le transept sont debout. Ses armoiries sculptées et peintes s'y repèrent⁵ : écartelé, au 1 et 4 de sinople à l'étrier d'argent ; au 2 et 3 d'or à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or. Elles se voient aussi dans le vitrail placé dans l'axe du chevet, une fois dans le couronnement architectural de la moitié inférieure, une fois dans le bas de la moitié supérieure (fig. 2)⁶. Mais sur la dalle, elles brillent par leur absence. On doit s'en ébahir au point de parler d'énigme⁷.

Pas non plus de date, si ce n'est l'année du décès. Elle figure dans une des deux inscriptions, spectaculairement différentes : non pas dans la principale, mais bien dans la subalterne, gravée en creux, en lettres de taille modeste, en deux parties, sur un listel au bas des pilastres qui

⁴ DE RAM P. F. X. (éd.), *Chronique de Jean de Looz*, p. 123.- BERLIÈRE Ursmer, *Monasticon belge*, t. 2, Maredsous, 1962, p. 24.- DUMONT Jonathan, *Jean de Cromois*, dans *Templum pulcherrimum*, p. 150.

⁵ HOFFSUMMER Patrick, et al., *L'église gothique. Architecture*, dans *Templum pulcherrimum*, p. 153 et fig. 100.- BERGMANS Anna, *Les peintures des voûtes*, dans *Templum pulcherrimum*, p. 211.

⁶ LECOQ Isabelle, *Les vitraux du chœur*, dans *Templum pulcherrimum*, p. 224 ; voir aussi fig. 97. Celles de son successeur Nicolas Balis, alias de Baulieu, se relèvent en abondance dans les nefs, élevées par ses soins : elles sont à découvrir dans l'ornementation des voûtes et alternent avec celles d'Érard à la base des grands arcs, où celles de Charles Quint et celles de la cité de Liège se repèrent aussi, mais en un seul exemplaire (COLMAN Pierre et PAQUET Pierre, *L'église Saint-Jacques à Liège*, Namur, 2018, (Les Carnets du patrimoine, n° 154), p. 29.- BERGMANS Anna, *Les peintures des voûtes*, dans *Templum pulcherrimum*, p. 211).

⁷ Constat sans commentaire : KOCKEROLS Hadrien, *Monuments funéraires en pays mosan, 4. Arrondissement de Liège*, Malonne, 2004, p. 67 (voir p. 63-64 et p. 202-204). *L'absence d'armoiries sur la pierre tombale de l'abbé de Cromois est effectivement étonnante* m'écrit mon excellent ami Jean-Jacques van Ormelingen, à qui l'héraldique est souverainement familière. *On ne peut pas supposer que la dalle ait été surélevée et que les armoiries aient été sculptées sur les supports, car alors Henri van den Berch l'aurait noté dans son épitaphier (n° 930). En parcourant le relevé fait par ce dernier à Saint-Jacques, je constate qu'il ne signale pas la présence d'armoiries sur les pierres de ses prédécesseurs Halin (n° 908) et Moens (n° 933), ni sur celles de ses successeurs Balis (n° 925), Rave (n° 926, avec une hésitation sur l'interprétation d'une annotation) et Gerardi (n° 917). Serait-ce un usage propre à Saint-Jacques ? Par contre, à la même époque et à Saint-Laurent, les tombes des abbés sont armoriées (n° 1210 et suivants). C'est un constat et je n'ai pas d'explication.*

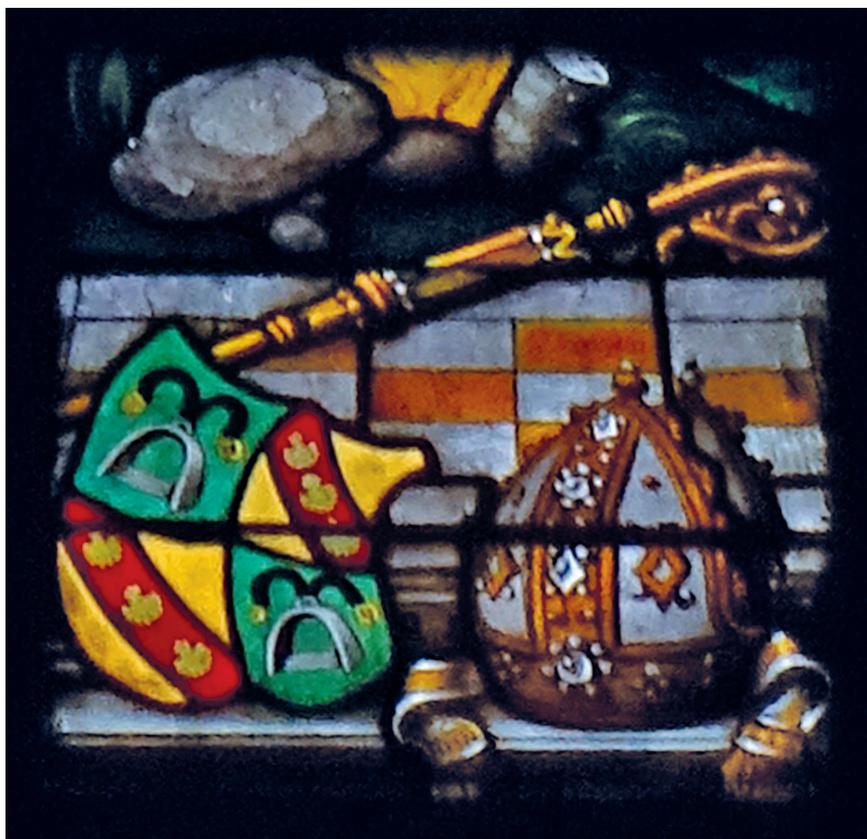


Fig. 2 – Armoiries de Jean de Cromois.
Détail du vitrail placé dans l’axe de la nef de l’église Saint-Jacques, 1525.
© Isabelle Lecocq.

cantonnent l’effigie : à dextre, IOANNES CVRVIMOSANVS / ABBAS TRIGESIMVS OCTAVVS ; à senestre, NOBIS EREPTVS EST ANNO / A VIRGINEO PARTV 1525 (Jean de Coronmeuse, trente-huitième abbé, nous a été enlevé en l’an 1525 à dater de la maternité de la Vierge).

Quant à la principale, elle court tout autour sur un chanfrein, en grands caractères romains, en relief accusé, d’une qualité graphique saisissante : CVRVIMOSANE DECVS FLOS GLORIA RELLIGIONIS * SICCINE NOS ORBAS HIC SITVS ANTE DIEM * OMNIS TE SEXVS AETAS ORDOQVE REQVIRIT * FLAGITAT ET PATREM LEGIA TOTA SVVM * EXINCTVS VIVES DOMVS HAEC TE SACRA LOQVETVR AVSPICIO CVIVS TAM BENE STRVCTA NITET⁸.

Ô Coronmeuse, rempart, fleur, gloire de la religion, est-ce ainsi qu'avant l'heure tu nous laisses orphelins ? Chacun te regrette, quel que soit son sexe, son âge ou son rang. Liège tout entière te revendique en qualité de père. Eteint, tu vivras, célébré par cette demeure sacrée qui resplendit, si bien édifiée sous tes auspices.

Savantissime éloge funèbre, propre à faire les délices de connaisseurs bien rares alors comme de nos jours : trois distiques élégiaques composés chacun d'un hexamètre suivi d'un pentamètre. RELIGIONIS est une licence poétique, et non une orthographe incorrecte : le redoublement transforme la syllabe courte en syllabe longue, satisfaisant les exigences de la métrique⁹.

L'auteur serait un des premiers humanistes liégeois, Pascal Berselius, moine de Saint-Laurent, l'abbaye rivale¹⁰. Si on l'admet, on doit écarter Luis Vives, avec qui l'abbé était lié¹¹, et renoncer à voir dans le mot VIVES une signature déguisée.

En tout cas, il n'est pas sans savoir que l'abbé n'est plus de ce monde. La dalle doit donc être datée de 1525 au plus tôt. Le sculpteur ne s'est pas nécessairement mis à l'ouvrage au lendemain du décès, qu'il ait ou non été choisi au terme de laborieuses tractations.

Pas un mot à son sujet. De quoi laisser le champ libre aux supputations. *Des pierres tombales comme celles de Reginhard, de Jean de Cromois, par Martin Fiacre* écrit Marcel Laurent voici près d'un siècle¹². Pur *lapsus calami* ? Celle de Reginhard, signée MARTINVS FIACRIVS SCVLPSIT, n'est pas sans ressemblance avec celle de Jean, mais elle est lourdement surchargée et dénuée de raffinement ; et elle a été exécutée en 1558 au plus tôt¹³.

⁸ L'inscription a été relevée par un épigraphiste hollandais de passage à Liège, qui a noté TIBI au lieu de TE. Son savant éditeur, qui se flatte d'avoir corrigé une erreur, a laissé passer celle-là (HALKIN Léon, *Une description inédite de la ville de Liège en 1705*, Liège, 1948, p. 42, n. 2. Elle n'a pas manqué de prendre racine.

⁹ Traduction et commentaires doivent tout à mon ami très cher le pro-recteur baron Arthur Bodson, épaulé par le professeur Bruno Rochette, pour qui la métrique n'a aucun secret ; à tous deux va ma vive gratitude. Traductions à écarter : *Honneur de Cromois, fleuron...* (KOCKEROLS, *o. c.*, p. 204) et surtout *Toi, l'honneur, la fine fleur, la gloire de l'église de Coronmeuse...* (BRESCHAUTIER Geneviève, *Musée du Louvre. Les sculptures européennes...*, Paris, 2006, p. 354).

¹⁰ BERLIÈRE Ursmer, *Documents inédits...*, Maredsous, 1894, p. 56 (*testis unus*).

¹¹ ROERSCH Alphonse, *L'humanisme belge*, Bruxelles, 1910, p. 41.- HERMAND Xavier et TERLINDEN Élisabeth, *L'abbaye de Saint-Jacques à Liège et la réforme de l'observance au XV^e siècle*, dans *Templum pulcherrimum*, p. 128.

¹² *Exposition de l'art ancien au pays de Liège*, Paris, 1924, p. 36.

¹³ KOCKEROLS, *o. c.*, p. 264-266, n° 241.- WARNAUTS, *o. c.*, t. 2, p. 26-28, n° 22.- LEFFTZ Michel, *La sculpture dans l'ancien diocèse de Liège depuis la mort de Lambert Lombard jusqu'aux prémices du Baroque*, dans XHAYET Geneviève et HALLEUX Robert (dir.), *Ernest de Bavière (1554-1612) et son temps [...]*, Liège, 2011, p. 251-252 et fig. 19 (p. 251) et 20 (p. 278).

Un archiviste fort intéressé par les arts, mais nullement formé dans ce domaine, le regretté Jean Yernaux, attribuait la dalle, avec l'assurance communicative dont il était coutumier, à un sculpteur italien installé à Liège dont il avait suivi la trace, Nicolas Palardin¹⁴. La thèse a longtemps été prise pour parole d'Évangile. Elle n'est plus considérée comme crédible¹⁵.

La conviction qui a pris le relais veut que l'auteur de la dalle soit Daniel Mauch, un talentueux sculpteur sur bois dont la carrière comporte deux parties ; la première dans sa ville natale, Ulm, en Souabe, la seconde à Liège, où il a vécu en exil de 1529 au plus tôt à 1540, année de son décès. C'est un savant allemand en visite au Louvre, Alfred Schädler, qui a le premier hasardé la proposition¹⁶. Elle ne s'y est pas imposée : *nous regrettons de devoir renoncer à commenter ici ces attributions et renvoyons aux publications sur le sujet* confesse Sophie Guillot de Suduiraut¹⁷. L'auteur de la principale d'entre elles, Susanne Wagini¹⁸, a surenchéri sur deux historiens de l'art qui avaient hardiment donné au sculpteur, voici près d'un demi-siècle, une série d'œuvres en pierre... dont la dalle ne faisait pas partie¹⁹. À mes yeux, un infranchissable fossé s'ouvre entre la dalle et la seule œuvre certaine de la période liégeoise de Daniel Mauch, la célèbre Madone de Berselius²⁰.

L'auteur du monument funéraire n'est pas nécessairement un Liégeois, de souche ou d'adoption. Celui du buste-reliquaire de saint Lambert, achevé en 1506, est un orfèvre d'Aix-la-Chapelle ; ses poinçons en font foi, balayant les convictions tenaces dictées par l'esprit de clocher²¹.

¹⁴ L'atelier italo-liégeois des Palardin et des Fiacre, dans *Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. 1, 1935-1936, p. 268-292.

¹⁵ LEFFTZ Michel, *Ligier Richier et la sculpture mosane de Dinant à Liège*, dans *Ligier Richier, sculpteur lorrain de la Renaissance*, [s. l.], 2013, p. 241, n. 5. Merci à l'auteur de m'avoir obligeamment communiqué son texte.

¹⁶ GUILLOT DE SUDUIRAUT Sophie, *Un haut-relief de l'atelier de Daniel Mauch*, dans *Revue du Louvre et des musées de France*, t. 37, 1987, p. 108, n. 23 (communication orale).

¹⁷ GUILLOT DE SUDUIRAUT Sophie (dir.), *Dévotion et séduction. Sculptures souabes des musées de France, vers 1460-1530*, Paris, 2015, p. 242. Voir aussi BRESCH-BAUTIER, o. c., p. 354.

¹⁸ WAGINI Susanne, *Der Ulmer Bildschnitzer Daniel Mauch (1477-1540)*, Ulm, 1995, (*Forschungen zur Geschichte der Stadt Ulm*, 24), p. 100-105 et 180-181, n° 130. Voir aussi *Dictionary of art*, t. 20, 1996, p. 852.

¹⁹ DIDIER Robert et KROHM Hartmut, *Les sculptures médiévales allemandes dans les collections belges*, Bruxelles, 1977, n°s 101 et 105.

²⁰ COLMAN Pierre, *La seconde carrière – liégeoise – de Daniel Mauch, sculpteur souabe*, dans *Art&Fact*, n° 38 (à paraître). Considérer l'attribution comme une « piste de travail » (LEFFTZ Michel, *La sculpture dans l'ancien diocèse de Liège...*, o. c., n. 91) n'est pas mon fait. J'ai eu plaisir et profit à en débattre avec Dominique Allart.

²¹ COLMAN Pierre, *Le buste-reliquaire de saint Lambert de la cathédrale de Liège et sa restauration*, dans *Bulletin de l'Institut royal du Patrimoine artistique*, t. 14, 1973-1974, p. 39-83.

Le donneur d'ordre est en l'occurrence le prince-évêque Érard en personne. Il n'a jamais réservé ses commandes à ses propres sujets.

Pas plus que sa contemporaine Marguerite d'Autriche, tante de Charles Quint, gouvernante des Pays-Bas bourguignons : pour la réalisation de la chapelle funéraire de Brou, création chère entre toutes à son cœur, elle a constitué une équipe bigarrée à souhait. L'Allemand Conrad Meit en est la figure principale, et nul autre que lui ne sculptera les visages des gisants, le contrat le spécifie²². Le Lorrain Guyot de Beaugrant en est une figure importante²³. Parmi ceux de ses membres que l'on aimerait mieux connaître, un Florentin, Giambattista Mariotto, alias Mariaut²⁴.

Selon toute probabilité, la dalle a été commandée par le successeur de Jean de Cromois, Nicolas Balis, alias de Baulieu²⁵. Rien ne permet de le compter parmi les mécènes susceptibles de se lier avec les artistes de haut vol. Mais le chantier de l'abbatiale l'a mis, à n'en pas douter, en contact fréquent avec Érard, fort proche de Marguerite.

Le sculpteur appartenait, je me sens fort tenté de le supposer, à l'équipe d'un maître débordé de commandes majeures qui devait se réserver les figures en ronde bosse et laisser à des collaborateurs l'exécution des ornements et des inscriptions, et jusqu'aux bas-reliefs²⁶. Gens qui couraient l'Europe de chantier en chantier, les Italiens en tête, et dont les contrats ne faisaient même pas mention, ce qui les voue à une obscurité tenace.

Faut-il s'orienter vers un sculpteur lombard²⁷ ? On n'ira certes pas jusqu'à avancer le nom de l'un des sculpteurs responsables des ornements qui fourmillent au portail fameux de la Chartreuse de Pavie.

²² CIAVALDINI-RIVIÈRE Laurence et BRIAT-PHILIPPE Magali (dir.), *Princesses et Renaissance(s). La commande artistique de Marguerite d'Autriche et de son entourage*, Paris, 2018, p. 7, 13, 28, 31, 35, 36, 37, 43, 51, 55, 61, 73, 74, 135, 137, 139, 140, 142 et 144.

²³ LEFFTZ Michel, *Guyot de Beaugrant et la sculpture maniériste à l'église de Brou* dans *Princesses et Renaissance(s)*, o. c., p. 46-53.

²⁴ BURK Jens Ludwig, *Conrad Meit*, dans EIKELMANN Renate (dir.), *Conrad Meit, Bildhauer der Renaissance*, Munich, 2007, p. 52-54.- CHEDEAU Catherine, *Les commandes artistiques de Philiberte de Luxembourg. Quelques pistes de recherche*, dans *Princesses et Renaissance(s)*, o. c., p. 12, 135 et 139.

²⁵ Ses armoiries se relèvent en abondance dans les nefs, élevées par ses soins : elles sont à découvrir dans l'ornementation des voûtes et alternent avec celles d'Érard à la base des grands arcs, où celles de Charles Quint et celles de la cité de Liège se repèrent aussi, mais en un seul exemplaire (COLMAN et PAQUET, o. c., p. 29.- BERGMANS Anna, *Les peintures des voûtes*, dans *Templum pulcherrimum*, p. 211).

²⁶ DE JONGE Krista, *Les fondations funéraires de la haute noblesse des anciens Pays-Bas dans la première moitié du XVI^e siècle*, dans *Demeures d'éternité*, Tours, 1996, p. 125-146.

²⁷ COLMAN et PAQUET, o. c., p. 36.

Ceux dont est tapissé le portique dressé autour du gisant se comparent avec ceux dont s'orne le tabernacle de Hal, signé d'un autre Lorrain, Jean Mone, *maistre artistle* de l'empereur²⁸, sans être aussi aérés et aussi saillants (fig. 3 et 4). Ils dérivent au final de ceux de la *Domus aurea*, sans doute par l'entremise de l'une ou l'autre des gravures qui les ont mis en coupe réglée.

Les ornements d'inspiration végétale y sont prédominants, les êtres hybrides fort discrets. Les angelots, tous dans le plus simple appareil, y sont au nombre de vingt-quatre, pas moins. Deux d'entre eux occupent les coins supérieurs ; en saillie nettement plus forte que le reste, exception faite de l'effigie, presque en demi-bosse²⁹, ils sont assis sur un ornement terminé en tête de dauphin ; ils se ressemblent sans être pareils, et ce n'est pas seulement parce qu'ils sont tournés en sens opposés. Les autres, de taille nettement plus réduite, sont comme eux répartis sur l'encadrement par paires régies par une symétrie très souple. De chaque côté, la frise en montre trois : deux aux extrémités, assis, et un aux ailes, qui fait mine de bander un arc ; les pilastres en hébergent quatre paires : deux tout en haut, un bras levé ; deux dans le bas, et là chacun tient un ciseau de sculpteur de grande taille ; sur les ailes, deux isolés de plus, un vers le haut et un vers le bas ; et deux paires encore sur les socles. À chacun des couples, son motif décoratif axial.

S'y ajoutent quelques chérubins, sous l'aspect habituel de têtes ailées. Une paire au-dessus des chapiteaux ; une autre sur l'arc déprimé du sommet. Un de plus à la clé de cet arc, mordant sur l'inscription. Un autre solitaire, particulièrement soigné, sous les pieds du gisant.

Au centre de la frise, dans un médaillon, Dieu le Père. Sur la crosse, dans sa courbe, la Vierge et l'Enfant ; sous elle, dans des niches, quatre saints, dont saint Pierre et saint Paul, seuls reconnaissables. Sur la mitre, gravées plutôt que sculptées, très peu visibles, deux figures à mi-corps, sans doute les co-titulaires de l'église, saint André et saint Jacques le Mineur ; on n'en aura le cœur net qu'au prix d'un examen de tout près à mener à Paris³⁰.

²⁸ LEFFITZ Michel, *La sculpture en Belgique*, Bruxelles, 2001, fig. 53 et 54. Doc. phot. IRPA B227746.

²⁹ *L'écueil d'une uniformité lassante de ce décor est évité* (KOCKEROLS, o. c., p. 202), c'est une opinion discutable.

³⁰ Je me reproche d'avoir professé que ni l'un ni l'autre ne figure sur la dalle : COLMAN Pierre, *Le Majeur et le Mineur. Dix siècles d'usurpation rampante en l'église Saint-Jacques*, dans *Trésor de Liège*, n° 45, 2015, p. 3. On comparera avec la dalle de Baldéric. Rien sur ce point sous la plume de Florence Close (*Saint Jacques Le Majeur, saint Jacques le Mineur et Compostelle*, dans *Templum pulcherrimum*, p. 115-119), ni sous aucune autre à ma connaissance.



Fig. 3 – Dalle de Jean de Cromois.
Détail.
© RMN Grand Palais
(Musée du Louvre), Christian Jean.



Fig. 4 – Tabernacle de Hal.
Détail
© IRPA-KIK, Bruxelles
(cliché B046467).

L'effigie, quant à elle, rompt subtilement la symétrie générale, et pas seulement par la forte oblique de la crose : les mains croisées ne sont pas exactement à la même hauteur ; les deux bouts de l'étole sinuent sous la droite ; le pied droit se pousse un peu en avant, soulevant le bas de la chape. La tête repose sur un coussin à broderies et pompons posé sur la coquille qui coiffe la niche. Le nez est bien fâcheusement cassé. La dalle est en deux grands morceaux.

Aucune de ces observations ne fournira la solution de l'énigme majeure. Les chances de la découvrir sont sans nul doute très minces.

Il n'en est plus ainsi en ce qui concerne la nature et l'origine de la pierre : elle ne provient pas de Theux et elle n'entre pas dans la catégorie du marbre au sens strict du terme ; la vulgate si longtemps assénée en parfaite méconnaissance de cause est à mettre au rancart³¹. L'enquête s'est close voici peu, comme en témoigne l'annexe qui suit³².

* * *

IDENTIFICATION DES MARBRES NOIRS ET DU MATÉRIAU DE LA DALLE FUNÉRAIRE DE CROMOIS

Dans la tradition marbrière wallonne, dont les racines plongent dans l'Antiquité, les marbres noirs³³ ont toujours représenté le plus beau fleuron, intemporel car indémodable. Réputés pour leur pureté et le velouté incomparable de leur poli, ils ont connu une très large exportation à travers le monde³⁴. Plusieurs bassins marbriers étaient exploités, autour de Dinant

³¹ *Calcaire de la région mosane, dit « marbre noir »* veut-on au Louvre (BRESCH-BAUTIER, *o. c.*, p. 354). Enquête universitaire n'ayant pas atteint le but : POULAIN Geoffrey, *Le faciès « Marbre Noir » de Wallonie : aspect sédimentologique et archéométrique*, Liège, Université de Liège, 2006, p. 61-62, relayé par WARNAUTS, *o. c.*, t. 1, p. 14-19. Mes investigations dans ce domaine ont été obligeamment facilitées par M. Nizet (Géosciences).

³² J'adresse au géologue aussi obligeant qu'averti qui a bien voulu prendre le relais mes remerciements les plus cordiaux. J'en adresse aussi à Monique Merland, inlassablement.

³³ « Marbre » est à comprendre dans l'acception usuelle de « matériau susceptible d'acquérir un beau poli », non dans la définition géologique stricte de « roche métamorphique cristalline » (de type Carrare).

³⁴ Au point que les « marbres noirs belges » sont candidats au titre envié de « Pierres de l'humanité » (dans un programme international nommé *Global Heritage Stone Resource*) (TOURNEUR Francis, 2018 & 2020).

et de Namur (bénéficiant de la Meuse comme voie de diffusion), dans la vallée de l'Orneau (Mazy et Golzinne), à Basècles et auprès de Theux. Cette dernière localité, située dans un contexte géologique complexe³⁵, est réputée pour avoir été aux mains d'artistes célèbres, de Lambert Lombard à Jean Del Cour, entre autres³⁶. Aussi, toutes les réalisations liégeoises de qualité ont été rapportées à ces carrières dont on connaît pourtant les conditions difficiles d'extraction, notamment en limitation des dimensions de blocs capables³⁷.

Les géologues se sont intéressés depuis plus d'un siècle à ces matières d'exception, pour les étudier de très près et tenter d'en comprendre la genèse. Ainsi se sont révélées des différences d'âges stratigraphiques (Dévonien ou Carbonifère) et de conditions de dépôt (qui se reflètent dans le faciès de la roche au microscope, notamment de l'assemblage des microfossiles). Une discrimination est donc possible entre ces roches d'aspect uniformément noir, requérant un examen au microscope (par le biais d'une lame mince³⁸) et donc un prélèvement, fatalement destructeur. Même si seul un échantillon minuscule est nécessaire, ce genre d'approche peut rarement se réaliser sur des objets muséaux, dont l'intégrité doit être préservée. Aussi, l'origine géographique est-elle connue avec précision pour peu de pièces classiquement étiquetées comme de « marbre noir (belge) »³⁹.

Récemment, une synthèse des différentes méthodes d'analyses⁴⁰, allant au-delà de l'approche classique par examen pétrographique, a été tentée, dans l'intention de mettre au point des tests moins destructeurs (par des études de poudres notamment, plus faciles à prélever par abrasion légère). Il s'agit maintenant de les essayer sur de nombreux échantillons, entre autres pour comparer ces résultats scientifiques avec les données d'archives et avec les interprétations stylistiques.

³⁵ La fameuse « Fenêtre de Theux » a fait l'objet d'une abondante littérature géologique et d'interprétations variées, qu'il est hors de propos d'aborder ici.

³⁶ Voir notamment DEN DOVEN Pierre (1966), à considérer avec un sens critique aigu pour les attributions.

³⁷ DOPÉRÉ Frans (2015) en a étudié les techniques d'extraction et décrit les contingences matérielles.

³⁸ Une fine tranche de roche, collée sur une lame de verre, est amincie jusqu'à translucidité, vers 30-40 µm.

³⁹ Des approches comparables ont été menées, depuis plus d'un demi-siècle, pour les « marbres blancs », matériaux cristallins d'apparence semblable, dont l'identification précise est complexe (isotopes, etc.).

⁴⁰ BOULVAIN Frédéric, *et al.*, 2020, sur la base du mémoire de licence inédit de Geoffrey Poulain.

Il y a une vingtaine d'années, dans le cadre de l'élaboration du catalogue des sculptures du Musée du Louvre⁴¹, des objets classiquement rapportés à la production de Theux ont pu être examinés en détail : les cinq éléments de marbre noir de l'épithaphe d'Émeric Schillinck (qui comporte aussi des reliefs d'albâtre) et la grande dalle de l'abbé Jean de Cromois, imposant monolithe de plus de 2,5 tonnes⁴². Des échantillons prélevés par les ateliers du musée ont permis la confection de six lames minces⁴³.

L'examen microscopique des préparations de l'épithaphe Schillinck ne laisse pas de doute sur son origine, conforme à l'identification traditionnelle : il s'agit bien de marbre noir de Theux. En revanche, l'étude de la lame de la dalle de Cromois donne des résultats qui s'écartent de l'hypothèse habituelle : l'observation de certains microfossiles caractéristiques permet d'affirmer l'origine dinantaise du matériau. La localité mosane s'est rapidement remise, dès la fin du XV^e siècle, du saccage réalisé par les Bourguignons en 1466 et a repris alors la déjà longue tradition qui lui avait permis de livrer notamment les fameux tombeaux de Champmol, entre autres réalisations de prestige⁴⁴. Ses carrières étaient réputées pour leurs capacités à fournir de très grandes dalles⁴⁵. La localisation des ateliers de transformation reste mystérieuse et il est possible que certains de ces « monuments » étaient expédiés bruts ou semi-finis, principalement par voie d'eau, tant vers l'amont que vers l'aval, donc vers Liège⁴⁶.

⁴¹ BRESCH-BAUTIER Geneviève, 2006.

⁴² La masse volumique de ces calcaires très compacts est de l'ordre de 2675 kilos / m³.

⁴³ L'analyse géologique est détaillée par BOULVAIN Frédéric, *et al.* (2020, p. 488).

⁴⁴ DUBOIS Grégoire, 2018, pour un état récent de la question.

⁴⁵ La dalle qui couronne le maître-autel gothique de la cathédrale de Cologne, datée du milieu du XIV^e siècle, que l'on sait par ses archives venir de Dinant, est la plus grande pierre du Dom et la plus grande table d'autel du monde, avec plus de quatre mètres de longueur, pour un poids de plus de six tonnes (TOURNEUR Francis, 2018 & 2020).

⁴⁶ Pour des exemples bien antérieurs (tympan de Saint-Mort à Huy et Tympan d'Apollon à Liège), voir TOURNEUR Francis (2007).

BIBLIOGRAPHIE

BOULVAIN Frédéric, POULAIN Geoffrey, TOURNEUR Francis, *et al.*, *Potential discrimination of Belgian black marbles using petrography, magnetic susceptibility and geochemistry*, dans *Archaeometry*, 62 (3), 2020, p. 469-492.

BRESC-BAUTIER Geneviève, *Les sculptures européennes du musée du Louvre*, Paris, Louvre, Somogy, 2006.

DEN DOVEN Pierre, *Histoire de la marbrière antique de Theux et des tombeaux de la famille de La Marck dans l'Eifel*, dans *Bulletin de la Société verwiétoise d'Archéologie et d'Histoire*, 53, 1966, p. 5-46.

DOPERÉ Frans, *Chronology of the red and black/grey marble extraction techniques between the 18th and 20th century in the Meuse area (B)*, dans SILVERTANT J. (éd.), *Mining archaeology, perspectives, conflicts, challenges*, dans *Yearbook of the Institute Europa Subterranea*, 2015, p. 76-105.

DUBOIS Grégoire, *Le marbre noir « de Dinant » et ses acteurs. Petit état de la question des origines au XVII^e siècle*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 91, 2018, p. 70-89.

TOURNEUR Francis, *La sculpture en pierre du bassin mosan. Apport d'une approche géologique pour l'identification des sources*, dans *Actes du VII^e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique*, 2, 2007, p. 806-812.

TOURNEUR Francis, *Global heritage stones: Belgian black marbles*, dans HANNIBAL J. T., KRAMAR S. & COOPER B. J. (éds), *Global Heritage Stone: Worldwide Examples of Heritage Stones*, dans *Geological Society of London, Special publications*, 486, 12, 2020, p. 129-147 [first published on-line 2018].

LES ORFÈVRES DE LA « BONNE VILLE » DE VERVIERS ET DE LA PRINCIPAUTÉ DE STAVELOT-MALMEDY

par Pierre COLMAN

Voilà bien longtemps, l'Académie d'histoire de l'orfèvrerie en Belgique a mis en chantier, sous l'impulsion de mon tant regretté compère Piet Baudouin, un *Répertoire général des orfèvres et des marques de l'orfèvrerie en Belgique* (voir sa *Newsletter*, n° 7 et n° 9, sans pagination, et n° 10, p. 11-17). Le tome III (1942-1997) a été publié en 1999 et le tome II (1798-1942) en 2010, par les soins diligents de Walter van Dievoet. Le tome I (1501-1798) ne verra pas le jour de mon vivant, j'ai renoncé à en cultiver l'espoir.

Il m'était revenu de me charger de la cité de Liège. Le fruit de mes longs efforts va être posté sur le site BALaT, géré par l'Institut royal du Patrimoine artistique. Je m'étais chargé par surcroît de Visé, de Verviers et de Malmedy. Le travail accompli a servi de base au présent article. Pour Visé, je ne suis pas au bout de mes peines¹.

VERVIERS

Verviers était l'une des « Bonnes Villes »² de la principauté de Liège. C'était la dernière venue : elle n'a été élevée à ce rang qu'en 1651. Les orfèvres y sont restés rares et peu organisés, même lorsque la laine y a fait affluer l'or. Liège était proche et l'habitude de fréquenter ses orfèvres était prise. L'ordonnance princière de 1685 créant quatorze corporations n'y est pas entrée en vigueur et le mandement de 1774 y est resté lettre morte.

¹ C'est tout naturellement à Luc Engen, qui a suivi les choses de près, que j'ai demandé de lire mon texte d'un oeil dûment critique ; il s'est montré attentif à souhait ; qu'il soit assuré de ma gratitude.

² L'adjectif n'a rien à voir avec la bonté, faut-il le dire. Aujourd'hui, on dirait plutôt, tout comme pour « Jeanne d'Arc, la bonne Lorraine », Jean le Bon et Philippe le Bon, « costaud » ou « à la hauteur ».

L'état de la question sur l'orfèverie des Bonnes Villes dressé par Jean-Jacques van Ormelingen³ lui fait la place qui lui revient. Luc Engen vient d'y faire une addition marquante : il a découvert la marque corporative verviétoise⁴.

Un inlassable fouilleur d'archives avait ajouté diverses trouvailles et levé plusieurs lièvres⁵. Une autre s'était intéressée à Jean-Barthélemy Derode (alias De Rodt, Derotte, Derord, Drode...), dont les liens avec Verviers sont sans doute exclusivement d'ordre familial⁶. Quatre noms ont été exhumés pour les alentours de 1800⁷. Trois d'entre leurs porteurs viennent d'ailleurs. La plupart des orfèvres restaient confinés dans leur paroisse ; rares étaient ceux qui faisaient florès loin de leur pays natal⁸.

La capitulation de 1649 ne repère qu'un seul orfèvre, Marcel Mol ou Mols. Elle en ignore un autre, Servais Posson, probablement l'homme qui a épousé, le 19 octobre 1670, Anne Deprez, morte veuve le 23 mars 1681, et qui a rendu l'âme en Crapaurue le 11 ou le 12 août 1678.

Marcel Mols, lui, meurt le 25 juillet 1685, veuf de Christine Breuers (ou Breuyers), décédée le 12 janvier 1683. Il est l'auteur du bras-reliquaire de saint Sébastien passé de l'église Saint-Remacle au Musée des Beaux-Arts et de la Céramique, où l'on cherche en vain un autre objet attribuable à un orfèvre verviétois⁹. Il y a gravé sa signature et la date : MARCELLVS MOL FECIT ANNO 73 (fig. 1). Il y a mis deux fois sa marque, redoublement significatif de l'absence de contrôle corporatif ; une des deux empreintes est nette à souhait, l'autre défie le déchiffrement.

Son fils Conrad, orfèvre comme lui, est payé pour de menus travaux en 1701 et 1705. Né en 1658, il meurt en 1710. La veuve qu'il laisse, Anne-Marie-Lambert Lepas, convole en 1714 avec un Jean de Rodt, autre orfèvre. Elle meurt le 28 novembre 1729. Il se remarie dès le 22 mai 1730 avec Jeanne-Thérèse Barthélemy, qui lui donnera onze enfants, échelonnés de 1731 à 1750. Il s'éteint le 29 octobre 1767, elle le 28 décembre 1776.

³ L'orfèverie civile ancienne du pays de Liège, Liège, 1991, p. 272.

⁴ Son article est publié ci-après : L. ENGEN, *Le bras-reliquaire de saint Sébastien et ses poinçons verviétois pour l'argent*, dans *BIAL*, t. 125, 2021, p. 45-57.

⁵ P. BERTHOLET, *Documents d'archives sur les orfèvres liégeois et verviétois, du XVIII^e siècle au début du XIX^e*, dans *BIAL*, t. 104, 1992, p. 317-321.

⁶ B. LHOIST-COLMAN, *Jean-Barthélemy Derode, un orfèvre hors du commun*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, n° 271, 1995, p. 409.

⁷ W. VAN DIEVOET, *Orfèvres de Liège du XIX^e siècle*, Louvain, 2006, p. 87-88.

⁸ P. COLMAN, *Orfèvres liégeois du temps jadis montés sur le pavois ailleurs qu'ici*, dans *BIAL*, t. 122, 2018, p. 53-63.

⁹ Communication de Nathalie Weerts, conservateur adjoint.



Fig. 1 – Inscription et poinçon du bras-reliquaire de saint Sébastien, par Marcel Mols, 1673. Le poinçon est presque indéchiffrable : la lettre L est discernable, l'O ne l'est pas du tout, l'M n'a que le haut. Verviers, Musée des Beaux-Arts et de la Céramique.

© Luc Engen.

Se confond-il avec l'orfèvre qui avait acquis la bourgeoisie de Verviers en 1713, quittant Tongres, où il s'était installé en 1700, après avoir obtenu la maîtrise à Liège en 1695 ? Assurément non : s'il avait dans les vingt ans en 1695, il en avait septante-cinq en 1750 et nonante-deux en 1767. Le père et le fils homonymes ? L'orfèvre Jean Deroz mort à Verviers le 14 septembre 1723 pourrait être le père. Quant au Jean Derode qui a deux enfants, l'un en 1713, l'autre en 1716, d'une Jeanne Tixhon morte veuve en 1751, c'est sans doute encore un homonyme, qui n'était pas, lui, un disciple de saint Éloi. Et de même celui qui a rendu l'âme à Tongres en 1742¹⁰.

On n'hésite guère à reconnaître un fils de Jean de Rodt le Vieux, et donc un frère du Jeune en la personne de Jean-Barthélemy Derode. Il était né, probablement à Tongres, en 1709 ou 1710 : il avait trente ans quand il a été recensé en 1740 et septante-cinq quand il est mort, le 20 décembre 1784. C'est à Liège qu'il a épousé Marie-Cornélie Mathey le 26 août 1737. Il vivait en Neuvicé, la *Rowe d'or*, en 1739, 1740, 1745 et 1752. Il s'est spécialisé dans les nettoyages ; en 1754, il a donné ses soins à la châsse de saint Lambert, qui en a sans doute quelque peu souffert.

¹⁰ BERTHOLET, *o. c.*, p. 320.

Il s'est fort activement mêlé de l'art du teinturier, encore dans l'enfance. Il en a enseigné les secrets, au prix fort, à trois Liégeois, dont l'orfèvre Gilles-François Leblanc, un chevalier d'industrie¹¹, mais aussi à un Parisien nommé Jean-Baptiste Prevost, avec qui il a passé en 1757 un contrat confidentiel. *A-t-il fait fortune ? Quoi qu'il en soit, il aura connu le bonheur d'entreprendre*¹².

Un Jean-Joseph Derode, probablement un fils de Jean de Rodt le Jeune, est maître-orfèvre à Verviers en 1779. Il y fait différents métiers plus ou moins apparentés les uns aux autres. Il fournit un ciboire au curé de Bilstain en 1808¹³.

Au témoignage d'une lettre officielle datée du 29 Pluviose an VI (17 février 1798), les frères Wauthy sont alors les seuls orfèvres de Verviers. Pierre-Joseph, né à Thuin vers 1742, était arrivé en 1792. Il s'était installé en Crapaurue, au n° 791. En 1807, il est rejoint en ces lieux par un nommé Dieudonné Bouquette, né à Liège le 11 juillet 1784, qui figure dans la liste publiée par Gobert¹⁴. Tous deux sont des bijoutiers.

Une autre lettre, datée, elle, du 13 Prairial an VII (1.6.1799), fait connaître un Jean-Baptiste Lachapelle, né à Thuin vers 1742, qui mourra à Verviers en 1806.

En 1726, un Jean Fabry donne à Dieu par le truchement de Hubert de Saint-Philippe, prieur des carmes de Verviers de 1726 à 1730, une modeste pyxide qui ne porte pas de poinçons¹⁵. Le donateur est-il l'auteur ? Si oui, est-ce l'un des trois orfèvres liégeois de ce nom ? En tout cas, ce n'est pas Jean-Théodore Fabry, autre membre de cette famille inextricable entre toutes¹⁶, qui n'aurait assurément pas laissé tomber son second prénom. Le 4 mai 1745, il réside à Verviers ; il n'y a pas nécessairement un atelier ; il est empêtré dans de laborieuses négociations avec une Marie-Jeanne Fabry au sujet d'une maison sise en Neuvise, *A la roulette d'or*¹⁷.

¹¹ BERTHOLET, *o. c.*, p. 310, n. 2.

¹² B. LHOIST-COLMAN, *o. c.*, p. 409.

¹³ BERTHOLET, *o. c.*, p. 320, n. 2.

¹⁴ Th. GOBERT, *Les fabricants orfèvres liégeois à la fin du XVIII^e siècle*, dans *Leodium* t. 25, 1932, p. 54.

¹⁵ P. COLMAN, *La pyxide donnée par l'orfèvre Jean Fabry aux carmes de Verviers en 1726*, dans *Leodium*, t. 84, 1999, p. 5-11.

¹⁶ J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. 1, Liège, 1948, p. 257-260.

¹⁷ Ch.-J. LEESTMANS, *En quelques logis liégeois*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 17, n° 353-354, 2016, p. 165.

LA PRINCIPAUTÉ DE STAVELOT-MALMEDY

Une décision de 1667 applicable en théorie dans la totalité du Saint-Empire, qui est restée lettre morte à Liège, imposait le titre de 13 loths (812,5 millièmes). Le prince-abbé lui donne force de loi en 1761. Selon toute apparence, il n’y avait alors aucun orfèvre parmi ses ouailles. Jean Roderique avait travaillé à Malmedy ; il y était né le 24 septembre 1665 ; il avait été bourgmestre ; mais il était mort le 6 juin 1759. Quelques orfèvres se rencontrent par la suite. J’ai été amené à m’intéresser à eux voici plus de vingt ans ; je n’ai pas fait école¹⁸.

En revanche, les orfèvres de Luxembourg ont fait l’objet d’une étude approfondie¹⁹. Elle fait mention de Dominique Reyer, alias Royer, Reer, Réüer, né à Luxembourg en 1749 (et non en 1746), qui a vécu à Malmedy. Il avait pour père un Jean-Baptiste, né en 1712 à Luxembourg, qui y fait carrière comme orfèvre, et pour mère une Maria-Catharina Tesch, dont le nom va revenir ci-après. Il est l’auteur d’une paire de bustes en bois habillés d’argent qui prennent l’aspect de légionnaires romains. Ils sont juchés sur un socle-reliquaire de style néo-classique (fig. 2 et 3). Ils portent son poinçon, deux lettres, D et R, mais aussi un chiffre, 85, qui livre la date de 1785²⁰.

Son frère aîné Jean-Baptiste, né en 1745 à Luxembourg, est mort à Malmedy le 19 novembre 1783. Orfèvre lui aussi, c’était un *vertueux jeune homme*²¹ : il était resté célibataire.

D’Antoine-Ignace Tesch, né à Vianden en 1765, à qui on attribue sans hésitation le poinçon AT, relevé dans le même trésor, on ne sait presque rien. Et pas grand-chose de Jean-Jacques André, né l’année précédente à Vianden lui aussi, assurément apparenté à deux orfèvres luxembourgeois du même nom : Damian et de Johann André²². Il figure dans la liste dressée

¹⁸ P. COLMAN, *Orfèvres et orfèvrerie à Malmedy*, dans *De l’Occident médiéval à l’Europe contemporaine. Dix années d’activités de Malmedy Art & Histoire*, Malmedy, 1997, p. 77-87.

¹⁹ E. TOEPFER, *Alte Goldschmiedekunst in Luxemburg*, Luxembourg, 2004, p. 162. L’enquête s’est étendue à Echternach (p. 182-186) et à Vianden, où elle a débusqué un Michel Roderich (p. 187-199), mais aussi à Arlon (p. 200-209), à Bastogne (p. 210-211) et à Virton (p. 212-215).

²⁰ Ils voisinent dans le trésor de l’église Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Quirin avec deux autres, liégeois, eux : P. COLMAN, *L’orfèvrerie religieuse liégeoise du XV^e siècle à la Révolution*, Liège, 1966, p. 241, n° 567 et fig. 203.

²¹ P. COLMAN, *Orfèvres et orfèvrerie à Malmedy*, o. c., p. 78, n. 18.

²² TOEPFER, o. c., p. 193, n° 14 et p. 196, n° 19.



Fig. 2 – Buste-reliquaire d'un martyr de la légion thébaine, bois peint et argent repoussé et ciselé, 1785, par Dominique Royer. H. 82,5 cm. Malmedy, trésor de l'église Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Quirin. © IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B224935).



Fig. 3 – Buste-reliquaire d'un martyr de la légion thébaine, bois peint et argent repoussé et ciselé, 1785, par Dominique Royer. H. 82,5 cm. Malmedy, trésor de l'église Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Quirin. © IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B224937).

en 1793²³. Il a vraisemblablement eu à son service Thomas-Joseph Bissot, qui a nettoyé de l'argenterie, mais n'en a pas fabriqué, jusqu'à preuve du contraire ; ses fonctions de vérificateur des poids et mesures l'ont fort peu absorbé : *l'exercice de ses fonctions étoit rare*²⁴.

À Stavelot, pas trace du moindre orfèvre. Aucun dans la liste dressée en 1793 ; aucun dans le catalogue du trésor paroissial²⁵ ; aucun dans les ouvrages de Walter van Dievoet²⁶. C'est à un Liégeois, Jean Goesin, que le prieur Nicolas Hocht a commandé, le 18 février 1625, le buste-reliquaire de saint Poppon, frère cadet de celui de saint Lambert (fig. 4). La correspondance qu'ils ont échangée est venue jusqu'à nous. L'orfèvre se plaint du souci que lui donne la main droite : il a *failli par trois fois*. Les sorciers locaux sont suspectés²⁷. C'est sans doute dans ce contexte que le fameux retable créé sur ordre de l'abbé Wibald²⁸ a été sacrifié en vue de récupérer l'argent et l'or²⁹.

Le nouveau buste-reliquaire est expertisé, conformément à l'usage, le 15 octobre 1626. Trois hommes de l'art ont été appelés : Godefroid de Bastogne, Stas Peters et Pierre de Fraisne le Vieux. Tous trois sont Liégeois. Si le prieur avait eu la possibilité d'inclure dans ce collège au moins un Stavelotain, il ne s'en serait pas privé, n'en doutons pas.

²³ GOBERT, *o. c.*, p. 53.

²⁴ P. COLMAN, *Orfèvres et orfèvrerie à Malmedy, o. c.*, p. 79, n. 18.

²⁵ B. VAN DEN BOSSCHE, *Le trésor de l'église Saint-Sébastien à Stavelot*, Stavelot, 1991.

²⁶ W. VAN DIEVOET, *Orfèvres de Liège du XIX^e siècle*, Louvain, 2006. Elles s'étendent à Eupen (p. 81-82) et à Herve (p. 82-84). Voir aussi W. VAN DIEVOET, *Répertoire général des orfèvres et des marques d'orfèvrerie en Belgique*, t. 2, Bruxelles, 2010, p. 207-209.

²⁷ P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise...*, p. 112.- P. COLMAN, *Appendice autocritique*, dans P. COLMAN et B. LHOIST-COLMAN, *Mathieu Scoville (1609-1676 au plus tôt) et son fils Eustache (1649-1724 au plus tard), orfèvres liégeois*, dans *BIAL*, t. 116, p. 37-63, p. 63.

²⁸ Pertinente mise au point au sujet de sa lettre, fameuse, à l'orfèvre G, sans doute Godefroid de Huy : H. KOCKEROLS, *L'abbé Wibald de Stavelot et l'orfèvre « G »*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, n° 358-359, 2017, p. 309-319.

²⁹ P. COLMAN, *Les deux dessins du retable de Wibald, abbé de Stavelot-Malmedy*, dans *BIAL*, t. 124, 2020, p. 93-102.



Fig. 4 – Buste-reliquaire de saint Poppon, par Jean Goesin, 1626.
Stavelot, église Saint-Sébastien.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché KN009389).

RÉPERTOIRE DES ORFÈVRES

VERVIERS

1649

Marcellus Mols ou Mol

† 1685

P. BERTHOLET, *Documents d'archives sur les orfèvres liégeois et verviétois, du XVIII^e siècle au début du XIX^e*, dans *BIAL*, t. 104, 1992, p. 318.

P. COLMAN, *La pyxide donnée par l'orfèvre Jean Fabry aux carmes de Verviers en 1726*, dans *Leodium*, t. 84, 1999, p. 10.

L. ENGEN, *Le bras-reliquaire de saint Sébastien et ses poinçons verviétois pour l'argent*, dans *BIAL*, t. 125, 2021, p. 45-57.

1658

Conrard Mols ou Mol

° 1658 fs Marcellus

x Anne-Marie-Lambert Lepas

† 1710

BERTHOLET, *o. c.*, p. 318-319.

1678

Servais Posson

† 1678

BERTHOLET, *o. c.*, p. 318.

1695

Jean De Rodt I

alias De Rote / De Rotz / Deroz / De Roedt

M 1695 à Liège, 1700 Tongres, 1713 Verviers

† 1723

BERTHOLET, *o. c.*, p. 319-320.

J. BREUER, *Les orfèvres du pays de Liège. Une Liste de Membres du Métier*, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 13, 1935, n° 1715.

L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège, Liège, 1991, p. 271.

1709 ou 1710

Jean-Barthélemy Derode

fs Jean I, fr Jean II

x Marie-Cornélie Mathey 1737

† 1762 au plus tôt

B. LHOIST-COLMAN, *Jean-Barthélemy Derode, un orfèvre hors du commun*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, n° 271, 1995, p. 407-409.

1714

Jean De Rodt II

fs Jean I (?), fr Jean-Barthélemy (?)

x Anne-Marie Lepas va Conrad Mols 1714

x Jeanne-Thérèse Barthélemy 1730

† 1767

BERTHOLET, *o. c.*, p. 319-320.

L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège, Liège, 1991, p. 271.

1742

Jean-Baptiste Lachapelle

° vers 1742 (à Thuin) fs Théophile

x Barbe Bragard puis Marie-Josèphe Leloup

† 1806

W. VAN DIEVOET, *Orfèvres de Liège du XIX^e siècle*, Louvain, 2006, p. 88, n° 143 (avec un dessin du poinçon).

W. VAN DIEVOET, *Répertoire général des orfèvres et des marques d'orfèvrerie en Belgique*, t. 2, Bruxelles, 2010, p. 208 (D2, 011) (avec un dessin du poinçon).

1770

Pierre-Joseph Wauthy

° 1770 (à Charleroi) fs François-Jacques

x Élisabeth-Marie-Anne Despa

† 1833

VAN DIEVOET, *Orfèvres de Liège...*, *o. c.*, p. 88, n° 144 (avec un dessin du poinçon).

VAN DIEVOET, *Répertoire général...*, *o. c.*, t. 2, Bruxelles, 2010, p. 209 (D2, 018) (avec un dessin du poinçon).

1779

Jean-Joseph Derode

fs Jean de Roedt II (?)

1808

BERTHOLET, *o. c.*, p. 320, n. 2.

1784

Dieudonné-Joseph Bouquette

° 1784 (à Liège) fs Jean-Denis

x Marie-Gertrude Fagot

† 1861

Publication de deux tables d'insculpation des poinçons du Département de l'Ourthe conservées au Musée Curtius, dans J. de BORCHGRAVE D'ALTENA et J. PHILIPPE, *L'argenterie religieuse liégeoise*, Liège, 1964, cat. exp., p. XX, n° 60.

VAN DIEVOET, *Orfèvres de Liège...*, *o. c.*, p. 87, n° 142 (avec un dessin du poinçon).

VAN DIEVOET, *Répertoire général...*, *o. c.*, t. 2, p. 207, D2 002 (avec un dessin du poinçon).

Vers 1827

Gustave Bouquette

° vers 1827 fs Dieudonné-Joseph

VAN DIEVOET, *Orfèvres de Liège...*, *o. c.*, p. 87, n° 142.

MALMEDY

1665

Jean Roderique

° 24.9.1665

1704

† 6.6.1759

P. COLMAN, *Orfèvres et orfèvrerie à Malmedy*, dans *De l'Occident médiéval à l'Europe contemporaine. Dix années d'activités de Malmedy Art & Histoire*, Malmedy, 1997, p. 78.

Ph. GEORGE, *Les reliques de Stavelot-Malmedy*, Malmedy, 1989, p. 73, n. 17 et 130 (comm. Ph. George).

1745

Jean-Baptiste Reyer alias Reer, Royer et Roiers

° 1745 à Luxembourg, fs Jean-Baptiste, fr Dominique

† 19.11.1783

COLMAN, *o. c.*, p. 78.

1749

Dominique Reyer alias Royer, Roiers, Reer, Réüier

° 1749 à Luxembourg, fs Jean-Baptiste, fr Jean-Baptiste, 1783

† 3 floreal an IX

COLMAN, *o. c.*, p. 78 et 83 (avec une photo du poinçon, fig. 2, en bas à droite).

E. TOEPFER, *Alte Goldschmiedekunst in Luxemburg*, Luxembourg, 2004, p. 162.

1764

Jean-Jacques André

° 1764 à Vianden, 1783

1819

x Anna-Gertruda Diderich

COLMAN, *o. c.*, p. 78-79 (avec une photo du poinçon, fig. 2 en haut à gauche).

Th. GOBERT, *Les fabricants orfèvres liégeois à la fin du XVIII^e siècle*, dans *Leodium*, t. 25, 1932, p. 53.

Publication..., *o. c.*, p. XX, n° 48.

VAN DIEVOET, *Orfèvres de Liège...*, *o. c.*, p. 87, n° 141 (avec un dessin du poinçon).

VAN DIEVOET, *Répertoire général...*, *o. c.*, t. 2, p. 207, D2 001 (avec un dessin du poinçon).

1765

Antoine-Ignace Tesch

° Vianden, 1765

† 22.4.1767

COLMAN, *o. c.*, p. 78 et 82-83 (avec une photo du poinçon, fig. 2 en haut à droite).

1789

Thomas-Joseph Bissot

1804

COLMAN, *o. c.*, p. 79.

Abréviations et signes conventionnels

°	naissance
†	décès
x	mariage
fr	frère
fs	fil
M	maître
va	veuve

LE BRAS-RELIQUAIRE DE SAINT SÉBASTIEN ET SES POINÇONS VERVIÉTOIS POUR L'ARGENT

par Luc ENGEN

Le bras-reliquaire de saint Sébastien a été déposé en 2000 au Musée des Beaux-Arts et de la Céramique de Verviers par la fabrique de l'église primaire Saint-Remacle où il était conservé jusque-là (fig. 1). Œuvre signée et poinçonnée de l'orfèvre verviétois Marcel Mols, elle a été publiée et citée à maintes reprises. Elle avait encore cependant quelques informations importantes à fournir, mais aussi quelques questionnements à soumettre aux historiens de l'orfèvrerie de la principauté de Liège et plus particulièrement de sa plus récente Bonne Ville¹.

Ce reliquaire a toujours été présenté, malgré d'indubitables traces de remaniement, comme une œuvre homogène de l'orfèvre verviétois Marcel Mols qui l'a signée « MARCELLVS MOL FECIT ANNO 1673 » et doublement marquée de son poinçon onomastique MOL inscrit dans un cadre rectangulaire (fig. 2-3).

Paul Bertholet a publié en 1992 quelques éléments relatifs à Marcellus Mols². Ceux-ci montrent qu'il est recensé avec son épouse dans la capitulation de 1649. Il y figure comme seul orfèvre en exercice à cette date. Une chronique, rédigée par Henri de Sonkeux, lui a suggéré que *Marcelis Mols*, orfèvre, serait décédé le 25 juillet 1685. L'acte de décès, qu'il a retrouvé, corrige cette date en situant la déclaration de sa mort le 7 juillet de la même année. Ce document précise que l'orfèvre habitait Crapaurue et était veuf de Christine Breu(y)er, décédée le 12 janvier 1683. Le couple a eu plusieurs enfants entre 1649 et 1658 dont Conrard, né le 23 juin 1658, qui sera également orfèvre à Verviers.

¹ On trouvera un aperçu de l'historique des recherches sur l'orfèvrerie à Verviers dans un article publié ici-même : P. COLMAN, *Les orfèvres de la « Bonne Ville » de Verviers et de la principauté de Stavelot-Malmedy*, dans *BIAL*, t. 125, 2021, p. 31-44. Ces deux articles ont bénéficié de lectures croisées, aucune n'a trouvé l'autre en défaut. Les auteurs ont veillé à les rendre complémentaires. Que mon maître, mais aussi Nathalie Weerts, en soient remerciés, ainsi que Monique Merland à qui le *BIAL* doit depuis de nombreuses années son excellente tenue éditoriale.

² P. BERTHOLET, *Documents d'archives sur les orfèvres liégeois et verviétois du XVII^e siècle au début du XIX^e*, dans *BIAL*, t. 104, 1992, p. 303-333.



Fig. 1 – Bras-reliquaire de saint Sébastien (1673) vu de face.
© Musées de Verviers, photo J. Spitz.



Fig. 2 – Base du bras-reliquaire avec la signature gravée
et les deux poinçons Mol.
© Luc Engen.



Fig. 3 a-b – Les deux poinçons Mol.
© Luc Engen.

On n'a, semble-t-il, conservé aucune œuvre de Conrard Mols ; son activité n'est attestée que par deux documents d'archives cités par ce même chercheur. Le curé Lemoine de Verviers lui a confié, en 1701 et 1705, la réparation d'un encensoir d'argent et d'une remontrance (ostensoir).

Ayant eu l'occasion d'examiner le bras-reliquaire pour préparer une conférence au musée de Verviers, j'ai repéré rapidement, comme mes prédécesseurs les inscriptions et poinçons relatifs à Mols, mais ma plus grande surprise fut de repérer d'autres marques que personne n'avait jamais signalées. Il s'agit de deux marques différentes reproduites chacune à deux et trois reprises et côte à côte. Les deux premières représentent très nettement trois lions posés héraldiquement en triangle sur pointe comme sur les armoiries de la Ville de Verviers. Il ne peut s'agir que d'un poinçon spécifique de la Bonne Ville qui a échappé jusqu'à présent aux recherches des spécialistes de l'orfèvrerie de la principauté de Liège. Les trois autres marques³ sont constituées de deux initiales pratiquement illisibles surmontées d'une couronne selon un usage commun en principauté.

L'examen de l'objet montre aussi que la base a subi des remaniements, et ce vraisemblablement à plusieurs reprises. On remarquera huit trous devenus obsolètes, des traces de soudure ainsi qu'un système d'attache de la bordure inférieure par quatre tiges soudées qui contraste avec les deux boulons sur tige filetée qui retiennent le bras à sa base plus conformes aux usages des maîtres d'Ancien Régime. Le dessin formé par l'arrangement de certains trous semble indiquer que le bras a été initialement retenu par au moins cinq points d'attache au lieu des deux résiduels. Le bras proprement dit est fortement décentré par rapport à sa base (fig. 4). Il présente surtout une fort inélégante reprise en argent soudé à la base du bras (fig. 5). Tous ces éléments auraient dû attirer l'attention sur le caractère remanié de l'œuvre.

Ce type de bras-reliquaire est peu commun dans nos régions au XVII^e siècle. Les seuls exemples que l'on puisse lui comparer sont postérieurs et vraisemblablement par lui inspirés⁴. Constaté des problèmes c'est bien, tenter de les expliquer est plus gratifiant.

³ La troisième est à l'état de trace. Elle n'est apparue qu'à l'occasion du traitement des macrophotographies réalisées pour la publication.

⁴ En dehors d'une recherche exhaustive au niveau européen, le hasard a cependant mis sur ma route un élément de comparaison non dénué d'intérêt mais cependant pas assez documenté. Un antiquaire des Pays-Bas a exposé à la récente Tefaf (2020) un bras-reliquaire italien ou français d'un type fort proche, daté par les seules armoiries de Cosme Roger (1615-1710) qui fût archevêque de Lombez (France, département du Gers) de 1671 à sa mort.

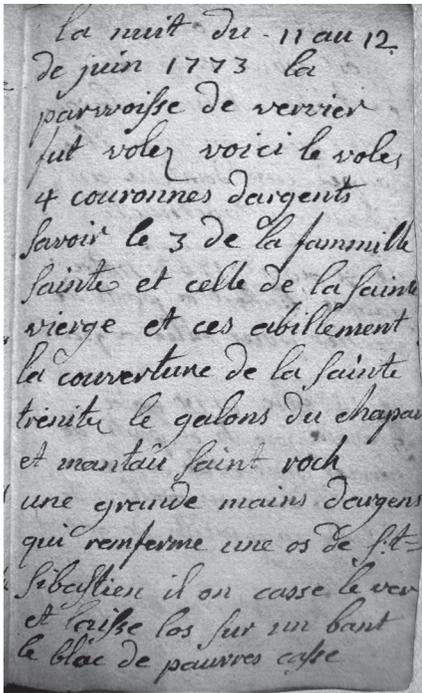


Fig. 4 – Détail de la base.
© Luc Engen.

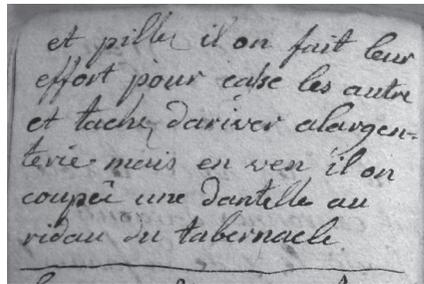


Fig. 5 – Greffe de métal à la base du bras.
© Luc Engen.

Peu après ce constat que nous avons réalisé ensemble, mon ami, Pierre-Marie Gason, qui travaillait dans les archives Chapuis conservées également au musée de Verviers, a découvert un document du plus haut intérêt pour l'étude et la compréhension de l'histoire de notre bras-reliquaire : un petit cahier manuscrit où sont consignés différents



La nuit du 11 au 12
de juin 1773 la
paroisse de vervier
fut voler voici le vole
4 couronnes d'argent
savoir le 3 de la famille
sainte et celle de la sainte
vierge et ces habillement
la couverture de la sainte
trinite le galons du chapau
et mantau saint roch
une grande mains d'argent
qui renferme une os de st
sebastien il on casse le ver
et laisse los sur un bant
le bloc de pauvres casse



et piller il on fait leur
effort pour casse les autre
et tacher d'arriver al'argen-
terie mais en ven il on
coupè une dentelle au
rideau du tabernacle

Fig. 6 a-b – Registre de famille
par J. J. Chapuis.
© Luc Engen.

événements familiaux et locaux sans la moindre logique chronologique. Il s'agit du registre de famille rédigé par Jacques Joseph Chapuis, dit Dauphinet, père de Grégoire Joseph Chapuis (fig. 6).

La nuit du 11 au 12 de juin 1773 la paroisse de Vervier fut voler voici le vole 4 couronnes d'argent savoir le 3 de la famille sainte et celle de la sainte vierge et ces habillement la couverture de la sainte trinite le galons du chapau et mantau saint roch une grande mains d'argent qui renferme une os de st sebastien il on casse le ver et laisse los sur un bant le bloc de pauvres casse et piller il o fait leur effort pour casse les autre et tacher d'arriver al'argenterie mais en ven il on coupèr une dentelle au rideau du tabernacle.

Ces informations sont confirmées et précisées par le manuscrit ensivalois publié par Georges-Xavier Cornet⁵ :

⁵ G.-X. CORNET, *Le manuscrit ensivalois Sébastien Idon (1751-86)* dans *Bulletin des archives verviétoises*, t. 14, 1982, p. 105-107. Le même manuscrit rapporte un autre vol pendant les fêtes de Noël 1773 à l'église d'Olne des ornements de la Vierge, une main d'argent qui renfermoit une relique du grand St : *Sebastien foncé les tronc et enlevé les rideaux du grand autel avec une relique de saint Sébastien.*

La nuit du 11 au 12 juin 1773 on à volé dans l'église paroissiale de Vervier les ornements de la Vierge, les galons d'or du manteau de St : Roch, un bras d'argent servant de chasse à un os du glorieux St : Sebastien, foncé plusieurs tronc et enlever l'argent qui s'est trouvé dedans on evalue le vol a 4 mille frans il ont fait plusieurs tentative pour forcer la remise ou etoit l'argenterie mais inutiement.

Le 23 du meme moy (juillet 1773) on à commandé des patrouilles dans tout le marquisat de Franchimont qui à continué plusieurs jour, au sujet du nommé Antoine Delange, arreté pour voleur d'eglise, echapé des prisons de Franchimont lui aiant trouvé des débris d'argenterie de l'eglise paroissiale de Vervier.



Fig. 7 – Sacristie de Saint-Remacle en 1913. Photographie de Gustaphe Ruhl.
© Musée Wittert – ULiège.

Ces mentions ne laissent aucun doute quant à l'identification du reliquaire qui fut donc profané et cassé par les voleurs. A-t-il été volé ? Le doute est de mise !

Il paraît dès lors assuré que les cinq marques inédites ont été apposées lors d'une restauration qui a suivi l'acte de vandalisme évoqué par Chapuis et que l'on doit situer nécessairement entre le deuxième semestre 1773 et la fin du système corporatif d'Ancien Régime. On peut également déduire de ces témoignages que le reliquaire restait exposé dans l'église et n'était pas renfermé avec les autres éléments du trésor de Saint-Remacle. Une photographie du début du XX^e siècle du fonds Ruhl des Collections artistiques de l'Université de Liège qui montre les deux bras-reliquaires devant le tabernacle dans l'église rebâtie en 1838 semble faire écho à cette pratique (fig. 7).

LES « NOUVEAUX » POINÇONS

Le bras qui contient la relique montre lui aussi d'importantes traces de remaniement dont une large réparation imparfaitement masquée par un polissage d'assez piètre qualité qui n'est pas arrivé à effacer les traces de celle-ci. À mi-hauteur, sur la face postérieure, se voit également un pli qui, tel une cicatrice, oblitère malencontreusement quatre des cinq poinçons posés sur une ligne presque horizontale. Ces poinçons ont été appliqués avant ce pli, ce qui donne à penser que l'objet a encore subi un autre accident après sa restauration. On reconnaît, de gauche à droite, la marque d'un maître orfèvre, apposée par trois fois, suivie de celle de la ville, apposée deux fois. Ces marques sont malheureusement peu lisibles à cause de ce malencontreux pli dans le métal et de la faiblesse de frappe de la troisième marque du maître (fig. 8).

La marque de maître semble bien composée de deux lettres, elle est surmontée d'une couronne dont on distingue assez bien la base, *a priori*, cela devrait exclure un poinçonnage pour l'argent de bavière, malgré leur petite taille. Ces deux lettres ont résisté à tout essai d'interprétation sur base des noms d'orfèvres exhumés par Paul Bertholet, les initiales de ceux-ci ne correspondant pas aux éléments interprétables du poinçon. Pierre Colman, dans son article publié ici-même, en a livré de nouveaux⁶.

⁶ P. COLMAN, *op. cit.*, p. 40-42.



Fig. 8 – Les cinq poinçons inédits.
© Luc Engen.

Parmi ceux-ci, les frères Wauthy, signalés comme seuls orfèvres encore en activité à Verviers à la date du 17 février 1798. On ne peut formellement exclure que la seconde lettre de nos marques soit un W, mais l'arrivée à Verviers de Pierre Joseph, en 1792, à l'âge de cinquante ans, se situe près de vingt ans après les incidents de Saint-Remacle relatés plus haut et fait peser un doute sérieux sur cette pure hypothèse de travail.

Les comptes de l'église Saint-Remacle auraient pu fournir le nom de l'orfèvre ou du moins le montant payé et la date de la restauration, mais ces comptes n'ont pas été conservés⁷ !

La date du vol et un délai raisonnable pour la réparation de l'écrin d'une aussi précieuse relique semblent indiquer que la réparation qui a, à mes yeux, justifié l'estampage de ces cinq poinçons devrait se situer sous le règne de prince-évêque François-Charles de Velbruck (1772-1784). Ce règne est marqué par des tentatives sans lendemain de réforme du poinçonnage et ce, plus particulièrement dans les Bonnes Villes⁸.

⁷ C'est l'occasion de remercier Paul Bertholet et Nathalie Weerts pour leur aide dans cette infructueuse recherche.

⁸ J.-J. VAN ORMELINGEN, *Les Bonnes Villes de la principauté de Liège*, dans *L'orfèvrerie civile ancienne du Pays de Liège*, Liège, 1991, p. 253-254.

Un premier règlement daté du 11 juin 1772 avait eu pour but d'organiser un bureau de contrôle dans la capitale pour ce qui regarde les différents titres ouvrés pour l'or et l'argent. Il sera suivi deux ans plus tard (10 juin 1774) d'un premier mandement précisant le précédent règlement et élargissant le champ des contrôles à l'ensemble des Bonnes Villes. Ces deux dispositions légales seront *in fine* rendues caduques par une ordonnance du 22 juillet 1776 où l'on ne trouve plus trace d'aucune disposition particulière pour les Bonnes Villes. Velbruck qui avait le souci de mettre de l'ordre sera donc involontairement à l'origine d'une période de quatre ans où règnera la confusion pour ses contemporains et l'incertitude pour les chercheurs d'aujourd'hui⁹.

Le poinçon aux deux lettres couronnées est indubitablement une marque de maître. Il ne peut pas être confondu avec la marque VE, non encore retrouvée, que le mandement du 10 juin 1774 prévoyait pour les ouvrages mis en œuvre dans la ville de Verviers.

Le poinçon corporatif officiel pose quant à lui moins de problèmes de lecture, les trois lions sont bien nettement visibles et posés (2 - 1) comme sur les armoiries de Verviers. Le numismate, que je suis, n'a pu s'empêcher d'établir un rapprochement entre cette découverte et celle de l'identification de ces mêmes armoiries comme différent monétaire sur un très rare liard de Ferdinand de Bavière (1612-1650) que le regretté Hubert Frère avait proposé d'attribuer à l'atelier de Theux au marquisat de Franchimont¹⁰. Il basait son argumentation sur les travaux de Poncelet et son chapitre consacré à l'intégration des armes du marquisat dans celles de Theux, Pepinster et Verviers notamment pour cette dernière sur son sceau daté 1692¹¹.

⁹ L. ENGEN, *De quelques orfèvres et poinçons liégeois du XVIII^e siècle*, dans *BIAL*, t. 115, 2011, p. 359-361.

¹⁰ H. FRÈRE, *Theux ? Un nouveau différent. Un nouvel atelier monétaire liégeois vers le milieu du XVII^e siècle*, dans *Bulletin du Cercle d'Études numismatiques*, t. 33, 1996, p. 45-49.

¹¹ E. PONCELET, *Sceaux des villes, communes, échevinages et juridictions civiles de la province de Liège*, Liège, 1923, p. 56, 147 et 154.

LE BRAS-RELIQUAIRE DE SAINT REMACLE PAR FRANÇOIS DRION EN 1840

À l'exception d'un pied de style néo-classique, cet autre bras-reliquaire (fig. 9) provenant également de la paroisse primitive de Verviers est une copie presque parfaite du reliquaire de saint Sébastien. Il a été réalisé par l'orfèvre liégeois François Drion. Son poinçon (fig. 10) y a été appliqué à trois reprises : à l'arrière du pied, à l'arrière de la main, ainsi qu'à la base de la face avant du fût ajouré contenant les reliques, un humérus et une phalange. Celles-ci avaient été prélevées de la châsse stavelotaine de saint Remacle lors de son ouverture pratiquée le 1^{er} août 1838. D'après les archives, le reliquaire a été acquis en 1840. Cette datation est confortée par la présence d'un poinçon officiel du royaume de Belgique en usage de 1831 à 1868.

L'examen détaillé du bras de saint Sébastien a montré que les éléments indubitablement anciens que sont la capsule contenant la relique et le pied signé Mol sont reliés par un cylindre en argent, formant le bras, dont l'état et les traces d'intervention plus ou moins heureuses n'interdisent pas d'émettre l'hypothèse que lors de la réalisation du bras de saint Remacle, François Drion serait, à son tour, intervenu pour renforcer la structure du reliquaire de son lointain prédécesseur. C'est cette hypothèse et la nécessaire comparaison des deux bras qui justifient la présence de cette partie de l'exposé.

Le Liégeois François (Maximilien) Drion, était le fils d'un autre orfèvre liégeois Guillaume Drion (1761-1847), qui a fait l'objet d'une étude récente¹², et de Marie Philippine Despreetz. Il est né à Liège le 22 octobre 1787 et y est décédé le 10 octobre 1871. Il était, à cette époque, domicilié au boulevard d'Avroy, mais il semble avoir effectué l'essentiel de sa carrière en Neuvise à l'enseigne de la Roue d'or comme semble le confirmer la présence d'une roue sur les trois poinçons recensés pour ce maître¹³. Celui qui a été appliqué sur le bras-reliquaire est celui dont les lettres F et B sont séparées par un point et où la roue est constituée de six rayons.

¹² P. COLMAN, *Les trois derniers marqueurs du bon métier des orfèvres liégeois : Gilles Berryer II (1725-1814), Remy-Joseph Renier (1736-1811), Guillaume Drion (1716-1847)*, dans *BIAL*, t. 123, 2019, p. 218-255.

¹³ W. VAN DIEVOET, *Orfèvres de Liège du XIX^e siècle*, Louvain, 2006, p. 43.



Fig. 9 – Bras-reliquaire de saint Remacle par François Drion (1840), vu de face.
© Musées de Verviers, photo J. Spitz.



Fig. 10 – Poinçon de François Drion.
© Luc Engen.

CONCLUSION

Si cet article a permis la publication de la preuve de l'existence d'un poinçon corporatif verviétois et mis au jour un poinçon onomastique, malheureusement illisible, d'un maître verviétois à identifier, il pose *in fine* plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Seul un démontage de l'objet à l'occasion d'une bonne restauration permettrait d'affiner l'histoire de ce reliquaire conçu en 1673, réparé vraisemblablement sous le règne de Velbruck et peut-être restauré à nouveau par François Drion.

LA MESURE DES PIERRES DE TAILLE AU PAYS DE LIÈGE AU XVIII^e SIÈCLE

par Francis TOURNEUR

Autrefois, les pierres de taille représentaient souvent un poste important du budget d'un bâtiment – surtout pour les constructions de prestige, où ces matériaux pouvaient être employés à profusion. C'est par exemple le cas de l'ensemble architectural de l'ancien palais des princes-évêques de Liège. Le dépouillement minutieux des archives de certaines phases de chantiers de ce vaste complexe monumental a souligné le soin apporté à la mesure de tous ces produits lithiques, pour en assurer le juste paiement. Désiré Van de Castele¹ a publié de larges extraits de ces textes anciens, dont le *Toisé de la livraison des pierres de taille livré par Étienne Gillard et la veufve Nicolas Croka pour le bâtiment de la maison de l'État, situé en la ville de Liège, joignant le Palais, la quelle toisé a été fait le 4 juillet dernier suivant le marché et au prix qu'ils ont été payée pour celles livré au Palais [...]*². Le long document, signé le 2 juillet 1740 par l'architecte Jean-André Anneessens³, portant sur un montant de presque 14 000 livres, permet de comparer la fourniture avec ce que prévoit la convention passée le 7 novembre 1735 devant le notaire Pierre Nicolas Catoire entre Jean-Érard de Coune, intendant représentant le maître d'ouvrage, et Nicolas Croka⁴ et Étienne Gillard⁵, convention que D. Van de Castele

¹ D VAN DE CASTEELE (1878).

² *Idem*, p. 365-369.

³ L'architecte bruxellois Jean-André Anneessens (1687-1769) livra les plans de reconstruction après l'incendie de 1734 qui détruisit partiellement le complexe monumental du palais. Il connut une mort accidentelle, asphyxié dans une mine de calamine près d'Aix-la-Chapelle, dont il était justement occupé au toisé des ouvrages (A. WAUTERS, 1866).

⁴ Il s'agit d'un membre de la famille Croka (ou Crocka), dont les activités dans le monde de la pierre et du marbre ont fait récemment l'objet des recherches approfondies de R. JUSSERET (2007).

⁵ Étienne Gillard (ou Gilart, Gilard, Gillart, Gillard) est qualifié d'*entrepreneur des pierres de tailles à la maison de l'État* (D. VAN DE CASTEELE, 1878, p. 370) ou parfois de *sculpteur de pierres* (*idem*, p. 372). Il semble livrer par ailleurs des cheminées de marbre blanc pour le même chantier (*idem*, p. 374), à l'instar de Julien Hallet, souvent présenté lui-même comme sculpteur. Les familles Gillard et Croka étaient manifestement apparentées et liées à la fameuse dynastie des Dumont, active dans le monde liégeois de la pierre et du marbre du XVII^e au début du XIX^e siècle. Les relations et spécificités de tout ce monde de *marbriers* restent largement à explorer.

reproduit aussi intégralement⁶. Cet exercice de toisé s'est déroulé en présence du maître maçon Pasquay Barbier⁷ qui atteste *davoir estés presents à la mesure des piere de la maisons de letas, qui a estés mesuré aus pieds de sents Lambert, conformemant à la convention*⁸ – précisant ainsi très utilement quelle unité de mesure est employée dans le marché. Il est donc évident que le toisé constituait une des étapes indispensables au bon déroulement d'un chantier, au point de mériter la rédaction d'un ouvrage spécifique ou à tout le moins d'une partie de traité. C'est à deux documents importants sur le toisé des pierres de taille, publiés à Liège au XVIII^e siècle, que la présente note est consacrée⁹.

LE TOISÉ, PRATIQUE INDISPENSABLE À L'ARCHITECTURE

Les pratiques liées au toisé en général, à celui des bâtiments et plus précisément des matériaux lithiques, ont fait déjà l'objet de nombreuses recherches. Les travaux de Juliette Hernu¹⁰ sur l'architecte parisien Pierre Bullet (1639-1716) ont montré que son ouvrage le plus connu, la fameuse *Architecture pratique*, publiée en 1691 et constamment rééditée jusqu'au début du XIX^e siècle, est en fait un véritable traité du toisé, établissant le lien entre techniques et architecture, bien plus qu'un traité d'architecture en tant que tel. L'auteure présente aussi une brève histoire de cette pratique du toisé depuis le XVI^e siècle et de ses fondements dans les ouvrages plus strictement mathématiques du siècle précédent. Les publications de Robert Carvais¹¹ s'inscrivent pour leur part dans le cadre global de son approche du monde parisien de la construction sous l'Ancien Régime, en particulier de son contexte juridique et administratif, et de ses aspects économiques. Il reprend également l'historique des pratiques, la volonté de les rationaliser et il compare la situation à Paris et dans les différentes régions françaises.

⁶ *Idem*, p. 359-363.

⁷ Paquay Barbier ou Barbière est un des acteurs majeurs de la construction en principauté de Liège au milieu du XVIII^e siècle (R. FORGEUR, 1976).

⁸ D. VAN DE CASTEELE, 1878, p. 370.

⁹ Le sujet a fait par ailleurs l'objet d'une note plus brève dans le cadre d'un récent colloque (Fr. TOURNEUR, 2020). L'existence du *Traité* de Malte est venue à notre connaissance grâce au mémoire inédit de Fr. DUPERROY (1982), qui aborde systématiquement tous les éléments de la fenêtre à Namur, dont les éléments de pierre, avec mention de la littérature ancienne s'y rapportant.

¹⁰ J. HERNU (2010), sur la base de son mémoire de maîtrise soutenu en Sorbonne la même année.

¹¹ R. CARVAIS (2015), pour ne reprendre qu'un article de la production abondante de cet historien du droit.

Valérie Nègre¹², dans son récent livre sur les rapports entre architectes, artisans et techniques au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, consacre un chapitre entier à la question¹³, en une remarquable synthèse que nous résumerons ici : après des traités généraux sur toutes sortes d'ouvrages de construction au sens large au XVI^e siècle, c'est au siècle suivant qu'apparaissent des livres spécifiques au bâtiment, abordant franchement la question des prix. Il s'agit de volumes de petites dimensions, voulus pratiques et visant à aider ceux qui font construire. *On y trouve des renseignements sur les méthodes de mesurage des ouvrages et d'estimation des prix (matériaux, temps de travail), mais aussi sur les clauses qui doivent être insérées dans les marchés et sur les principales coutumes et règlements du bâtiment*¹⁴. Il est intéressant de constater que ces matières sont un des sujets principaux des cours de l'Académie d'Architecture, au même titre que tout ce qui concerne la *coupe des pierres* ou *stéréotomie*. Le rôle de Pierre Bullet est également souligné ici, comme *premier auteur à élever le toisé au statut de technique raisonnée ; il critique les pratiques basées sur les us et coutumes et propose de les appuyer sur des opérations géométriques*¹⁵ – ce qui l'entraîne à commencer son livre majeur par une *Géométrie pratique*. Les habitudes consistaient jusqu'alors non à mesurer de façon précise des objets mais à rapporter des surfaces fictives à l'évaluation de la quantité de travail à effectuer pour les obtenir. C'est à cette époque charnière que sont créées les charges d'*experts jurés architectes*, qui vont jouer un rôle important sur les chantiers et sont parfois exercées par d'anciens *appareilleurs*, autrement dits à nouveau des spécialistes des pierres. Plusieurs profils sont évoqués, *toiseurs, vérificateurs, inspecteurs, contrôleurs*, qui interviennent à différentes étapes, de la conception en amont (avec élaboration d'un budget détaillé) jusqu'à l'achèvement et aux paiements finaux (avec approbation des *mémoires* des divers corps de métiers), en passant par le marché et l'analyse des offres, le suivi du chantier et la conformité aux prescriptions (notamment pour les parties d'ouvrages qui ne seront plus accessibles, le bâtiment terminé). La volonté est d'uniformiser et de rationaliser à tous les stades de la démarche.

¹² V. NÈGRE (2016), parmi beaucoup d'autres travaux de cette historienne des techniques de la Sorbonne.

¹³ *Idem*, p. 187-201, sous le titre *Les toisés, les architectes du roi et les toiseurs vérificateurs*.

¹⁴ *Idem*, p. 188.

¹⁵ *Idem*, p. 190.

Enfin, la mesure des bâtiments en nos régions a fait l'objet d'une synthèse brève mais brillante par Dirk Van de Vijver¹⁶, qui brosse un tableau général de ces pratiques sur cinq siècles dans les Pays-Bas méridionaux et la Belgique, à partir des plus anciens témoignages médiévaux jusqu'au milieu du XX^e siècle. Il rappelle les travaux antérieurs, notamment les recherches de Jean Mosselmans et Roger Schonaerts ; il détaille les conditions spécifiques (particulièrement les questions de dates) de genèse des deux traités liégeois qui sont ici étudiés, dont certaines figures sont d'ailleurs reprises¹⁷. Il faut mentionner enfin des approches détaillées sur certains aspects du mesurage à Liège, comme les pratiques liées à la riche industrie houillère¹⁸.

LE MONDE STRUCTURÉ DE LA *PIERRE NAMUROISE* AUX TEMPS MODERNES

Un des traités mentionne spécifiquement les *pierres de Namur*, ce qui dans cet environnement liégeois mérite un mot d'explication. La géologie de Liège est en effet dominée par les terrains d'âge stratigraphique Houiller (Carbonifère supérieur), qui ont livré fort tôt à la fois le *charbon de terre* comme combustible et des grès comme matériaux de construction. En effet, tous les coteaux de la rive gauche de la Meuse, quasiment depuis Sclessin jusqu'à Herstal, reposent sur ces strates où alternent grès, houilles et schistes, ces derniers étant de peu d'usage. Les niveaux de charbon et de grès ont été exploités à ciel ouvert, puis rapidement en galeries pour suivre les bancs les plus intéressants. Aussi, la pierre à bâtir locale est sans conteste à Liège le grès houiller dont de nombreuses variétés existent, tant en texture et coloris qu'en aptitude au façonnage, la plupart des couches ne livrant que des moellons à peine équarris, d'autres se prêtant à confection d'éléments taillés, voire à l'élaboration de sculpture fine. Ces matières dominent le paysage bâti liégeois jusqu'à l'introduction des formes gothiques, que l'on assimile en général aux travaux de reconstruction du chœur oriental de la cathédrale Saint-Lambert, au tournant du XIII^e siècle.

¹⁶ D. VAN DE VIJVER (2006).

¹⁷ *Idem*, p. 3180 et fig. 9 en p. 3181.

¹⁸ P. BRUYÈRE (2009) pour le *cerquemenage*, notamment, après l'article général de G. BURETTE (1975), qui retrace à grands traits l'histoire des géomètres dans l'ancienne principauté de Liège depuis les origines.

Les grès houillers conviennent mal aux modes constructifs gothiques, tant en disponibilités de blocs capables qu'en comportement en œuvre. C'est alors que les *pierres de Namur* envahissent le marché liégeois, qu'elles vont dominer largement jusqu'au milieu du XIX^e siècle (et l'arrivée d'une autre pierre bleue, le *petit granit*), aussi bien pour les constructions religieuses que civiles¹⁹.

Les carrières namuroises, dont l'activité remonte à l'Antiquité, ont fait l'objet de nombreuses études déjà et leurs produits variés ont bénéficié d'une large diffusion grâce à la Meuse, vers l'aval, Liège, la Hollande puis la mer, et par là, l'exportation. On manque d'une synthèse globale sur l'industrie de la pierre à Namur et ses diverses filières (de taille et de marbrerie), mais on connaît la structure des métiers qui les représentaient. Aux côtés de toutes les approches générales des corporations namuroises²⁰, c'est l'article spécifique de Léon Lahaye²¹ qui reste la référence la plus détaillée sur le sujet. Les différentes étapes de la carrière au chantier de construction mériteraient sûrement de nouvelles recherches, notamment en ce qui concerne la délocalisation loin des gisements des ateliers de taille, sans doute parfois rapprochés des lieux de mise en œuvre, ce qui suppose le transport de blocs simplement dégrossis ou épannelés. Liège, qui représentait incontestablement un marché important, était sans aucun doute pourvu de ces ateliers. L'intérêt de bien y mesurer ces fameuses *pierres de Namur* est donc évident.

LE TRAITÉ DE GÉOMÉTRIE DE MARTIN MALTE

(fig. 1-3)

La biographie de Martin Malte²² reste peu connue, la notice qui lui est consacrée dans la *Biographie nationale* tient en quelques mots : *mathématicien liégeois, né vers le milieu du XVII^e siècle, mort en 1720.*

¹⁹ On trouvera un aperçu de ces considérations dans Fr. TOURNEUR (2010, p. 156-162).

²⁰ J. B. GOETSTOUWERS (1908) reste le plus complet, avec A. COLART (1941), M. L. FICHEFET (1964) et le volume rassemblé par J. TOUSSAINT (1998), comportant notamment les études de Serge Bressers.

²¹ L. LAHAYE (1895).

²² Un Martin Malte, homonyme probable, sollicite sans succès, en 1686, auprès du gouverneur général de Gand l'ouverture d'une école française dans cette ville ; il est dit montois (F. DE POTTER, 1885, p. 265, 396). On notera que plusieurs imprimeurs lillois, originaires eux aussi de Mons et aussi actifs au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles, portent le nom de Malte, notamment François et Jean-Chrysostome, ce dernier particulièrement connu par l'édition d'un grand nombre d'ouvrages (J. HOUDOY, 1879/1971).

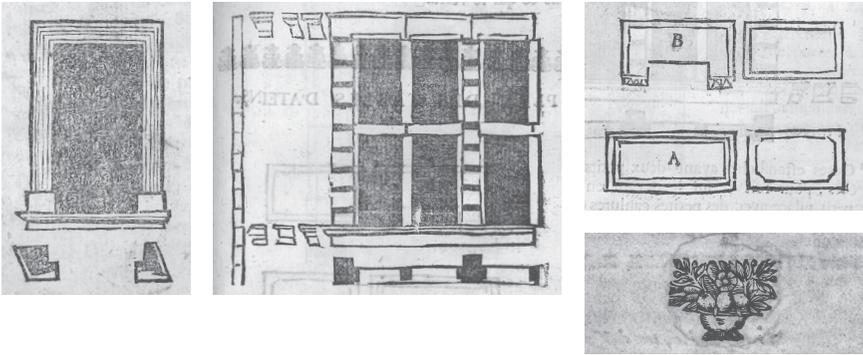


Fig. 1 – Figures dans le texte de Martin MALTE (1716), représentant une *porte* au tour profondément mouluré (p. 172), une *fenêtre* à croisée(s) avec à gauche profils d'appuis et de linteaux (p. 173), des *tables d'ateins* de profils divers (p. 174), avec le cul-de-lampe de la page de titre.

*On manque de renseignements sur sa vie*²³... Il est surtout mentionné comme l'auteur de trois ouvrages, une *Arithmétique nouvelle* publiée chez l'auteur à Liège en 1705, le *Traité de géométrie* examiné ci-après et un *Recueil des mesures usitées dans le pays de Liège, par les arpenteurs-jurés, tant d'ancienneté comme encore présentement*, petit volume in-8° publié en 1720 chez Urbain Ancion, imprimeur à Liège (*vis-à-vis des Dominicains*)²⁴. Par les frontispices de ces livres, on apprend que Martin Malte habitait en 1705 *en la rue de Guelt proche la Magdeleine à Liège*, en 1716, *devant la Magdeleine*, puis plus précisément en 1720, de façon un peu étrange, *derrière l'église de la Madeleine à l'enseigne de Saint Joseph*²⁵. Lui-même mentionne les titres de *professeur en arithmétique et géométrie, arpenteur général-juré et examinateur des arpenteurs de la cité et pays de Liège*. En pièces justificatives au début de son *Traité*²⁶, Martin Malte reprend l'ordonnance du conseil de la ville de Liège, en date du 19 octobre 1707, le nommant *Mesureur general de cette cité & banlieu*, avec description de sa fonction, cette nomination étant confirmée par le *Conseil impérial pour la Principauté de Liège*

²³ A. LE ROY (1894-1895) ; on mentionnera que le nom de Martin Malte est souvent cité dans des histoires des mathématiques à Liège et dans la région (par exemple, P. L. BUTZER, 1982, p. 22, qui le dit né vers 1650).

²⁴ Seuls les deux derniers livres sont cités par A. G. de BECDELIEVRE (1837, p. 339), pourtant unique référence avancée dans la bibliographie d'A. LE ROY.

²⁵ C. LE PAIGE (1888, p. 556).

²⁶ M. MALTE, 1716, p. 6-7 des introductions non numérotées.

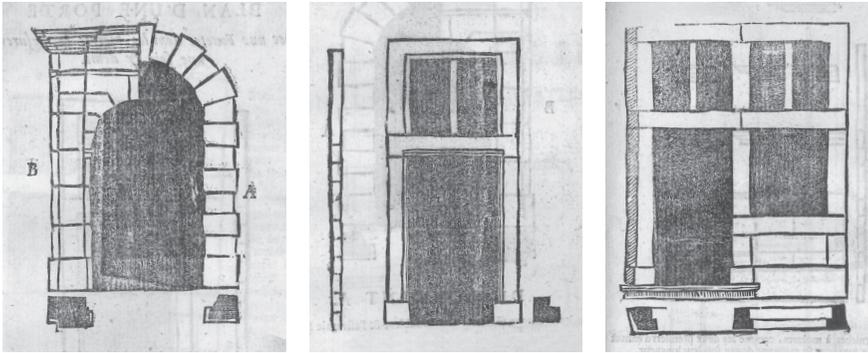


Fig. 2 – Figures dans le texte de Martin MALTE (1716), représentant une *porte* avec deux variantes et leurs sections en dessous (p. 175), une autre *porte* surmontée d'une imposte à traverse (p. 176), et une *porte avec sa fenêtre* dont les éléments sont imbriqués (p. 177).

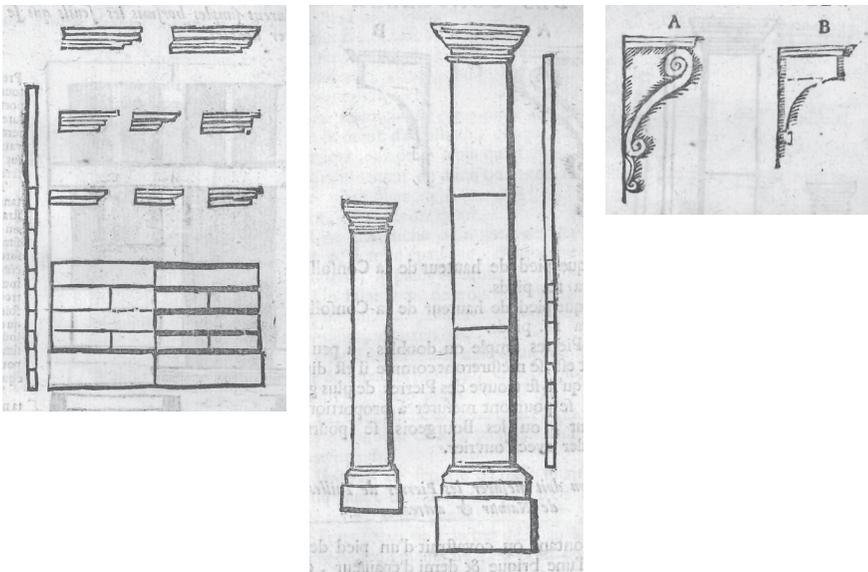


Fig. 3 – Figures dans le texte de Martin MALTE (1716), représentant des *corniches et carreaux* ou modénatures et soubassements (p. 176), deux *plats pilastres* monolithe ou en éléments superposés (p. 177) et des *consolles* avec volutes multiples à gauche (p. 180).

le 16 juin 1708²⁷. À la fin du livre²⁸, une déclaration détaille la genèse de l'ouvrage : le 6 août 1699, le règlement est déclaré être bon pour l'utilité du public par un comité d'experts dont les noms sont cités (Thiry le Comte²⁹, Prosper Cramillion le vieu³⁰, Lambert Doreye³¹, Barthelemy de Jeneffe³², Jean Dereye³³, Jean Drion³⁴ et Noel François de Celle³⁵), décision scellée par un acte passé le 8 septembre de la même année devant le notaire Cornelis, en la maison d'Ambroise Capitaine³⁶ au pont d'Amercœur, avec les signatures de Lambert Doreye, Barthelemy de Jeneffe, Noel François de Celle, Jean de Neumostier³⁷ et Jean Doreye. En 1702, le 18 mai³⁸, le conseil du prince-évêque se prononce sur le *différent* entre le *Pied Saint Lambert* et le *Pied Saint Hubert*, fixant les usages respectifs de ces deux mesures³⁹. Le conseil de la ville émet un premier avis le 7 septembre 1703⁴⁰, puis un nouvel avis toujours sur le *règlement* le 19 octobre 1707⁴¹ (signés tous les deux *F. Stephani pro Du-Moulin*) et

²⁷ *Idem*, p. 8 des introductions non numérotées.

²⁸ *Idem*, p. 204.

²⁹ Non identifié jusqu'à présent.

³⁰ La famille Cramillion (Cramilion, Cramillon ou Cramion), originaire de la région d'Andenne et de Seilles, pays de carrières réputées, a vu de ses membres s'implanter à Liège comme tailleurs de pierres, maçons ou entrepreneurs. On retient Nicolas qui relève le métier de maçon en 1670 et Guillaume en 1680, tous les deux fournissant les grands chantiers liégeois du dernier quart du XVII^e siècle. Nicolas, qui est impliqué en 1683 dans une affaire de mesurage de pierres, a deux fils, dont l'un se prénomme Prospère – mais les liens familiaux restent largement à préciser dans cette dynastie. Toutes ces données sont issues des précieux travaux de B. LHOIST-COLMAN (1979, p. 192 et 211 en particulier). Un de leurs descendants, Jean-Hubert Cramillion, fut moine à Saint-Hubert, en y jouant le rôle d'architecte et de maître de carrière (R. JUSSET, 2004 pour sa biographie).

³¹ La famille Doreye (avec différentes graphies) est connue dans le monde de la construction à Liège depuis le XIII^e siècle au moins. Un Lambert Doreye dit Morenard, baptisé en 1637, pourrait être celui-ci (B. LHOIST-COLMAN, 1979, p. 210).

³² Il s'agit de la famille de Jeneffe, qui deviendra Digneffe (dont le célèbre architecte liégeois, prénommé aussi Barthélemy), dont de nombreux membres ont été recensés – l'un d'entre eux, Bartholomé, est né en 1672.

³³ Manifestement une coquille pour Jean Doreye, de la famille précédemment mentionnée (n. 31), qui a été maître maçon de la cathédrale Saint-Lambert et gouverneur du métier des maçons en 1684, avant de mourir en 1694, laissant la charge à son fils aussi prénommé Jean (*idem*, p. 211).

³⁴ Sans doute une nouvelle coquille pour Drion – un Jean Drion est à cette époque charpentier ou menuisier.

³⁵ Non identifié à ce jour.

³⁶ Nous n'en avons pas trouvé mention par ailleurs.

³⁷ On trouve des indications sur de Neu(f)mo(u)stier ou Deneu(f)mo(u)stier à plusieurs reprises, patronyme sans aucun doute lié au monastère hutois bien connu, dont des Jean, mais sans identification plus précise.

³⁸ M. MALTE, 1716, p. 4 des introductions non paginées.

³⁹ Ce long débat à propos des deux pieds en usage à Liège a été abordé de façon magistrale par notre auteur, selon G. BURETTE (1975, p. 11) : *Martin Malte [...] dans son Recueil des mesures, édité en 1720, a remédié à cet état de choses en nous donnant, pour chaque localité du pays, les mesures différentes rapportées au pied de Saint-Lambert*. Le sujet a été abordé par de nombreux auteurs, parmi lesquels on retiendra G. RUHL (1908) et, plus récemment, Fl. ULRICH (1971) et L. RADOUX (1996).

⁴⁰ M. MALTE, 1716, p. 205.

⁴¹ *Idem*, 1716, p. 6-7 des introductions non numérotées.

une *sentence* est portée contre le règlement du *métier des massons* le 22 février 1714 (signée par Rosen et de Sluse)⁴². Une décision scabinale du 18 mai 1716⁴³ concernant l'utilisation d'une *chaîne* cite les *géomètres-jurés* Closquet⁴⁴, Mulkeman⁴⁵ et Malte. Le privilège d'imprimer est octroyé par le conseil du prince-évêque le 14 novembre 1716, sous double signature de Rosen et Vanhoue⁴⁶. C'est donc la date qui est retenue comme celle de parution de l'ouvrage par tous ceux qui l'ont cité. Confirmation est donnée par la mention dans les *Dépenses de la Cité*⁴⁷ pour les années 1715-1716 : *À Martin Malte, pour l'impression de son livre, 100 fls.* L'auteur semble annoncer une suite de l'ouvrage⁴⁸, qui à notre connaissance, n'a jamais vu le jour et n'est mentionnée nulle part. Enfin, une seule intervention de Martin Malte dans le cadre d'un chantier concret nous est connue, en 1709, au château de Waleffe-Saint-Pierre (Faimés), dont il effectue la mesure de toutes les maçonneries⁴⁹.

LE TRAITÉ DE GÉOMÉTRIE PRATIQUE DE JEAN HARROY (fig. 4-10)

Jean Harroy est encore moins connu que Martin Malte, ses biographes⁵⁰ se contenant de *géomètre et arpenteur juré* à Liège, parfois précédé de *maître arithmétique* [sic], au XVIII^e siècle, auteur d'un *Traité d'arithmétique* et d'un *Traité de géométrie pratique sur le terrain*.

⁴² *Idem*, p. 7 des introductions non numérotées.

⁴³ *Idem*, p. 5 des introductions non numérotées.

⁴⁴ Nicolas Closquet ou Cloesket, né vers 1659, est présenté comme *professeur de langues et professeur d'arithmétique et de géométrie*, sujets sur lesquels il a beaucoup publié (C. LE PAIGE, 1888, p. 555-556).

⁴⁵ Érasme Mulkeman, fils d'Henry, deux géomètres liégeois (*idem*, p. 555). Tous ces *géomètres* sont considérés comme des émules du célèbre chanoine René-François de Sluse (P. L. BUTZER, 1982, p. 22), à la famille duquel ces auteurs prolifiques dédient souvent leurs ouvrages. Sur l'influence de la famille de Sluse, on consultera le catalogue de Fr. JONGMANS, *et al.* (1985) et les actes du colloque qui lui a été consacré (1986).

⁴⁶ M. MALTE, 1716, p. 3 des introductions non numérotées.

⁴⁷ S. BORMANS, 1865, p. 394.

⁴⁸ *Fin de la première partie de ce livre, et la suite se trouvera chez ledit auteur, quand son S. A. S. E. en aura décidé* (M. MALTE, 1716, p. 205).

⁴⁹ Ph. POINDRONT (1996, p. 220) : *M. Malte mesureur sermenté de Liège lequel ayant mesuré tous les ouvrages en maçonneries [...] au château neuf du baron de Waleff.*

⁵⁰ Les courtes notices se copient l'une l'autre, sans guère d'apport, depuis celle d'H. DELVAUX DE FOURON (1845, p. 59), qui génère celle de la *Biographie nationale* par J. NÈVE (1884-1885, col. 740), puis celle du mathématicien jésuite Henri BOSMANS, qui publiait souvent sous le pseudonyme d'H. BRAID (1898, p. 102). Les mentions subséquentes dans les travaux qui abordent les mathématiques à Liège n'apportent rien de nouveau.

Il a été baptisé à Houyet, le 10 mars 1695⁵¹, fils de Jeanne Lamotte et d'Henri Harroy, lui-même né vers 1665, probablement à Dinant, d'un père homonyme, et mort en 1711. On le croit époux de Marie-Catherine Moreau mais on ignore la date du décès de Jean Harroy, dit *bourgeois de Liège* en 1729 et *maître d'école* en 1738⁵². Ses deux ouvrages semblent avoir connu un réel succès, si l'on en croit les multiples rééditions au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les bibliophiles spécialisés ont dressé la liste de celles-ci. Le *Traité d'arithmétique mise en pratique pour le commerce en général, embelli de plusieurs règles curieuses et spéculatives. Dédié à Messieurs les bourgemaîtres et conseil de la noble cité de Liège* est publié en 1740 chez Charles Collette, imprimeur *À la Croix d'Or sous la tour S^t Lambert* et chez l'auteur, *rue de l'Agneau sur Meuse*. Ce volume in-8^o est réimprimé sous le même format en 1747 (C. Collette), 1765 (J. E. Philippart et B. Collette), 1784 (J. A. Gerlache) et 1792 (S. Dauvrain) ; en 1747, Jean Harroy habitait en *Vinâve d'Île*. C'est 1745⁵³ que paraît l'ouvrage qui nous occupe ici, le *Traité de géométrie pratique sur le terrain [...]*, chez J.-F. Bassompierre, *imprimeur & libraire en Neuvise* et chez l'auteur, cette fois *rue Souverain-Pont*. La réimpression en 1747 (ou 1757, chez D. Philippaux) ne connaît qu'un simple rajeunissement de titre, les réimpressions de 1776 (J. G. M. Loxhay) et 1780 (J. A. Gerlache) sont des états différents, cette dernière édition connaissant une actualisation en 1785 (J. J. Smits), avant la dernière version (chez J. G. M. Loxhay) de 1795⁵⁴. On notera que Jean Harroy s'est évidemment exprimé sur la problématique pied de Saint-Lambert / pied de Saint-Hubert⁵⁵. Enfin, notre géomètre a livré un inventaire détaillé du matériel nécessaire à l'exercice de la profession de voir-juré, qui constitue un document intéressant pour la compréhension de cette pratique⁵⁶.

Comme cela est précisé dans le long titre de l'ouvrage, un chapitre entier du *Traité de géométrie* est consacré au sujet qui nous intéresse ici : *Dans le sixième [chapitre], je donne un nouveau règlement pour la mesure des*

⁵¹ URL : <https://gw.geneanet.org/cpilot1?lang=en&iz=0&p=jean&n=harroy> [dernière consultation le 31/03/2020].

⁵² Même source, en partie basée sur les registres paroissiaux de Houyet.

⁵³ Le *privilege* est octroyé par le Conseil privé du prince-évêque en date du 4 juillet 1744 (J. HARROY, 1745, p. 9 de l'introduction non numérotée).

⁵⁴ C. LE PAIGE (1888, p. 557), qui reprend en les simplifiant quelque peu les notices de X. de THEUX (1867, p. 237 et 243), avec un décalage de date (1747/1757) pour la deuxième édition de la *géométrie pratique*.

⁵⁵ Les approches de cette question par Martin Malte et Jean Harroy font l'objet d'une comparaison par P. DE BRUYNE (1936, p. 300). Voir la n. 39 ci-dessus.

⁵⁶ G. BURETTE (1975, p. 117-118).

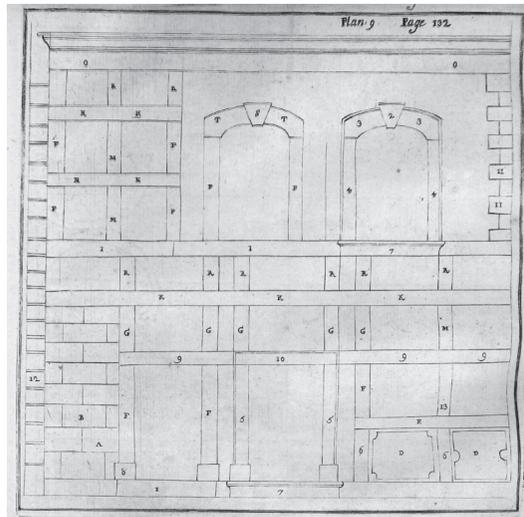


Fig. 4 – Planche 9 du traité de Jean HARROY (1745, p. 132), modèles de façade percée de baies de différentes typologies, archaïques (à croisée) ou plus *modernes*, à linteaux bombés à clés, avec traitements divers des anglées, en pilastre à refends à gauche, en chaînage à droite.

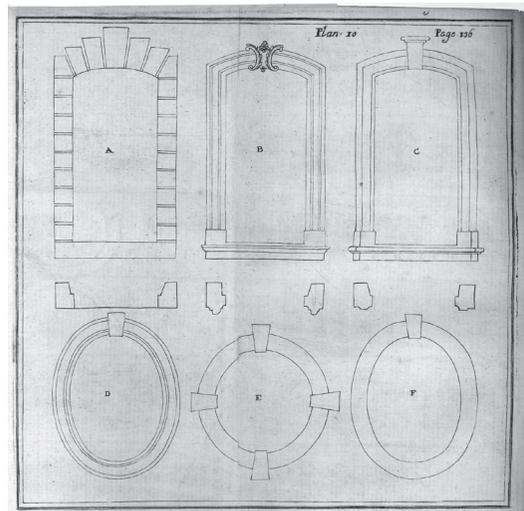


Fig. 5 – Planche 10 du traité de Jean HARROY (1745, p. 136), modèles de fenêtres, à linteau en tas de charge (à gauche) ou à linteau cintré, à agrafe sculptée ou clé saillante, et d’oculi variés.

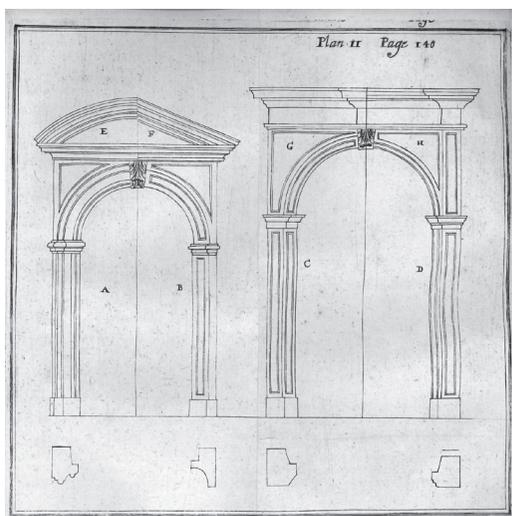


Fig. 6 – Planche 11 du traité de Jean HARROY (1745, p. 140), modèles de portes en plein cintre, surmontées d'un fronton cintré ou triangulaire, ou d'un fort larmier mouluré.

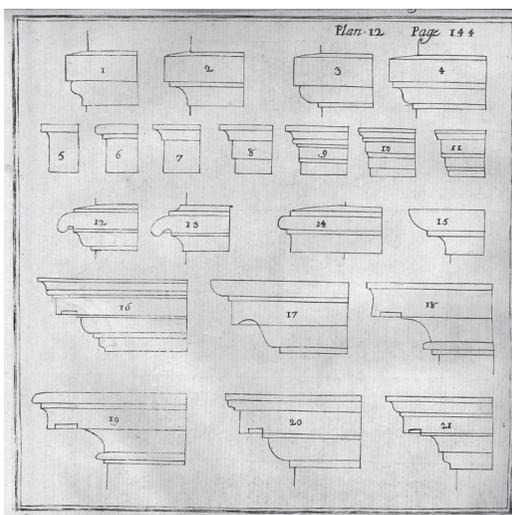


Fig. 7 – Planche 12 du traité de Jean HARROY (1745, p. 144), types de modénatures très variées.

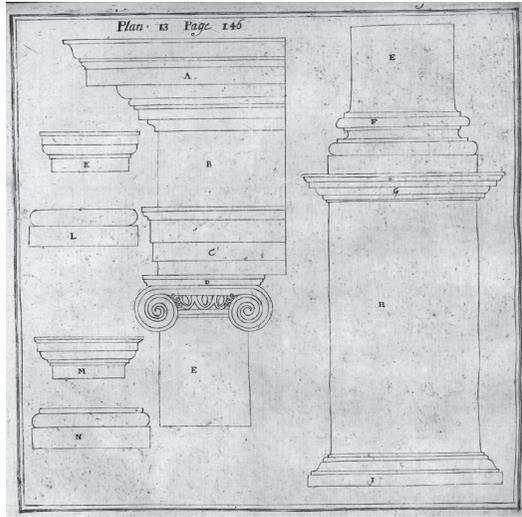


Fig. 8 – Planche 13 du traité de Jean HARROY (1745, p. 146), bases et chapiteaux, d'ordres dorique, toscan et ionique.

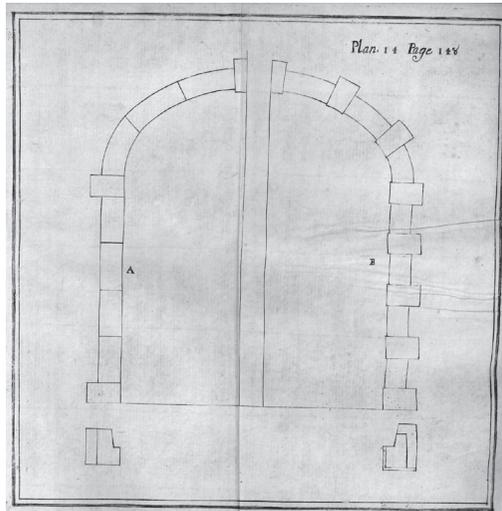


Fig. 9 – Planche 14 du traité de Jean HARROY (1745, p. 148), modèles de larges portes en anse de panier, aux claveaux alignés ou passants.

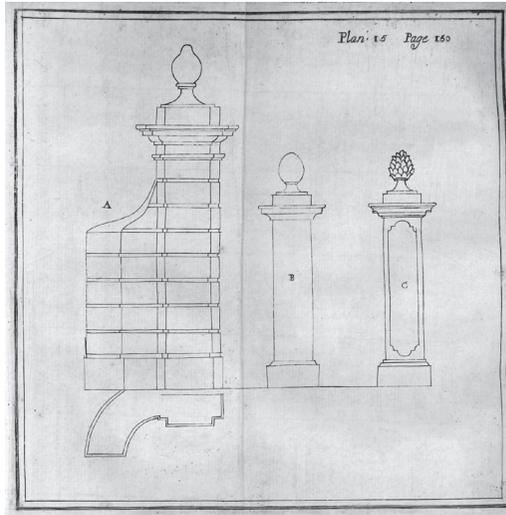


Fig. 10 – Planche 15 du traité de Jean HARROY (1745, p. 150),
entrée de jardin et pilastres d'une barrière de jardin,
avec pomme de pin et artichaut.

*pierres, suivi de la Maçonnerie, & de la mesure des toits d'ardoises, & cela non-seulement pour l'instruction des Apprentifs, mais encore pour la connoissance et la curiosité de tout particulier*⁵⁷. Cette partie fait d'ailleurs l'objet d'une mention particulière dans l'introduction : le prince-évêque Jean-Théodore trouve, *selon l'avis de nos Echevins de Liège, & le Recès des Gouverneurs du bon métier des Maçons & des Maîtres Tailleurs de pierres, qui en ont fait l'examen, que ce Règlement contribuera au bien public, entant que la mesure qu'on y établit est parfaitement exacte & beaucoup meilleure que celle que l'on a ci-devant suivie*, et en autorise par conséquent l'impression, selon l'avis donné en Conseil privé le 28 novembre 1744⁵⁸. Les autres chapitres abordent les figures géométriques, leur calcul et leurs relations avec l'arpentage et le partage des terrains, la réduction des mesures, ainsi que la longimétrie et l'altimétrie, avec des considérations sur l'usage de l'équerre et de la planchette, et des règlements pour mesurer les toits d'ardoises et les maçonneries – comme dans le *Traité* de Malte, n'y manquant que le *pavé des chaussées*.

⁵⁷ J. HARROY, 1745, p. 5 de l'introduction non numérotée.

LES TRAITÉS ET LEURS RICHES ENSEIGNEMENTS

Les deux ouvrages, publiés à une trentaine d'années d'intervalle, se distinguent par beaucoup d'aspects. D'abord, par la longueur des textes, une petite douzaine de pages chez Malte (d'un grand caractère), trois fois plus chez Harroy (d'une typographie plus serrée). Ensuite par la qualité et la quantité d'illustrations, les gravures sur bois qui ponctuent le texte de Malte ne peuvent rivaliser avec la finesse des dix-huit gravures en taille-douce insérées comme planches dépliantes⁵⁹

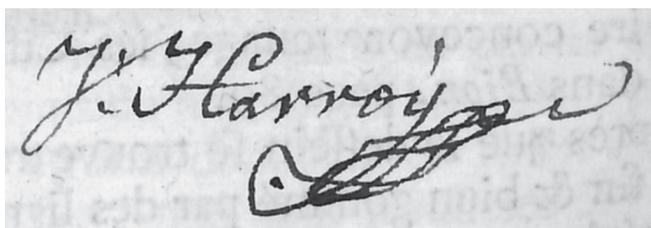


Fig. 11 – Signature de l'auteur, Jean HARROY (1745, p. 178), pour authentifier l'exemplaire du livre.

dans le livre d'Harroy. Tout ceci fait paraître l'approche de Malte plutôt rustique ou à tout le moins archaïque, en comparaison avec le raffinement d'Harroy. L'architecture considérée par chaque auteur est aussi bien différente, traditionnelle et profondément ancrée dans le XVII^e siècle, à peine colorée de baroque, pour Malte, d'une modernité influencée par les goûts français pour Harroy, avec juste quelques concessions à la tradition régionale *briques et pierres*. Les typologies abordées par ce dernier sont également d'une plus grande diversité, puisqu'aux traitements de baies ordinaires s'ajoutent oculi et œils-de-bœuf, moulures de toutes sortes, colonnes d'ordres antiques, portails et barrières de jardins... Le traitement même de l'illustration est différent, Malte regroupant en ses figures compactes élévations et sections tant horizontales que verticales, le texte n'apparaissant qu'un accompagnement de ces *plans*, avant un long

⁵⁸ *Idem*, p. 10 de l'introduction non numérotée.

⁵⁹ Dans notre exemplaire de travail de l'édition originale de 1745 (bibliothèque de *Pierres et Marbres de Wallonie*), ces planches sont imprimées sur un beau papier vergé, au filigrane de deux C opposés et accolés. L'ouvrage porte en finale (p. 178) la signature soignée de l'auteur (fig. 11).

paragraphe continu, non illustré, sur *Comme on doit mesurer les pierres de taille de Namur & autres* ; Harroy structure son discours en propositions numérotées, elles-mêmes subdivisées en annotations pour chacune des variantes des éléments concernés – depuis les *pavements au poinçon* jusqu’aux *corniches*, en passant par les *portes*, *colonnes* et autres. Cette approche est donc bien plus détaillée que celle de Malte, ce qui explique sans aucun doute le beau succès éditorial de ce *nouveau règlement*, avec ses nombreuses réimpressions sur un demi-siècle, sans que les illustrations changent – alors que les goûts évoluaient en architecture.

La lecture quelque peu ardue de ces ouvrages comporte cependant des intérêts multiples. Outre l’évolution stylistique évoquée ci-avant, c’est la mesure proprement dite qui est au premier plan, c’est-à-dire la façon d’optimiser de manière rationnelle le calcul du prix d’un élément lithique, en prenant en compte à la fois la quantité de matière (qui a elle-même un coût lié au processus depuis l’extraction jusqu’à la mise à disposition du bloc capable), la complexité de la forme à réaliser et, en conséquence, le temps de travail nécessaire à une bonne exécution de la taille. Il s’agit là en tous points de la démarche préconisée par Pierre Bullet, qui propose de baser les calculs de coûts sur des opérations géométriques précises, plutôt que sur les approximations traditionnelles d’estimation, variant selon les contextes, chantiers et individus concernés. Mais à partir d’une certaine complexité formelle, quand le façonnage dépasse la simple taille de pierre pour approcher du domaine de la sculpture, la porte reste entrouverte à une évaluation beaucoup plus libre : *La pomme de pin* [couronnant un pilastre de barrière de jardin] *sera à l’attention du mesureur qui aura égard au travail*⁶⁰. Il est ainsi intéressant, pour l’historien des techniques, de disposer ici des modes de calculs utilisés pour les différentes opérations, avec des outils spécifiques, à une époque où toutes les étapes, du premier équarrissage du bloc à la finition ultime de surface, se pratiquaient uniquement manuellement – le recours au sciage de ces pierres dures ne se généralisant en nos régions qu’à partir du milieu du XVIII^e siècle, par la maîtrise de l’énergie hydraulique⁶¹. Enfin, ces textes font usage d’un vocabulaire professionnel très spécifique, terminologie mêlée d’influences françaises et wallonnes, dont une bonne partie doit relever du monde liégeois de la construction. Certains de ces termes sont peu familiers à nos oreilles modernes et nous tenterons d’en comprendre quelques-uns dans une esquisse de glossaire technique à la fin de cette contribution.

⁶⁰ *Idem*, p. 149.

⁶¹ Fr. TOURNEUR, 2008.

L'intérêt des deux *règlements* est suffisant que pour en envisager une édition critique, avec recherche d'exemples d'applications et explication de chaque terme technique spécifique, dont la compréhension semble importante pour bien appréhender la masse des documents du XVIII^e siècle liés à la construction (devis, contrats, actes notariaux...) et à tous ses métiers (dont ceux de maçons, tailleurs de pierres, marbriers...) dans nos régions, et pouvoir les interpréter correctement dans le contexte global actuel d'archéologie du bâti. Ces publications, prévues sous forme électronique, sont en préparation, avant d'être mises dès que possible en ligne.

AUTRES TEXTES LIÉGEOIS DE LA CONSTRUCTION AU XVIII^e SIÈCLE

Parmi d'autres livres liégeois consacrés à des sujets spécifiques comme la fumisterie (art de concevoir et de réaliser des cheminées)⁶² et les peintures et vernis⁶³, l'auteur le plus souvent cité est sans conteste Alexandre Carront, connu surtout pour *L'art de bien bâtir* publié à Liège en 1749. On retrouve souvent son nom dans la littérature, ainsi que celui de son fils, géomètre lui aussi, Alexandre-Barthélemy Carront⁶⁴, auteur notamment de nombreux plans et relevés de la cathédrale Saint-Lambert peu avant sa destruction⁶⁵. Il semble que la courte notice biographique consacrée à A.-B. Carront⁶⁶, arpenteur-juré du pays de Liège au milieu du XVIII^e siècle, les ait quelque peu confondus. Alexandre (J.) Carront est lui-même l'auteur de plusieurs ouvrages, comme le *Calendrier ou almanach nouveau pour l'an 1750* [...] et la *Description géographique du*

⁶² Comme le traité du Lorrain Cl.-L. GENNETÉ, *Nouvelle construction de cheminées qui garantit du feu, et de la fumée à l'épreuve des vents, du soleil, de la pluie et des autres causes qui font fumer les cheminées ordinaires*, publié à Liège chez F. J. Desoer en 1760, quasi contemporain de l'ouvrage d'A. CARRONT, *Nouvelle architecture touchant à la construction de nouvelles cheminées, la manière d'en augmenter les effets & d'en diminuer la dépense*, édité à Liège en deux tomes en 1759 et 1760.

⁶³ Le marchand épicier parisien J.-F. WATIN a publié en 1772 *L'art de faire et d'employer le vernis, ou l'art du vernisseur, auquel on a joint ceux du peintre et du doreur*, devenu l'année suivante dans la deuxième édition *L'art du peintre, doreur, vernisseur*, ouvrage qui connaîtra de nombreuses réimpressions et aura grand succès, notamment à Liège.

⁶⁴ On lui doit également d'importantes contributions à la façon de tenir la comptabilité (E. STEVELINCK, 1970).

⁶⁵ Les travaux de R. FORGEUR (1958 et 1962) apportent des précisions sur la famille Carront(t).

⁶⁶ G. DEWALQUE (1872).

pays de Liège [...] publiée en 1750 et rééditée en 1790 comme *Itinéraire ou guide liégeois*, avec quelques actualisations. On lui attribue aussi un livre de construction, *Science des architectes et jeunes pérites qui contient un traité de nivellement, la manière de faire les devis et conditions des bâtimens, ce que doivent savoir les pérites, la mesure des bâtimens où l'on a corrigé plusieurs fautes dans Harroy, un traité des ponts et chaussées, cinq difficultés touchant les voûtes, que je crois avoir résoud [sic], des tarifs généraux [...]*, volume in-12° imprimé en 1752 chez B. Collette⁶⁷. Cette bibliographie, sans doute non exhaustive, mériterait un nouvel examen minutieux pour rectifier les attributions⁶⁸.

LES TARIFS DE FAÇON JUSQU'AU XX^e SIÈCLE

La fin de l'Ancien Régime s'est accompagnée de transformations radicales, tant dans toute la structuration de la société et des métiers en particulier (avec la suppression du système corporatif), que dans l'organisation pratique quotidienne, comme par l'introduction du système métrique⁶⁹. Ces nouvelles dispositions ont mis du temps à remplacer les anciennes façons de mesurer des différentes régions, mais elles ont grandement facilité la tâche en éliminant les difficiles conversions entre unités différentes, fréquentes sources d'interminables litiges. Après les tâtonnements de l'Empire et les tentatives de *normalisation* du régime hollandais, dès la création de la Belgique, une abondante littérature administrative et technique s'est développée, sous de multiples formes. Ces écrits se démarquent de la production française contemporaine par la tentative de prise en compte des usages constructifs spécifiques à la Belgique – et aussi de la spécificité des matériaux régionaux et de leur mise en œuvre⁷⁰. Tous ces ouvrages comportent un chapitre sur les

⁶⁷ Ouvrage que nous n'avons pas pu jusqu'à présent consulter.

⁶⁸ Dirk Van de Vijver a tenu sur le sujet une conférence dont le texte semble n'avoir pas été publié : *Publier sur l'art de bâtir à Liège vers 1750. Alexandre Carront et ses sources françaises*, lors d'un colloque tenu à Paris le 27/04/2004 sur l'*Histoire des théories de l'architecture*.

⁶⁹ L'introduction de ces nouvelles mesures ont fait l'objet de recherches (notamment L. RADOUX, 1993).

⁷⁰ Parmi les exemples les plus intéressants figure sans conteste l'ouvrage d'Armand DEMANET (1847), aisément accessible en ligne (URL : <https://books.google.be/books?id=Z48PAAAQAAJ&printsec=frontcover&dq=%22cours+de+construction%22+%22bruxelles%22&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKewi1jcnIILnoAhXQsKQKHRRIC8wQ6AEIKDAA#v=onepage&q=%22cours%20de%20construction%22%20%22bruxelles%22&f=false> [dernière consultation le 31/03/2020]).

pierres (et les marbres au sens large), parmi tous les autres matériaux de construction (comme les bois). Outre les descriptions de ces différentes matières, de leurs paramètres mécaniques et de leurs performances, on y trouve bien souvent des considérations pratiques sur la disponibilité et les diverses sources d’approvisionnement, ainsi que, plus rarement, sur les prix de toutes ces variétés, et sur la manière de calculer les coûts des produits finis de toutes sortes.

À partir des années 1840-1850, un matériau va dominer largement le monde de la construction de notre pays, au point d’être considéré, au tournant du siècle, comme la *Pierre belge par excellence* : il s’agit de la variété grenue de pierre bleue, nommée *petit granit* à cause de la présence de très nombreux fragments de fossiles (des crinoïdes) qui ponctuent ses surfaces et leur donnent un aspect granité. Les qualités constantes et l’excellence des performances mécaniques, associées à la gamme particulièrement étendue de finitions de surface que cette matière accepte, en ont fait un matériau très apprécié pour la construction et la décoration, largement exporté à travers le monde. Deux grands bassins carriers ont exploité et exploitent encore cette pierre, l’un traversant le Hainaut d’ouest en est, de Maffle à Ligny en passant par Soignies, Écaussinnes, Feluy et Arquennes, l’autre au sud de Liège, autour de Sprimont, mais se poursuivant à travers le Condroz. Leurs productions au début du XX^e siècle étaient tellement importantes qu’elles ont justifié l’élaboration et la publication de documents spécifiques qui ont trouvé leur aboutissement dans l’édition quasi simultanée, en 1914, de deux livres équivalents, le *Tarif de façon du Pays de Liège*, édité⁷¹ par l’*Union des Carrières et Exploitations de Petit Granit des provinces de Liège et de Namur*, et le *Tarif des façons en vigueur dans les carrières de petit granit du Hainaut, affiché le 20 juillet 1914 pour être mis en vigueur le 1^{er} août 1914*, approuvé par les maîtres de carrières de Soignies et de Maffle⁷². On ne sait trop ce que la déclaration de la Première Guerre mondiale a permis comme entrée en application réelle, mais ces *Tarifs* semblent être restés les documents de référence pour les calculs des prix, au moins jusqu’à l’aube de la Seconde Guerre mondiale⁷³. Il faut rappeler,

⁷¹ Publié chez Desoer à Liège, ouvrage de 163 p., largement illustré de dessins dans le texte et accompagné de planches dépliantes.

⁷² Livre de plus grand format, de 198 p., avec d’abondantes figures dans le texte.

⁷³ Comme en témoigne un exemplaire du *Tarif* liégeois, daté de 1939, avec des retombes dactylographiées collées à travers tout le *Tarif* pour actualiser les coûts (bibliothèque de *Pierres et Marbres de Wallonie*, comme toutes les éditions des ouvrages anciens, mentionnées précédemment pour cette recherche).

pour conclure, que la *juste mesure* des produits reste une préoccupation constante du monde carrier, puisque le *code de mesurage* traditionnel utilisé au long du XX^e siècle a été mis à mal, vers la fin du millénaire, par la généralisation des documents informatiques, dont les méthodes d'arrondis n'ont pas la souplesse des calculs humains... Le débat est donc toujours d'actualité !

ESQUISSE D'UN GLOSSAIRE SPÉCIFIQUE

L'intention, dans le cadre limité de la présente contribution n'est certes pas d'établir un glossaire complet des termes utilisés dans le monde de la construction à Liège et dans les Pays-Bas méridionaux au XVIII^e siècle, mais simplement de relever un certain nombre de mots dont la signification n'est pas évidente ou prête à discussion. Les termes discutés ci-après, par ordre alphabétique, sont repris en *italiques* dans la transcription du texte du *Traité* de Malte qui clôtüre cet article. Cette ébauche mériterait d'être amplifiée par les philologues spécialisés pour établir un véritable dictionnaire complet du wallon ancien de l'architecture et de la construction.

Advel / advelle – ceci pourrait désigner l'arrière par rapport au devant (*advant*), puisqu'ils sont souvent opposés dans le texte.

Covastraits – le terme reste quelque peu obscur mais pourrait désigner les montants ou piédroits (monolithes ?) d'une baie. Des analogies seraient possibles avec le terme *cwèsterèce* (en liégeois, qui donne en namurois *cwasterèce*), terme à la fois de mineur, de charpentier et de couvreur⁷⁴.

Crombettes – dans les arcs, les claveaux ou certains tronçons courbes⁷⁵ sont appelés *crombettes*, par opposition aux *clefs*, qui semblent toujours saillantes⁷⁶. L'aspect *cintré* paraît important (le *rond* des textes...).

Doubleaux – plutôt que l'acception moderne désignant des arcs saillants doublant l'intérieur d'une voûte, le terme correspond sans doute ici à *doblê*⁷⁷.

⁷⁴ J. FELLER, 1912, p. 195.

⁷⁵ L. REMACLE, 1977, p. 69.

⁷⁶ *Idem*, p. 96 (*claveau, élément courbe de la couverture d'une porte ou d'une fenêtre*), avec croquis d'une baie en p. 84, avec les variantes *combette* ou *crombech*.

⁷⁷ *Idem*, p. 109 (*terme de maçonnerie, voir doblai, pierre carrée pour le basement et soubassement des murailles*).

Estanfliches / étanfliches – le terme est défini par un de nos auteurs⁷⁸ : *Un lité n'est autre chose qu'une couverture de porte [...] qui est communément appelé Estanfliche*, ce qui désignerait un linteau au sens contemporain. Ce mot, au féminin, apparaît souvent dans le texte de Malte, qui ne l'explicite pas, dans les descriptions de fenêtres. Beaucoup de dictionnaires anciens⁷⁹, sous des graphies variées (*stanfliche*⁸⁰, *étanf(l)iche*, *étanfrique*...), donnent des acceptions diverses : mot de carrière⁸¹, pour *épaisseur ou hauteur d'un lit de pierre*, ou de construction, pour *trumeau ou traverse de croisée*⁸². Les fenêtres à croisées, qui constituent la seule typologie figurée par Malte mais devaient apparaître bien archaïques à l'époque d'Harroy, disposent d'un vocabulaire tout à fait spécifique, pas toujours aisé à identifier à la terminologie actuelle.

Montée plate / montée royale – il s'agit bien sûr d'escaliers de différentes typologies, le qualificatif de *plat* attribué à une *montée* reste difficile à interpréter – peut-être un rapport bas entre hauteur de contre-marche et profondeur de marche, induisant *de facto* une *lente montée* ? Outre les nombreuses mentions égyptologiques du terme *montée royale*, on retrouve sporadiquement l'appellation *montée royale* pour des escaliers d'honneur, indépendamment de tout contexte réel de royauté ; c'est le cas au palais de Liège, où la *montée* construite dans la seconde moitié du XVII^e siècle sera nommée *escalier royal* après les reconstructions des années 1730⁸³, dans les nouveaux bâtiments du Conseil à Namur⁸⁴, ou encore au château de Waleffe⁸⁵.

Pilace / plat pilastre – tout comme *pilasse*⁸⁶, variantes de *pilastre* au sens moderne du terme.

Pillerau – serait un diminutif en *-eau* de *pilier*, comme pour le français *pillere*, *petit pilier*.

⁷⁸ J. HARROY, 1745, p. 125.

⁷⁹ Dont des exemples français anciens comme dans Ch. RICHARD (1844, p. 292) : *Étanfiche*, mot usité encore pour exprimer une qualité de pierre, mais qui signifie certainement un détail d'architecture.

⁸⁰ Dans le *Dictionnaire liégeois* de J. HAUST (p. 614), on lit une définition comme *terme archaïque de carrière* : *stanfliche* (G ; èst- F), t. arch. de carr., *étanfiche*. [Anc. fr. *estanfiche*. Comp. le flam. *Standfjike* (jambage de cheminée, etc.)]. L. REMACLE (1977, p. 235) écrit simplement *étanfiche* (meneau vertical).

⁸¹ On peut aussi l'utiliser pour qualifier une méthode d'extraction, qui consiste à enlever plusieurs bancs à la fois. – N. LANDAIS (1852, p. 708), t. de carriers, hauteurs de plusieurs lits de pierre qui font masse ensemble.

⁸² Ch. GRANDGAGNAGE, 1855, p. 395.

⁸³ B. WODON, 2004.

⁸⁴ C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE (1969, p. 32), dans un problème de *mesurage* en 1663 de la *montée royale*, des voussures et du manteau de la cheminée des nouveaux bâtiments du Conseil.

⁸⁵ Ph. POINDRONT, 1996.

⁸⁶ G. A. J. HÉCART (1834, p. 351), *pilasse*, *pilastre*.

Pillote – probablement le terme wallon liégeois *pilote* ou *pilot* comme dans l'expression *bati so pilote* pour *bâtir sur pilotis*⁸⁷.

Poselet (Malte) / *posselet* (Harroy) – le vocable est d'acception générale pour toute structure portante⁸⁸, mais il est ici nettement plus spécifique : *les barres & posselets, qui sont la moitié d'une croisade*⁸⁹ (à comprendre évidemment comme *croisée*, parfois nommée aussi *croisatte*), donc éléments verticaux pour les premiers (*meneaux* dans le vocabulaire actuel) et horizontaux pour les seconds (*traverses* d'aujourd'hui).

Romboseau – le terme résiste à l'interprétation, l'analogie avec une pâtisserie traditionnelle (*rombosse* pour chausson aux pommes) ne tenant pas la route ; une piste serait *rond bouseau* pour dériver vers *ronde bosseau* et éventuellement *ronde-bosse*. Par ailleurs, comme il est mis en parallèle dans le texte avec *bec de coq* et *ogive* (sans doute à comprendre comme profil), qui désignent manifestement des modénatures, il s'agit peut-être d'un type particulier de moulure.

Rustique – l'expression s'emploie également pour qualifier les pierres à bossages à *la rustique*. On peut donc supposer qu'il s'agit d'un élément en relief, avec face avant bossagée.

Stefve / *stevue* – à comparer avec *steffe*, désignant le noyau d'un escalier à vis, *en escargot*⁹⁰. Il peut donc s'agir du *massif* central, en pierre ou en brique, d'un escalier.

Table d'ateins – correspond aux *tables d'attente* des textes français anciens⁹¹, pierre plate sur laquelle on peut porter des inscriptions ou tailler des reliefs⁹².

⁸⁷ J. HAUST, *Dictionnaire liégeois*, p. 479.

⁸⁸ L. REMACLE (1977, p. 195) donne des exemples, surtout en bois pour la charpenterie, de ce qu'il nomme simplement *petit poteau* ou *potelet*.

⁸⁹ J. HARROY, 1745, p. 130.

⁹⁰ L. REMACLE, 1977, p. 236.

⁹¹ A. FURÉTIÈRE (1727, n. p.) : *On dit aussi, tables d'attente des pièces de marbre, ou des cadres destinez à recevoir des inscriptions, des tableaux, des bas reliefs, qu'on doit remplir en achevant un ouvrage.*

⁹² C'est bien sûr un plaisir de remercier ici ceux qui nous ont encouragé et aidé dans cette recherche, en particulier Gérard Bavay, Jean-Pierre Ducastelle et Jean-Louis Javaux. Comme on peut s'y attendre, c'est Jean Germain qui a été du plus grand secours pour l'interprétation du vocabulaire spécifique – il a sollicité lui-même l'expérience de Jean Lechanteur, qui a apporté bien des éléments d'interprétation intéressants. Enfin, Monique Merland, qui a dès l'abord montré plein intérêt pour la démarche, en a suivi le déroulement, parfois laborieux avec patience et bienveillance, et a assuré l'ultime toilettage. À tous, merci mille fois !

⁹³ La pagination figure entre crochets.

TEXTE ORIGINAL DU *TRAITÉ* DE MARTIN MALTE⁹³

[172] Reglement / Pour la mesure des Pierres de tailles ou de namur & autres. Plan d'une porte.

Premierement tous sœuils de portes à molures se mesureront double le dessus & le devant seulement. / Les montrans d'une porte, les molures étant architraves, se mesureront double tout ce qui sera travaillé. / Si les montans d'une porte étoient hors esquere seront mesuré double tout ce qui se vera, en ajoutant le tiers de la simple mesure pour le hors esquere. / Toutes telles & semblables couvertures de porte que le plan ci-dessus se mesureront doubles de deux côtéz tant seulement comme ne passant la muraille.

[173] Plan d'une fenetre. / Dont les Pierres se mesurent doubles.

Toutes *estanfliches* ayant deux petits arriers côrs, pour relever sur le devant en forme d'un petit *pilace* avec des petites canlures dans ledit *pilace*, se mesureront doubles tout ce qui se verra. / Tous tels semblables montans ou *covastraits* des fenêtres se mesureront de trois côtéz doubles. / Tous *poselets* et Barres des fenêtres, se mesureront de quatres côtéz, étant travailléz avec une ogive se mesureront double. / Toutes convertures avec une astragale, se mesureront doubles le devant et l'*advel*.

[174] Toutes seuils des fenêtres, avec *romboseau*, ou ogive, ou bec de cocq, se mesureront double, tout ce qui se verra.

Plan des *tables d'ateins*.

Toutes *tables d'Ateins* ici représentées qui ne passent pas outre la muraille, qui seront moins de deux pieds, se mesureront doubles la face simplement, & celles AB. De deux à trois pieds se mesureront triple simple mesure.

[175] Plan d'une porte. / Du montant A.

Tous les montans se mesureront doubles, & l'astragale se mesurera trois fois la longueur. / Les *Crombettes*, ou rond de telle porte se cinglera le lit d'enhaut en descendant la jointure contre la clef avec l'*advelle*, & les autres *crombettes* de ce même rond se singleront de même. / La frisse se mesurera ce qui se verra simplement. / La corniche pour chaque pied de longueur se mesurera douze fois sa longueur. / La premiere pierre du montant B de cette porte faisant *rustique*, se mesure simple en ajoûtant le quart pour le *rustique*, & ainsi des autres *rustiques* & les autres pierres entre deux *rustiques* se mesurent simplement. / La premiere pierre du rond de cette porte se singlera le devant et l'*advelle*, on prendre sa hauteur au milieu de ladite pierre, & ainsi du reste du rond de ladite porte B. / Comme aussi de toutes autres portes à peu près semblables se mesureront de même.

[176] Plan d'une porte / Avec une Fenetre dont les pierres se mesureront une fois & demi.

Premierement tout seuils des portes sans molures se mesurent simples. / Tous montans de portes ou fenetre avec une ogive à la ret se mesureront une fois & demi, tout ce qui se verra. / Toutes couvertures des portes ou fenêtrés avec une ogive à la ret, se mesureront une fois & demi le devant et l'*advelle*, comme ne passant pas la muraille.

[175 sic] Plan d'une Porte avec ses fenêtrés dont les pierres se mesurent simples hormis les seuils qui se doit mesurer doubles.

Premierement tous seuils de portes sans molure se mesureront, le devant & le dessus simple mesure. / Tous montans ou *covastraits* de portes ou de fenêtrés simples se mesurent de trois côtez simple mesure, s'il se trouve qu'ils soient hors esquerre, faut ajouter un tiers simples mesure pour le hors équerre. / Toutes *étanfliches* simples se mesurent de quatre côtez simplement. / Toutes couvertures simples passant la muraille se mesurent tout ce qui se verra. / Tous *poselets* sans molures, seront mesurez de quatre côtez simplement. / Toutes couvertures de fenêtrés simples, se mesurent que de deux côtez simplement. / Tous seuils de fenêtrés simples se mesurent simplement ce qui se verra.

[176 sic] Plan de corniches et carreaux.

Toutes Corniches à molures, comme les deux premiers d'enhaut chaque pied de longueur se mesurent douze fois leur longueur. / Les trois du milieu chaque pied de longueur se mesurent huit fois leur longueur, / Les trois derniers d'embas chaque pied de longueur se mesurent quatre fois leur longueur. / Tous les carreaux simples qui passeront de deux côtez se mesurent tout ce qui se verra simplement. / Tous carreaux avec un *rustique* qui ne passent pas outre la muraille, se mesurent le devant simplement, & pour le *rustique* faut ajouter un tiers de la simple mesure de la face du *rustique* ainsi de tous carreaux passant ou ne passant le mur pour droit de *rustique*.

[179] Plan de deux *plats pilastres*.

Le plus grand *pilastre* de vingt-cinq pieds ou environ de hauteur, & de 3 pieds ou environ de largeur, on contera pour chaque pied de hauteur 16 pieds. Et pour le plus petit qui est de quinze pieds de hauteur & de deux pieds de face ou de largeur, on contera pour chaque pied de hauteur 14 pieds.

[180] Des consolles.

De chaque pied de hauteur de la Consolle A. on contera 16. Pieds. / De chaque pied de hauteur de la Consolle B. on contera 14. Pieds. / Toutes

Pierres simples ou doubles, à peu près comme dit est, se mesureront comme il est dit, & s'il arrive qu'il se trouve des Pierres de plus grande valeur, se pourront mesurer à proportion de leur valeur, ou les Bourgeois se pourront accommoder avec l'ouvrier. Comme on doit mesurer les Pierres de Tailles, de Namur & autres. Un montant ou *covastrait* d'un pied de face, d'une brique & demi d'épaisseur, chaque pied de hauteur contient, 3. pied un quart.

[181] Un montant de trois quart de face d'une brique & demi d'épaisseur, chaque pied de hauteur contient, 2. pieds trois quart. / Un montant d'un pied de face, d'une brique d'épaisseur, chaque pied de hauteur contient 2. pieds trois quart. / Un montant de cinq quart de face d'une brique & demi d'épaisseur, chaque pied de hauteur contient, 3. pieds trois quart. / Un montant de cinq quarts de face d'une brique d'épaisseur, chaque pied de hauteur contient, 3. pieds un quart. / Une *Estanfliche* d'un pied de face, d'une brique & demi d'épaisseur, chaque pied de hauteur contient, 4. pieds & demi. / Un *Estanfliche* d'un pied de face, d'une brique & demi d'épaisseur, chaque pied de hauteur contient, quatrepieds. / Une *Estanfliche* de cinq quarts de face d'une brique & demi d'épaisseur, chaque pied de hauteur contient, cinq pieds. / Un *Estanfliche* de cinq quarts de face, d'une brique d'épaisseur chaque pied de hauteur contient, quatre pieds. / Un seuil de fenêtre de trois quarts d'épaisseur, cinq quarts de face chaque pied de longueur contient, deux pieds.

Tous seuils de fenestres de cinq à six pieds de long de trois quarts de face pour chaque pied de longueur on contera deux pieds. / Les *Poselets* et Barres des fenestres de cinq pou-[182]ces de face & de six pouces de large on contera pour chaque pied de longueur, 2. pieds un quart. / Les couvertures de fenestres de 10 pouces de face, & six pouces de large, chaque pied de longueur contient, un pied trois quart. / Toutes couvertures de 5 à 6 pieds de longueur, on contera pour chaque pied de longueur 2. pieds. / Les Plaines d'un pied de face, contera, un pied pour pied, celles de trois quart, ou demi & un quart de pied, se mesureront comme si elles avoient un pied de hauteur, 1 pied. / Les Blocs de Pierres de Maastricht ou Sichem⁹⁴ doivent être de deux pieds & demy de longueur, de largeur un pied & demy, & d'épaisseur sept pouces.

⁹⁴ Il s'agit de la pierre crayeuse désignée en général comme *tuffeau de Maastricht*, qui était exploitée en galeries souterraines creusées dans la Montagne Saint-Pierre (*Sint-Pietersberg*), au sud de la ville, en rive gauche de la Meuse, mais aussi à travers le Limbourg aujourd'hui hollandais et belge, notamment auprès de la localité de *Sichem* (en fait, la commune actuelle de Zichen-Zussen-Bolder, à côté de Riemst, dont le sous-sol est truffé de *grottes*, carrières anciennes creusées dans le tuffeau) ; ce matériau que l'on peut qualifier de tendre se travaille facilement avec des outils à bois.

BIBLIOGRAPHIE

Antoine Gabriel de BECDELIÈVRE, *Biographie liégeoise ou Précis historique et chronologique de toutes les personnes [...]*, t. 2, Liège, Jeunehomme frères, 1837.

Stanislas BORMANS, *Extraits des dépenses de la cité de Liège (1643-1793)*, dans *BIAL*, 7, 1865, p. 381-438.

H. BRAID [pseudonyme d'Henri BOSMANS], *Biographie de Jean Harroy*, dans *Intermédiaire des Mathématiciens*, V, 1898, p. 102.

Paul BRUYÈRE, *Le cerquemenage et les échevins de Liège aux XV^e et XVI^e siècles*, dans *Bulletin de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, L, 2009, p. 25-71.

Georges BURETTE, *Le géomètre dans l'ancienne principauté épiscopale de Liège*, dans *Bulletin de l'UGEB*, 1975, 4/5, p. 115-118.

Paul L. BUTZER, *Mathematics in the region Aachen-Liège-Maastricht from Carolingian times to the 19th century*, dans *Bulletin de la Société royale des Sciences de Liège*, 51 (1-2), 1982, p. 5-30.

Alexandre CARRONT, *Science des architectes et jeunes pérites qui contient un traité de nivellement, la manière de faire les devis et conditions des bâtisseurs, ce que doivent savoir les pérites, la mesure des bâtimens où l'on a corrigé plusieurs fautes dans Harroy, un traité des ponts et chaussées, cinq difficultés touchant les voûtes, que je crois avoir résoud [sic], des tarifs généraux [...]*, Liège, B. Collette, 1752.

Alexandre CARRONT, *L'art de bien bâtir, dédié à messieurs les bourgemaitres et conseil de la noble cité de Liège*, Liège, B. Collette, 1759.

Alexandre CARRONT, *Nouvelle architecture touchant la construction de nouvelles cheminées, la manière d'en augmenter les effets & d'en diminuer la dépense*, Liège, 1759-1760.

Robert CARVAIS, *Mesurer le bâti parisien à l'époque moderne. Les enjeux juridiques et surtout économiques du toisé*, dans *Histoire urbaine*, Paris, Société française d'Histoire urbaine, 2015/2, 43, p. 31-53.

Alexis COLART, *Les corporations de Namur. Esquisse d'histoire et de folklore*, Namur, Vers l'Avenir, 1941.

Paul DE BRUYNE, *Les anciennes mesures liégeoises*, dans *BIAL*, 60, 1936, p. 289-316.

Henri DELVAUX DE FOURON, *Dictionnaire biographique de la province de Liège*, Liège, Félix Oudart, 1845.

Armand DEMANET, *Cours de construction professé à l'École militaire de Bruxelles de 1843 à 1847*, Bruxelles, Société typographique belge, 1847.

Frans DE POTTER, *Petit cartulaire de Gand*, Gand, Leliaert, Siffer et C^{ie}, 1885.

Gustave DEWALQUE, *Carront (A. B.)*, dans *Biographie nationale*, 3, 1872, col. 357.

Cécile DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, *Inventaire analytique des enquêtes judiciaires du Conseil de Namur*, 3-4, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1969.

Françoise DUPERROY, *La fenêtre namuroise aux XVII^e et XVIII^e siècles. Essai d'une typologie, documents*, Louvain-la-Neuve, Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art, 1982.

Jules FELLER, *Notes de philologie wallonne*, Liège, Vaillant-Carmanne, Paris, Honoré Champ, 1912.

Marie-Louise FICHEFET, *Anciens métiers de Namur*, Namur, Crédit communal, 1964.

Richard FORGEUR, *Le plan de la cathédrale Saint-Lambert à Liège*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, V, n° 116, 1957, p. 137-140.

Richard FORGEUR, *Joseph Dreppe et la couronne de lumière de la cathédrale Saint-Lambert à Liège*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, VI, n° 139, 1962, p. 208-215.

Richard FORGEUR, *Un maître maçon liégeois peu connu, Paquay Barbière*, dans *Bulletin de la Société royale le Vieux Liège*, IX (n^{os} 193-194), 1976, p. 60-64.

Antoine FURETIÈRE (corrigé par MM. BASNAGE DE BEAUVAL et BRUTEL DE LA RIVIÈRE), *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les termes des sciences & des arts, tome premier A-D*, La Haye, 1727.

Claude-Léopold GENNETÉ, *Nouvelle construction de cheminées, qui garantit du feu, et de la fumée à l'épreuve des vents, du soleil, de la pluie, et des autres causes qui font fumer les cheminées ordinaires*, Liège, F. J. Desoer, 1760.

Jean-Baptiste GOETSTOUWERS, *Les métiers de Namur sous l'ancien régime. Contribution à l'histoire sociale*, Louvain, Paris, 1908.

Gustave GOTHIER, *Dictionnaire français wallon*, Liège, J. Gothier, 1870.

Charles GRANDGAGNAGE, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, t. 2, Liège, Félix Oudart, 1855.

Jean HARROY, *Traité de géométrie pratique sur le terrain, contenant le calcul, la mesure, le partage des terrains & la réduction des mesures, avec un nouveau règlement pour la mesure des pierres de taille, de plus, la méthode de mesurer les objets inaccessibles & l'usage de la planchette*, Liège, J. F. Bassompierre et chez l'auteur, 1745 [exemplaire de l'édition originale conservé dans la bibliothèque de l'association *Pierres et Marbres de Wallonie* à Naninne].

Jean HAUST, *Le dialecte wallon de Liège, 2^e partie, Dictionnaire liégeois* (URL : <http://www.provincedeliege.be/fr/viewallonne/dicowallon/liegeois> [dernière consultation le 31/03/2020]).

Gabriel Antoine Joseph HÉCART, *Dictionnaire Rouchi - Français*, 3^e éd., Valenciennes, Lemaître, 1834.

Jules HERBILLON, *L'étalon du pied de saint Hubert*, dans *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, IX, 1960, n^{os} 97-100, p. 121-124.

Juliette HERNU, *La science du toisé à l'œuvre : l'Architecture pratique de Pierre Bullet, 1691*, dans *Histoire de l'Art*, 2010, 67, p. 39-45.

Jules HOUDOY, *Les imprimeurs lillois. Bibliographie des impressions lilloises 1595-1700*, Genève, Slatkin Reprints, 1971 [original, Lille, Morgand & Fatout, 1879].

François JONGMANS, Robert HALLEUX, Pascal LEFÈVRE, *et al.*, *Les Sluse et leur temps – une famille, une ville, un savant au XVII^e siècle*, Visé, Crédit Communal, 1985.

Richard JUSSERET, *Deux frères convers « architectes » à l'abbaye de Saint-Hubert dans la première moitié du XVIII^e siècle : frère Béréglise et frère Adam*, dans *Saint-Hubert d'Ardenne, Cahiers d'Histoire*, X, 2004, p. 77-96.

Richard JUSSERET, *Les Croka, maîtres tailleurs de pierre liégeois au XVIII^e siècle. Enquête sur l'origine de la collaboration de l'abbaye avec l'atelier de Hontoir*, dans *Saint-Hubert d'Ardenne, Cahiers d'Histoire*, XI, 2007, p. 15-42.

Léon LAHAYE, *Le métier des maçons et l'ermitage Saint-Fiacre*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, XXI, 1895, p. 377-392.

Napoléon LANDAIS, *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*, Paris, Didier, 1852.

Constantin LE PAIGE, *Notes pour servir à l'histoire des mathématiques dans l'ancien pays de Liège*, dans *BIAL*, 21, 1888, p. 457-566.

Alphonse LE ROY, *Malte (Martin)*, dans *Biographie nationale*, 13, 1894-1895, col. 268-269.

Berthe LHOIST-COLMAN, *L'église Saint-Michel à Liège de 1682 à 1824*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et Sites*, 1979, p. 184-211.

Martin MALTE, *Traité de géométrie servant de règlement, à remédier aux abus dans les mesures des terres, prez, bois, pierres de tailles, maçonneries, pavés des chaussées [...]*, Liège, chez l'Auteur demeurant devant la Magdeleine, s. d. [1716 ?, date de l'autorisation], 205 p. de texte, 12 p. introductives, 3 p. de table des matières [exemplaire conservé dans la bibliothèque de l'association *Pierres et Marbres de Wallonie* à Naninne].

Jean MOSSELMANS & Roger SCHONAERTS (éd.), *Les géomètres-arpenteurs du XVI^e au XVIII^e siècle dans nos provinces*, Bruxelles, Bibliothèque royale, 1976.

Valérie NÈGRE, *L'Art et la matière. Les artisans, les architectes et la technique (1770-1830)*, Paris, Classiques Garnier, 2016, (Histoire des Techniques, 11, série Recherches, 7).

J. NÈVE, *Harroy (Jean)*, dans *Biographie nationale*, VIII, 1884-1885, col. 740.

Philippe POINDRONT, *Le château de Waleff[sic] Saint-Pierre. Histoire de la construction et de la décoration*, dans *BIAL*, 108, 1996, p. 207-239.

Lambert RADOUX, *L'enquête métrologique de l'an V auprès de la municipalité de Liège*, dans *BIAL*, 105, 1993, p. 301-335.

Lambert RADOUX, *Au sujet de la conversion métrique des pieds liégeois de saint Lambert et de saint Hubert*, dans *Actes du LII^e Congrès de la Fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique, Herbeumont 22-25 août 1996*, Namur, 1996, p. 414-423.

Louis REMACLE, *Notaires de Malmedy, Spa et Verviers, documents lexicaux*, Paris, Les Belles Lettres, 1977, (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, CCXVIII).

René-François de Sluse (1622-1685). Actes du colloque international, Amay-Liège-Visé, 20-22 mars 1985, dans *Bulletin de la Société royale des Sciences de Liège*, 55 (1), 1986.

Charles RICHARD, *Recherches historiques sur Rouen : fortifications, porte Martinville*, Rouen, A. Péron, 1844.

Gustave RUHL, *Le pied de saint Lambert*, dans *Léodium, Chronique mensuelle de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, 7 (6), 1908, p. 66-67.

Xavier de THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise [...]*, t. I, Bruxelles, F.-J. Olivier, 1867.

Francis TOURNEUR, *L'industrie marbrière wallonne au XVIII^e siècle : quelques considérations techniques*, dans Jacques TOUSSAINT (éd.), *Actes du colloque Autour de Bayar / Le Roy*, Namur, 2008, (Monographies du Musée provincial des Arts anciens du Namurois, 32), p. 119-128.

Francis TOURNEUR, *Les pierres et les marbres de Wallonie : une tradition plus que millénaire et toujours bien vivante*, dans Julien MAQUET (éd.), *Le savoir-faire wallon au fil du temps. Le bassin mosan, berceau de techniques de pointe*, Namur, 2010, (Dossiers de l'Institut du Patrimoine wallon, 9), p. 154-199.

Francis TOURNEUR, *De la « science du toisé » à la « mesure des pierres » au XVIII^e siècle*, dans Jean-Pierre DUCASTELLE (éd.), *La pierre et les carrières du Moyen Âge à nos jours*, dans *Documents du Musée de la Pierre de Maffle*, XXXI, 2020, p. 87-97.

Jacques TOUSSAINT (éd.), *Corporations de métiers à Namur au XVIII^e siècle*, Namur, 1998, (Monographies du Musée des Arts anciens du Namurois, 14).

Florent ULRIX, *Propos sur la métrologie du Moyen Âge en architecture*, dans *Actes du XL^e Congrès de la Fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique*, Liège, 6-12 septembre 1968, Liège, 1971, p. 683-696.

Désiré VAN DE CASTEELE, *Notes sur la maison des États de l'ancien Pays de Liège au palais des princes-évêques. Son architecture, son ornementation, ses tapisseries*, dans *BIAL*, 14, 1878, p. 351-420.

Dirk VAN DE VIJVER, « Mesurer la solidité » : *The Art of Measuring Buildings in Belgium, 1451-1960*, dans *Proceedings of the second international congress on construction history*, London, Construction History Society, 3, 2006, p. 3171-3190.

Jean-Félix WATIN, *L'art de faire & d'employer le vernis, ou l'art du vernisseur, auquel on a joint ceux du peintre et du doreur*, Paris, Quillan, 1772.

Jean-Félix WATIN, *L'art du peintre, doreur, vernisseur*, 2^e éd., Paris, Grangé & Durand, 1773.

Alphonse WALTERS, *Anneessens Jean-André*, dans *Biographie nationale de Belgique*, t. 1, 1866, col. 317-318.

Bernard WODON, *Escalier dit « royal »*, dans Carole CARPEAUX (éd.), *Décors intérieurs en Wallonie*, t. II, Liège, Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, Bruxelles, Éditions Luc Pire, 2004, p. 26-28.

LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE ET LA GUERRE DE SEPT ANS (1756-1763)

par Daniel JOZIC

EN GUISE DE PRÉLUDE : DE LA COMPLEXITÉ DE S'ACCORDER

1. PROLÉGOMÈNES : LE « RENVERSEMENT DES ALLIANCES » (1756)¹

Le traité d'Aix-la-Chapelle n'avait rien changé aux sentiments de Marie-Thérèse² à l'égard de Frédéric II³. La reprise de la Silésie demeurait le dessein auquel furent subordonnées sa politique intérieure et sa diplomatie. Ce vaste projet exigeait à la fois une réorganisation des forces de la monarchie et la révision de ses alliances.

¹ Pour résumer les principales péripéties de cet important bouleversement politique, de cette véritable révolution diplomatique, comme la qualifie les spécialistes des relations internationales au XVIII^e siècle, nous avons utilisé essentiellement l'excellente synthèse de P. MURET, *La prépondérance anglaise (1717-1763), Peuples et civilisations*, 11, p. 492-507. Sur l'ensemble de cette période, cf. A. von ARNETH, *Geschichte Maria Theresia's*, 4, *Maria Theresia nach dem Erbfolgekriege, 1748-1756*, Vienne, 1870, p. XII-571 ; Ch. PIOT, *Les relations politiques des Pays-Bas autrichiens avec les puissances étrangères de 1740 à 1780, Annales de la société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, 3^e série, 8, Bruges, 1873, p. 203-208 ; R. WADDINGTON, *Louis XV et le renversement des alliances. Préliminaire de la guerre de Sept ans 1754-1756*, Paris, 1896, VIII-533 p. in-8° ; IDEM, *La guerre de Sept ans. Histoire diplomatique et militaire*, 1, *Les débuts (1756-1758)*, Paris, 1899, p. 58-106 ; A. de BROGLIE, *L'alliance autrichienne*, Paris, 1895, 460 p. in-8°, Paris, 1895 ; R. KOSER, *Geschichte Friedrichs des Grossen*, 2, Stuttgart, 1908, p. 345-346 ; R. LODGE, *Great Britain and Prussia in the eighteenth century*, Oxford, 1923, p. 80-95 ; F. COQUELLE, *L'alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre, 1735-1788*, Paris, 1902, p. 58-72 ; A. DUSSAUGE, *Études sur la guerre de Sept Ans : le ministère de Belle-Isle*, Paris, 1914, p. 40-44 ; H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1926, 5, p. 227-228 ; J. DROZ, *Histoire diplomatique de 1648 à 1919*, Paris, 1952, p. 113-122 ; A. SOREL, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, 1, *Autriche*, Paris, 1884, p. 22-25, 363¹ ; E. ZOLLNER, *Histoire de l'Autriche des origines à nos jours*, Roanne, 1966, p. 288-289 ; H. HANTSCH, *Die Geschichte Oesterreichs*, 2, *1648-1918*, Vienne, 1951, p. 166-170 ; A.-C. CARTER, *The Dutch Republic in Europe in the Seven Years War*, Miami, 1971, p. 34-68 ; V.-L. TAPIÉ, *L'Europe de Marie-Thérèse du baroque aux lumières*, Paris, 1973, p. 150-156 ; J.-A.-F. DE JONGSTE, *De Republiek onder het erfstadhouderschap, 1747-1780, Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, 9, Haarlem, 1980, p. 85-88 ; P. LENDERS, *De Zuidelijke Nederlanden onder Maria Theresia, 1740-1780, Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, 9, p. 108-109 ; L. BÉLY, *Les relations internationales en Europe, 17^e-18^e siècle*, Paris, 1992, p. 524-543 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix. Contribution à l'histoire politique de la Principauté de Liège (1744-1755)*, Liège, 2013, p. 189 ; E. DZIEMBOWSKI, *La guerre de Sept Ans 1756-1763*, Paris, 2015, p. 93-138.

Sur les moyens diplomatiques à mettre en œuvre pour récupérer ce territoire, *cher au cœur* de leur souveraine, les membres du Conseil de l'impératrice, consultés en mars 1749, avaient différé d'opinion. Kaunitz⁴ s'était montré partisan de renouveler auprès de Louis XV⁵ les ouvertures de 1748 en les appuyant par des cessions territoriales en Italie et aux Pays-Bas. L'empereur, Colloredo⁶, ambassadeur à Londres, et d'autres s'étaient prononcés pour le maintien des accords avec les Puissances maritimes et pour une politique attentiste jusqu'à la réorganisation des finances et de l'armée, rudement éprouvées par la dernière guerre. En sage gouvernante, Marie-Thérèse s'était ralliée à l'avis de la majorité sur le bien-fondé et l'utilité de la temporisation. Mais partageant les vues de Kaunitz, elle avait décidé de le dépêcher à Versailles pour y étudier les possibilités d'une entente franco-autrichienne.

À son arrivée dans la capitale française, l'envoyé extraordinaire trouva le roi, les ministres, la cour ainsi que l'opinion publique dans des dispositions essentiellement pacifiques. La France, en effet, n'ambitionnait qu'à restaurer l'ancien système d'alliances orientales en tenant compte des faits nouveaux : l'affaiblissement de la Maison d'Autriche, la rivalité de la France et de la Grande-Bretagne, les progrès de la Russie et de la Prusse, l'anarchie de la Pologne, le déclin de la Suède et la déliquescence de la Porte. Par ailleurs, les relations franco-prussiennes, singulièrement ébranlées au moment du traité de Vienne, connaissaient depuis la conclusion de la paix un regain de faveur et de popularité. Kaunitz rapporta à Vienne – après plus de deux années de négociation – l'impression que

² Sur Marie-Thérèse Walburge de Habsbourg (Vienne, 1717-1780), archiduchesse d'Autriche, reine de Hongrie (1741), de Bohême (1743), impératrice « consort » (1745) puis douairière (1765), cf. *BNB*, 13, Bruxelles, 1895, col. 732-743, notice de Ch. PIOT ; *NDB*, 16, BERLIN, 1990, p. 176-180, notice de A. WANDRUSKA.

³ Sur Frédéric II (Berlin, 1712-Potsdam, 1786), roi de Prusse du 31 mai 1740 au 17 août 1786, cf. *NDB*, 5, Berlin, 1961, p. 545-558, notice de O. Graf zu STOLBERG-WERNIGERODE.

⁴ Sur Wenceslas-Antoine comte puis prince de Kaunitz-Rietberg (Vienne, 1711-1794), diplomate, homme d'État, un des principaux moteurs de la monarchie autrichienne, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas (d'octobre 1744 au 6 juin 1746), ambassadeur auprès du roi de France (1750-1753) et chancelier de Cour et d'État (1753-1792), cf. R. BRAGARD, G. MACOURS, *La correspondance de Sacré Bastin, chargé d'affaires auprès du Prince-Évêque de Liège (1786-1794)*, Commission royale d'histoire, Bruxelles, 1994, p. XL¹⁹ ; H. HASQUIN, *Dictionnaire d'histoire de Belgique. Les hommes, les institutions, les faits, le Congo belge et le Ruanda-Urundi*, Namur, 2000, p. 372.

⁵ Sur Louis XV, dit le « Bien Aimé » (Versailles, 1710-1774), roi de France et de Navarre du 1^{er} septembre 1715 (22 février 1724) au 10 mai 1774, cf. F. BLUCHE, *Louis XV*, Paris, Perrin, 2000, 299 p. in-8^o.

⁶ Sur Rodolphe-Joseph comte de Colloredo-Waldsee (Prague, 1706-Vienne, 1788), homme d'État autrichien, conseiller privé (1735), ministre de conférence (1743), vice-chancelier (1745), prince du Saint-Empire (1763), cf. *ADB*, 4, Leipzig, 1875, p. 420-422, notice de A.-V. FELGEL ; *NDB*, 3, Berlin, 1957, p. 329, notice de J.-C. ALLMAYER-BECK.

le terrain n'était pas encore propice à la conclusion d'un accord. Devenu ministre des Affaires étrangères, il continua de mener jusqu'à la rupture franco-anglaise la politique d'attentisme préconisée par la conférence de 1749, sans jamais pour autant perdre de vue l'espoir de poursuivre les discussions avec la France.

L'expérience de la dernière guerre avait montré à l'Angleterre combien grands étaient les risques et lourdes les charges d'un conflit. Pourtant, elle se trouvait, suite à la détérioration de ses relations avec la France, dans l'obligation d'être prête à faire face à une telle éventualité : une riposte française contre le Hanovre ou une nouvelle invasion des Pays-Bas autrichiens étaient du domaine du possible. Pour la défense de ces deux régions stratégiques, les Anglais auraient souhaité pouvoir compter sur l'aide des Provinces-Unies. Mais, si la régente⁷ et son entourage restaient fidèles à la Grande-Bretagne, le mouvement en faveur de la neutralité n'avait cessé de se renforcer et de gagner du terrain. Pour couvrir son électorat contre les menées de la France et éventuellement contre les visées de la Prusse, il ne restait à Georges II⁸ qu'à s'efforcer de raviver l'entente autrichienne.

Les négociations entre les deux cours échouèrent lamentablement. À Vienne comme à Londres, l'opposition des points de vue des deux alliés se manifesta dès l'échange des premières propositions, en mars 1755. L'Angleterre ne recherchait que la garantie du Hanovre et la défense des Pays-Bas tandis que l'Autriche ne songeait qu'à former une coalition contre Frédéric II pour recouvrer la Silésie et non à sauvegarder les Pays-Bas. L'échec de ces pourparlers mit un terme à la longue série de malentendus qui, depuis plus de dix ans, rythmait toute l'histoire des relations anglo-autrichiennes. Dès lors, pour rétablir l'équilibre, il fallait coûte que coûte trouver une alliance continentale qui pût suppléer à la défection de l'Autriche. Les Provinces-Unies optant de plus en plus pour la neutralité, il ne restait que la Prusse.

⁷ Sur Anne de Hanovre (Hanovre, 1709- La Haye, 1759), fille de George II d'Angleterre, épouse de Guillaume IV d'Orange-Nassau (1734), régente des Provinces-Unies du 22 octobre 1751 au 12 janvier 1759, cf. AÉL, *États*, 16, 13.II.1759 ; 375, 134v^o-135r^o, lettre de condoléances pour le décès de « la princesse gouvernante des Pays-Bas », Liège, 8.II.1759, copie ; *DNB*, 2, Oxford, 2004, p. 222-227, notice de M. KILBURN.

⁸ Sur George II (Herrenhausen, 1683-Londres, 1760), roi de Grande-Bretagne et électeur de Hanovre du 22 juin 1727 au 25 octobre 1760, cf. *DNB*, 21, Oxford, 2004, p. 822-833, notice de J. CANNON.

Après des vicissitudes qui durèrent près de six mois, la négociation prussienne aboutit à une entente plus complète que ne l'avaient espéré les Anglais au début. La convention signée à Westminster, le 16 janvier 1756, donna à cet accord ses pleins effets⁹. Les deux puissances contractantes affirmaient leur volonté réciproque de maintenir la paix en Allemagne, de s'opposer à l'entrée ou au passage de toute armée étrangère dans l'Empire et renouvelaient la garantie mutuelle de leurs possessions. Un article secret précisait la portée des engagements de Frédéric II : la garantie de la Prusse se limitait au Hanovre et le champ d'application du traité à l'Allemagne.

Cette alliance hâta le rapprochement qui se dessinait depuis plusieurs années entre la France et l'Autriche. En effet, elle fut ressentie à Versailles comme une trahison de Frédéric II, ravivant dans l'opinion le souvenir des défections prussiennes antérieures. Le Conseil du roi se prononça le 4 février 1756 contre le renouvellement du traité avec la Prusse, résolution qui équivalait à une rupture. Kaunitz sentit aussitôt tout le parti qu'il pouvait tirer de cette circonstance. Aussi s'empressa-t-il de prier sa souveraine de conclure sans tarder une alliance avec Louis XV¹⁰.

⁹ À l'annonce de la conclusion de cette alliance, Georges Cressener fit part de ses impressions à son ami et correspondant Jacques-Joseph Fabry : *J'ai le plaisir de vous dire que le tonnerre de Jupiter n'aura plus d'effet que les chariots de Cologne sur ce villain pavé, c'est-à-dire elle fera de bruit sans autre mal parce nous avons signé le 16 de ce mois à Londres un traité avec le roy de Prusse, par lequel moyennant la renonciation d'Ost Frise et la garantie de Silésie de notre part, Sa Majesté Prussienne garantie au roy et à la famille royale la couronne de Grande-Bretagne et Hanovre. Il entre dans les vues du roy pour assurer la tranquillité de l'Empire, aucune troupes étrangères ne seront pas permises d'entrer dans l'Empire, le traité de Westminster est confirmé aussi bien que les deux traités antécédents. La bonne harmonie entre les deux couronnes est entièrement établie et la France est f... Les ratifications de cet traité seront bientôt échangées. Voilà des nouvelles pour le duc de Nivernois à communiquer à la cour de Versailles. C'est un coup à la prussien dont naturellement le ministère de France sera charmé. Depuis que la France a fait de figure dans l'Europe, elle n'a pas été dans une telle situation. J'espère que nous profiterons de ce moment favorable de mettre cette perfide nation à la raison pour assurer comme il faut nos établissements en Amérique, pour ruiner leur commerce et pour détruire leur flotte. 92 [Aubigny] sera charmé de ces nouvelles. Fait-lui part pour assurer son repos et goûter son plaisir. Si vous pouvez savoir ce que dit 92 sur la bonne nouvelle, en donné part à votre très humble serviteur. Je vous jure que la France n'aura pas la main et bonne marche. Il faut nous céder tout ce que nous demandons en Amérique et payé les dépenses que nous avons fait. Vive le Roi, Vive la Prusse, quel bon ami de la France. Voilà le 3^e coup à la prussien. BUL, Ms 1045, Correspondance Cressener, n° 5, Cressener à Fabry, [Cologne], 30.I.1756, orig. ; D. Jozic, *Les débuts de la carrière politique de Jacques-Joseph Fabry (1753-1763)*, 2^e partie, BSRVL, 17, Liège, 2015-2016, p. 107. Ce rapprochement entre la Prusse et la Grande-Bretagne déterminera l'électeur de Bavière, Maximilien III, le neveu de Jean-Théodore, à ne pas renouveler son alliance avec le roi d'Angleterre. AAÉ, Liège, 50, 13r^v, Aubigny à Rouillé, Liège, 31.I.1756, orig.*

¹⁰ Au lendemain de la conclusion du traité de Westminster, l'offensive diplomatique autrichienne à l'égard de la cour de Versailles reprit de plus belle. Dès la fin du mois de janvier, le ministre de Marie-Thérèse, le comte de Starhemberg, eut avec Rouillé, le ministre des Affaires étrangères, et Séchelles, le contrôleur général des finances, des entretiens nombreux et prolongés qui au dire de milieux bien informés, n'avaient eu pour objet que le règlement – la France ayant proposé ses bons offices – d'un différend entre l'évêque de Liège et la régence de Bruxelles. Frédéric II n'accorda aucun crédit à cette information. À ses yeux, il n'était que trop évident que ce rôle de médiateur n'était qu'un prétexte pour masquer une négociation beaucoup plus importante : la conclusion d'une

Le 1^{er} mai suivant fut signé ce qu'il est convenu d'appeler le premier traité de Versailles qui consacrait entre les rivaux d'hier le principe d'une neutralité défensive¹¹. Ainsi se réalisa le « renversement des alliances » – véritable révolution diplomatique¹² – qui consacrait une relative unité de vues entre les cours de Vienne et de Versailles d'une part, et les cabinets de Londres et de Berlin, d'autre part. En conclusion, la convention de mai 1756, par le rapprochement des deux grandes monarchies continentales, jetait les bases d'un nouvel équilibre européen qui subsistera jusqu'à la Révolution.

Ce bouleversement politique ne modifia en rien l'attitude de la France et des Pays-Bas autrichiens à l'égard de leur voisine. Si la première continua d'exercer vis-à-vis du Pays de Liège un protectorat courtois, elle n'entendit pas pour autant se départir de sa conduite dans l'affaire bouillonnaise et porter la moindre atteinte à ses intérêts. À preuve, la guerre de tarif élevée dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les seconds, de leur côté, devenus les alliés de la cour de Versailles, n'envisagèrent pas pour autant la principauté sous un œil plus favorable. Bien au contraire ! Les difficultés existantes entre les deux états, loin de s'apaiser, ne cessèrent non seulement de s'aggraver mais se multiplièrent et leur entente de continuer à se dégrader singulièrement.

alliance franco-autrichienne. Mais le souverain se trompait. En effet, Starhemberg avait effectivement reçu de sa cour l'ordre, le 15 janvier, de s'efforcer d'empêcher la France d'intervenir en faveur du Pays de Liège dans l'affaire de Fontaine-l'Évêque. Quelques semaines après cette entrevue, les Liégeois entreprirent de solliciter Louis XV pour le prier de servir d'arbitre dans le conflit économique-douanier qui les opposait au gouvernement des Pays-Bas, rôle que le roi accepta bien volontiers de jouer. AGR, *SÉG*, 1399, 185^r, Cobenzl à Neny, [Bruxelles], 15.I.1756, copie ; *CAPB*, 284, 41^v, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 17.I.1756, analyse ; AAÉ, *Liège*, 50, 48^v-51^r, Aubigny à Rouillé, Liège, 13.III.1756, orig. ; 101^v-102^v, Rouillé à Aubigny, Versailles, 15.IV.1756, min. ; *Politische Correspondenz Friedrichs des Grossen*, 12, Berlin, 1881, n° 7285, p. 128-130, Knyphausen à Frédéric II, Paris, 9.II.1756, Frédéric II à Knyphausen, Potsdam, 21.II.1756.

¹¹ Le 31 mai, Rouillé pria Aubigny de faire tenir au cardinal de Bavière – comme vraisemblablement aux autres souverains, alliés de la France – et à son premier ministre, le comte de Horion, un exemplaire de ce traité. Ce document ne reprenait que les textes relatifs à la convention de neutralité ainsi qu'au pacte d'amitié et d'alliance défensive et ne faisait aucune allusion aux cinq clauses secrètes. Le Chapitre prit connaissance du texte le 7 juin grâce à la complaisance de Horion. AÉL, *CP*, 2810, détruit, *Inventaire Borman*, p. 52 ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 160^v, 7.VI.1755 ; AAÉ, *Liège*, 50, 157^r-^v, 187^r, Rouillé, Jean-Théodore à Aubigny, Versailles, Ismaning, 31.V., 18.VI.1755, min., copie. On trouve une analyse détaillée de ce traité dans A. SOREL, *Recueil des instructions...*, 1, *Autriche*, p. 337-338.

¹² Si cette alliance « contre nature » stupéfia l'opinion et apparut comme totalement révolutionnaire aux yeux des contemporains, elle ne doit cependant être considérée au point de vue de l'histoire diplomatique que comme un aboutissement logique de l'évolution des relations internationales au lendemain de la guerre de Succession d'Autriche. A. SOREL, *o. c.*, p. 24-25 ; G. LIVET, *Les relations internationales au 18^e siècle, Dix-huitième siècle*, 5, Paris, 1973, p. 101-102 ; D. JOCIC, *Liège sous la crosse d'un Wittelsbach. Contribution à l'histoire politique et diplomatique de la Principauté de Liège durant les douze premières années du règne de Jean-Théodore de Bavière (1744-1755)*, thèse de doctorat inédite, Liège, 2006-2007, p. 696-697.

2. LES RELATIONS AVEC LES PAYS-BAS AUTRICHIENS : FONTAINE-L'ÉVÊQUE, LE BUREAU DE CHERATTE, LE DÉMERGEMENT DU DÉMER

L'année 1755 s'était achevée sur un fiasco complet. Les conférences engagées entre les deux gouvernements avaient été rompues, la rivalité économique-commerciale, si préjudiciable aux intérêts des deux puissances, battait de nouveau son plein et l'accord conclu pour le démergement du Démer¹³ – seul point positif – restait dans l'impasse. Ce climat d'exacerbation et d'hostilité avait été ravivé dans les derniers mois de 1755 par de multiples incidents comme le différend soulevé à propos de la souveraineté de Fontaine-l'Évêque¹⁴.

Ce conflit dont les origines remontaient au XIV^e siècle¹⁵, avait été tenu en suspens lors de l'avènement de Jean-Théodore de Bavière¹⁶ au trône de Saint-Lambert¹⁷. L'imminence de l'invasion des Pays-Bas par les armées de Louis XV avait contraint Marie-Thérèse à la patience. Il ressurgit à la fin de l'année 1755, à la suite d'un problème de juridiction ecclésiastique¹⁸, avec d'autant plus d'acuité qu'à ce moment-là Bruxelles

¹³ Démer, rivière de Belgique, longue de 85 kilomètres. Il prend sa source au nord de Tongres, traverse Bilzen, Hasselt, Diest et Aarschot pour finalement se jeter dans la Dyle à Werchter. Sur cette convention, cf. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix. Contribution à l'histoire politique de la principauté de Liège (1744-1755)*, Liège, 2013, p. 221-222, 360, 360¹⁴, 363, 379, 392, 399-403, 406 ; IDEM, *Liège sous la crose d'un Wittelsbach...*, p. 697.

¹⁴ Fontaine-l'Évêque, commune de Wallonie, située à 9 kilomètres de Charleroi, arrondissement de Charleroi, province de Hainaut. *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, 1, Wallonie, Bruxelles, 1980, p. 497-500. Sur ce conflit de souveraineté, cf. AËL, *CP*, 2877, Fontaine-l'Évêque, 1105-1757 ; A. DEMANET, *Recherches historiques sur la ville et la seigneurie de Fontaine-l'Évêque*, Mons, 1881, 393 p. in-8° ; V. ROUSSEAU, *Histoire des institutions politiques de Fontaine-l'Évêque sous l'ancien régime et des contestations dont cette ville fut l'objet de 1353 à 1757 entre le comté de Hainaut et la principauté de Liège. Documents et rapports de la Société royale paléontologique et archéologique de Charleroi*, 39, Charleroi, 1931-1933, p. 171-176, 238-239 ; Ch. PIOT, *Le règne de Marie-Thérèse dans les Pays-Bas autrichiens*, Louvain, 1874, p. 50-51 ; P. HARSIN, *Études critiques sur l'histoire de la principauté de Liège, 1477-1795, I, La principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Hornes, 1477-1505*, Liège, 1957, p. 334-335, 334¹⁰⁷ ; É. LAMBERT, *La signification économique des différends territoriaux entre Liège et les Pays-Bas à la fin du XVIII^e siècle*, *RBPH*, 31, Bruxelles, 1953, p. 448 ; A. STENGERS-LIMET, *Une fiscalité particulière dans les anciens Pays-Bas, les terres franches*, *APAÉ*, 84, Kortrijk-Heule, 1985, p. 62.

¹⁵ Il s'agissait d'une querelle pour la collation de la cure de Saint-Vaast (diocèse de Liège). Le 16 décembre 1754, le Conseil privé des Pays-Bas imposa la nomination de son candidat sous prétexte que Fontaine-l'Évêque était une ville du Hainaut et que la souveraineté de ce fait relevait de l'impératrice. V. ROUSSEAU, *o. c.*, p. 229.

¹⁶ Sur Jean Théodore de Bavière (Munich, 1700-Liège, 1763), évêque de Ratisbonne (1719), de Freising (1727), prince-évêque de Liège (1744) et publié cardinal (1746), cf. *DHGE*, 7, Paris, 1934, col. 819, notice de P. HARSIN ; D. JOZIC, *Dans les coulisses du pouvoir : Jacques-Joseph Fabry et les princes-évêques de Liège (1763-1784)*, *BIAL*, 124, Liège, 2020, p. 103².

¹⁷ D. JOZIC, *L'élection et l'avènement de Jean-Théodore de Bavière au trône de Saint-Lambert (1743-1744)*, *BIAL*, 114, Liège, 2010, p. 213-286.

¹⁸ En effet, le gouvernement de Bruxelles avait au début de l'année 1755 arrêté la consulte du Conseil privé (16 décembre 1754) *par ménagement pour les Liégeois* car Neny était sur le point

n'avait plus aucune raison de ménager la principauté¹⁹. Sur les instances de l'impératrice, Charles de Lorraine²⁰ fit lever en date du 18 décembre 1755 la surséance du Conseil de Mons sur Fontaine-l'Évêque et ordonna d'établir dans la localité un bureau, chargé de la perception des taxes sur le transit des marchandises. En agissant de la sorte, il ne poursuivait qu'un but : réaffirmer les droits de la souveraine sur le territoire controversé²¹.

Les Liégeois réagirent aussitôt à cette atteinte à leurs prérogatives par la promulgation, le 3 janvier 1756, d'un édit *cassatoire* annulant le décret du gouverneur général et défendant impérativement aux Fontenois de s'y soumettre sous peine de félonie et de désobéissance. En outre, quelques jours plus tard, la Régence²² ordonnait au comte de

de se rendre dans la capitale principautaire afin de renouer les conférences relatives au contentieux bruxello-liégeois. AGR, *SÉG.*, 1399, 141r°, Cobenzl à Neny, [Bruxelles], 14.X.1755, copie ; 1261, 230r°-v°, 233v°, 237r°-v°, Cobenzl à Sylva-Tarouca, Bruxelles, 15, 19, 26.XI.1755, copies ; 2594, 212v°, 5.XI.1755 ; *CAPB.*, 283, 53v°-54r°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 5.XI.1755, analyse ; 427, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 5.XI, 10.XII.1755, originaux ; consulte du Conseil suprême des Pays-Bas, Vienne, 18.XI.1755, orig. ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 393-407.

¹⁹ AGR, *CAPB.*, 283, 54r°, dépêche de Marie-Thérèse, Vienne, 26.XI.1755, analyse ; AÉL, *CP.*, 3163-3164, ordonnance de Charles de Lorraine, Bruxelles, 18.XII.1755, copie ; *ROPBA.*, 7, p. 545, Bruxelles, 18.XII.1755 ; *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens de 1751 à 1794*, 2, p. 72 ; V. ROUSSEAU, *o. c.*, p. 229-231.

²⁰ Sur Charles de Lorraine (Lunéville, 1712-Tervuren, 1780), beau-frère de Marie-Thérèse, maréchal au service de l'Autriche (1740), gouverneur général des Pays-Bas autrichiens (1741-1744, 1749-1780), grand maître de l'ordre Teutonique (1761-1780), cf. *NBN.*, 3, Bruxelles, 1994, col. 83-87, notice de M. GALAND.

²¹ AÉL, *CP.*, 3163-3164, recès État primaire, 30.XII.1755, copie ; Jointe du Conseil privé, 2.I.1756 ; ordonnance de Jean-Théodore de Bavière, Liège, 3.I.1756, copie, imprimé ; recès État primaire, 8.I.1756, copie ; recès État noble, 8.I.1756, copie ; Chestret à Grosberg, Liège, 8.I.1756, copie ; mémoire de Grosberg, Bruxelles, 9.I.1756, copie ; *États*, 15, 8, 9.I.1756 ; 374, 141v°-142r°, 8, 9.I.1756 ; 942, 64v°, 66v°, 11, 26.I.1756 ; AGR, *CAPB.*, 284, 41v°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 14.I.1756, analyse ; 428, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 14.I.1756, orig. ; *JTC.*, 9, 646r°, 646v°-647r°, ordonnance de Jean-Théodore de Bavière, Liège, 3.I.1756, copie ; mémoire de Grosberg, Bruxelles, 9.I.1756, copie ; *Placards liégeois*, 2, p. 130, n° 1630, Liège, 3.I.1756 ; V. ROUSSEAU, *o. c.*, p. 231-232. La promulgation de l'ordonnance du 3 janvier 1756, de la seule autorité du Conseil privé, avait amené les chanoines de la cathédrale à le prier de ne plus faire publier des mandemens dans les affaires de conséquence, sans l'avoir préalablement communiqué au Chapitre. AÉL, *Cath., sec., c.c.*, 81, 114r°, 7.I.1756 ; *CP.*, 3163-3164, recès du Chapitre, 7.I.1756, copie.

²² Nom donné à l'organe chargé de gouverner et d'administrer le pays en l'absence du prince-évêque. Jean-Théodore quitta une première fois sa principauté mosane pour ses évêchés allemands du 22 mai 1747 jusqu'au 7 avril 1751 et une seconde fois du 14 avril 1755 au 6 mai 1762. Au cours de cette absence de près de huit ans, le souverain regagna Liège du 14 mars au 26 novembre 1761 pour s'efforcer de recueillir la succession de son frère Clément-Auguste, électeur de Cologne, décédé le 6 février 1761. Il repartit alors pour Paris pour revenir définitivement dans sa capitale le 6 mai 1762 et y mourir le 27 janvier 1763. Durant ces périodes, il se partagea entre sa douce Bavière et les délices de Passy, une agréable petite ville d'eau. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix. Contribution à l'histoire politique de la Principauté de Liège (1744-1755)*, Liège, 2013, p. 141-145, p. 239-242, p. 344, 347-354 ; IDEM, *Liège sous la crosse d'un Wittelsbach...*, p. 740-741, 752, 765 ; H. RAAB, *Clemens Wenzeslaus von Sachsen und seine Zeit, 1739-1812*, 1, *Dynastie, Kirche und Reich im 18. Jahrhundert*, Fribourg-en-Brisgau, Bâle, Vienne, 1962, p. 129-153 ; AÉL, *CP.*, 75, 22.V.1747 ;

Grosberg²³, le résident du prince-évêque à Bruxelles, de protester avec force contre cette mesure inique et de réclamer la nomination de commissaires en vue de régler le différend. Mais elle ne devait pas s'en tenir là. À son tour, elle décida d'ériger dans la ville contestée un poste de douane²⁴.

Cette décision n'émoussa guère les autorités brabançonnes qui sans tarder firent arrêter les douaniers liégeois. Face à cet attentat, le ministre du cardinal de Bavière dénonça avec véhémence ce coup de force et exigea la libération immédiate des buralistes. Dans le même temps, Jean-Théodore, outré du caractère inique du procédé, renouvelait sa protestation contre ce nouvel empiètement à sa souveraineté.

Pourtant à Bruxelles, quoique les droits de l'impératrice fussent incontestables, les instances dirigeantes paraissaient être disposées à examiner les prétentions des Liégeois. Mais cette apparente bienveillance n'était qu'une mesure dilatoire destinée à faire lanterner ces derniers. En promettant la tenue de conférences qui jamais ne s'assembleraient, les Pays-Bas ne cherchaient qu'à gagner du temps et profitaient de ce délai pour multiplier les actes de prise de possession de Fontaine-l'Évêque²⁵.

83, Jean-Théodore au Conseil privé, Seraing, 23.XI.1761, copie, 26.XI.1761 ; *Cath., sec., c.c.*, 83, 88v°, 169v°-170r°, 13.III., 21.XI.1761 ; AGR, *Ms divers*, 600, 20.V.1747 ; AAÉ, *Liège*, 56, 371r°, Boyer à Choiseul, Liège, 16.III.1761, orig. ; 58, 143r°-v°, Lupcourt-Drouville à Choiseul, Liège, 10.V.1762, orig. ; AV, *NC*, 258, Lucini à Torregiani, Cologne, 15.III.1761, orig. ; *Gazette de Cologne*, n° 41, mardi, 23.V.1747, p. 4 ; n°s 23, 95, mardi, vendredi, 17.III., 27.XI.1761, p. 3-4, suppt, p. 2, n° 38, mardi, 11.V.1762, suppt, p. 2 ; *Gazette de Vienne*, n°s 24, 97, mercredi, samedi, 25.III., 5.XII.1761, suppt, p. 2, p. 4 ; *Gazette française des Pays-Bas*, n° 14, lundi, 23.III.1761, suppt, p. 2.

²³ Sur Jean-Baptiste-Victor comte de Grosberg-Bavière, seigneur de Ruysbeck et de Gravenstein (Lille, 1707-Bruxelles, 1776), chambellan de Clément-Auguste (1736), de Jean-Théodore (1744), de Joseph-Maximilien III (1768), grand-croix et commandeur de l'ordre de Saint-Michel de Bavière (1738), résident du prince-évêque de Liège auprès du gouvernement général des Pays-Bas (1752-1754), puis ministre plénipotentiaire (1764-1776), cf. D. Jozic, *Liège entre guerre et paix...*, p. 393¹⁵².

²⁴ AÉL, *CP*, 3163-3164, Chestret à Grosberg, Liège, 16.I.1756, copie ; mémoire du Conseil privé à Grosberg, [Liège], 16.I.1756, copie ; ordonnance de Jean-Théodore de Bavière, Liège, 16.I.1756, copie, imprimé ; AGR, *JTC*, 9, 647v°-648v°, ordonnance de Jean-Théodore de Bavière, Liège, 16.I.1756, copie ; *SÉG*, 2597, 322r°, 16.I.1756 ; AAÉ, *Liège*, 50, 8r°-v°, Aubigny à Rouillé, Liège, 19.I.1756, orig. ; AV, *NC*, 149, 52r°-53v°, Oddi à Valenti, Cologne, 18.I.1756, orig. ; BUL, *Ms* 3284C, p. 4, Jacquemotte à Fabry, Cologne, 23.I.1756, orig. ; ARA, *SG, Duitland*, 6460, Braconier aux États-généraux, Liège, 18.I.1756, orig. ; *Placards liégeois*, 2, p. 131, n° 1632, Liège, 16.I.1756 ; V. ROUSSEAU, *o. c.*, p. 232-233.

²⁵ AÉL, *CP*, 3163-3164, Grosberg à Chestret, Bruxelles, 18.I.1756, copie ; réponse du gouvernement de Bruxelles aux mémoires de Grosberg des 9 et 26 janvier 1756, Bruxelles, 18.I., 15.II.1756, copies ; *États*, 374, 146v°, 27.I.1756 ; 942, 63v°-64r°, 66v°, 11, 28.I.1756 ; *Cath., sec. c.c.*, 81, 120v°-121r°, 23.I.1756 ; AGR, *JTC*, 9, 648v°, 650r°-v°, représentations de Grosberg, Bruxelles, 18.I.1756, copie ; consulte du Conseil privé autrichien, Bruxelles, 9.II.1756, copie ; *SÉG*, 947, 160r°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 24.IV.1756, copie ; 2597, 335r°, 9.II.1756 ; *CAPB*, 284, 43v°, 44r°, 47v°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 11, 21.II., 24.IV.1756, analyses ; 428, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 17.I.1756, orig. ; consulte du Conseil suprême des Pays-Bas, Vienne, 27.I.1756, orig. ; 431, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 7, 24.IV., 12.V.1756, originaux ; consultes du Conseil suprême des Pays-Bas, Vienne, 20.IV., 4.V.1756, originaux ; V. ROUSSEAU, *o. c.*, p. 233, 236-237.

Devant des agissements aussi inadmissibles, la Régence, désormais résolue à frapper fort, pria le prince-évêque de s'adresser directement à Marie-Thérèse pour se plaindre de l'attitude de Bruxelles et de solliciter dans les plus brefs délais l'assistance du Cercle de Westphalie²⁶ pour faire valoir son bon droit ainsi que de porter l'affaire à la connaissance de la Diète impériale²⁷.

Jean-Théodore s'exécuta de bonne grâce. À la mi-février, il remettait à Torri²⁸, son secrétaire de cabinet, la minute d'un mémoire justificatif ainsi que des projets de lettres à adresser à l'impératrice et aux princes-directeurs du Cercle de Westphalie en vue d'un ultime toilettage²⁹. Quelques semaines plus tard, le roi de Prusse, l'électeur palatin³⁰ et

²⁶ Le Directoire du Cercle de Westphalie se composait du roi de Prusse en qualité de duc de Clèves, de l'électeur de Cologne au titre d'évêque de Munster, et de l'électeur palatin comme duc de Juliers. Sur cette institution, cf. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Les institutions publiques de la principauté de Liège (980-1794)*, 1, Bruxelles, 2012, p. 75-85.

²⁷ Dès le 16 janvier, l'État primaire avait suggéré cette voie. La France partageait pleinement ce point de vue car, à ses yeux, il ne faisait pas de doute que l'établissement d'un bureau de douane à Fontaine-l'Évêque s'apparentait à une *hostilité de la cour de Vienne*. AAÉ, Liège, 50, 10v°, 19v°-20r°, Rouillé à Aubigny, Versailles, 25.I.1756, min. ; Aubigny à Rouillé, Liège, 31.I.1756, orig. ; AÉL, CP, 3163-3164, recès État primaire, 16.I.1756, copie ; V. ROUSSEAU, *o. c.*, p. 236-237. Sur l'origine de la Diète d'Empire (1485), son organisation, ses compétences, sa composition, son fonctionnement et ses sièges successifs, cf. D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck, prince-évêque de Liège, à Claude-Étienne Darget, son ministre à Paris (1773-1778)*, Liège, 1977, p. 482 ; S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *o. c.*, 1, p. 86-95.

²⁸ Sur Ferdinand-Marie Torri (Bruxelles, 1700 ?-Munich, 1756), compagnon d'études, puis secrétaire de cabinet de Jean-Théodore de Bavière, cf. D. JOZIC, *Les premiers pas de Jean-Théodore de Bavière à la tête de la principauté de Liège (1744-1745)*, BIAL, 116, Liège, 2012, p. 76⁴².

²⁹ AÉL, CP, 3163-3164, projets de lettres de Jean-Théodore de Bavière à Marie-Thérèse, aux princes directeurs du Cercle de Westphalie envoyés à Torri, s.l., 14.II.1756, copies ; projet de mémoire intitulé *Facti series*, s.l.n.d. [14.II.1756], copie ; NWHD, *Kurköln*, VI, 613, 7r°, Clément-Auguste à Karg de Bebenburg, Bonn, 27.III.1756, min. ; 8r°-v°, Karg de Bebenburg à Clément-Auguste, Ratisbonne, 7.IV.1756, orig. ; 9r°, Clément-Auguste à Middelbourg, Bonn, 27.III.1756, min. ; 10r°-v°, 11r°-v°, Clément-Auguste à Jean-Théodore, Bonn, 31.III.1756, min., copie ; 23r°-24r°, Jean-Théodore à Clément-Auguste, Munich, 10.III.1756, orig. ; 14r°-21r°, mémoire relatif à Fontaine-l'Évêque (*Facti series*), s.l.n.d., copie ; 12r°-v°, 13r°-v°, 22r°, 25r°, pièces annexes jointes au mémoire, copie, imprimé ; DZA, *Merseburg*, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 40, 1r°-v°, Jean-Théodore à Frédéric II, [Munich, 24.III.1756], orig. ; 6r°-11v°, mémoire relatif à Fontaine-l'Évêque (*Facti series*) s.l.n.d., copie ; 3r°-v°, 5r°-v°, 12r°, 13r°, pièces annexes jointes au mémoire, copie, imprimé ; GSTAM, *Kblau*, 47/11, Jean-Théodore à Charles-Théodore de Sulzbach, [Munich, 10.III.1756], orig. ; mémoire relatif à Fontaine-l'Évêque (*Facti series*), s.l.n.d., copie ; pièces annexes jointes au mémoire, copie, imprimé ; *Kschwarz*, 530, Jean-Théodore à Maximilien III, Ismaning, 20.VI.1756, orig. ; Maximilien III à Jean-Théodore, à Königsfeldt, Munich, 3.VII.1756, minutes ; Königsfeldt à Maximilien III, Vienne, 11.VII.1756, orig. ; Maximilien III à Königsfeldt, Munich, 16.VIII.1756, min. ; J. DARIS, *Histoire de la principauté de Liège*, 1, Liège, 1868, p. 199 ; Ch. PIOT, *Les relations politiques des Pays-Bas autrichiens avec les puissances étrangères de 1740 à 1780*, *Annales de la Société d'émulation*, 3^e série, 3, Bruges, 1873, p. 217-218 ; V. ROUSSEAU, *o. c.*, p. 237. Ce mémoire ainsi que les pièces annexes relatifs à Fontaine-l'Évêque seront imprimés dans le courant du mois de septembre 1756. AÉL, CP, 3163-3164, *Facti series*, s.l.n.d., 12 p. in fol., imprimé.

³⁰ Sur Charles-Théodore de Sulzbach (Drogenbosch, 1724-Munich, 1799), électeur palatin (1743) et électeur de Bavière (1777), cf. *NDB*, 11, Berlin, 1977, p. 252-258, notice de P. FUSCH.

l'électeur de Cologne³¹ assureraient le cardinal de Bavière de leur soutien tant à Ratisbonne³² qu'à Vienne³³. Marie-Thérèse, quant à elle, se cantonna dans un mutisme prudent.

Forts de l'appui des princes-directeurs, les Liégeois adressèrent de nouvelles remontrances à Charles de Lorraine mais elles ne rencontrèrent guère plus de succès que les précédentes, le gouverneur-général ayant décidé de faire la sourde oreille. Cette situation aurait pu se prolonger indéfiniment si l'impératrice ne s'était pas résolue à y mettre un terme par une offre – fallait-il y voir l'influence des trois directeurs du Cercle de Westphalie – *d'entrer en accommodement*, malheureusement non sur Fontaine-l'Évêque mais *sur les autres points de contestation*.

Cette invitation n'enchantait guère les Liégeois, car elle arrivait à un bien mauvais moment. En effet, les espoirs de la principauté de voir ses garants westphaliens intervenir à Vienne et à Ratisbonne s'amenuisaient de jour en jour, vu qu'ils semblaient ne pas vouloir ou ne pas pouvoir tenir leur promesse. Par ailleurs, il devenait de plus en plus évident que la question fontenoise était un sujet tabou³⁴.

³¹ Sur Clément-Auguste de Bavière (Bruxelles, 1700-château d'Ehrenbreiten, 1761), évêque de Ratisbonne (1716-1719), de Munster et Paderborn (1719), chanoine de Saint-Lambert (1720), archevêque-électeur de Cologne (1723), évêque d'Hildesheim (1724), d'Osnabruck (1728) et grand-maître de l'Ordre teutonique (1732), cf. *DHGE*, 7, Paris, 1934, col. 2-3, notice de F. HEIDINGSFELDER ; D. Jozic, *Dans les coulisses du pouvoir : Jacques-Joseph Fabry et les princes-évêques de Liège (1763-1784)*, BIAL, 124, Liège, 2020, p. 103³.

³² Ratisbonne, ville d'Allemagne, sur la rive droite du Danube, située en Bavière (Haut-Palatinat). Elle devint en 1663 le siège définitif de la Diète d'Empire. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *o. c.*, 1, p. 89.

³³ AÉL, CP, 3163-3164, Frédéric II à Jean-Théodore, Berlin, 27.III.1756, copie ; Charles de Sulzbach à Jean-Théodore, Düsseldorf, 30.III.1756, copie ; Clément-Auguste à Jean-Théodore, Bonn, 31.III.1756, copie ; DZA, *Merseburg*, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 40, 14r^o-v^o, Frédéric II à Jean-Théodore, Berlin, 27.III.1756, min. ; 14r^o, 15v^o-16r^o, Frédéric II à Diest, à Plotho, Berlin, 27.III.1756, minutes ; Diest, Klinggräf à Frédéric II, Vienne, 28.IV.1756, originaux ; NWHD, *Kurköln*, VI, 613, 10r^o-v^o, 11r^o-v^o, 26r^o, Clément-Auguste à Jean-Théodore, Bonn, 31.III.1756, min., copies ; 7r^o, 9r^o, Clément-Auguste à Karg de Bebenburg, à Middelburg, Bonn, 27.III.1756, minutes ; 8r^o-v^o, Karg de Bebenburg à Clément-Auguste, Ratisbonne, 7.IV.1756, orig. ; 1r^o-3v^o, Middelburg à Clément-Auguste, Vienne, 12.V.1756, orig. ; 4r^o-5r^o, mémoire de Middelburg relatif à Fontaine-l'Évêque adressé à Clément-Auguste sur ordre de Jean-Théodore de Bavière, [Vienne], 30.IV.1756, copie ; GStAM, *Kblau*, 47/11, Charles-Théodore de Sulzbach à Jean-Théodore, à Beckers, à Menshengen Düsseldorf, 30.III.1756, minutes ; 84/35, Beckers à Charles-Théodore de Sulzbach, Vienne, 7.IV.1756, orig. ; *Kschwarz*, 25, Menshengen à Charles-Théodore de Sulzbach, Ratisbonne, 4.IV.1756, orig. ; V. ROUSSEAU, *o. c.*, p. 237. La réponse des princes-directeurs ne fut connue du Chapitre et des États que le 31 mai 1756. AÉL, CP, 3163-3164, recès État primaire, 28, 31.V.1756, copie ; recès État noble, 30.V.1756, copie ; *États*, 15, 28, 31.V.1756 ; 374, 177v^o, 30.V.1756 ; 942, 107r^o-108r^o, 21.V.1756.

³⁴ AÉL, CP, 3163-3164, mémoire de Grosberg relatif à Fontaine-l'Évêque adressé à Charles de Lorraine, Liège, 27.III.1756, copie ; réponse du gouvernement des Pays-Bas au mémoire de Grosberg du 27 mars 1756, Bruxelles, 21.V.1756, copie ; 397, Crumpipen à Grosberg, Bruxelles, 21.V.1756, orig. ; Grosberg à Chestret, Bruxelles, 22.V.1756, orig. ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 141r^o, 24.III.1756 ; AGR, *JTC*, 9, 651v^o-652r^o, mémoire de Grosberg relatif à Fontaine-l'Évêque

Après plus de cinq mois d'attente, la cour impériale daigna enfin, dans le courant du mois d'août, rendre son avis sur le mémoire du prince-évêque. Elle eut l'audace de déclarer qu'elle n'avait pas porté le factum à la connaissance de l'impératrice à cause de la présence dans le texte d'un certain nombre d'expressions déplacées à l'égard de la souveraine. Cette inouïe fin de non-recevoir laissa Jean-Théodore complètement pantois³⁵ et fut amèrement ressentie par les dirigeants liégeois, d'autant que durant ce long intervalle de temps, le gouvernement de Bruxelles n'avait cessé de poursuivre ses attentats contre Fontaine-l'Évêque. Ce fut pourquoi, l'effet de surprise passé, le cardinal de Bavière résolut le 16 septembre de s'adresser une nouvelle fois à Marie-Thérèse pour se plaindre des nouvelles atteintes portées à sa souveraineté, lui demander réparation et réclamer la reconnaissance de ses droits. Si une prompte et pleine justice ne lui était pas rendue sur le champ, il était décidé de pousser l'affaire à la Diète où la présente conjoncture ne pouvait qu'être favorable à son appel, et de continuer à solliciter l'appui du Cercle de Westphalie³⁶.

Vienne ne se laissa guère émouvoir par ces doléances ni impressionner par ces menaces. À la fin de l'année, non seulement elle récusait les argumentations du prince-évêque mais elle faisait distribuer à tous les membres de l'Empire un mémoire abrégé de ses prétentions à la souveraineté de la seigneurie contestée³⁷. La Diète pas plus que le Cercle ne prirent sur eux de trancher le différend. Marie-Thérèse mit à profit cette dérobade pour renforcer son autorité sur Fontaine-l'Évêque. En 1757, elle y faisait recevoir une garnison et y établissait définitivement un bureau de

adressé à Charles de Lorraine, Liège, 27.III.1756, copie ; 652r°-653r°, refus de Charles de Lorraine de répondre au mémoire de Grosberg, Bruxelles, 2.IV.1756, copie ; 653r°-v°, Marie-Thérèse à Charles de Lorraine, Vienne, 1^{er}.V.1756, copie ; 653v°, projet de réponse au mémoire de Grosberg, [Bruxelles], 17.V.1756, copie ; *CAPB*, 284, 47r°, 47v° Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 7, 24.IV.1756, analyses ; *SEG*, 947, 161r°-v°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 12.V.1756, copie ; V. ROUSSEAU, *o. c.*, p. 237. Dès le mois d'avril, le Conseil privé des Pays-Bas autrichiens avait élaboré un projet de réponse aux *Facti series* du prince-évêque de Liège. *AGR*, *CAPB*, 284, 47v°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 24.IV.1756, analyse ; *SEG*, 947, 160r°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 24.IV.1756, copie.

³⁵ À ce propos, Torri écrivait : *Les choses en viennent au point que l'on n'ose plus nommer un chat un chat et qu'il faut avec des courbettes demander excuse de la liberté que l'on prend de ressentir les nazardes que l'on reçoit*, *AËL*, *CP*, 3163-3164, Torri à Chestret, Munich, 11 août 1756, copie.

³⁶ *AËL*, *CP*, 3163-3164, Torri à Chestret, Munich, 11 août 1756, copie ; projet de lettre pour Marie-Thérèse, s.l. [6.IX.1756], copie ; instructions particulières pour Middelburg, s.l. [6.IX.1756], copie ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 187v°, 3.IX.1756 ; *AGR*, *CAPB*, 434, Jean-Théodore à Marie-Thérèse, Freising, 16.IX.1756, copie.

³⁷ *Mémoire abrégé sur les droits de S.M.I. à la souveraineté de la ville de Fontaine l'Évêque et sur les circonstances les plus importantes du différend qu'il y a eu sur cet objet avec le prince de Liège*, s.l.n.d. [Vienne, 27.XI.1756], copie. *AGR*, *CAPB*, 434, Sylva-Tarouca à Kaunitz, Vienne, 27.XI.1756, orig.

douane ; l'année suivante la représentation de la seigneurie aux États de Hainaut était acquise. Devenue hennuyère, il ne restait plus aux Liégeois qu'à s'incliner et à renoncer à tout jamais à exercer leur souveraineté sur la localité fontenoise.

Cette animosité du gouvernement général à l'égard du Pays de Liège se manifesta également par les difficultés soulevées par les buralistes de Cheratte³⁸ pour le libre transit de pavés destinés à la poursuite de la chaussée, reliant la capitale mosane aux Provinces-Unies en passant par Visé³⁹. En effet, les Liégeois, dans leur volonté d'échapper au carcan économique des Brabançons, avaient entrepris depuis quelques années déjà d'établir une communication directe avec la France et les Provinces-Unies par la prolongation ou la construction d'un réseau de routes en direction de ces pays⁴⁰.

Au début de l'année 1756, les États avaient entrepris, malgré certains problèmes financiers, de poursuivre leur effort d'infrastructure vers la Hollande, via Hasselt⁴¹ et Visé⁴², et la grande voisine du sud, via Terwagne⁴³ au grand mécontentement des Pays-Bas. Aussi quoi d'étonnant de voir le gouvernement général s'opposer aux vues d'autonomie de l'état liégeois⁴⁴ !

Barthélemy Magnée⁴⁵, le repeneur du tronçon de Vivegnis⁴⁶ à Visé, allait donner aux Brabançons l'occasion de manifester leur ressentiment. Pour honorer son contrat, ce dernier avait un pressant besoin de 500.000 pierres

³⁸ Cheratte, section de la commune de Visé, arrondissement de Liège, province de Liège. *Communes de Belgique...*, 1, Wallonie, p. 307-308.

³⁹ AÉL, CP, 2759, mémoire de Grosberg au gouvernement de Bruxelles, Bruxelles, 23.IV.1756, copie ; acte de protestation des Liégeois contre le receveur du comptoir de Cheratte, [Liège], 18.V.1756, copie.

⁴⁰ Sur cette question, cf. D. ZOÏC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 202-230.

⁴¹ Hasselt, ville de Belgique, située sur le Démer, chef-lieu de la province de Limbourg et de l'arrondissement de Hasselt. *Communes de Belgique...*, 3-4, Flandres, p. 20772-2076. Sur cette « bonne ville » flamande de la principauté de Liège, cf. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Les institutions publiques...*, 2, Bruxelles, 2012, p. 1012-1028.

⁴² Visé, ville de Belgique, arrondissement de Liège, province de Liège. *Communes de Belgique...*, 2, Wallonie, p. 1561-1563. Sur cette « bonne ville » wallonne, cf. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Les institutions publiques...*, 1, p. 1165-1179.

⁴³ Terwagne, section de la commune de Clavier, arrondissement de Huy, province de Liège. *Communes de Belgique...*, 2, Wallonie, p. 1437-1438.

⁴⁴ AÉL, Cath., sec., c.c., 81, 120r^o-v^o, 21.I.1756 ; États, 15, 27.I. 7, 15.II., 11.III.1756 ; 374, 143v^o-145r^o, 151v^o-152r^o, 177r^o-v^o, 179v^o, 27.I., 15.II., 30, 31.V.1756 ; 942, 67r^o, 77v^o-78r^o, 95v^o-96r^o, 28.I, 7.II., 11.III.1756 ; AAÉ, Liège, 50, 142r^o, 244r^o-v^o, mémoire de Durand d'Aubigny à la Régence de Liège, Liège, 26.V.1756, copie, Rouillé à Aubigny, Compiègne, 31.VII.1756, min. ; F.-E.-M. VERCAUTEREN, *De aanleg van de staatweg Best-Lommel als deel van de verbinding's-Hertogenbosch-Luik (1745-1818), Bijdragen tot de sociale en economische geschiedenis van het zuiden van Nederland*, 5, Nimègue, 1958, p. 33.

⁴⁵ Barthélemy Magnée, fils de Simon et de Catherine Lelarge, vit le jour à Liège (Notre-Dame-aux-Fonts) le 21 octobre 1719. Il s'inscrivit sur la Chambre Saint-Étienne en qualité de marchand le 6 septembre 1759. Il démissionnera de cette place le 4 décembre 1779.

à paver. Face à l'urgence, il avait choisi de les faire transporter de Liège à leur lieu de destination par la Meuse. Le receveur du comptoir de Cheratte, un dénommé de Morant, avait refusé d'exonérer de droits ce transport. Cette décision avait profondément fâché la Régence qui s'était empressée d'émettre une protestation officielle auprès de Charles de Lorraine⁴⁷.

En réponse à ces récriminations, Bruxelles fit remarquer que ce type de transport contrevenait aux ordonnances impériales, qu'il s'agissait d'un particulier – il aurait pu emprunter la voie terrestre – et non d'un état, et surtout, et c'était-là le point essentiel de la réplique, que ces matériaux étaient destinés à *la construction de la chaussée de Viset à Liège par laquelle la dite Régence ou les Etats... se propo[soient] uniquement d'éviter le territoire de Sa Majesté*⁴⁸.

Les Liégeois rétorquèrent qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de contester les droits de l'impératrice mais seulement de dénoncer l'établissement du bureau de Cheratte qui ravissait *aux Etats de Liège la liberté qu'ils avoient dans cet endroit de passer librement de la capitale aux villes et villages qui lui sont contigus*. Ce préalable posé, ils demandèrent à nouveau le libre passage pour le demi-million de pierres à paver⁴⁹.

Les autorités bruxelloises ne furent nullement impressionnées par cette protestation, pas plus d'ailleurs que le buraliste brabançon qui persista dans son refus d'accorder le libre transit. Qui plus est, elles prirent prétexte de leur attitude à l'égard des Provinces-Unies⁵⁰ – elles ne

Il fut un des principaux adjudicataires du pavage de la chaussée sur Visé (1755-1756, 1765-1771). En 1762, il résidait sur la paroisse Saint-Jean-Baptiste. Il épousa en premières noces (paroisse Saint-Pholien) Catherine Goé le 17 février 1754, et en secondes noces, le 26 juillet 1766, Anne-Catherine Delvignette. Absent de Liège lors de l'arrivée des armées de la République dans la principauté en 1793, il fut porté sur la liste des émigrés. Accablé à ce moment-là *d'une maladie mortelle*, il se trouva dans l'impossibilité de revenir au pays. À la date du 10 messidor an III (28 juin 1795), il fut rétabli dans ses droits par décret préfectorial. AÉL, *RP, tables, naissances (1701-1725), mariages (1751-1775)* ; *Métiers*, 55, 68v°, n.f., 27.VIII., 6.IX.1759 ; *États*, 2854 ; 4213, capitation (1762) ; *CP*, 290, *réposition* de B. Magnée, Liège, 4.XII.1779, orig. ; *FFP*, 2113¹².

⁴⁶ Vivegnis, section de la commune d'Oupeye, arrondissement de Liège, province de Liège. *Communes de Belgique...*, 2, *Wallonie*, p. 1564-1565 ; É. PONCELET, *Herstal et Vivegnis*, BCRH, 52, Bruxelles, 1937, p. 77-139.

⁴⁷ AÉL, *CP*, 2759, mémoire de Grosberg au gouvernement de Bruxelles, Bruxelles, 23.IV.1756, copie ; note de protestation des Liégeois contre le receveur du comptoir de Cheratte, [Liège], 18.V.1756, copie ; supplice de Magnée au prince-évêque, [Liège], 25.V.1756, orig.

⁴⁸ AÉL, *CP*, 2759, réponse de Bruxelles au mémoire de Grosberg du 23 avril 1756, Bruxelles, 21.V.1756, copie ; Crumpipen à Grosberg, Bruxelles, 21.V.1756, orig. ; Grosberg à [Chestret], Bruxelles, 21.V.1756, orig.

⁴⁹ AÉL, *CP*, 2759, mémoire de la Régence de Liège à Grosberg, [Liège], 26.V.1756, min.

⁵⁰ Cette déclaration n'était qu'un prétexte pour ne pas accéder à la demande des Liégeois car, trois mois plus tard, le gouvernement général accordait aux Provinces-Unies le passage de pierres à paver, destinées à la réfection des rues de Maastricht. AÉL, *CP*, 2759, van Haaren à Grosberg, Bruxelles, 20.X.1756, copie ; *États*, 2941, Grosberg à Chestret, Bruxelles, 20.X.1756, orig.

pouvaient pas favoriser un état par rapport à un autre – pour opposer une fin de non-recevoir à la requête des Liégeois. Mais en réalité, en agissant de la sorte, le gouvernement général ne poursuivait qu'un but : empêcher à tout prix la construction d'une chaussée vers la Hollande⁵¹.

Une telle politique, amplifiée par la guerre douanière qui ne cessait de sévir entre les deux pays – le 14 juin, Jean-Théodore de Bavière interdisait l'exportation du minerai de fer et instaurait des droits de douane supplémentaires à l'exportation du charbon-de-bois et de la fonte en provenance de l'Entre-Sambre-et-Meuse tandis que le 10 juillet, Marie-Thérèse relevait les taxes sur les laines peignées et non peignées –, ne pouvait qu'aviver l'antagonisme existant entre les deux gouvernements⁵². Devant un tel climat d'hostilité et d'agressivité, il y avait peu de chance d'aboutir à un quelconque accommodement, même si certains souhaitaient sincèrement y parvenir⁵³. Un exemple de ce fâcheux état d'esprit était donné par le problème du démergement du Démer et de ses affluents.

Depuis la convention, arrêtée le 23 mars 1753, les Liégeois prenaient un malin plaisir à faire lanterner leur partenaire⁵⁴. Déjà à la fin de l'année 1755, les Bruxellois s'étaient amèrement plaints de la mauvaise volonté des États à s'exécuter et avaient éprouvé un vif ressentiment devant les tergiversations de la Régence. Une année plus tard, la situation n'ayant guère évolué, ils décidèrent de passer à l'action. En septembre 1756, le conseiller privé de Limpens⁵⁵ fut chargé de rédiger un mémoire

⁵¹ [...] *le motif principal de leurs refus, c'est qu'ils croient que cette chaussée leurs sera préjudiciable*. AEL, CP, 2759, Grosberg à Chestret, Bruxelles, 20.X.1756, orig. ; AAÉ, Liège, 50, 423r°-425r°, Aubigny à Rouillé, Liège, 18.XII.1756, orig. Une note de service de Cobenzl confirmait cette opinion : *je viens de trouver une personne affidée qui sans commission ni caractère pourra nous rendre de grands services en Hollande pour empêcher la chaussée des Liégeois. Il s'agit seulement de lui donner sur cela les lumières nécessaires. Je vous prie de faire dresser un mémoire sur cet objet qui puisse servir d'instruction à la personne en question*. AGR, SÉG, 1170, 363r°, Limpens à Cobenzl, Bruxelles, 1er.I.1756, orig. ; 1302, 184v°, Cobenzl à Neny, chez moi, 1er.VII.1756, orig. ; 1400, Cobenzl à Neny, [Bruxelles], 15.VII.1756, copie.

⁵² AEL, États, 1280, mémoire de Heusy sur *les difficultés survenues entre le Brabant et le pays de Liège au sujet des impositions établies réciproquement sur leur commerce*, s.l.n.d. [Liège, 1765], copie ; *Placards liégeois*, 2, p. 139-140, n° 1657, Liège, 14.VI.1756.

⁵³ HHStW, DDB, Verz., fasc. 45b-320, Horion à de Bors, Liège, 10.VIII.1756, orig. ; Gerden à Cobenzl, Luxembourg, 16.VIII.1756, orig. ; Cobenzl à Gerden, Bruxelles, 21.VIII.1756, min.

⁵⁴ AAÉ, Liège, 50, 423r°-425r°, Aubigny à Rouillé, Liège, 18.XII.1756, orig. Sur cette convention, cf. C. QUOILIN, *La politique extérieure liégeoise sous l'épiscopat de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763)*, AHL, 33, n° 57, Liège, 2003, p. 169-170 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 360¹⁴.

⁵⁵ Sur Arnould-Wauthier de Limpens (Kerkrade sous Streithagen, 1708-Bruxelles, 1757), licencié en droit, membre du Conseil des États de Limbourg (1730), du Conseil de Brabant (1737), conseiller fiscal (1746), conseiller privé et censeur royal de la librairie (1750), cf. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 229²¹. Depuis le 30 avril 1750, Limpens était devenu la personne compétente pour les différends à démêler avec les Liégeois.

comminatoire⁵⁶. Mais quelles étaient donc les récriminations énoncées dans ce document ? Il s'agissait tout d'abord de permettre au prince d'Orange⁵⁷ d'obtenir du Conseil de Brabant réparation des dommages causés par le Pays de Liège pour les années 1709, 1724 et 1738 ; ensuite, soit de faire réaliser par les Brabançons les opérations arrêtées lors de la convention du 23 mars 1753 sur les deux rives du Démer mais aux frais de la principauté ou alors de limiter les travaux aux seules possessions de l'impératrice⁵⁸.

Le mémoire de Limpens fut remis à la Régence le 20 octobre. Il ne devait guère causer une grande impression puisque les dirigeants de la principauté, loin de faire diligence, le renvoyèrent à la première assemblée des États qui, quoique convoquée pour le 4 décembre, se tint finalement le 6 janvier 1757⁵⁹. Six semaines furent encore nécessaires pour s'accorder sur la valeur de l'investissement et l'importance des travaux à réaliser⁶⁰.

⁵⁶ *Le ressentiment que le ministre [Cobenzl] vous a témoigné au sujet du Démer, cessera par la seule réflexion que MM. de Keerle et de Neny ont du moins eu l'agrément de mettre en peu de tems cette affaire qui leur est à cœur, dans la situation de pouvoir parvenir au but que l'on s'est proposé, parmi que l'on veuille s'entendre sur la direction des ouvrages à faire ! Au lieu que MM. de Stoupi et de Hubens n'ont pu, après toute une année de séjour à Bruxelles, obtenir la satisfaction d'arranger aucun des 4 points dont l'on étoit convenu de traiter avant toutes choses.* AÉL, CP, 2759, Chestret à Grosberg, Liège, 17.IX.1756, min. ; AGR, CAPB, 434, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 18.IX.1756, orig. Sur l'historique des attermolements et des tergiversations des Liégeois à exécuter la convention du 23 mars 1753, cf. AÉL, États, 2941, mémoire des Pays-Bas relatif au Démer, Bruxelles, 19.X.1756, copie ; 374, 206r°-207r°, réponse au mémoire des Pays-Bas du 19.X.1756, 17.I.1757.

⁵⁷ Sur Guillaume IV d'Orange-Nassau (Leeuwarden, 1711-La Haye, 1751), époux d'Anne de Hanovre (1734), stathouder général et héréditaire des Provinces-Unies du 22 novembre 1747 au 22 octobre 1751, cf. A. J. VAN DER AA, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, 20, Haarlem, 1877, p. 254-256 ; *Nieuw Nederlandsch biografisch woordenboek (NNBW)*, 1, Leyde, 1911, p. 1554-1556, notice de P. J. BLOK.

⁵⁸ AGR, CAPB, 434, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 18.IX.1756, orig. ; AÉL, États, 1280, mémoire des Pays-Bas relatif au Démer, Bruxelles, 19.X.1756, copie. Vienne marqua son accord sur le contenu de ce mémoire. AGR, CAPB, 434, consulte du Conseil suprême, Vienne, 28.IX.1756, orig.

⁵⁹ Devant les vives instances des Brabançons à vouloir faire exécuter le dessèchement du Démer, Velbruck, alors à Munich auprès du cardinal de Bavière, s'inquiétait de savoir s'il n'était pas souhaitable, *comme le prince a journellement besoin de la cour de Vienne qu'il pourroit se faire un mérite vis-à-vis d'elle en écrivant une lettre au trois Etats, pour les exhorter à acquiescer, a ce que la cour de Vienne demande. Il faudroit voir s'il ne conviendrait pas faire en sort que la cour de Vienne elle-même le demanderoit au cardinal, ce que je pourrais faire par le canal du baron de Wiedman, ministre de Vienne icy, si on ne peut pas employer Grosberg. Il faut peser en même tems quel effets cela pourroit faire sur les Etats et combien le prince peu y influer.* AÉL, CP, 206, n°s 12, 7, Velbruck à Chestret, Munich, 26, 7.I.1757, originaux.

⁶⁰ Grosberg avait qualifié la fin de ce mémoire de *fulminant*. AÉL, États, 1280, Crumpipen à Grosberg, Bruxelles, 19.X.1756, orig. ; Grosberg à Chestret, Bruxelles, 20.X.1756, orig. ; extrait d'une lettre de Crumpipen au Conseil privé, Bruxelles, 21.XII.1756, copie ; lettre convocatoire de Jean-Théodore aux États, Liège, 18.XII.1756, copie ; recès État primaire, 19.II.1757, copie ; AGR, SÈG, 1303, 25r°, Cobenzl à Neny, Bruxelles, 15.II.1757, orig. ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 218r°, 234r°, 237r°, 18.XII.1756, 9, 18.II.1757 ; AGR, CAPB, 285, 29v°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 29.XII.1756, analyse ; 434, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 20.X.1756, orig.

Une telle lenteur, alliée à une telle désinvolture, ne pouvait laisser le gouvernement de Bruxelles indifférent. Le 24 avril, il mit les Liégeois en demeure de tenir leurs engagements sous peine de mettre leurs menaces à exécution. L'avertissement fut pris au sérieux. En effet, le 6 juin, le baron de Sluse⁶¹, le comte de Borchgrave⁶² et le bourgmestre Dejosé⁶³, les commissaires du prince-évêque, rencontrèrent leurs homologues bruxellois⁶⁴. Les pourparlers entre les deux parties furent menés tambour battant puisque le 16 du même mois le projet d'une nouvelle convention fut arrêté⁶⁵. Il fut agréé et ratifié pour les Pays-Bas par le comte de

⁶¹ Georges-Albert baron de Sluse, fils de Jean-Walthère et de Barbe Coune, naquit à Liège (paroisse Saint-Adalbert) le 4 novembre 1718. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut tonsuré le 8 septembre 1736. Il fréquenta l'université de Trèves (1736-1737) puis celle de Louvain où il obtint le 6 novembre 1742 une licence *in utroque jure*. Reçu chanoine de Saint-Lambert le 16 janvier 1743, il se fit ordonner sous-diacre un an plus tard afin de pouvoir participer à l'élection de Jean-Théodore de Bavière. Pour le récompenser, le nouvel élu le nomma conseiller privé le 8 mars 1744. Il fut prorogé en 1772 et en 1784. Il fut également proviseur du séminaire de Saint-Trond (1744) et recteur de l'autel de l'église Saint-Jean l'Évangéliste à Looz (1754). Il décéda à Liège (paroisse Saint-Michel) le 23 mai 1785. AËL, *RP, Liège, tables, naissances 1701-1725, décès, 1776-1794* ; AAE, *Liège*, 55, 252r°-253r°, mémoire du baron de Sluse, joint à une lettre de Boyer à Choiseul, Liège, 8.V.1760, orig ; L. LAHAYE, *Analyse des actes contenus...*, p. 6, 80, 211, 294 ; J. de THEUX DE MONTJARDIN, *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, 4, p. 56 ; J. DARIS, *Histoire de la bonne ville, de l'église et des comtes de Looz suivie de biographies lossaines*, Liège, 1864-1865, p. 367 ; P. SCHMIDT, *Das Collegium Germanicum in Rom und die Germaniker. Zur Funktion eines römischen Ausländerseminars (1552-1914)*, Tübingen, 1984, p. 301 ; R. BRAGARD, *Liège et la France à la fin de l'Ancien Régime*, *VW*, 55, Liège, 1981, p. 211 ; R. BRAGARD, G. MACOURS, *o. c.*, p. 42 ; D. JOZIC, *L'élection...*, *BLAL*, 124, p. 259-260, 260²²⁵, 272.

⁶² Sur Jean-Baptiste de Borchgrave d'Altena (Marlinne-Quadmechelen, 1714- Bovelingen, 1772), membre de la noble salle de Curange (1737), de l'État noble de Liège (1741), comte du Saint-Empire (1745) et drossart de Pelt, Grevembroeck et Montenacken (1751), cf. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 131²⁸¹.

⁶³ Jean-Guillaume Dejosé, fils de Jean-Pierre et de Marie-Jeanne Treck, naquit à Liège le 18 mars 1700. Il succéda à son père dans la charge de mayeur en féauté de la Cité le 11 avril 1737. Il fut à trois reprises bourgmestre de sa ville natale en 1743-1744, en 1750-1751 et en 1756-1757. Il décéda à Liège (paroisse Saint-Remacle-au-Mont) le 21 janvier 1763. Il avait épousé à Liège (paroisse Saint-Christophe), le 6 novembre 1738, Anne-Marie Dothée. AËL, *RP, Liège, tables, naissances 1675-1700 ; mariages, 1726-1750 ; décès, 1751-1775* ; J.-C. OPHOVEN, *Continuation du recueil héraldique des seigneurs bourgmestres de la noble cité de Liège*, Liège, 1783, p. 63-64, 104, 123 ; C. de BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, 2, Liège, 1899, p. 476-477.

⁶⁴ Il s'agit du conseiller de Limpens et du comte Philippe-Norbert van der Meere. AËL, *États*, 2940, Crumpipen à Grosberg, Bruxelles, 2.VI.1757, orig. ; recès des États, 3.V.1757, nomination des commissaires du prince-évêque de Liège, Liège, 6.VI.1757, min.

⁶⁵ AËL, *États*, 1280, Crumpipen à Grosberg, Bruxelles, 25.IV.1757, orig. ; mémoire des Pays-Bas relatif au Démer, Bruxelles, 25.IV.1757, copie ; recès des États, 3.V.1757, copie ; nomination des commissaires liégeois par le prince-évêque, Liège, 6.VI.1757, min. ; journal du « négocié » des commissaires de Liège au sujet du Démer, Diest, 10-17.VI. 1757, orig. ; convention relative au démergement du Démer conclue entre le Pays de Liège et les Pays-Bas, Diest, 16.VI.1757, orig. ; *États*, 374, 225v°, convention relative au démergement du Démer..., Diest, 16.VI.1757, 13.VII.1757 ; 453, 186v°, 194r°-v°, 13.VIII., 6.IX.1757 ; 942, 262v°, 263r°-266v°, 269v°, 14.VII.1757, convention relative au démergement du Démer..., Diest, 16.VI.1757, copie, 17.VII.1757. *Cath., sec., c.c.*, 81, 294r°, 3.VIII.1757 ; *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens de 1751 à 1794*, Bruxelles, 1854, 2, p. 102, 103, Bruxelles, 22.VI., 6.VIII.1756. Cette convention fut approuvée par la princesse d'Orange le 15 juillet 1757. AËL, *États*, 1280, extrait des résolutions de la princesse d'Orange, le 15.VII. 1757, copie ; Ortho à Chestret, Montaigu, 16.VIII.1757, orig.

Cobenzl⁶⁶, six jours plus tard, et par Jean-Théodore pour la principauté de Liège, le 23 juillet. Les ordonnances d'exécution, prescrivant un nouvel abornement des terres inondées par le Démer et ses affluents, furent promulguées respectivement le 6 août par Marie-Thérèse et le 8 par le cardinal de Bavière⁶⁷.

Par la suite, d'autres démarches auront épisodiquement lieu pour tenter de mettre un terme à tous ces différends mais en vain. En effet, l'Autriche souhaitant attendre la fin de la guerre avant d'envisager de nouveaux pourparlers, ceux-ci ne reprirent qu'en août 1766. Mais il faudra attendre la signature, le 26 août 1780, d'un traité d'entente entre les deux parties pour enfin clôturer ces interminables querelles de juridiction et ces ancestrales contestations territoriales⁶⁸.

3. LES RELATIONS AVEC LA FRANCE : LA BARONNIE DE *HIERGES*, LA SOUVERAINETÉ DU DUCHÉ DE *BOUILLON*

L'affaire de Hierges⁶⁹ paraissait, en ce début de l'année 1756, être entrée dans une espèce de léthargie. Les États tardaient toujours à délivrer leur réponse au dernier mémoire de Bodson⁷⁰ et la France ne semblait guère

⁶⁶ Sur Charles-Philippe comte de Cobenzl (Laybach, 1712-Bruxelles, 1770), diplomate au service de l'Autriche et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas autrichiens du 19 mai 1753 jusqu'à sa mort, cf. *BNB*, 4, Bruxelles, 1873, col. 203-212, notice de A. WAUTERS ; *NBW*, 2, Bruxelles, 1966, col. 123-132, notice de P. LENDERS.

⁶⁷ AÉL, *États*, 1280, ratification des Pays-Bas, Bruxelles, 22.VI.1757, orig. ; recès État primaire, 13.VII.1757, copie ; recès État noble, 13.VII.1757, copie ; ratification du prince-évêque de Liège, Liège, 23.VII.1757, orig. ; ordonnance de Jean-Théodore relative au Démer, Liège, 8.VIII.1757, orig., imprimé ; AGR, *CAPB*, 285, 36r°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 27.IX.1757, analyse ; *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens...*, 2, p. 102, Bruxelles, 22.VI.1757 ; *Liste chronologique...*, p. 269, Liège, 8.VIII.1757 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1692, p. 152, Liège, 8.VIII.1757. Un dernier obstacle subsistait : le sort de la terre de Lumen. Cependant, il avait de fortes chances d'être rapidement surmonté puisque Marie-Thérèse avait autorisé le gouvernement général à en négocier l'acquisition au comte de La Marck. AGR, *CAPB*, 285, 29v°, 36r°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 29.XII.1756, 17.IX.1757, analyses ; 434, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 18.IX.1756, orig. ; consulte du Conseil suprême, Vienne, 28.IX.1756, orig. ; 437, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 17.IX.1757, orig. ; consulte du Conseil suprême des Pays-Bas, Vienne, 1^{er}.X.1757, orig.

⁶⁸ D. VANDERHAEGEN, *La diplomatie belgo-liégeoise à l'épreuve. Études sur les relations entre les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège au XVIII^e siècle, Études sur le XVIII^e siècle*, 30, Bruxelles, 2003, 251p. in-8°.

⁶⁹ Sur ce différend, cf. C. QUOILIN, *o.c.*, *AHL*, 33, p. 146-147 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 420-438 ; IDEM, *Liège sous la crose d'un Wittelsbach...*, p. 698-699.

⁷⁰ Sur Jean-Louis Bodson (Bouillon, 1771-1783), écuyer (1742), seigneur de Noirefontaine, substitut du procureur général de la cour souveraine du duché de Bouillon (1730-1738), conseiller et receveur général (1738-1759) et gouverneur de Bouillon (1759-1771), cf. J.-S. MISSON, *Politique extérieure et diplomatie liégeoise sous Charles-Nicolas d'Oultremont (1764-1771)*, *AHL*, 32, Liège, 2002, p. 38⁹¹.

s'inquiéter de cette lenteur, pas plus d'ailleurs que d'Aubigny⁷¹, résident de France à Liège. En effet, il espérait bien tirer parti de ce répit pour s'efforcer de trouver une solution satisfaisante au problème de Bouillon⁷². À l'en croire, certains chanoines, *bien intentionnés*⁷³, avaient manifesté l'intention de proposer au Chapitre la cession des droits de l'Église de Liège sur le duché moyennant deux conditions : à savoir, le versement d'une indemnité pécuniaire dont le montant était encore à fixer et l'abandon en faveur de la Maison d'Auvergne⁷⁴ de ses prétentions sur Hierges⁷⁵ et ses dépendances. En outre, si la transaction se concrétisait, elle s'opérerait sous la garantie du roi. Une telle suggestion n'était pas de nature à déplaire au cabinet de Versailles car elle offrait une opportunité de mettre un terme une fois pour toutes à l'épineuse question bouillonnaise. Mais cette espérance devait être sans lendemain. Soit opposition du parti *patriotique*, soit refus des États de procéder à un démembrement de la principauté, la proposition des *horionistes* ne se concrétisa jamais. D'ailleurs, la tournure qu'allait prendre l'affaire de Hierges, à partir du mois de mars, ne permettait plus d'espérer pouvoir trouver une solution amiable au conflit⁷⁶.

En effet, les Liégeois dans leur réplique à Bodson avaient, en dépit de leur promesse, fait une fois de plus allusion à la possession du duché de Bouillon. Cette conduite, très éloignée de l'esprit de conciliation souhaité par la France, irrita grandement Rouillé⁷⁷, le ministre des Affaires

⁷¹ Sur Jacques-Abraham Durand d'Aubigny (Beaune, 1707-Montmain, 1776), avocat, diplomate au service de la couronne de France, successivement chargé d'affaires auprès du roi de Pologne (1746-1752) et résident auprès du prince-évêque de Liège (1752-1759), cf. *DBF*, 12, Paris, 1970, col. 683-685, notice de J.-Ch. ROMANT D'AMAT.

⁷² AAÉ, Liège, 50, 254r^o-255v^o, Aubigny à Rouillé, Spa, 2.VIII.1756, orig. ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 424-426. Sur Bouillon, ville de la province de Luxembourg, arrondissement de Neufchâteau, traversée par la Semois, sise à 5 kilomètres de la France, cf. *Communes de Belgique...*, 1, Wallonie, p. 211-224.

⁷³ Sous cette appellation, Durand d'Aubigny évoque les chanoines partisans de la France, tels Stoupy, Velbruck, etc., emmenés par le comte Maximilien-Henri de Horion (*horioniste*), grand-prévôt et premier ministre de Jean-Théodore de Bavière, et non des membres du parti *formé pour l'amour de la liberté*, à savoir *les patriotes*. B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 272 ; D. JOZIC, *Liège entre deux guerres...*, p. 246-365 ; IDEM, *Liège sous la crose d'un Wittelsbach...*, p. 753, 755-757, 759, 761-762, 775-777.

⁷⁴ Sur les prétentions de la Maison d'Auvergne à la souveraineté sur le duché de Bouillon et la baronnie de Hierges, cf. D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, p. 19².

⁷⁵ AAÉ, Liège, 50, 261r^o-263v^o, 300r^o-302v^o, Aubigny à Rouillé, Rouillé à Aubigny, Liège, 12.VIII.1756, Versailles, 29.VIII.1756, orig., min. Sur Hierges, commune française, département des Ardennes, arrondissement de Charleville-Mézières, canton de Givet, cf. *Dictionnaire des communes*, Paris, Berger-Levrault, 1964, p. 296.

⁷⁶ AAÉ, Liège, 50, 6v^o-7r^o, 16v^o-17v^o, 29r^o-v^o, 37r^o, 43r^o-48r^o, Aubigny à Rouillé, Liège, 12, 31.I, 7, 27.II, 15.III.1756, originaux ; 38r^o-v^o, Rouillé à Aubigny, Versailles, 9.III.1756, min. ; AÉL, *Cath. sec., c.c.*, 81, 118r^o, 20.I.1756.

⁷⁷ Sur Antoine-Louis Rouillé comte de Jouy (Paris, 1689-Neuilly-sur-Seine, 1761), successivement conseiller au Parlement de Paris (1711), maître des requêtes (1718), intendant du commerce (1725), commissaire du roi près de la Compagnie des Indes (1745), secrétaire d'état de la

étrangères de Louis XV. Ce dernier ordonna à Aubigny de rendre sans tarder cette réponse à son destinataire afin de supprimer les passages incriminés, sous peine en cas de refus, de voir le roi retirer sa médiation et rompre les conférences. Le 24 mars, le résident s'exécuta, ne manquant pas de faire connaître à la Régence le vif mécontentement de sa cour⁷⁸. Ce n'était pas là le langage que souhaitait entendre Louis XV qui refusait absolument de se départir de ses prétentions bouillonnaises. Tout au plus, acceptait-il de les postposer jusqu'à la conclusion des négociations en cours. Malgré ce veto, les instances dirigeantes de la principauté persistent dans leur attitude. Elles acceptaient, maigre concession, de légères modifications de vocabulaire mais refusaient catégoriquement de supprimer le terme « postposer » et de modifier les conclusions de leur mémoire. En outre, si Aubigny s'obstinait à refuser le mémoire, la Régence était déterminée à passer outre le diplomate en utilisant le canal de Van Eyck⁷⁹, le ministre plénipotentiaire de Jean-Théodore de Bavière à Paris, pour faire entendre sa voix⁸⁰.

Cette résolution n'impressionna guère le diplomate français. En revanche, grande fut son indignation face à une telle mauvaise foi et une telle insolence⁸¹. À la suite de l'obstination de Durand d'Aubigny, les Liégeois n'eurent d'autres recours que de mettre leur menace à exécution.

Marine (1749-1754), puis ministre des Affaires étrangères (1754-1761), cf. *Gazette de France*, n° 39, p. 481, 26.IX.1761 ; L.-G. MICHAUD, *Dictionnaire de biographie ancienne et moderne*, 36, Paris, 1843, p. 599-600 ; M. ANTOINE, *Le gouvernement et l'administration sous Louis XV. Dictionnaire biographique*, Paris, 1978, p. 221.

⁷⁸ AÉL, *États*, 15, 142r°-144v°, propositions du prince-évêque aux États, Liège, 28.II.1756, copie ; 374, 154r°-155r°, proposition du prince-évêque aux États, Liège, 28.II.1756, copie ; 942, 85r°-v°, proposition du prince-évêque aux États, Liège, 28.II.1756, copie ; AAÉ, *Liège*, 50, 61r°-64v°, Rouillé à Aubigny, Versailles, 19.III.1756, min. ; *Liège, suppt*, 7, 315r°-317v°, mémoire d'Aubigny à la Régence de Liège, Liège, 24.III.1756, copie.

⁷⁹ Sur Maximilien-Emmanuel Van Eyck (Dinant, 1711-Paris, 1777), comte du Saint-Empire (1756), officier au service d'Espagne (1732-1742), ministre plénipotentiaire de Jean-Théodore de Bavière auprès du roi de France (1744-1760) ainsi que de l'électeur de Bavière (1754-1777) et de l'électeur palatin (1758-1759), cf. D. JOZIC, *Les premiers pas de Jean-Théodore de Bavière...*, BIAL, 116, Liège, 2012, p. 174-176.

⁸⁰ Le 6 avril, la Régence de Liège fit connaître sa réponse au mémoire d'Aubigny du 24 mars. Les prétentions à la souveraineté sur le duché de Bouillon quoique formulées différemment figuraient toujours dans le document, malgré les injonctions du résident. AÉL, *Cath., sec., c.c.*, 81, 143r°, 145r°, 148r°-v°, 2, 7, 13.IV.1756 ; AAÉ, *Liège*, 50, 81r°-v°, 106r°-108r°, Aubigny à Rouillé, Liège, 12, 16.IV.1756, originaux ; 111r°-v°, Rouillé à Aubigny, Versailles, 21.IV.1756, min. ; *Liège, suppt*, 7, 323r°-325v°, réponse de la Régence de Liège au mémoire d'Aubigny du 24 mars 1756, Liège, 6.IV.1756, copie. Le ministère des Affaires étrangères approuva pleinement la conduite de son résident dans cette occasion. AAÉ, *Liège*, 50, 111r°, Rouillé à Aubigny, Versailles, 21.IV.1756, min.

⁸¹ Le résident français fit part de ses impressions en ces termes : *Lorsque ces gens-ci [les Liégeois] ont des démêlés avec leurs voisins, ils ne les terminent jamais parce qu'ils multiplient les incidens et la chicane. Une cohue insensée l'emporte chez eux sur les gens sages et cette cohue ne connoit ni principes, ni bienséance, pas même avec son propre souverain.* AAÉ, *Liège*, 50, 108v°-109r°, Aubigny à Rouillé, Liège, 16.IV.1756, orig.

Le 28 avril, Van Eyck recevait la dernière version de la réponse aux admonestations du 24 mars ainsi que des instructions détaillées *pour se gouverner* dans cette délicate et importante affaire. Le plénipotentiaire devait faire remarquer combien la Régence avait été sensible au refus du roi de recevoir ses mémoires et expliquer que l'allusion à Bouillon s'était finalement révélée nécessaire car elle constituait la suite obligée des principes sur lesquels la partie adverse s'était appuyée. Il devait aussi faire part du grand étonnement des Liégeois devant la mauvaise humeur du cabinet de Versailles, vu qu'ils n'avaient fait que de se rapporter à l'article 28 du traité de Nimègue, clause à laquelle le roi avait également fait référence. Par ailleurs, Van Eyck devait signaler que le problème bouillonnais n'était pas étranger à l'objet des conférences et que le fait d'avoir été soulevé à diverses reprises dans les différents écrits n'avait pas de quoi surprendre. Enfin, il lui était enjoint de déclarer que le prince-évêque, pour preuve de son attachement à la personne du roi, acceptait de dissocier les deux affaires – Hierges et Bouillon – pour s'en tenir présentement à la seule baronnie⁸².

Pas plus que son résident, Rouillé n'accepta de recevoir le mémoire du ministre de Jean-Théodore. Ce refus surprit vivement les instances dirigeantes de la principauté car, qu'avaient-elles fait, sinon s'efforcer de complaire à la France⁸³. La Régence finit par obtempérer aux volontés du cabinet de Versailles⁸⁴. Cependant, si elle accepta finalement de supprimer les mentions relatives à Bouillon, elle ne put s'empêcher de laisser subsister dans sa réponse, par souci de préserver les prérogatives de l'Église de Liège, des allusions au problème du *pétitoire* du duché. Ce nouvel écrit provoqua comme les précédent l'ire de Rouillé pour qui toutes ces arguties n'étaient que prétexte pour essayer de fonder un

⁸² AÉL, *Cath., sec., c.c.*, 81, 151r°, 22.IV.1756 ; CP, 3163-3164, AAÉ, *Liège, suppt.*, 7, 336r°-339v°, réponse du Conseil privé au mémoire de Durand d'Aubigny du 24 mars 1756, Liège, 26.IV.1756, copies.

⁸³ AÉL, CP, 3163-3164, Horion à Chestret, Colonster, 24.V.1756, orig., recès État primaire, 28.V.1756, copie ; 2936, recès État primaire, 28.V.1756, copie, recès État noble, 30.V.1756, copie ; *États*, 15, 28.V.1756 ; 374, 177r°, 30.V.1756 ; 942, 113r°, 114v°, 28, 29.V.1756 ; AAÉ, *Liège*, 50, 150r°, 153v°, Rouillé à Aubigny, Versailles, 28.V.1756, min. À la mi-mai, la tension entre Liège et le duché de Bouillon s'aggrava considérablement à cause d'une nouvelle atteinte à la souveraineté et à la juridiction du prince-évêque, à savoir l'arrestation et l'incarcération d'un dénommé Nicolas Collard, voiturier, par les autorités ducales. AÉL, *Cath., sec., c.c.*, 81, 158r°, 19.V.1756 ; *États*, 15, 21.V.1756 ; 374, 175v°-176r°, 20.V.1756 ; 942, 105r°, 106r°-v°, 18, 20.V.1756 ; CP, 3163-3164, recès État primaire, 21.V.1756, copie ; 2936, recès État primaire, 21.V.1756, copie ; *Liste chronologique...*, p. 263, Liège, 26.V.1756.

⁸⁴ Ce nouveau mémoire date du 4 juin 1756. Aubigny augurait bien de l'attitude de la Régence d'autant que ses espoirs de voir les Liégeois consentir à l'échange de Bouillon contre Hierges renaissaient de plus belle. AAÉ, *Liège*, 50, 171r°-173v°, Aubigny à Rouillé, Liège, 13.VI.1756, orig. ; 232r°-233v°, mémoire d'Aubigny à la Régence liégeoise, Liège, 24.VII.1756, copie ; AÉL, CP, 2936, mémoire d'Aubigny à la Régence de Liège, Liège, 24.VII.1756, copie.

droit *aussi vain qu'illusoire*. Et de menacer ! Si les Liégeois persistaient dans leur intention de faire référence au territoire contesté, *Sa Majesté et son Conseil* considèreraient dès lors les conférences comme rompues et n'hésiteraient pas à soutenir sans la moindre vergogne les revendications de la Maison d'Auvergne sur Hierges⁸⁵.

Ordre fut donné à Aubigny d'exiger de la Régence la délivrance dans les plus brefs délais d'un nouveau texte conforme en tout point aux vues du roi. Le diplomate eut grande peine à s'exécuter car, malgré son insistance, il dut attendre plus de six semaines – l'été, la capitale principautaire était quasiment déserte⁸⁶ – avant d'obtenir une réponse⁸⁷. Le 11 septembre, les Liégeois faisaient enfin connaître leur position. Soucieux de terminer amiablement le différend sous la médiation de Louis XV, ils se déclaraient prêts à reprendre les conférences à partir du 1^{er} mai 1757 et de s'en tenir dorénavant uniquement à la question de Hierges, considérant *comme non venu* tout écrit ou parole qui n'aurait pas pour objet la baronnie, sous réserve néanmoins de ne pouvoir *tirer ni argument ni conséquence* contre leurs prétentions sur le duché du fait de ce silence. Par ailleurs, afin d'aboutir plus aisément à un accommodement, ils souhaitaient vivement voir les deux parties s'abstenir désormais de toute voie de fait comme de toute innovation dans l'étendue de la seigneurie litigieuse⁸⁸.

⁸⁵ AÉL, CP, 2936, Aubigny à Chestret, Spa, 24.VII.1756, copie ; mémoire d'Aubigny à la Régence liégeoise, Liège, 24.VII.1756, copie ; AAÉ, *Liège*, 50, 232r°-233r°, mémoire d'Aubigny à la Régence liégeoise, Liège, 24.VII.1756, copie. Louis XV était fermement décidé, dans le cas où les Liégeois manifesteraient l'intention de recourir à la force pour affirmer leurs droits sur Hierges, d'accorder toute son aide et tout son appui au duc de Bouillon. AAÉ, *Liège, suppt*, 7, 326r°.

⁸⁶ En règle générale, avec le retour de la belle saison, les dirigeants et les notables de la principauté quittaient la capitale pour se réfugier à la campagne où ils séjournaient jusqu'à la venue de l'automne. AAÉ, *Liège*, 50, 171r°-173v°, 254v°-255v°, 261r°-263v°, Aubigny à Rouillé, Liège, Spa, Liège ; 13.VI., 2, 12.1756, originaux. Très souvent, les diplomates se plaignaient de cet absentéisme prolongé qui paralysait toute l'activité politique. D. Jozic, *Liège entre guerre et paix...*, p. 432.

⁸⁷ AÉL, CP, 2936, Jointe du 26.VII.1756 ; recès du Chapitre, 29.VII.1756, copie ; Chestret à Aubigny, [Liège], 27.VII., 2.VIII.1756, copies ; Aubigny à Chestret, Spa, 30.VII.1756, [Liège], 6.VIII.1756, copies ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 176v°, 29.VII.1756.

⁸⁸ L'élaboration de ce mémoire avait fait l'objet de plusieurs projets soigneusement examinés tour à tour par les députés des États et les membres de la Jointe, tant était grande l'importance de la question. AÉL, *États*, 15, 2.4, 7, 9, 11.IX.1756, copies ; 374, 185r°, 189v°, 191v°, 198v°-200r°, 4, 8, 9, 11.IX.1756, copies ; 942, 134r°-135v°, 139v°-141v°, 7, 8-9, 11.IX.1756, copies ; CP, 2938, recès État primaire, 2, 4.IX.1756, copie ; recès État noble, 4, 9.IX.1756, copie ; projet de réponse, s.d., copie, min. ; *États*, 15, mémoire de la Régence en réponse à celui d'Aubigny du 24 juillet 1756, Liège, 11.IX.1756, copie ; 374, 185r°, mémoire de la Régence en réponse à celui d'Aubigny, Liège, 11.IX.1756, copie ; 942, 140r°-141v°, mémoire de la Régence en réponse à celui d'Aubigny du 24 juillet 1756, Liège, 11.IX.1756, copie ; CP, 2938, recès des États, 11.IX.1756, mémoire de la Régence en réponse à celui d'Aubigny du 24 juillet 1756, Liège, 11.IX.1756, copie ; AAÉ, *Liège*, 50, 322r°-323v°, mémoire de la Régence en réponse à celui d'Aubigny du 24 juillet 1756, Liège, 11.IX.1756, copie ; *Liège, suppt*, 7, 354r°-358r°, 359r°-360r°, 361r°-363v°, copies.

Ce nouveau mémoire fut aussi mal reçu que les précédents. Le roi était extrêmement fâché des variations successives de la Régence relativement à la suppression de l'article concernant ses prétentions à la possession du duché de Bouillon. Non seulement, les Liégeois ne tenaient pas leur promesse de ne pas parler de ce différend mais ils s'employaient à recourir à *toute sorte de ruses* pour faire valoir leur point de vue et, devant l'inutilité de leurs efforts, n'hésitaient pas à s'efforcer de faire retomber la faute sur l'adversaire. En outre, ils s'escrimaient à ne pas s'exécuter malgré les assurances données, en essayant de contraindre le négociateur bouillonnais à reconnaître leurs droits. Aux yeux du souverain, un tel *tissu de chicannes et de contradictions* constituait une preuve indubitable de la volonté de la Régence de rompre les pourparlers – elle n'était pas assurée du bien-fondé de ses prétentions – et de son mépris pour son arbitrage. Aussi était-il fermement décidé à autoriser le duc de Bouillon, Charles-Godefroid de la Tour d'Auvergne⁸⁹, à mettre *en activité tous ses droits sur Hierges* et à le soutenir par les armes, le cas échéant, si les Liégeois persistaient dans leur obstination⁹⁰.

La semonce royale ne devait pas pleinement porter ses fruits. Certes, la Régence accepta, quoiqu'elle eût été extrêmement sensible à la vivacité des paroles du roi et profondément indignée de l'interprétation donnée à ses écrits par le cabinet de Versailles, de retrancher de sa réplique le passage relatif à la souveraineté du prince-évêque sur le duché de Bouillon. Par ailleurs, en témoignage de la sincérité de ses sentiments et de son empressement à clore le différend, elle proposa d'avancer la date de reprise des conférences à février en lieu et place de mai. Mais il n'en restait pas moins vrai que dans son souci de respecter son serment de conserver intégralement les droits de la principauté, principe dont elle ne s'était jamais départie, elle maintenait son intention de faire insérer en tête du protocole des prochains pourparlers que *cette abstraction ne pourroit donner aucune atteinte aux droits de l'Eglise de Liège sur Bouillon*⁹¹.

⁸⁹ Sur Charles-Godefroy de La Tour d'Auvergne (Paris, 1706-château de Montalet près de Nantes, 1771), cinquième duc de Bouillon (1730-1771), cf. *DBF*, 6, Paris, 1954, col. 1323, notice de J.-Ch. ROMAN D'AMAT.

⁹⁰ Le mémoire d'Aubigny était repris mot pour mot de la dépêche du ministère des Affaires étrangères. AAÉ, *Liège*, 50, 309r°-312v°, 388r°-390r°, 444v°-445r°, Aubigny à Rouillé, Liège, 3.IX., 15.X., 24.XII.1756, originaux ; 428r°-430v°, Rouillé à Aubigny, Versailles, 19.XII.1756, min. ; 446r°-447r°, mémoire d'Aubigny à la Régence de Liège, Liège, 25.XII.1756, copie ; AÉL, *CP*, 2938, mémoire d'Aubigny à la Régence de Liège, Liège, 25.XII.1756, copie ; *États*, 374, 208v°, 19.I.1757, 210r°-212r°, mémoire d'Aubigny à la Régence de Liège, 25.XII.1756, copie.

⁹¹ AÉL, *CP*, 2938, réponse de la Régence au mémoire d'Aubigny du 25 décembre 1756, Liège, 22.I.1757, projet, copie ; *États*, 15, 19.I.1757, copie ; 374, 208v°-209r°, réponse de la Régence au mémoire d'Aubigny du 25.XII.1756, 19.I.1757, copie ; 942, 155v°-159r°, 19.I.1757, copie.

Bref en ce début de 1757, les Liégeois étaient fermement résolus à camper sur leur position.

En définitive, l'échange de mémoires et de contre-mémoires durant plus de douze mois n'avait nullement contribué à résoudre le conflit. Loin d'avoir progressé, le problème restait plus que jamais bien présent tandis que les négociations, devant l'intransigeance des parties, demeuraient dans l'impasse. Comment, dès lors, dans ces conditions parvenir à un accord ? Les intérêts en jeu et le parti-pris des deux camps n'avaient réussi qu'à transformer les discussions en véritable dialogue de sourds.

L'incident de Hierges ne fut pas le seul à entacher l'harmonie des relations franco-liégeoises mais, cette-fois, le différend allait se situer sur le plan économique. Pourtant, à l'aube de cette année 1756, rien ne permettait de présager l'orage. Que du contraire ! En effet, les deux gouvernements, *dans la vue de protéger, faciliter et étendre leur commerce respectif*, avaient pris la résolution d'établir une communication directe entre les deux pays. Cette liaison était, au dire d'Aubigny, *la première en datte de toutes celles que le Pays de Liège avoit projeté de faire pour communiquer avec ses voisins*. C'est ainsi que très rapidement les États avaient ordonné la prolongation du tronçon en direction de Terwagne, Dinant⁹² et Givet⁹³ et fait voter, malgré les graves difficultés financières du moment⁹⁴, les crédits nécessaires à la réalisation de ce tracé⁹⁵.

⁹² Dinant, ville belge, chef-lieu d'arrondissement, province de Namur, située à 16 kilomètres de Givet. *Communes de Belgique...*, 1, Wallonie, p. 379-382. Sur cette bonne ville, cf. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Les institutions publiques...*, 1, p. 977-993.

⁹³ Givet, commune française, arrondissement de Charleville-Mézières, département des Ardennes. *Dictionnaire des communes de la France*, Paris, 1974, p. 288.

⁹⁴ Plusieurs causes étaient à l'origine du marasme financier du Pays de Liège. Tout d'abord, le lourd passif de la guerre de Succession d'Autriche, puis le retard apporté à la rentrée de certaines impositions – *plusieurs ecclésiastiques, nobles, villes et particuliers* n'avaient toujours pas en 1755 acquitté le tocade levé en 1747 – ensuite le ralentissement, sinon le déclin, de l'activité commerciale ; enfin, l'incurie et la mauvaise gestion de l'administration liégeoise tout autant que l'imprévoyance et l'inconstance des dirigeants de la principauté. La Cité se trouvait dans une impécuniosité tout aussi dramatique. D'ailleurs, la tendance générale de la conjoncture économique au XVIII^e siècle confirme ce sombre tableau. Elle est due à la dépression. C'est une période de stagnation, voire même de récession, à l'exception de quelques secteurs (armurerie, textile). AÉL, *États*, 15, 114^r, 118^v-119^v, 119^v, 120^v-121^r, 13.VI., 9, 19, 23.VII. 1755 ; 374, 129^r-^v, 12.VI.1755 ; 143^v, 27.I.1756 ; 942, 43^v, 48^r, 58^r, 78^r-^v, 17.V, 13., 18.VI.1755, 7.II.1756 ; Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, Liège, 1924, 1, p. 157, 186 ; H. VAN HOUTTE, *Histoire économique de la Belgique à la fin de l'ancien régime*, Gand, 1920, p. 297 ; I. DELATTE, *Les classes rurales dans la principauté de Liège au XVIII^e siècle*, Liège-Paris, 1945, p. 45-49 ; P. LEBRUN, *L'industrie de la laine à Verviers pendant le XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle. Contribution à l'étude des origines de la Révolution industrielle*, Liège, 1948, p. 301, 304-305, 311, 318 ; P. HARSIN, *Les finances publiques belges sous l'ancien régime*, 1, p. 20-21 ; D. HENRY, *Les finances de la Cité de Liège au XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1975, p. 201, 209-213 ; É. HÉLIN, *Politique, économie et société à Liège au siècle des Lumières, Le siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, Liège, 1980, p. 14-16 ; G. HANSOTTE, *Histoire quantitative et développement de la Belgique au XIX^e siècle*, 2-3, *La métallurgie et le commerce international du fer dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle*,

De son côté, la France avait non seulement pleinement rassuré les Liégeois sur le risque d'éventuelles repréailles de la part des Pays-Bas et des Provinces-Unies – l'article XVIII du traité d'Aix-la-Chapelle autorisait le roi à *protéger la liberté, la sûreté et l'indépendance de la chaussée qui doit conduire de Liège à Givet par Falmignoul et Blaimont*⁹⁶ – mais aussi fait entreprendre les travaux indispensables à la bonne marche de l'entreprise⁹⁷. Cet effort réciproque attestait incontestablement de la volonté des deux puissances d'établir une parfaite entente commerciale.

Malheureusement, l'important et rapide développement de la forgerie dans le Hainaut français devait être à l'origine d'une guerre douanière

Bruxelles, 1980, p. 147-148, 152, 168 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 279. Cet état de chose s'était particulièrement aggravé à la fin de l'année 1755 et au début de 1756, à cause des réticences du clergé et de la bourgeoisie, pour des raisons différentes, de voter la prorogation des impôts ordinaires et le renouvellement des moyens extraordinaires. Finalement, l'État tiers parvint à faire triompher son point de vue, victoire qui s'était traduite par une réduction de 50 % du droit d'accises sur l'alcool, le sel et le tabac puis par la suppression de ces taxes. Mais cette réforme fiscale, si elle était de nature à soulager les populations les plus défavorisées, ne pouvait qu'accroître le désarroi financier de la principauté. AÉL, *États*, 15, 114r°, 118v°, 119v°, 120v°-121r°, 142r°-v°, 146r°, 13.VI., 9, 19, 23.VII.1755, 28.II., 2.III.1756 ; 374, 138r°-140r°, 143v°-144v°, 150v°, 152v°, 153v°-154r°, 161v°-162v°, 163r°, 9.VI.1755, 27.I., 6, 16.II., 3, 11, 13.III.1756 ; 942, 55v°-56r°, 59r°-61r°, 61v°-62v°, 63r°, 70v°-71r°, 78r°-v°, 81r°-82v°, 86v°-87v°, 88v°-89v°, 96r°-v°, 103v°-104r°, 110r°-111v°, 129r°-v°, 18.VI., 26., 31.VII., 1^{er}.VIII.1755, 31.I., 7, 10.II., 3, 5, 11.III., 1^{er}, 26.V., 4.IX.1756 ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 80r°, 5.VIII.1755 ; CS, 14, p. 394-395, 422, 23.VIII.1755, 19.VIII.1756 ; CP, 245, recès État primaire, 9, 30.VII.1755, copie ; recès État noble, 19.VI.1755, copie ; recès État tiers, 26.VII.1755, copie ; mandement exécutoire, Liège, 9.VIII.1755, imprimé ; *Placards liégeois*, 2, p. 136, n° 1647, Liège, 27.III.1756.

⁹⁵ Les États s'étaient engagés à avancer annuellement 50.000 écus pour la construction des nouvelles chaussées sur la France et la Hollande et avaient même accepté, dans le cas où le montant se révélerait insuffisant, de tirer de la caisse extraordinaire les sommes nécessaires à l'achèvement de ces travaux. Cet effort financier, particulièrement important, témoignait incontestablement de la volonté des Liégeois de doter leur économie d'une infrastructure à la mesure de leurs besoins. AÉL, *États*, 374, 195r°-198v-r°, 11.IX.1756 ; 942, 139r°, 141v°, 144v°-145r°, 11., 15.IX.1756, 144v°-145r° lettre convocatoire des États, Liège, 20.XII.1756, orig.

⁹⁶ Traité d'Aix-la-Chapelle (18 octobre 1748) : *Article XVIII - Les prétentions d'argent que Sa Majesté Britannique a, comme électeur de Hanovre, sur la couronne d'Espagne, les différends touchant l'abbaye de Saint-Hubert, les enclaves du Hainaut et les bureaux nouvellement établis dans les Pays-Bas, les prétentions de l'Electeur palatin et les autres articles qui n'ont pu être réglés pour entrer dans le présent traité, le seront incessamment à l'amiable, par les commissaires nommés à cet effet de part et d'autre, ou autrement, selon qu'il en sera convenu par les puissances intéressées*. A. de BROGLIE, *La paix d'Aix-la-Chapelle*, Paris, 1892, p. 325 ; D. Jozic, *Entre guerre et paix...*, p. 215-216. Sur Falmignoul, commune belge, située à 8,5 kilomètres de Dinant, canton de Beauraing, arrondissement de Dinant, province de Namur, cf. *Communes belges...*, 1, *Wallonie*, p. 460 et sur Blaimont, section de la commune d'Hastière, arrondissement de Dinant, province de Namur, cf. *Communes de Belgique...*, 1, *Wallonie*, p. 182-184.

⁹⁷ Au dire d'un contemporain, Heusy, *créature de Horion et une de ses âmes*, était très bien introduit à Bruxelles où il avait de nombreux amis secrets dans le ministère. Il était également très apprécié de Neny. Par ailleurs, à Liège, sa renommée grandissait de jour en jour au point que l'on murmurait qu'il deviendrait sous peu conseiller privé. AGR, *SÉG*, 1063, 381v°-382r°, 387r°, Argenteau à Cobenzl, Liège, 19.II., 10.III.1757, originaux ; AAÉ, *Liège*, 50, 142r°, mémoire d'Aubigny à la Régence de Liège, Liège, 26.V.1756, copie ; AÉL, *États*, 2615, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, [Liège], 19.I.1757, copie ; *Ghysels*, 15 I, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, [Liège], 19.I.1757, copie.

entre les deux états. Inquiet du dynamisme de la métallurgie et, en particulier, de la clouterie liégeoise, les maîtres de forges hennuyers demandèrent à leur gouvernement de les protéger contre une concurrence jugée aussi dangereuse que néfaste. Celui-ci donna suite à leur requête et fit promulguer, le 4 mai 1745, une première ordonnance fixant la taxe sur les gros clous à 18 livres le *millier pesant* et sur les moyens et petits à 36 livres contre 5 et 10 au début du siècle. Six ans plus tard, le 16 mars 1751, les droits d'entrée sur le fer en verges passaient de 10 à 18 livres. Ces mesures protectionnistes avaient grandement ému les Liégeois mais ils ne se décidèrent pas – crainte ou prudence – à prendre des mesures de rétorsion. Cette situation perdura cinq années⁹⁸.

Le 16 mars 1756, un nouvel édit royal porta respectivement les taux à 30 et à 60 livres. Ce tarif plus que prohibitif – ajoutés aux impositions accessoires, les droits atteignaient finalement plus du tiers de la valeur du produit – porta un rude coup à l'économie de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise. On vit plusieurs maîtres de forges désertir leur entreprise pour aller les reconstruire en France et dans les Pays-Bas, tout en continuant à tirer de la principauté les geuses, le minerai ainsi que le charbon de bois⁹⁹.

Devant la gravité de la situation, les États se décidèrent à prendre conseil de Heusy¹⁰⁰, leur agent, spécialiste des questions économiques. À ses yeux, il n'existait qu'un seul moyen de prévenir la ruine complète de cette région : interdire l'exportation du minerai de fer et frapper de droits élevés la sortie de la fonte et du combustible. Les trois ordres du pays adoptèrent à l'unanimité la proposition de leur préposé et le 14 juin un mandement du prince-évêque donnait force exécutoire à ces dispositions¹⁰¹. Si cette

⁹⁸ AÉL, *États*, 2247, mémoire de Heusy aux États, [Liège, 13.I.1757], min., orig. ; A. HANSAY, *Contribution à l'histoire de la politique mercantile au XVIII^e siècle en France et dans le Pays de Liège*, Bruxelles, 1904, p. 339.

⁹⁹ Ce déclin est attesté par les doléances et les récriminations des manufacturiers et cloutiers de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise, résumées dans un mémoire de Heusy de mai 1756. AÉL, *États*, 942, 115r^o-166r^o, 3.VI.1756 ; 2247, mémoire de Heusy aux États, [Liège, 13.I.1757], min., orig. ; AAÉ, *Liège, suppt*, 10, 106v^o-109v^o, *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Boyer de Fonscolombe...*, Versailles, 16.II.1760, min. ; A. HANSAY, *o. c.*, p. 389 ; G. HANSOTTE, *La clouterie liégeoise et la question ouvrière au XVIII^e siècle*, APAÉ, 55, Bruxelles, 1972, p. 31 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 279, 292-295 ; D. JOZIC, *Liège sous la crose d'un Wittelsbach...*, p. 701-702 ; D. GRÉAUME, *Jacques de Heusy (1719-1785), agent et préposé des États et de la principauté de Liège, diplomate et philanthrope*, BIAL, 123, Liège, 2019, p. 151.

¹⁰⁰ Sur Jacques de Heusy (Liège, 1719-Charleroi, 1785), grand commis de l'État liégeois, spécialiste des questions économiques, bourgmestre, diplomate et philanthrope, cf. J.-S. MISSON, *o. c.*, p. 99-109 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 201¹²² ; D. GRÉAUME, *o. c.*, BIAL, 123, p. 95-202.

¹⁰¹ AÉL, *États*, 15, 3.VI.1756 ; 374, 181r^o-v^o, 3.VI.1756 ; 942, 115r^o-116r^o, lettre convocatoire des États, Liège, 3.VI.1756 ; *États*, 2247, mémoire de Heusy aux États, [Liège, 13.II.1757], min., orig. ; ordonnance de Jean-Théodore, Liège, 14.VI.1756, imprimé ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 176r^o, 28.VII.1756 ;

résolution mécontenta vivement les maîtres de forges français, elle ne fut pas pour autant bien accueillie par les fondeurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse dont l'essentiel des revenus provenait de l'exportation des gueuses excédentaires. Bref, cette mesure protectionniste touchait tout aussi durement indigènes et étrangers¹⁰².

Cette situation dramatique ne devait guère laisser les États indifférents. Et de solliciter la Régence d'engager sans tarder la cour de Versailles et le gouvernement général des Pays-Bas à convenir sur le champ *d'un tarif d'égalité dans la forgerie*. Celle-ci s'exécuta aussitôt mais ses ouvertures restèrent lettre morte¹⁰³. En effet, l'occasion était trop belle pour les deux puissances voisines de porter un coup mortel à la clouterie liégeoise. Désormais, débarrassés de leurs plus sérieux concurrents, Français et Brabançons allaient pouvoir prospérer en toute quiétude¹⁰⁴.

AAÉ, Liège, 50, 162^r°-v°; Aubigny à Rouillé, Liège, 5.VI.1756, orig.; *Placards liégeois*, 2, p. 139-140, n° 1657, Liège, 14.VI.1756; A. HANSAY, *o. c.*, p. 339-340. La grave crise sociale qui frappa la clouterie liégeoise en mars-mai 1756, a, selon toute vraisemblance, joué un rôle déterminant dans l'émanation du mandement princier. *ROPL*, 3-2, p. 312-313, 314, Liège, 22.V., 7.VI.1756; *Liste chronologique...*, p. 263-264, Liège, 15, 22.V., 7.VI.1756; *Placards liégeois*, 2, p. 137-138, 138, 139, 139-140, n°s 1651, 1652-1653, 1656, 1657, Liège, 15, 22.V., 7, 14.VI.1756; G. HANSOTTE, *La clouterie...*, p. 20, 56-58; Ph. MOUREAUX, *La sidérurgie belge et luxembourgeoise d'ancien régime, Revue d'histoire de la sidérurgie*, 5, Nancy, 1964, p. 149-150; D. GRÉAUME, *o. c.*, *BIAL*, 123, p. 152-153, 156-157.

¹⁰² Dans un libelle, intitulé *Le forgeron patriote*, expression des doléances d'un fondeur de l'Entre-Sambre-et-Meuse, on trouve un écho de cet état d'esprit : [...] *Avant la fatale époque du 14 juin 1756, on ne connoissoit point la misère dans notre pays aride [...]. Nos voisins voient avec plaisir accumuler les goeuses dans les fourneaux liégeois [...]. C'est avec bien de la douleur que nous voions nos voisins reprendre en un instant un commerce qui nous a couté près d'un siècle pour l'acquérir*. AEL, États, 2247, *Le forgeron patriote*, s.l.n.d., orig.; *Inventaire Borman, CP 538 ancien* (détruit), p. 52, mémoire des maîtres de forges du Hainaut français, 1756; AAÉ, Liège, 50, 215^r°-219^v°, 230^r°-231^v°, 242^r°-244^v°, 266^r°-267^r°, mémoire des maîtres de forges du Hainaut français, Orléans à Rouillé, Rouillé à Peyrenc de Moras, à Aubigny, Aubigny à Rouillé, 3.VII.1756, Paris, 13.VII.1756, Compiègne, 22, 31.VII.1756, Liège, 14.VIII.1756, copie, orig., copie, min., orig. Sur la portée et l'importance de telles récriminations, cf. G. HANSOTTE, *La clouterie...*, p. 20. La vive émotion des maîtres de forges français s'expliquait par le fait qu'ils étaient totalement tributaires du pays de Liège pour leur approvisionnement en fer fort. À ce propos, Heusy déclarait : *Ils viendront le chercher, dussent-ils le payer 120 florins le millier pesant*. AEL, États, 1147, projet de mémoire du prince-évêque à adresser au roi, s.l.n.d. [Liège, après septembre 1756], min.; A. HANSAY, *o. c.*, p. 337, 340¹; G. HANSOTTE, *La clouterie...*, p. 18; Ph. MOUREAUX, *o. c.*, p. 147; A.-M. BOGAERT-DAMIN, *L'industrie du fer du XVI^e siècle à 1815*, Paris-Gembloux, 1977, p. 17-18; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 279; D. GRÉAUME, *o. c.*, *BIAL*, 123, p. 153, 156-157.

¹⁰³ AEL, États, 15, 7.IX.1756; 374, 187^v°-188^r°, 219^v°-220^v°, 258^r°-259^r°, 7.IX.1756, 23.I., 11.VII.1757; 942, 136^r°-v°, 9.IX.1756; États, 2247, projet de mémoire du prince-évêque à adresser au roi, s.l.n.d., [Liège, après septembre 1756], min.; AAÉ, Liège, 50, 337^r°, Aubigny à Rouillé, Liège, 15.IX.1756, orig.

¹⁰⁴ A. HANSAY, *o. c.*, p. 341; G. HANSOTTE, *La clouterie...*, p. 18-20, 87; Ph. MOUREAUX, *o. c.*, p. 149-151; A.-M. BOGAERT-DAMIN, *o. c.*, p. 29-30, 33. Selon l'avis du contrôleur général des finances, il n'était pas de l'intérêt de la France d'entrer dans les vues des Liégeois car la situation présente offrait au royaume le double avantage de l'inciter à développer ses manufactures de clous et de procurer davantage de travail à la population. AAÉ, Liège, 52, 29^r°-30^r°, Bernis à Orléans, Versailles, 30.I.1758, min.

4. LES RELATIONS AVEC LA PRUSSE : LA DÉVOLUTION DU COMTÉ DE HORNES¹⁰⁵

Tandis que les Liégeois étaient aux prises avec leurs deux principaux voisins, la France et les Pays-Bas autrichiens, une nouvelle, telle un coup de tonnerre, s'abattit sur la principauté. En effet, au début du mois de mars 1756, le Chapitre prit connaissance d'une missive de Frédéric II qui l'informait des prétentions, à ses yeux totalement fondés, de son chambellan, le baron Charles-Louis de Knessebeck¹⁰⁶, à la succession du comté de Hornes¹⁰⁷. Cette sollicitude royale ne laissait d'inquiéter, d'autant que le souverain souhaitait qu'à défaut de la restitution du comté, il fut fait à son protégé, afin d'éviter de *longues et odieuses procédures*, des *propositions d'accommodement*¹⁰⁸. Ces propos conciliants cachaient en fait une demande en règle d'indemnisation. Le roi de Prusse paraissait vouloir rééditer le coup de Herstal¹⁰⁹ !

¹⁰⁵ Les anciennes archives du royaume de Prusse conservent un gros mémoire imprimé relatif à cette affaire. DZA, *Merseburg*, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 47, *comté de Hornes, 1736-1802*, 143 fol. ; AGR, *JTC*, 304, dossier relatif au comté de Hornes (XVI^e siècle-1730).

¹⁰⁶ Sur Charles-Louis baron von dem Knessebeck auf Tylsen (1694-1760), fils de Charles-Guillaume et d'Adriane-Theodora baronne de Milendonck, chambellan du roi de Prusse, époux de Charlotte-Henriette baronne de Grumbkow, cf. *NDB*, 12, Berlin, 1981, p. 179, notice de G. RICHTER.

¹⁰⁷ Sur ce comté, cf. M.-J. WOLTERS, *Notices historiques sur l'ancien comté de Hornes et sur les anciennes seigneuries de Weert, Wessem, Ghoor et Kessenich*, Gand, 1850, 288 p. in-8° ; S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Les institutions publiques...*, 1, p. 37.

¹⁰⁸ Afin de donner plus de poids aux revendications de son chambellan, le roi de Prusse s'était adressé personnellement au prince-évêque de Liège pour le presser de se porter à terminer amiablement cette affaire. AÉL, *CP*, 2944, Frédéric II à Jean-Théodore, Berlin 22.XI.1755, copie ; Knessebeck au Chapitre de Liège, Tilsen près de Salzwedel, 24.II.1756, copie ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 130r°, 1^{er}.III.1756 ; *CC*, 95, 218v°, recès du Chapitre, 1^{er}.III.1756, copie ; AAÉ, *Liège*, 50, 207r°, décret de Frédéric II en faveur du baron de Knessebeck, Berlin, 22.XI.1755, copie ; 207r°-208r°, Frédéric II à Jean-Théodore, Berlin, 22.XI.1755, copie ; 208r°-208v°, Frédéric II à Ammon, Berlin 22.XI.1755, copie, 208v°-209r ; AGR, *JTC*, 305, Frédéric II à Jean-Théodore, Berlin, 22.XI.1755, copie ; ARA, *Fagel*, 4280, Frédéric II à Jean-Théodore, Berlin, 22.XI.1755, translait ; S. BORMANS, *Chambre des finances des princes de Liège. Table...*, BIAL, 7, Liège, 1865, p. 88 ; E. von OIDTMAN, *Die Herren von Milendonk aus dem Geschlecht der von Mirlaer, Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, 11, Aachen, 1889, p. 46, annexe 3 ; D. JOZIC, *Liège sous la crose d'un Wittelsbach...*, p. 702-703. La lettre de Frédéric II à Jean-Théodore avait été remise à son destinataire par l'intermédiaire de Jean-Baptiste Bossart, le chargé d'affaires de l'électeur de Bavière auprès du roi de Prusse. Dans le même temps, Ammon, le résident prussien auprès du Cercle de Westphalie, avait fait tenir le 8 janvier 1756 une copie de cette lettre au comte de Horion. AÉL, *CP*, 2944, Knessebeck au Chapitre de Liège, Tilsen près de Salzwedel, 24.II.1756, copie ; AGR, *SÉG*, 1063, 324r°-325r°, Argenteau à Cobenzl, Liège, 3.III.1756, orig.

¹⁰⁹ Sur cette question, cf. P. HARSIN, *Le premier exploit de Frédéric II, roi de Prusse : l'affaire d'Herstal (1740)*, *Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 5^e série, 63, Bruxelles, 1977, p. 266-297.

Depuis la mort du comte de Hornes sur l'échafaud en 1568¹¹⁰, l'héritage hornois n'avait cessé d'être convoité par de nombreux compétiteurs¹¹¹, malgré la sentence rendue le 18 décembre 1570 par la salle de Curange¹¹² qui restituait le comté au seigneur direct, à savoir le prince-évêque de Liège, pour cause de caducité (fief masculin et crime de félonie)¹¹³. Au XVIII^e siècle, les prétendants ou leurs héritiers n'avaient pas toujours désarmé. Ainsi successivement la comtesse de Bentheim¹¹⁴, le prince puis la princesse de Croÿ¹¹⁵, le baron de Milendonck¹¹⁶ et enfin Charles-Joseph Guazzo¹¹⁷ vinrent réclamer l'héritage hornois mais sans succès¹¹⁸.

¹¹⁰ Sur Philippe de Montmorency (Nevele ?, vers 1518-Bruxelles, 1568), comte de Hornes, fils de Philippe et de Marie de Hornes, cf. *BNB*, 9, Bruxelles, 1887, col. 497-507, notice de Th. JUSTE ; [Th. JUSTE], *Les Pays-Bas au XVI^e siècle. Le comte d'Egmont et le comte de Hornes (1522-1568) d'après des documents authentiques et inédits par Théodore Juste*, Bruxelles et Leipzig, 1862, 331 p. in-8^o.

¹¹¹ La liste de ces différents prétendants est reprise dans L. de CRASSIER, *Comté de Hornes. Cour féodale et nouvelles seigneuries*, PSHAL, 65, Maastricht, 1929, p. 330-331.

¹¹² Sur la salle de Curange, son historique, son organisation, ses compétences, son siège (Hasselt), son personnel, cf. C. de BORMAN, *Le château de Curange*, BLAL, 6, Liège, 1863, p. 40-44 ; S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Les institutions publiques...*, 1, p. 596-614.

¹¹³ F. V. GOETHALS, *Histoire généalogique de la Maison de Hornes*, Bruxelles, 1848, p. 180-184 ; M.-J. WOLTERS, *Notice historique sur l'ancien comté de Hornes et sur les anciennes seigneuries de Weert, Wissem, Ghoor et Kessenich*, Gand, 1850, p. 98-102, 105-106 ; J. DARIS, *Notes historiques sur le comté de Hornes, Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, 9, Liège, 1881, p. 168-172 ; J. FRÉSON, *Les prétendants aux comtés : 1^o de Looz et 2^o de Hornes*, ACHSBA, 11, 1896, p. 180-183 ; L. de CRASSIER, *o. c.*, p. 320, 326-327, 330 ; P. HARSIN, *Études critiques sur l'histoire de la principauté de Liège, 1477-1795*, 3, *Politique extérieure et défense nationale (1538-1610)*, Liège, 1959, p. 179, 230.

¹¹⁴ Il s'agit de Jeanne-Sidonie de Hornes (?), 1670-château d'Endegeert, 1752), fille de Guillaume-Adrien de Hornes et de Anne de Nassau, épouse du comte Stadius-Philippe de Bentheim-Steinfurt (1688-1749), général de cavalerie au service des Provinces-Unies et gouverneur d'Heusden. [J.-Ch. de VEGIANO], *Supplément au Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, Louvain, 1775, p. 25-27 ; J. DARIS, *o. c.*, *Notices...*, 9, p. 176-177 ; J. FRÉSON, *o. c.*, p. 184 ; L. de CRASSIER, *o. c.*, p. 331.

¹¹⁵ Au titre de descendants par les femmes des comtes de Hornes. J. DARIS, *o. c.*, *Notices...*, 9, p. 176-177 ; L. de CRASSIER, *o. c.*, p. 331. Sur Philippe-Alexandre-Emmanuel de Croÿ (Bruxelles, 1676-château de Condé, 1723), prince de Solre, officier au service du roi de France, élevé au grade de lieutenant général le 1^{er} octobre 1718, époux de Marie-Marguerite comtesse de Milendonck (Condé, le 16 juillet 1716), cf. *DBF*, 9, Paris, 1961, p. 1306, notice de É. FRANCESCHINI ; M.-P. DION, *Emmanuel de Croÿ (1718-1784). Itinéraire intellectuel et réussite nobiliaire au siècle des Lumières*, Paris, 1969, p. 57.

¹¹⁶ Du fait de son grand-père, Herman-Dietrich de Milendonk qui avait en 1600 hérité de sa tante, la comtesse Walburge de Nauenahr, veuve du martyr, du comté de Hornes. AAÉ., *Liège*, 50, 211^o, 211^v, 212^r^o-^v^o, Chapitre de Liège au baron de Milendonk, Liège, 8.III.1748, 9I.1749, copies ; AÉL, *CP*, 2944, baron de Knesebeck au Chapitre de Liège, Tylsen près de Salzwedel, 24.II.1756, copie ; E. von OIDTMAN, *o. c.*, p. 26-28 ; L. de CRASSIER, *o. c.*, p. 326. Gotthard Kraft de Milendonk, fils de Jean et d'Anne-Marie Doublet, vit le jour en 1672. Il était baron du Saint-Empire romain, comte de Hornes, seigneur de Bedburg, Hörstgen, Frohnenbruch, Schonau, Hüls et Warden. Il embrassa la carrière militaire pour terminer comme colonel de cavalerie au service de la Prusse. Il épousa en premières noces, le 2 mars 1695, Marguerite-Élisabeth baronne de Milendonck et en secondes noces, le 1^{er} septembre 1730, Christine-Charlotte-Élisabeth, baronne de Wylich zu Diersfordt. Il décéda le 28 mai 1749. E. von OIDTMAN, *o. c.*, p. 26², 28-30 ; L. de CRASSIER, *o. c.*, p. 331-332 ; D. KASTNER, *Inventar der Urkunden des Archivs von Schloss Diersfordt bei Wesel, 2, 1600-1800*, Köln, 1993, p. 175, 182, 202-203, n^{os} 457, 488, 558.

En 1753, la veuve de Gotthard-Kraft de Milendonck, la baronne Christine-Charlotte de Wylich zu Diersfordt¹¹⁹, allait donner à l'affaire un tour inattendu en favorisant un de ses héritiers, le baron de Knesebeck, car derrière ce dernier se dissimulait la toute-puissance du roi de Prusse¹²⁰.

La démarche de Frédéric II inquiéta vivement les Liégeois. Quels desseins poursuivait le monarque pour agir de la sorte¹²¹ ?

Alors qu'il n'était pas encore remis de ses émotions, le Chapitre fut à nouveau ébranlé¹²². Le 2 avril, Georges-Frédéric von Ammon¹²³, le résident prussien auprès du Cercle de Westphalie, fit tenir au Chapitre une lettre de son maître, accompagnée d'une vingtaine d'exemplaires imprimés d'une volumineuse *déduction*¹²⁴ faite à la demande expresse de Charles-Louis de

¹¹⁷ Jean de Cerclair avait cédé, le 19 décembre 1649, à Pierre-Paul Guazzo de La Motte ses droits sur le comté de Hornes. À ce nouveau gagiste succéda Jean-Baptiste Guazzo, son fils, puis en 1715 le neveu de ce dernier, Charles-Joseph. AËL, *CP*, 833, Ch.-J. Guazzo au [Chapitre de Liège], [Bruxelles], 9.VI.1742, orig. ; F.-V. GOETHALS, *o. c.*, p. 183 ; M.-J. WOLTERS, *o. c.*, p. 105 ; L. de CRASSIER, *o. c.*, p. 331.

¹¹⁸ AËL, *CP*, 833, Ch.-J. Guazzo au [Chapitre de Liège], [Bruxelles], 9.VI.1742, orig. ; E. von OIDTMAN, *o. c.*, p. 29. Dernier descendant mâle de la lignée, Charles-Joseph de La Motte, écuyer, était le neveu de Jean-Baptiste de La Motte, seigneur de Belval et bailli de l'abbaye de Bourbourg. Il hérita de la seigneurie en 1728. Alors qu'il résidait à Bruxelles, il fut reçu bourgeois de la ville et de la châtellenie de Bourbourg le 20 mai 1758. Il décéda entre la fin de l'année 1760 et le début de 1761. L. de CRASSIER, *o. c.*, p. 331 ; J. RUWET, *Archives et bibliothèques de Vienne et l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1956, p. 36 ; S. DUBOIS, *Les bornes immuables de l'État : la rationalisation du tracé des frontières au siècle des Lumières (France, Pays-Bas autrichiens et principauté de Liège)*, APAË, 102, Heule, 1999, p. 199, 1997² ; D. JOZIC, *Liège sous la crose d'un Wittelsbach...*, p. 703¹.

¹¹⁹ Christine-Charlotte-Élisabeth baronne de Wylich zu Diersfordt (1696-1771), fille de Dietrich et de Florentine-Anne de Spaen zu Moyland, épousa le 1^{er} septembre 1730, Gotthard-Kraft de Milendonck. E. von OIDTMAN, *o. c.*, p. 26, 28 ; D. KASTNER, *o. c.*, p. 182, 233-234, n^{os} 488, 675.

¹²⁰ Guillaume-Louis de Knesebeck auf Tylsen avait épousé en 1689 Dorothee-Adrienne de Milendonck. C'est au titre d'héritier direct que le chambellan de Frédéric II revendiquait l'héritage hornois. AËL, *CP*, 2944, baron de Knesebeck au Chapitre de Liège, Tylsen près de Salzwedel, 24.II.1756, copie ; E. von OIDTMAN, *o. c.*, p. 28-29 ; L. de CRASSIER, *o. c.*, p. 331-332.

¹²¹ AGR, *SÉG*, 1302, 41r^o, Cobenzl à Neny, chez moi, 9.III.1756, orig. ; 1399, 207v^o, [Bruxelles], Cobenzl à Neny, [Bruxelles], 9.III.1756, copie.

¹²² Le Chapitre n'avait pas encore eu le temps de faire expédier au prince-évêque les informations relatives à cette brûlante question de succession. AËL, *Cath., sec., c.c.*, 81, 140v^o, 142r^o, 24, 27.III.1756.

¹²³ Georges-Frédéric von Ammon, fils de Bernard et de Louise d'Alençon, naquit à Berlin le 29 juin 1723. Conseiller privé du roi de Prusse, il fut également son ministre directorial auprès du Cercle du Bas-Rhin et de Westphalie ainsi qu'auprès de l'électeur palatin et de celui de Cologne du 24 mars 1751 jusqu'à sa mort, survenue dans la ville impériale, le 12 mars 1765 *après midi*. Il épousa à Cologne, le 21 juillet 1757, Marie-Élisabeth Heinius. *Gazette de Cologne*, n^o 22, vendredi, 15 mars 1765, p. 4 ; *Genealogisches Taschenbuch der Ritter- und Adels-Geschlechter*, Brünn, 1881, p. 2-3 ; F. HAUSMANN, *Repertorium der diplomatischen Vertreter aller Länder seit dem Westfälischen Frieden (1648)*, 2, 1716-1763, Zurich, 1950, p. 294, 299, 302.

¹²⁴ *Historische und Genealogische Prüfungen über die von Weyland Herrn, Grafen Johann, dem III. zu Hoorn und Altena, des Heiligen Römischen Reichs Obersten Erb-Jägermeister, Edlen Herrn zu Ober- und Nieder=Weert, Hulst, Waarden, Cortessen und Bedbuur, Erb=Schutz=Vogt des Kayserlichen Freyen Weltlichen Stifftes Thorn Per Fidei Commissum Familiae Conventionale et Perpetuum festgestellt Successions=Ordnung in der Kayserlichen unmittelbaren Reichs=Grafschafft Hoorn*, 1754, 359 + 168p. in-fol, imprimé, allemand ; AËL, *Ghysels*, 33 ; E. von OIDTMAN, *o. c.*, p. 26².

Knesebeck, intimant à l'auguste assemblée de se presser de se prononcer au sujet de la succession hornoise. Ce mémoire, plus qu'imposant, avait été rédigé non seulement pour dénoncer la mainmise de l'Église de Liège sur le comté contesté ainsi que pour démontrer le bien-fondé des prétentions du chambellan prussien mais aussi en vue de pouvoir éventuellement servir d'information aux juges dans le cas d'une action judiciaire. En effet, le baron était fermement décidé, s'il ne pouvait espérer aboutir à un accommodement satisfaisant, à saisir la Chambre impériale de Wetzlar¹²⁵ de l'affaire¹²⁶. Toutes ces démarches n'impressionnèrent guère le Chapitre qui décida de s'en tenir à la position qui en la matière avait toujours été la même, à savoir de refuser catégoriquement d'entrer en pourparlers avec aucun prétendant ni de leur reconnaître le moindre droit sur le comté de Hornes puisqu'il appartenait *par titres incontestables et par une possession actuelle de près de deux siècles [...] à l'Église de Liège*¹²⁷. Mais cette ferme détermination n'empêchait nullement les chanoines de Saint-Lambert d'être grandement déconcertés par l'insistance de Frédéric II. En effet, à leurs yeux, la sollicitude du monarque ne pouvait que cacher de funestes projets.

Cette inquiétude était totalement fondée. En effet, de nombreuses rumeurs rapportaient que Hornes allait être cédé à la Prusse en remboursement d'une ancienne créance et qu'un commissaire prussien se trouvait à Liège pour ratifier la convention. Par ailleurs, le prince de Croÿ jurait de vendre ses droits au roi de Prusse s'il n'obtenait une prompte satisfaction. Enfin, un nouveau compétiteur, le baron de Knyphausen¹²⁸, ministre de Prusse à Paris, venait à son tour de se mettre sur les rangs¹²⁹. Toute cette

¹²⁵ Sur la Chambre impériale, sise à Wetzlar depuis 1673, son organisation, ses compétences, son personnel et sa procédure, cf. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Les institutions publiques...*, 1, p. 96-108.

¹²⁶ La cousine de Charles-Louis de Knesebeck, la princesse de Croÿ, née comtesse de Milendonk (il s'agit de Marie-Marguerite-Louise, fille de Louis-Herman et d'Isabelle de Mailly), avait décidé de faire cause commune avec lui. Elle avait également sollicité l'appui du roi de France pour faire valoir ses droits. AÉL, CP, 2944, Knesebeck au Chapitre de Liège, Tylsen près de Salzwedel, 24.II.1756, copie ; Podewils et Finckenstein au Chapitre de Liège, Berlin, 17.III.1756, copie ; mémoire d'Ammon au Chapitre de Liège, Cologne, 24.III.1756, copie ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 143v°, 2.IV.1756 ; AAÉ, Liège, 50, 196r°-v°, mémoire de la princesse de Croÿ pour obtenir l'appui du roi de France dans l'affaire du comté de Hornes, s.l.n.d., [Paris, 2.VII.1756], copie ; 197r°-206r°, traduction partielle des *Historische und Genealogische Prüfungen...*, joint au mémoire du 2 juillet 1756, copie ; 208v°, 209r°-v°, décrets pour Knesebeck, Berlin, 9.II., 17.III.1756, copies ; 209v°, 210r°-v°, Podewils et Finckenstein au Chapitre de Liège, Berlin, 17.III.1756, mémoire d'Ammon au Chapitre de Liège, Cologne, 24.III.1756, copies.

¹²⁷ AÉL, *Cath., sec., c.c.*, 81, 145v°, 148v°, 149v°, 152v°, 7, 13, 22, 30.IV.1756. Le cardinal de Bavière dans sa réponse au roi de Prusse avait soutenu le même point de vue. AAÉ, Liège, 50, 208v°-209r°, Jean-Théodore à Frédéric II, Munich, 30.I.1756, copie. Sur les arguments, tirés d'ailleurs en majeure partie des clauses du traité de Westphalie, produits par l'Église de Liège pour justifier sa prise de possession du comté de Hornes, cf. J. FRÉSON, *o. c.*, p. 184-186.

effervescence et cette agitation n'étaient pas passées inaperçues des voisins de la principauté, notamment des Pays-Bas et des Provinces-Unies¹³⁰.

L'acharnement de Frédéric II à soutenir les revendications de son chambellan n'avait pas été sans alarmer le gouvernement de Bruxelles. La menace que représentait la proximité d'un aussi incommode voisin n'était que trop réelle. Il était évident que le roi ne cherchait par ce biais *qu'à couper l'unique débouché du côté de la Meuse* qui restait à Marie-Thérèse pour assurer à ses provinces des Pays-Bas une liaison directe avec l'Allemagne. En outre, il était plus que certain que le monarque ne se contenterait pas seulement d'entraver les échanges commerciaux mais qu'il s'empresserait de transformer le comté en place forte, dès qu'il serait en sa possession. En définitive, les Bruxellois redoutaient tout autant que les Liégeois de voir le roi de Prusse renouveler l'exploit de Herstal¹³¹.

L'impératrice ne pouvait rester impassible devant un tel danger. Il était impératif pour elle de trouver une solution pour détourner cette menace de ses frontières et sauvegarder une libre communication entre le Brabant et la Gueldre. Cependant, une voie s'offrait à elle de mener à bien son dessein d'asseoir sa souveraineté sur le comté de Hornes en la personne de Charles-Joseph Guazzo, un des multiples compétiteurs à la succession hornoise. L'occasion était d'autant plus facile à saisir que ce personnage avait déjà offert en 1735 de céder ses droits à l'empereur en échange de son appui et de la moitié des revenus du comté¹³².

¹²⁸ Sur Dodo-Henri baron zu Innhausen und Knyphausen (Berlin, 1729-1789), diplomate prussien, secrétaire de légation de Frédéric II à Stockholm (1747), à Paris (1751), puis résident auprès du roi de France (1754-1756) et du roi de Grande-Bretagne (1758-1763), cf. *ADB*, 16, Leipzig, 1882, p. 341-343, notice de A.-D. SCHAEFER ; F. HAUSMANN, *Repertorium...*, 2, p. 296-297.

¹²⁹ Allusion à une engagère de 51.667 florins réalisée en 1614. *AGR, JTC*, 305, lettres de Van Deinghen, Ruremonde, 17.III., 3.IV.1756, originaux. Manifestement, ces rumeurs n'étaient nullement fondées. Le rapporteur de ces potins signalait qu'ils pouvaient avoir été colportés à dessein par les Liégeois, *par politique*, pour effrayer les Hornois avec lesquels ils étaient en procès à Wetzlar.

¹³⁰ *AGR, SÉG*, 1302, 1399, 41r°, 207v°, Cobenzl à Neny, [Bruxelles], 9.III.1756, orig., copie ; *ARA, Fagel*, 4280, mémoire touchant le comté de Hornes par *une personne attachée au service [du] prince d'Orange et de Nassau*, [Dortho ?], s.l.n.d., [1756], copie. Cobenzl avait été non seulement tenu au courant de l'événement grâce à son réseau d'informateurs mais Limpens et Dortho étaient parvenus à lui faire tenir des copies des différents documents (déduction de Knesebeck, lettre de Frédéric II, mémoire d'Ammon) que le plénipotentiaire s'était pressé de porter à la connaissance de Neny. *AGR, SÉG*, 1302, 1309, 41r°, 207v°, Cobenzl à Neny, [Bruxelles], 9.III.1756, orig., copie ; *CAPB*, 432, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 2.VI.1756, orig.

¹³¹ *AGR, CAPB*, 284, 55v°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 8.V.1756, analyse ; 564, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 8.V.1756, orig. ; 432, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 2.VI.1756, orig.

¹³² Cet échec n'avait nullement découragé le prétendant. Il avait porté l'affaire devant le Conseil souverain de Brabant en 1742, puis dans les années 1750, il avait fait la même offre de céder ses droits au roi de Prusse et sollicité l'appui des États-généraux. *AÉL, CP*, 833, Charles-Joseph Guazzo [au Chapitre de Liège], [Bruxelles], 9.VI.1742, orig. ; *ARA, Fagel*, 4280, Charles-Joseph Guazzo à Fagel, Bruxelles, 21.IV.1751, copie ; mémoire touchant le comté de Hornes, [Dortho ?], s.l.n.d., [1756 ?], copie.

Mais Charles VI¹³³, devant le peu de sérieux des prétentions du seigneur de la Motte, avait formellement interdit le 24 novembre 1736 aux autorités brabançonnaises de donner la moindre suite à ses propositions¹³⁴. Cette fois l'affaire paraissait mieux engagée. De toute façon, cette solution, outre qu'elle présentait peu de risques puisque l'impératrice était assurée de la rétrocession des droits et du plus absolu secret, était la seule qui offrait la possibilité de pouvoir contrecarrer les visées de Frédéric II. En conséquence, Marie-Thérèse décida de faire évoquer sans plus tarder la cause, non plus devant la Chambre impériale – il y avait sur cette affaire de nombreux procès en litispendance – mais devant le Conseil aulique¹³⁵. Ce recours était pleinement justifié, vu que la possession des Liégeois était *vicieuse* et que les prétentions de Guazzo paraissaient suffisamment fondées, même si dans ses preuves, *il y [avait] encore du vuide*¹³⁶. Maintenant que la décision de s'adresser au suprême dicastère de l'Empire était irrémédiablement arrêtée, il ne restait plus qu'à trouver l'avocat capable de mener à bien le procès¹³⁷.

¹³³ Sur Charles VI (Vienne, 1685-1740), empereur du Saint-Empire du 17 avril 1711 au 20 octobre 1740, cf. *NBN*, 3, Bruxelles, 1994, col. 80-83, notice de P. LENDERS.

¹³⁴ Cette interdiction avait incité Marie-Thérèse à la prudence car elle avait toujours exprimé le souhait d'être plus amplement informée des prétentions de Guazzo avant de prendre définitivement parti. AGR, *CAPB*, 284, 59v°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 2.VI.1756, analyse ; 564, consulte du Conseil suprême, Vienne, 1^{er}.VI.1756, orig. ; 432, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 2.VI.1756, consulte du Conseil suprême, Vienne, 15.VI.1756, originaux.

¹³⁵ Sur le Conseil aulique (1497-1806), son histoire, son organisation et ses compétences, cf. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Les institutions publiques...*, 1, p. 109-115.

¹³⁶ AGR, *CAPB*, 168, p. 134-135, 148, consulte du Conseil suprême des Pays-Bas, Vienne, 15.VI.1756, copie, Sylva-Tarouca à Marie-Thérèse, Penzing, 24.VI.1756, copie ; 432, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 2.VI., 7, 28.VII.1756, originaux ; consulte du Conseil suprême, Vienne, 15.VI., 10.VIII.1756, originaux ; Sylva-Tarouca à Marie-Thérèse, Penzing, 24.VI.1756, orig. ; 564, consulte du Conseil suprême, Vienne, 1^{er}.VI.1756, orig. ; 284, 60v°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 7, 28.VII.1756, analyses ; *JTC*, 305, Marie-Thérèse à Charles de Lorraine, Vienne, 26.VI., 14.VIII.1756, copies ; mémoire de Limpens adressé à l'impératrice, [Bruxelles], 23.V.1756, min. Si Guazzo, dans son procès devant le Conseil aulique, ne rencontrait pas le succès escompté, la cour de Vienne, toujours dans le but de s'opposer aux vues de Frédéric II, était partisane de soutenir les prétentions d'autres compétiteurs, comme par exemple le prince de Hornes. AGR, *CAPB*, 432, consulte du Conseil suprême, Vienne, 15.VI.1756, orig. ; 433, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 7, 28.VII.1756, originaux ; consulte du Conseil suprême, Vienne, 10.VIII.1756, orig.

¹³⁷ C'est Antoine Vacano qui fut chargé de défendre Charles-Joseph Guazzo de La Motte devant le Conseil Aulique. AGR, *JTC*, 305, constitution de Guazzo de La Motte sur Vacano, Bruxelles, 25.IX.1756, copie ; *CAPB*, 434, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 22.IX.1756 ; consulte du Conseil suprême, Vienne, 14.X.1756, originaux. Sur Antoine Vacano (Saint-Wendel, 1717-Vienne, 1775), agent auprès du Conseil au service de la principauté de Liège de 1764 à sa mort, survenue le 29 novembre 1775, cf. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 312²³¹.

Les États-généraux avaient également eu vent des démarches du roi de Prusse¹³⁸. Les raisons qu'ils avaient de s'en inquiéter, étaient à peu de chose près identiques à celles du gouvernement général des Pays-Bas. En effet, si Frédéric II appuyait les revendications de son chambellan et, si comme la rumeur le colportait, il envisageait de racheter les droits de Guazzo de la Motte¹³⁹, ce n'était certes pas sans arrière-pensée. Pour nombre d'observateurs, il était évident que l'idée du souverain n'était pas de se lancer à son tour dans d'interminables procès mais bien de renouveler le coup d'Herstal, l'affaire hornoise constituant le *second tome de la pièce*. Indubitablement, l'appropriation du comté de Hornes par la Prusse représentait une grave menace pour la sécurité et la prospérité des Provinces-Unies. Outre que les Prussiens ne manqueraient pas d'y établir une forteresse, leur présence à leurs frontières constituait un danger immédiat et permanent pour la liberté de communication entre Venlo¹⁴⁰ et Maastricht et risquait à plus long terme de provoquer la ruine définitive du commerce hollando-liégeois. Il était donc de la plus grande importance pour les États-généraux de contrecarrer les vues de Frédéric II¹⁴¹.

Deux possibilités s'offraient aux Hollandais. Tout d'abord, simplement acquérir les droits de Guazzo mais cette solution présentait le désavantage majeur de faire des Provinces-Unies une puissance vassale du prince-évêque de Liège, en sa qualité de comte de Looz. C'est pourquoi la seconde alternative leur parut plus intéressante, à savoir essayer d'engager le Chapitre de Saint-Lambert à faire pareille acquisition et à obtenir du prétendant une renonciation définitive à toutes prétentions ultérieures.

¹³⁸ Nous pensons que la nouvelle a été communiquée par J.-M. Dortho car, outre sa qualité d'homme de confiance du prince d'Orange-Nassau, il était bien introduit dans les milieux liégeois et bruxellois et entretenait une correspondance suivie avec Cobenzl, toutes circonstances qui en faisaient un informateur de premier plan. Cet ensemble de raisons nous a incité à attribuer à ce personnage, sinon la rédaction, du moins l'information contenue dans le *Mémoire touchant le comté de Hornes*, adressé aux Provinces-Unies au début de l'année 1756. ARA, *Fagel*, 4280, mémoire touchant le comté de Hornes [Dortho ?], s.l.n.d. [1756], copie ; AGR, *SÉG*, 1170, 363r°, Limpens à Cobenzl, Bruxelles, 1^{er}.I.1756, orig.

¹³⁹ Frédéric II se proposait de lui offrir en échange de la cession de ses prétentions sur le comté de Hornes la terre de Turnhout, *estimée cent mille écus*. ARA, *Fagel*, 4280, mémoire touchant le comté de Hornes [Dortho ?], s.l.n.d., [1756], copie.

¹⁴⁰ Sur Venlo, ville des Pays-Bas située dans la province de Limbourg, chef-lieu du canton et de l'arrondissement, cf. F. HERMANS, P. A. HENDERIKX, P. H. D. LEUPEN, J. C. VISSER, J. G. WEGNER, *Historische stedenatlas van Nederland*, 6, *Venlo*, Delft, 1999, p. 49-53.

¹⁴¹ ARA, *Fagel*, 4280, mémoire touchant le comté de Hornes [Dortho ?], s.l.n.d., [1756], copie.

Pour avoir un maximum de chances de voir ce projet aboutir, il convenait de dépêcher dans la capitale liégeoise un émissaire secret¹⁴² chargé d’informer les tréfonciers du péril que courait la principauté *d’essuyer un orage pareil ou pire [à] celui de Herstal et de leur faire sentir la nécessité où ils [étaient] de le prévenir en acquérant les droits du sieur Guazzo*. Mais, si contre toute attente, cette démarche ne produisait pas l’effet escompté, il ne restait plus alors aux États-généraux pour éviter une plus grande catastrophe qu’à adopter la première éventualité¹⁴³.

Sur ces entrefaites, Frédéric II avait, le 5 juillet, de nouveau écrit au cardinal de Bavière pour lui enjoindre de sommer le Chapitre de donner pleine et entière satisfaction au baron de Knesebeck. Cette « lettre menaçante » parvint à la connaissance de l’auguste assemblée deux mois et demi plus tard, le 20 septembre. Certes, les Liégeois redoutaient la toute-puissance du roi de Prusse autant que ses accès de colère, mais ils étaient bien décidés de ne pas se laisser impressionner par la dureté du ton du souverain ni intimider par d’éventuelles démonstrations de force¹⁴⁴.

Devant la gravité de la situation – Frédéric II exigeait la rétrocession immédiate du comté ou, à défaut, le versement d’une indemnité de deux millions de florins d’Allemagne –, le Chapitre proposa de déférer

¹⁴² *Et pour cet effet la République pourroit au défaut de ministre envoyer une personne en secret à Liège qui informat Messieurs du Chapitre du dessain du Roi de Prusse [...].* ARA, *Fagel*, 4280, mémoire touchant le comté de Hornes [Dortho ?], s.l.n.d., [1756], copie. Ce ne fut que le 27 juin 1755, trois mois après le départ de Kinschot, que les États-généraux décidèrent de mettre un terme à la vacance du poste de Liège par la désignation de A.-L. de Braconier, seigneur d’Alphen, en qualité de résident des Provinces-Unies. Le nouveau ministre présenta ses lettres de créance à la Régence le 17 juillet suivant. ARA, *SG, ordinariis resolutien*, 3527, 582v°-583r°, lettres de créance de Braconier, La Haye, 27.VI.1755, copie ; *SG, gedruchte resolutien*, p. 383, lettres de créance de Braconier, La Haye, 27.VI.1755, imprimé ; AÉL, *CP*, 2637, 212r°-v°, lettres de créance de Braconier, La Haye, 27.VI.1755, copie ; 78, 27.VI.1755 ; AGR, *Ms divers*, 2193, Braconier à Hetzler, La Haye, 1^{er}.VII.1755, orig. ; AAÉ, *Liège*, 49, 331v°-332r°, Aubigny à Rouillé, Liège, 1^{er}.VII.1755, orig. ; O. SCHUTTE, *Repertorium der Nederlandse Vertegenwoordigers residerende in het buitenland, 1584-1810*, La Haye, 1976, p. 187, n° 42. La notation de l’absence de ministre à Liège dans le *Mémoire touchant le comté de Hornes* peut éventuellement permettre de situer le document avant le 27 juin 1755, date de nomination de Braconier mais il s’agit là d’une simple supposition que nous n’avons pu vérifier. Par ailleurs, il est possible que ce soit l’affaire de Hornes qui ait décidé de l’envoi d’un nouveau diplomate batave à Liège. Malheureusement la brièveté de l’analyse de ses instructions (*Intentie van Luyck om de commercie met de Republicq te faciliteeren*) ne nous a pas permis de confirmer cette hypothèse. ARA, *SG, secretae resolutien. Index*, 4800, p. 221, 2.XII.1755.

¹⁴³ ARA, *Fagel*, 4280, mémoire touchant le comté de Hornes [Dortho ?], s.l.n.d., [1756], copie.

¹⁴⁴ Comme pour la première missive, la lettre de Frédéric II avait été remise au Chapitre par Ammon. AÉL, *Cath., sec., c.c.*, 81, 195v°, 202v°, 20.IX, 14.X.1756 ; AGR, *SÉG*, 1063, 349r°, Argenteau à Cobenzl, Liège, 28.IX.1756, orig. ; 1141, 184r°, Hauzeur à Cobenzl, Aix-la-Chapelle, 28.IX.1756, orig. ; *JTC*, 305, Argenteau à Limpens, s.l.n.d., [Liège, 24.IX.1756], copie ; *CAPB*, 434, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 2.X.1756, orig. ; ARA, *SG, Duitsland*, 6463, Braconier aux États-généraux, Liège, 21.IX.1756, orig. ; AAÉ, *Liège*, 50, 338r°-v°, 355r°-v°, 384v°-385v°, Ammon au Chapitre de Liège, Aubigny à Rouillé, Cologne, 16.IX.1756, Liège, 21.IX., 9.X.1756, copie, originaux.

l'examen de la question à une Jointe extraordinaire. Le comité décida – la panique étant mauvaise conseillère – de temporiser et surtout de ne rien entreprendre avant d'avoir reçu des instructions précises du prince-évêque. De nombreuses raisons avaient poussé les chanoines à suivre cette voie. Tout d'abord, le peu de fondements des prétentions du baron de Knesebeck qui n'avaient aucune chance de résister à un examen sérieux¹⁴⁵. Ensuite, la litispendance à la Chambre impériale de plusieurs procès relatifs à l'affaire hornoise. Ne convenait-il pas d'en attendre leur conclusion avant de se prononcer. Enfin, l'évolution de la conjoncture internationale et l'imminence d'une nouvelle conflagration européenne¹⁴⁶ risquaient fort de détourner Frédéric II de ces interminables querelles procédurières. Bref, en dépit de toutes ces mesures d'intimidation, les Liégeois étaient fermement résolus à ne pas céder¹⁴⁷.

Ce furent vraisemblablement les mêmes raisons qui incitèrent les Provinces-Unies à rester dans l'expectative. En effet, elles ne mirent à exécution aucune des démarches arrêtées peu de temps auparavant et finirent même par se désintéresser tout à fait de la question. À leurs yeux,

¹⁴⁵ La généalogie présentée par Knesebeck était des plus fantaisistes – elle présentait de multiples contradictions par rapport à celle déposée par le prince de Hornes – car un grand nombre d'affirmations n'étaient guère fondées et l'argumentation peu convaincante par manque de preuves. AAÉ, *Liège*, 50, 211r°, 211v°, 212r°-v°, Chapitre de Liège au baron de Milendonk, Liège, 8.III.1748, 9.I.1749, copies ; AÉL, *CP*, 2944, baron de Knesebeck au Chapitre de Liège, Tylsen près de Saltzwedel, 24.II.1756, copie ; réfutation du mémoire du baron de Knesebeck sur ses prétentions au comté de Hornes par G.-B. Luesemans, s.l.n.d., [Liège, 11.III.1758], copie. À propos de l'impression causée par Frédéric II sur l'opinion liégeoise, voici ce que rapportait un tréfoncier : [...] *Il ne seroit pas étonnant si ce roy envoit prendre des otages ou à ce prétexte de protection faisoit faire une course dans les cantons là [Hornes] ou par le pais de Liège. Le grand prévot, apparemment requis de protéger ce Prussien, a envoié au Chapitre assemblé, l'état des forces dudit roy et les copies de ses lettres au roi de Pologne afin aparemment de faire trembler le Chapitre. En mon particulier j'ay dit que le Chapitre n'étoit pas un lieu à lire des gazettes ; enfin, c'est une pitié comme tout vat ici.* AGR, *JT*, 305, Argenteau à Limpens, s.l.n.d. [Liège, 24.IX.1756], copie ; *CAPB*, 434, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 2.X.1756, orig.

¹⁴⁶ Le 29 août 1756, les troupes prussiennes franchirent les frontières de la Saxe. Avec cette invasion commençait la troisième guerre de Silésie et avec elle la guerre de Sept Ans. Ph. MURET, *o. c.*, p. 510-519 ; E. DZIEMBOWSKI, *La guerre de Sept Ans 1756-1763*, p. 208-216.

¹⁴⁷ AGR, *JTC*, 305, Argenteau à Limpens, s.l.n.d. [Liège, 24.IX.1756], copie ; *CAPB*, 168, p. 241, consulte du Conseil suprême des Pays-Bas, Vienne, 14.X.1756, copie ; 434, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 2.X.1756, orig ; *SÉG*, 1063, 349r°, Argenteau à Cobenzl, Liège, 23.IX.1756, orig ; 1141, 190r°-v°, Hauzeur à Cobenzl, Aix-la-Chapelle, 13.X.1756, orig. ; AÉL, *Cath., sec., c.c.*, 81, 197r°-v°, 201v°, 22.IX., 7.X.1756. Le cardinal de Bavière fut informé – dans le courant du mois d'octobre – de la détermination du Chapitre et de la Régence à ne pas céder aux pressions du roi de Prusse. Le prélat s'empressa de faire connaître leur point de vue à Frédéric II. AÉL, *Cath., sec., c.c.*, 81, 202v°, 14.X.1756 ; AAÉ, *Liège*, 50, 407v°-409r°, 415r°-416r°, Rouillé à Aubigny, Aubigny à Rouillé, Fontainebleau, Liège, 9.XI.1756, 18.XI.1756, min., orig. Ce ne sera qu'au début du mois de janvier 1757 que le volumineux mémoire imprimé de Knesebeck sera remis à un feudiste, G.-B. de Luesemans, en vue d'en élaborer la réfutation qui sera seulement achevée au début de mars 1758. A.É.L., *C.P.*, 2944, mémoire de G.-B. Luesemans, s.l.n.d. [Liège, 11.III.1758], copie ; honoraires et frais de G.-B. Luesemans, Liège, 11.III.1758, orig.

il était évident que le roi de Prusse allait avoir maintenant d'autres objets de préoccupation, ô combien plus importants. L'avenir se devait de leur donner raison¹⁴⁸.

Quant à Marie-Thérèse, plus que jamais déterminée à s'opposer en toute circonstance à son ennemi juré – ne venait-il pas de déclencher la troisième guerre de Silésie ? – elle se hâta non seulement de presser Guazzo d'entamer son action devant le Conseil aulique¹⁴⁹ mais elle envisagea également de soutenir, si l'événement le commandait, les prétentions d'un nouveau compétiteur : le prince Maximilien-Emmanuel de Hornes¹⁵⁰.

¹⁴⁸ Un exemplaire du mémoire imprimé de Knesebeck sera remis le 16 novembre 1756 au greffier des États-généraux L'annonce de cet envoi est la dernière allusion à l'affaire hornoise mentionnée dans la correspondance du résident hollandais en poste à Liège. ARA, *Fagel*, 4280, Braconier à de Bruine, Liège, 16.XI.1756, orig.

¹⁴⁹ Toutes les précautions ayant été prises – assurance de la rétrocession des droits sur Hornes et de l'observance du secret absolu – Marie-Thérèse pouvait sans le moindre risque se lancer dans l'aventure d'autant qu'elle avait ordonné à son conseiller, Arnould-Wautier de Limpens, de suivre avec attention l'affaire comme s'il *étoit un ami de Guazzo*. Comme toujours, en pareille circonstance, les fonds nécessaires à la bonne marche de l'entreprise devaient être pris sur les *Gastos secretos*, confiés à la discrétion de Madame de Nettines. AGR, *SÉG*, 1170, 435r°, Limpens à Cobenzl, s.l.n.d. [Bruxelles, décembre 1756], orig. ; *CAPB*, 168, p. 238-239, consulte du Conseil suprême des Pays-Bas, Vienne, 5.X.1756, copie ; 284, 61r°, requête de Guazzo au Conseil aulique, s.d. [présentée le 8 janvier 1757], copie ; 61v°-62r°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 22.IX., 2, 27.X.1756 ; consulte du Conseil suprême, Vienne, 5.X.1756, analyse ; 434, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 22.IX., 2, 27.X.1756, originaux ; consulte du Conseil suprême, Vienne, 5.X.1756, orig. ; *JTC*, 305, projet de cession des prétentions de Guazzo à l'impératrice, Bruxelles, 15.IX.1756, copie ; ratification de la cession par Limpens, Bruxelles, 28.IX.1756, copie ; Marie-Thérèse à Charles de Lorraine, Vienne, 16.X.1756, copie. La requête de Guazzo fut introduite au Conseil aulique le 8 janvier 1757. *JTC*, 305, Vacano à Guazzo, Vienne, 23.X.1756, orig. ; Guazzo à Vacano, Bruxelles, 1^{er}.XI.1756, copie ; mémoire de Guazzo relatif au comté de Hornes adressé au Conseil aulique, s.l.n.d. [Vienne, 1757], copie ; *CAPB*, 284, 61r°, requête de Guazzo au Conseil aulique, s.d. [présentée le 8 janvier 1757], copie.

¹⁵⁰ Sur Maximilien-Ferdinand de Hornes (Bruxelles, 1690-1763), troisième et dernier prince du nom (18 août 1736), chevalier de la Toison d'Or (1749), grand d'Espagne, grand veneur héréditaire de l'Empire, membre de l'État noble du duché de Brabant, cf. [J.-Ch. de VEGIANO], *Supplément au Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, Louvain, 1775, p. 17-18 ; F.-V. GOETHALS, *Histoire généalogique...*, p. 346-349. Maximilien-Emmanuel de Hornes, ayant eu vent dans le courant de l'été 1756 des démarches de Charles-Joseph Guazzo, s'était empressé de faire parvenir au gouvernement général des Pays-Bas requêtes et mémoires pour faire valoir ses droits à la succession hornoise. Et quoique les prétentions de Guazzo parussent *plus apparentes*, Charles de Lorraine conseilla à la cour de Vienne de ne pas écarter la candidature du prince de Hornes. Marie-Thérèse se rallia à l'avis de son beau-frère et fut d'accord de laisser agir ce nouveau prétendant, sous réserve de rétrocession. Après quelques tergiversations, Maximilien-Emmanuel accepta de se plier aux volontés de l'impératrice et de lui abandonner la souveraineté sur le comté en échange de sa protection. Assuré désormais du soutien impérial, le prince de Hornes s'attela à reconquérir son bien. À cette fin, il entreprit, en mai 1757, de réclamer au prince-évêque et à l'Église de Liège la restitution de l'héritage contesté. Les Liégeois ne se laissèrent point démonter par cette nouvelle attaque et, après un échange de mémoires et de contre-mémoires, il s'en suivit un procès à Wetzlar qui était toujours en litigence à la mort du plaignant, survenue le 11 janvier 1763. AGR, *CAPB*, 168, consulte du Conseil suprême des Pays-Bas, Vienne, 9.XI.1756, copie ; 284, 61v°, 62r°, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 22.IX., 27, 30.X.1756, analyses ; 434, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles,

Devant l'évolution de la situation internationale, l'intérêt politique de la succession hornoise s'estompa très rapidement. La défection des grandes puissances limita dès lors la contestation au domaine juridique où elle s'enlisa dans les arcanes de la chicane et les dédales de la procédure¹⁵¹. L'affaire connaîtra encore par la suite de nombreux rebondissements et de multiples soubresauts, notamment en 1763¹⁵² où l'alerte sera chaude mais heureusement éphémère, sans plus jamais cependant revêtir le caractère tragique qu'elle avait connu précédemment. Comme bien souvent en pareil cas, le procès s'éternisa tant au Conseil aulique qu'à Wetzlar au point qu'au début du XIX^e siècle la question n'était toujours pas tranchée¹⁵³.

22.IX., 27, 30.X., 24.XI.1756, originaux ; *JTC*, 305, Marie-Thérèse à Charles de Lorraine, Vienne, 13.XI.1756, copie ; *AËL*, *CP*, 2944, *Ghysels*, 33, supplique du prince de Hornes adressée au prince-évêque de Liège, s.l., 27.V.1757, copies ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 266^o-v^o, 272v^o, 30.V., 17.VI.1757. Sur ce différend qui opposa le prince de Hornes au prince-évêque de Liège, cf. *AËL*, *Cath., sec., c.c.*, 81, 82, passim ; *CP*, 2944 ; *Ghysels*, 32, 33 ; *CI, Inventaire* n^o 1118 (dossier 5677 détruit).

¹⁵¹ Si la Prusse et les Provinces-Unies se désintéressèrent assez rapidement de l'affaire hornoise, l'Autriche s'efforça encore pendant un certain temps de soutenir la cause de Guazzo. Mais devant l'insuccès de ses démarches et les lenteurs du Conseil aulique – à la fin de l'année 1758, le procès en était toujours aux prémices – Marie-Thérèse ordonna le 6 octobre 1758 de surseoir à la poursuite de l'action. Cette suspension devait, malgré les instances réitérées de Guazzo d'engager la cour de Vienne à reprendre la procédure, se prolonger jusqu'au décès de ce dernier, arrivé en 1760-1761. *AGR*, *JTC*, 305, Kaunitz à Cobenzl, Vienne, 6.X.1758, copie ; Crumpipen à Limpens, Bruxelles, 13.X.1758, orig. ; Crumpipen à Stassart, Bruxelles, 16.X.1758, 26.II.1761, originaux ; Guazzo à Vacano, [Bruxelles], 20.X.1758, 30.VII.1759, copies ; Vacano à Guazzo, Vienne, 11.XI.1758, 11, 29.VIII.1759, originaux.

¹⁵² Au début de l'année 1763, différentes gazettes colportèrent la nouvelle que le roi de Prusse avait écrit au prince-évêque de Liège pour réclamer le comté de Hornes et qu'il espérait bien ne pas se voir opposer un refus afin de ne pas augmenter son ressentiment à l'égard du Pays de Liège, suite à son attitude dans la présente guerre (fourniture d'un contingent à l'Empire, libre passage accordé aux troupes françaises, etc.). Cette rumeur inquiéta grandement le Chapitre – il présidait aux destinées de la principauté suite au décès de Jean-Théodore, survenu le 27 janvier 1763 – d'autant que la presse hollandaise avait interprété le silence des Liégeois comme un acquiescement. C'est pourquoi il fut aussitôt enjoint à Schmidt, le résident de la principauté à Vienne, de démentir sur le champ l'information auprès de l'empereur et des diplomates en poste dans la capitale habsbourgeoise. *AËL*, *CP*, 2648, rescrit du Chapitre à Schmidt, Liège, 19.II.1763, copie ; Schmidt au Chapitre, [Vienne], 3.III.1763, min. ; D. Jozic, *Dans les coulisses du pouvoir...*, *BIAL*, 124, Liège, 2020, p. 110³⁶.

¹⁵³ À la mort de Jean-Théodore de Bavière, les descendants des prétendants s'avisèrent d'entrer en lice pour revendiquer à leur tour la succession hornoise. Se présentèrent l'épouse du prince de Salm-Kirburg, la fille aînée de Maximilien-Emmanuel de Hornes, en qualité d'héritière *allodiale*, les ducs de Croÿ, au titre de descendants par les femmes des comtes de Hornes, *comme intervenants*, le comte de Bentheim-Steinfurt, comme héritier du baron de Cerclair et du comte Guillaume-Adrien de Hornes et enfin le duc de Corswaren-Looz comme héritier des anciens comtes de Looz. Le dernier prétendant en date fut le baron Charles-Frédéric de Knesebeck qui en 1815 s'efforçait encore de faire reconnaître ses droits à la succession hornoise devant la Chambre impériale de Wetzlar. *AËL*, *CP*, 2944, liasse de documents relatifs à Hornes, 1764-1794 ; 3038, comté de Hornes, *droits acquis du prince de Corswarem-Looz*, 19.II., 3.III.1763 ; *AAË*, *Liège, suppt*, 10, 292^o-303v^o, *Précis du mémoire du prince de Croy-Solre concernant ses prétentions sur le comté de Horne*, s.d. [mai 1763], orig. ; M.-J. WOLTERS, *o. c.*, p. 106¹ ; J. HABETS, *o. c.*, p. 79-80 ; E. von OIDTMAN, *o. c.*, p. 10, 26², 29-30 ; J. FRÉSON, *o. c.*, p. 185-187 ; L. de CRASSIER, *o. c.*, p. 331-332.

**5. DE LA DIFFICULTÉ D'ÊTRE MAÎTRE CHEZ SOI :
CONFLIT DE COMPÉTENCE ENTRE LES ÉCHEVINS DE LIÈGE ET L'OFFICIALITÉ,
L'AFFAIRE MARCHOT EN THUDINIE**

Assez paradoxalement, l'affaire de Hierges allait avoir des retombées sur la situation interne de la principauté. Elle allait être à l'origine d'un conflit aigu entre les échevins de Liège et la Régence et plonger la capitale dans une vive effervescence.

Le comte d'Erquelines¹⁵⁴, dans son *Mémoire informatif*, avait tenu à diverses reprises à l'égard de la Souveraine justice¹⁵⁵ des propos qui n'avaient guère eu l'heur de lui plaire¹⁵⁶. Celle-ci, en effet, au vu de ce libelle qu'elle jugeait non seulement injurieux et diffamatoire mais également offensant et scandaleux, s'était empressée de le condamner à être *lacéré et brûlé en place publique* et à faire poursuivre *les auteurs, imprimeurs et distributeurs de cette pièce*. Mais mal lui en pris car les États avaient emprunté force passages à ce mémoire pour soutenir leurs prétentions à la souveraineté sur la baronnie de sorte que la résolution scabinale équivalait à un véritable désaveu de la réfutation liégeoise¹⁵⁷.

Ce déni aussi dangereux qu'inconsidéré – ne fournissait-il pas à la partie adverse un motif pour invalider les principes avancés par les Liégeois – alarma et fâcha grandement le Chapitre au point de réclamer du Conseil privé la promulgation d'un édit enjoignant au tribunal de rapporter sa sentence et de cesser sur le champ toute procédure. Et le 17 février, un mandement sanctionnait l'annulation de la condamnation prononcée

¹⁵⁴ Sur François-Léonard comte de la Barre de Maisnil et d'Erquelines (Erquelines, 1699-1759), créé comte en 1722, cf. Ch. POPLIMONT, *La Belgique héraldique. Recueil historique, chronologique, généalogique et biographique complet de toutes les maisons nobles reconnues de la Belgique*, 1, Bruxelles, 1863, p. 328-329 ; ANB, 1851, p. 47 ; P. JANSSENS, L. DUERLOO, *Armorial de la noblesse belge du XVI^e siècle au XX^e siècle*, 1, Bruxelles, 1992, p. 146.

¹⁵⁵ Sur ce tribunal liégeois, son histoire, son organisation et ses compétences, cf. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Les institutions publiques...*, 1, p.364-395.

¹⁵⁶ Sur ce conflit, cf. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 426-428, IDEM, *Liège sous la crose d'un Wittelsbach...*, p. 699-700. Pour connaître les principaux griefs des échevins à l'égard du mémoire du comte d'Erquelines, cf. *Information très-humble présentée le 1^{er} mars 1756 par le grand-mayeur et les échevins de la souveraine justice de Liège, à Messieurs des trois états du pays de Liège et comté de Looz*, s.l., 1756, 20p. in-fol. (X. de THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise contenant les livres imprimés à Liège depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours, les ouvrages publiés en Belgique et à l'étranger, concernant l'histoire de l'ancienne principauté de Liège et de la province actuelle du même nom. Bruges*, 1855, col. 570), annexe 2, p. 12-14, *articles d'impositions criminelles* sur la personne du comte d'Erquelines, s.l.n.d., [Liège, 11.II.1756], imprimé.

¹⁵⁷ AÉL, *Cath., sec., c.c.*, 81, 127^r°, 17.II.1756 ; CP, 2648, mémoire de Bierset, s.l.n.d. [Liège, 27.II.1756], orig. ; *Information très humble présentée le 1^{er} mars 1756...*, annexes, 1, 2, p. 11-12, 12-14, [Liège, 11.II.1756], imprimé.

contre le comte d'Erquelines¹⁵⁸. Au lieu d'obtempérer à l'injonction princière, les échevins entreprirent de rédiger une justification de leur conduite¹⁵⁹ et poussèrent même l'audace jusqu'à en appeler aux XXII, *le conservatoire des libertés juridiques* liégeoises¹⁶⁰. Conscient de la gravité de la situation et profondément outré du procédé, le Chapitre décida d'en référer au prince-évêque pour l'engager à user sans tarder de son autorité principale pour contraindre les « rebelles » à l'obéissance. Grande fut la surprise du cardinal de Bavière à l'annonce de la démarche de ses juges. Une telle attitude était tout à fait inadmissible et ne pouvait perdurer. Aussi leur ordonna-t-il impérativement de révoquer sans délai leur recours et de respecter scrupuleusement les clauses de son mandement *cassatoire*¹⁶¹.

Les échevins n'avaient pas attendu de connaître la réaction du prince-évêque pour aller de l'avant. Résolus, s'ils n'obtenaient pas gain de cause, à recourir aux suprêmes dicastères de l'Empire, ils avaient, dès le 26 février,

¹⁵⁸ AÉL, CP, 2648, mémoire de Bierset, s.l.n.d. [Liège, 27.II.1756], orig. ; 80, 16, 17.II.1756 ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 127^{r°}, 17.II.1756 ; AGR, SÉG, 1209, 304^{r°}, Rougrave à Cobenzl, Liège, 6.III.1756, orig. ; *Information très humble présentée le 1^{er} mars 1756...*, annexe 3, p. 15-16, ordonnance du prince-évêque, Liège, 17.II.1756, imprimé ; *Liste chronologique...*, p. 262, 17.II.1756 ; *Placards liégeois*, 2, p. 133, n° 1639, Liège, 17.II.1756 ; A. LEVERT, *Contribution à l'histoire de la censure des livres à Liège au XVIII^e siècle (1694-1789)*, mémoire de licence en Histoire, Liège, 1977, p. 35.

¹⁵⁹ *Information très humble présentée le 1^{er} mars 1756...* Dans ce mémoire, les échevins se défendaient d'avoir jamais voulu agir criminellement contre une Brochure, par rapport qu'elle contiendrait des principes très essentiels et favorables pour le soutien... de la Souveraineté du pays, mais seulement par rapport aux points injurieux aux juges. À cette justification fut opposée une *Réfutation de l'information très humble présentée le premier mars 1756, par le grand mayeur et les échevins de la souveraine justice de Liège, aux trois états du pays de Liège et comté de Looz*, s.l., 1756, 12 p. in-fol. (X. de THEUX de MONTJARDIN, o. c., col. 570), laquelle tendait à démontrer que les échevins ne cherchaient qu'à se rendre indépendants de l'autorité législative et de se donner une juridiction sans bornes. Cette opinion était partagée par Bierset qui déclarait [...] depuis longtemps les échevins ont si fort haussé leurs droits et juridictions en civile qu'ils veulent pousser le point de la criminalité si avant, qu'enfin le prince et les états veulent y mettre des bornes. AÉL, CP, 3060, Bierset à Schmidt, Liège, 27.II.1756, orig.

¹⁶⁰ AÉL, XXII, 68, 78^{r°-v°}, sentence des XXIII, Liège, 18.II.1756 ; CP, 80, 18.II.1756 ; 2648, mémoire de Bierset s.l.n.d. [Liège, 27.II.1756], orig. ; AGR, SÉG, 1209, 305^{v°-306^{r°}}, Rougrave à Cobenzl, Liège, 6.III.1756, orig. ; AV, NC, 149, 122^{r°-v°}, Oddi à Valenti, Cologne, 22.II.1756, orig. ; *Information très humble présentée le 1^{er} mars 1756...*, annexes 5, 6, p. 17-18, 19-20, déclaration des échevins de Liège, Liège, 18.II.1756, sentence des XXII, Liège, 18.II.1756, imprimés.

¹⁶¹ AÉL, CP, 80, 19, 20, 24, 28.II.6.III.1756 ; Jean-Théodore au Chapitre, Munich, 26.II.1756, copie ; 1187, Jean-Théodore de Bavière au Chapitre, Munich, 26.II.1756, copie ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 128^{r°-v°}, 133^{v°}, 18.II., 6.III.1756 ; 134^{r°}, Jean-Théodore au Chapitre, Munich, 26.II.1756, copie ; CA, 100, Jean-Théodore au Chapitre, Munich, 26.II.1756, copie ; *États*, 15, 3.III.1756 ; 374, 155^{r°-156^{r°}}, proposition du prince-évêque, Liège, 26.II.1756, copie ; 156^{v°-157^{r°}}, 3.III.1756 ; 942, 85^{v°-86^{v°}}, proposition du prince-évêque, Liège, 26.II.1756, orig. ; 87^{r°-v°}, 3.III.1756 ; AGR, SÉG, 1209, 305^{v°-306^{r°}}, Rougrave à Cobenzl, Liège, 6.III.1756, orig. Cette décision fut connue du Chapitre et du Conseil privé dès le 6 mars. Cependant, elle ne fut portée à la connaissance des échevins qu'une semaine plus tard, à la suite d'un un ordre secret du prince-évêque. Selon toute vraisemblance, Jean-Théodore espérait que le facteur temps jouerait en sa faveur et le dispenserait de sévir contre ses juges. AÉL, CP, 80, 6, 13.III.1756.

dépêché une estafette dans la capitale viennoise afin de faire connaître à leur agent leur résolution¹⁶². Le Chapitre n'était pas non plus resté inactif. Averti de la démarche de la Souveraine justice ainsi que de sa détermination à défendre sa cause coûte que coûte, il leur apparut que le meilleur moyen de contrecarrer ses vues était finalement de recourir également à l'empereur. À cette fin, il chargea Jean-Henri Schmidt¹⁶³, le résident de la principauté à Vienne, de mettre tout en œuvre – relations et influences – pour arrêter *les poursuites trop vives des échevins* où, à défaut, pour obtenir la surséance de toute procédure jusqu'à plus ample information¹⁶⁴.

Toute cette agitation¹⁶⁵ n'avait pas manqué de réjouir *les bien-intentionnés*¹⁶⁶. Et pour cause ! Jusqu'alors, leurs tentatives d'amener l'empereur à s'immiscer dans les affaires liégeoises afin de contrer

¹⁶² Dans leur supplique adressée à l'empereur le 11 mars 1756, les échevins, outre leurs doléances à l'égard de l'organisation de la justice criminelle, réclamaient une réformation profonde des institutions judiciaires de la principauté. Leur appel au Conseil aulique fut introduit le 15 mars et leur mémoire informatif délivré le 6 avril. AÉL., CP, 3060, Bierset à Schmidt, Liège, 27.II., 2.III.1756, originaux ; CI, *Inventaire*, n° 1337 (dossier 1226, détruit), le grand-mayeur et les échevins contre le Conseil privé de Liège ; CA, 100, le grand-mayeur et les échevins de Liège contre le Conseil privé, 6 avril 1756 ; AGR, SÉG, 1209, 304r°-305v°, Rougrave à Cobenzl, Liège, 6.III.1756, orig.

¹⁶³ Sur Jean-Henri Schmidt (?), 1700-Vienne, 1769), conseiller agent du prince-évêque de Liège auprès de la cour de Vienne (1746) puis résident (1764), cf. *Gazette de Cologne*, n° 19, vendredi 7 mars 1766, *suppt.*, p. 2 ; I. FAGNANT, *Le Tribunal des XXII et l'Abbé de Saint-Trond devant le Conseil aulique. Contribution à l'étude du règne de Charles-Nicolas d'Oultremont*, Liège, 1967, p. 41-44, 55-56, 152 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 115²²⁹.

¹⁶⁴ Si le Chapitre pouvait compter sur le dévouement et l'entregent du résident liégeois à Vienne, il ne négligea pas pour autant de prier le baron de Bierset – il était chargé depuis 1749 de la correspondance avec la cour impériale – de se rappeler au bon souvenir du comte de Colloredo, vice-chancelier, de lui démontrer tous les dangers que représentait pour Liège et l'Empire la démarche des échevins et de le *supplier avec instance* de mettre un terme à leurs agissements. AÉL., CP, 3060, Bierset à Schmidt, Liège, 2.III.1756, orig. ; Bierset à Colloredo, s.l.n.d. [Liège, 2.III.1756], min. ; AGR, SÉG, 1209, 305v°-306r°, Rougrave à Cobenzl, Liège, 6.III.1756, orig. ; BUL, Ms 1045, *Correspondance Cressener*, Cressener à Fabry, [Cologne], 8.III.1756, orig. ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 181-182 ; IDEM, *Liège sous la crose d'un Wittelsbach...*, p. 700. L'attitude et l'empressement du Chapitre se comprenaient d'autant mieux que les deux ordres laïcs du pays, les États noble et tiers, acceptaient dans cette affaire – esprit de corps ou défiance à l'égard de l'influence cléricale – de servir seulement de médiateur, vu qu'ils n'avaient pas été consultés sur le mandement *cassatoire* du 17 février. En outre, le chef du Chapitre, le grand prévôt, en l'occurrence le comte de Horion, s'était désolidarisé de ses confrères, selon toute vraisemblance à cause de ses liens familiaux. Au dire de Bierset, ce comportement était dû à l'inféodation du grand maître à la France [*Le seul chef de notre corps ne pense pas comme le reste par rapport à son attachement connu*]. AÉL., États, 15, 4.III., 18.VI., 3.VII.1756 ; 374, 157v° ; 4.III.1756 ; 942, 87r°-v°, 4.III.1756 ; CP, 3060, Bierset à Schmidt, Liège, 27.II.1756, orig. ; AGR, SÉG, 1209, 305v°-306r°, Rougrave à Cobenzl, Liège, 6.III.1756, orig.

¹⁶⁵ Voici ce que rapportait le résident français à propos de cette agitation : *Tout est ici comme vous le savez sens dessus dessous. Il y a des confusions dans toutes les têtes come il y en a dans la terre qui y tremble toujours plus ou moins de jours à autre, mais les premières sont plus vives. Voilà le Conseil privé et les échevins aux prises. C'est en petit ce qui se passe entre le Parlement et le Grand conseil. Je voudrais que le prince eut la même autorité que le roi pour faire cesser tout cela pour une bonne foi, mais je crois que sans trop s'embarrasser, cela cessera tout seul. Ces gens-ci sont comme la canaille qui après s'être bien houspillée, se raccommode à la première taverne. Il n'y a que les laisser faire, s'ils ne s'en tiennent pas aux premiers ordres qu'ils recevront et les livrer à leurs propres frénésies ils en seront bientôt las.* OAM, B304, Aubigny à Torri, Liège, 2.III.1756, orig.

l'influence prépondérante de la France, n'avaient nullement rencontré le succès escompté. En effet, les différents procès engagés devant le Conseil aulique étaient toujours en souffrance et ne paraissaient guère devoir connaître, du moins dans l'immédiat, une issue favorable¹⁶⁷. À leurs yeux, ce différend allait offrir à la cour de Vienne une occasion unique d'intervenir. Cette opportunité était particulièrement bienvenue pour contrer l'influence du grand prévôt, le comte Maximilien de Horion¹⁶⁸, le chef de la faction française. Celui-ci s'était avisé par esprit de famille – son frère, en sa qualité de grand-mayeur¹⁶⁹, se trouvait à la tête du tribunal des échevins – de ne pas sévir contre les juges rebelles. Cette prise de position lui avait aliéné la bienveillance de la majeure partie de ses confrères, y compris ses partisans, *tant les esprits étoient irrités*, et avait sérieusement entamé son crédit au sein du Chapitre. Bref, l'Autriche avait, en la circonstance, une occasion inespérée de recouvrer une certaine audience et de rétablir son ascendant sur la principauté de Liège. Malheureusement, la suite des événements se devait de réduire à néant les espoirs des patriotes¹⁷⁰.

Le danger de voir la cour de Vienne intervenir dans les affaires internes de la principauté était trop réel pour oser courir le risque de laisser ce brûlot se prolonger davantage. Et le Conseil privé de s'empresse, le 13 mars, de porter à la connaissance de la Souveraine justice les injonctions émanées du prince-évêque le 26 février. Contre toute attente, ses membres, à

¹⁶⁶ Il s'agit d'une dénomination donnée aux Liégeois *patriotes*, opposés à l'ingérence de la France dans la vie politique de la principauté. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 334³¹⁶, 339³³⁸ ; IDEM, *Liège sous la crosse d'un Wittelsbach...*, p. 764-765, 779, 787-789.

¹⁶⁷ AÉL, CP, 3060, Bierset à Schmidt, Liège, 27.II.1756, orig. ; AGR, SÉG, 1209, 306r°, Rougrave à Cobenzl, Liège, 6.III.1756, orig. Sur ces différents procès portés devant le Conseil aulique, cf. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 232-235.

¹⁶⁸ Sur Maximilien-Henri comte de Horion (Heel, 1694-Colonster, 1759), chanoine de Saint-Lambert (1710), archidiacre de Campine (1725), grand maître et premier ministre de Jean-Théodore de Bavière (1744), abbé commendataire de Mouzon (1745), grand-prévôt de la cathédrale (1748) cf. D. JOZIC, *Les premiers pas...*, BIAL, 116, Liège, 2012, p. 102-104 ; IDEM, *Liège entre guerre et paix...*, p. 21⁷ ; IDEM, *Les débuts de la carrière politique de Jacques-Joseph Fabry (1753-1763) 2^e partie*, BSRVL, 17, Liège, 2015-2016, p. 74-75.

¹⁶⁹ Sur Gérard-Assuère comte de Horion (Heel, 1688-1759), membre de l'État noble de Liège (1714), drossart du comté de Hornes (1724), grand mayeur de Liège (1724), lieutenant voué de Thorn (1731), comte du Saint-Empire (1741), chef de l'État noble (1745), président du Conseil ordinaire (1746) et ministre de conférence (1754), cf. D. JOZIC, *Les premiers pas...*, BIAL, 116, Liège, 2012, p. 74.

¹⁷⁰ AGR, SÉG, 1209, 304r°-306r°, Rougrave à Cobenzl, Liège, 6.III.1756, orig. Ce recours aux suprêmes dicastères de l'Empire constituait un des aspects de la politique d'opposition des *bien-intentionnés*, ainsi qu'en témoigne une missive du résident anglais dans la principauté : *Je suis charmé, écrivait-il, que le Chapitre a déterminé de s'adresser à vienne. Peut-être l'hasard fera mieux pour nous que tous nos projets et que cette cour sera persuadé à la fin des vérités qu'elle n'a pas voulu croire quand 396 [?] l'ont exposé.* BUL, Ms 1045, *Correspondance Cressener*, n° 6, Cressener à Fabry, [Cologne], 8.III.1756, orig.

l'exception du grand-mayeur, refusèrent catégoriquement d'obtempérer aux ordres de leur souverain¹⁷¹. Devant un tel acte d'insubordination aussi inadmissible qu'intolérable, le Chapitre usa de son autorité souveraine pour leur intimier formellement de se soumettre sur le champ, sous peine de sédition¹⁷².

La menace porta ses fruits. Le 15 mars – la défection de leur président ne devait pas être étrangère à leur décision – les échevins acceptèrent enfin, à contre cœur il est vrai, de faire amende honorable et de renoncer à leur recours aux XXII¹⁷³, à la grande satisfaction du parti patriotique¹⁷⁴. Si les instances dirigeantes de la principauté étaient finalement parvenues à réduire la Souveraine justice à l'obéissance, il n'en restait pas moins vrai que l'alerte avait été vive et que la réforme de la procédure et des institutions judiciaires restait entière. Cette réformation était d'autant plus urgente que beaucoup de Liégeois – et ils devenaient de plus en plus nombreux¹⁷⁵ chaque jour – n'hésitaient pas à recourir aux dicastères impériaux, la Chambre impériale à Wetzlar et le Conseil aulique à Vienne, en dépit des privilèges de *non appellando* et de *non evocando* accordés à la principauté par les empereurs¹⁷⁶.

¹⁷¹ Cette fois, la solidarité familiale jouait en sens inverse. L'influence de son frère, le grand prévôt, ayant été grandement affaiblie, suite à sa prise de position en faveur des échevins dans le conflit qui les opposait au Conseil privé, il aurait été particulièrement mal venu pour le grand mayeur de s'entêter dans une affaire qui en définitive relevait davantage d'une question d'amour propre que de principe. AÉL, CP, 80, 13.III.1756.

¹⁷² AÉL, CP, 80, 14.III.1756 ; 1187, Conseil privé aux échevins de Liège, [Liège], 14.III.1756, copie ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 137r^o-v^o, 14.III.1756.

¹⁷³ L'affaire fut évoquée par devant ce tribunal du 18 février au 20 mars 1756. AÉL, XXII, 68, 78r^o-v^o, 80r^o, 81r^o-86v^o, 92r^o, 94v^o, 96v^o-99r^o, 100v^o-102v^o, 112r^o-v^o, 18, 20, 21, 28, 29.II., 1^{er}, 2, 4, 5, 19, 20.III.1756. Les échevins s'efforcèrent par la suite de faire poursuivre et condamner le prélocuteur Lambert-Joseph Leroux, imprimeur du libelle diffamatoire, mais en vain. Selon toute vraisemblance, il s'agit de Lambert-Joseph Leroux qui avait reçu le 23 avril 1744 un privilège exclusif pour la réimpression et la vente de deux ouvrages pieux. AÉL, CP, 80, 20.III.1756 ; M.-F. GÉRARD, *Aspects de l'édition et de la librairie à Liège sous le règne de Charles-Nicolas d'Oultremont (1763-1771)*, mémoire de licence, Liège, 1977-1978, p. 49-50.

¹⁷⁴ En effet, les échevins avaient déclaré, lors de leur soumission, ne pas avoir fait enregistrer à leur greffe l'ordonnance du 11 février 1756 par laquelle ils condamnaient le mémoire du comte d'Erquelines à être brûlé et lacéré. Or, après vérification, il s'était avéré qu'elle l'avait été. Suite à cette découverte, nouvelle humiliation, ils furent contraints de la biffer sous les yeux du secrétaire du Conseil privé. AÉL, CP, 80, 15.III.1756 ; 1187, 15.III.1756, copie ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 137v^o-138v^o, 15.III.1756 ; *Placards liégeois*, 2, p. 134-135, n^o 1642, Liège, 15.III.1756.

¹⁷⁵ *Je vois que les Echevins ont saignez du nez et après tous leur Gasconades ont bifés, qui payera les 22 ? Sluse triomphe et le Conseil Privé en avenir meneront les Echevins à la baguette. Tant mieux, j'en suis charmé. mais que dit 180 [Horion] ? Il a sacrifié les Echevins et j'espère qu'il sera ruiné à jamais avec le Chapitre. Quel rôle jouent 63 et 85 [les deux Rougrave] dans le Chapitre dans cette affaire ? et quelle suite auroit-elle pour eux ? Voilà ce qui m'intéresse. Si le bon Dieu les aime tant que je les aiment, ils seront très très très heureux à présent et en avenir.* BUL, Ms 1045, *Correspondance Cressener*, n^o 7, Cressener à Fabry, [Cologne], 19.III.1756, orig.

¹⁷⁶ Sur la portée de ces deux privilèges, cf. P. HARSIN, *Études critiques...*, 3, p. 155-156.

L'incident suscité par les échevins avait de nouveau mis en lumière le problème des conflits de compétence juridictionnelle qui n'avait du reste cessé de se manifester tout au long de l'histoire du Pays de Liège¹⁷⁷. Cette situation, jointe à l'attitude adoptée par l'opposition patriotique, n'avait fait qu'encourager les appels aux tribunaux impériaux qui d'ailleurs connaissaient depuis plusieurs années déjà une recrudescence aussi fâcheuse que pernicieuse¹⁷⁸.

Le prince-évêque avait bien, le 3 avril 1756, réitéré sa défense de s'adresser à une juridiction étrangère au mépris des privilèges impériaux mais ses sujets n'en avaient eu cure. Malgré l'interdiction princière, ecclésiastiques, nobles et bourgeois n'en continuèrent pas moins à transgresser la loi¹⁷⁹. Un tel état de choses ne pouvait perdurer d'autant que le Conseil ordinaire, tribunal d'appel de la principauté¹⁸⁰, se trouvait également en litige avec la Chambre impériale, à cause des contrevenants liégeois¹⁸¹.

¹⁷⁷ L'étude de Paul Harsin consacrée aux institutions judiciaires de la principauté de Liège sous Érard de La Marck présente un excellent exposé de ces conflits de compétence qui dépasse largement le cadre du règne de ce prélat. P. HARSIN, *Études critiques sur l'histoire de la principauté de Liège, 1477-1795*, 2, *Le règne d'Érard de La Marck, 1505-1538*, Liège, 1955, p. 148-163.

¹⁷⁸ Rien que pour l'année 1754, pas moins de quatorze particuliers avaient contrevenu au privilège impérial de *non appellando*. AËL, *États*, 2399, *Précis de quelques appels interposés à l'Empire en matière de police et autres inappellables en 1754*, orig., min., copie ; recès État noble, 29.XI.1754, copie ; recès État tiers, 29.XI.1754, copie. Sur l'esprit processif et chicanier des Liégeois, cf. É. HÉLIN, *Politique, économie et société à Liège au siècle des Lumières, Le Siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, p. 14.

¹⁷⁹ AËL, *États*, 15, 6, 10.III.1756 ; 374, 159r°, 160v°-161v°, 6, 10.III.1756 ; 942, 96v°-97r°, 102v°-103r°, 11, 12.III.1756 ; *États*, 2399, consultation d'avocats, Liège, 13.III.1756, orig. ; CP, 80, mandement de Jean-Théodore de Bavière, Liège, 3.IV.1756, imprimé ; ROPL, 3-2, p. 311, Liège, 3.IV.1756 ; *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liège de 1684 à 1794*, Bruxelles, 1851, p. 262 ; *Placards liégeois*, 2, p. 136-137, n° 1648, Liège, 3.IV.1756. Ces privilèges avaient été confirmés par Charles VI le 27 juin 1721, entérinés à Wetzlar le 2 juin 1724 et portés à la connaissance des Liégeois le 29 décembre 1727. M.-G. de LOUVREX, *Recueil contenant les édits...*, 1, p. 281 ; ROPL, 3-1, p. 513-515, 604-605 ; *Liste chronologique des édits et ordonnances...*, p. 101 ; *Placards liégeois*, 1, p. 251, 289-290, n°s 746, 861, sentence de la Chambre impériale, Wetzlar, 2.VI.1721, mandement de Georges-Louis de Berghes, Liège, 29.XII.1727.

¹⁸⁰ Sur ce tribunal d'appel, cf. F. HÉNAUX, *Constitution du Pays de Liège. Tableau des institutions politiques, communales, judiciaires et religieuses de cet état en 1789*, Liège, 1858, p.141-143 ; É. PONCELET, *Le Conseil ordinaire, tribunal d'appel de la principauté de Liège*, *Bulletin de la commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, 13, Bruxelles, 1929, p. 133-257 ; P. HARSIN, *Études critiques...*, 2, p. 154-161 ; S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Les institutions publiques...*, 1, p. 427-449.

¹⁸¹ AËL, *États*, 15, 10.III., 13.IV., 29.V., 25.VI.1756 ; 374, 160v°-161v°, 170r°-v°, 173r°, 180v°, 9, 15, 17.III., 5.VI.1756 ; 942, 107r°-108r°, 112v°, 116v°, 118r°, 123r°-124r°, 21, 28.V., 5, 17, 25.VI.1756 ; *États*, 2399, consultation d'avocats, Liège, 13.III., 27.VI.1756, originaux ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 165r°, 23.VI.1756 ; AGR, *SÉG*, 1209, 305v°-306r°, Rougrave à Cobenzl, Liège, 6.III.1756, orig. ; X. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, col. 570.

Pour mettre un terme à l'absurdité de cette situation, les États se résolurent à solliciter l'avis de juristes réputés sur l'interprétation à donner aux édits impériaux. Il ressortit de ces consultations que les privilèges de la principauté en matière de justice, étaient incontestablement *violés tous les jours par des infractions les plus palpables* et que le meilleur moyen de résoudre le problème était de simplifier la procédure à l'égard des transgresseurs afin de la rendre plus expéditive. Mais les solutions proposées par les juristes parurent si alambiquées et si peu satisfaisantes que le projet de réforme fut rejeté. D'ailleurs, à leurs yeux, la solution préconisée ne constituait qu'un pis-aller car dans *les circonstances présentes* – il ne convenait pas, alors que la guerre menaçait de nouveau, de courir le risque de blesser la susceptibilité de *Leurs Majestés Impériales* – il leur paraissait de loin préférable *d'employer la voie de représentation à l'Empire*¹⁸².

Fort de cet avis, il ne restait plus à la Régence qu'à trancher. Elle opta, à la fin juin, pour la voie de la sagesse en faisant sien le point de vue des hommes de lois. Dès lors de s'adresser à l'empereur pour le prier de veiller à la conservation des privilèges juridiques du pays et d'inviter ses consistoires à récuser les appels clandestins, cause trop souvent de désordre et de sédition¹⁸³. Par ailleurs, elle se tourna vers le cardinal de Bavière pour demander de bien vouloir appuyer leur remontrance¹⁸⁴. François Ier¹⁸⁵ ne donna aucune suite à cette requête. Peut-être lui importait-il de maintenir une juridiction d'appel qui lui permettait de conserver un droit de regard sur cette petite terre d'Empire et de mettre aussi un frein à ses velléités d'indépendance. Ce silence aura pour conséquence d'encourager les Liégeois à contrevenir aux ordonnances de

¹⁸² AÉL, *États*, 15, 13.III., 5.VI.1756 ; 374, 164r°, 180v°, 13.III., 5.VI.1756 ; 942, 96v°-97r°, 112v°, 116v°, 11.III., 28.V.1756, lettre convocatoire du prince-évêque, Liège, 5.VI.1756, orig. ; *États*, 2399, consultation des avocats, Liège, 13.III., 27.V., 20.VI. 1756, orig. ; AGR, *SÉG*, 1209, 305v°-306r°, Rougrave à Cobenzl, Liège, 6.III.1756, orig.

¹⁸³ Cette allusion s'expliquait par le fait que l'affaire des marchands et du Magistrat continuait à provoquer des remous dans la capitale de la principauté, essentiellement à cause des lenteurs et de l'indécision du Conseil aulique. AÉL, *CP*, 3060, Bierset à Schmidt, Liège, 27.II.1756, orig. ; *États*, 2399, *écrits touchant les appels à l'Empire*, s.l.n.d. [Liège, 1756], min., copie ; recès des États, 23.VI.1756, copie ; AGR, *SÉG*, 1153, 436r°, Jacquemotte à Cobenzl, Cologne, 23.IX.1756, orig.

¹⁸⁴ AÉL, *États*, 374, 180v°, 5.VI.1756 ; 942, 118v°, 123v°-124r°, 17, 25.VI.1756 ; *États*, 2293, recès des États, 23.VI.1756, copie ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 165r°, 170v°-171r°, 23.VI., 14.VII.1756.

¹⁸⁵ Sur François-Étienne de Lorraine (Nancy, 1708-Innsbruck, 1765), duc de Teschen (1729-1765), grand-duc de Toscane (1737-1765), époux de Marie de Habsbourg (1736), empereur des Romains du 13 septembre 1745 au 18 août 1765, cf. *NDB*, 5, Berlin, 1961, p. 358, notice de B. HEINRICH ; *DBF*, 14, Paris, 1976, col. 1021-1024, notice de Th. de MOREMBERT.

leur souverain. Et de fait, des recours à la Chambre impériale et au Conseil aulique non seulement ne cesseront d'être présentés jusqu'à la fin du règne de Jean-Théodore mais ils se multiplieront même au point d'engorger les tribunaux impériaux jusqu'à la disparition de la principauté¹⁸⁶.

Sur ces entrefaites, le procès mettant aux prises la Souveraine justice et l'officialité¹⁸⁷ au sujet de leurs prérogatives respectives, en souffrance au Conseil aulique depuis près de six ans, ressurgissait à nouveau¹⁸⁸. Les multiples démarches et les plaintes réitérées de Godefroid Wallau¹⁸⁹, l'agent de l'official, paraissaient finalement avoir eu raison de l'apathie du consistoire impérial. Mais si le suprême dicastère se manifesta le 25 juin 1756, ce n'était nullement pour rendre une sentence mais simplement pour enregistrer, comble d'ironie, la demande d'accélération de l'affaire et réclamer de plus amples informations¹⁹⁰.

¹⁸⁶ Sur les huit mille plaintes adressées au Conseil aulique entre 1765 et 1790, la principauté de Liège figurait avec le Mecklembourg et Francfort parmi les trois contingents les plus élevés. J.-F. NOËL, *Le Saint-Empire*, Paris, 1976, p. 105 ; J. RUWET, *Les archives et bibliothèques de Vienne et l'histoire de Belgique*, Commission royale d'histoire, Bruxelles, 1956, p. 2-87, p. 48-53 (Liège).

¹⁸⁷ Sur ce tribunal ecclésiastique, son histoire, son organisation, son personnel et ses compétences, cf. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Les institutions publiques...*, 1, p. 474-510.

¹⁸⁸ Sur ce conflit de compétence, cf. E. GÉRARD, *La politique extérieure de Georges-Louis de Berghes (1724-1743)*, *AHL*, 32, Liège, 2002, p. 298-303 ; D. JOZIC, *L'élection et l'avènement de Jean-Théodore de Bavière au trône de Saint-Lambert (1743-1744)*, *BIAL*, 114, Liège, 2010, p. 226-228 ; IDEM, *Liège entre guerre et paix...*, p. 22-23, 234-235 ; AËL, *CA*, 104, conflit entre les échevins de Liège et l'official, 1750-1756 ; J. DARIS, *Histoire...*, 1, p. 193-195. Pour connaître l'origine et l'évolution de cet antagonisme plus que séculaire, cf. F. HÉNAUX, *o. c.*, p. 152-153 ; F. BROUWERS, *Histoire des principaux débats relatifs à la juridiction de l'official de Liège au cours de la période moderne (16^e-17^e-18^e siècles)*, 242 p. in-4^o, s.l.n.d. ; P. HARSIN, *Études critiques...*, 2, p. 261-264.

¹⁸⁹ Gottfried von Wallau (?-Vienne, 1791), était agent auprès du Conseil aulique, chargé des intérêts de plusieurs principautés : Baden-Baden (1753-1771), Ellwangen 1765-1772), Fulda (1764-1772), Hohenhole (1765-1772), Salzbourg (1752-1770), Stavelot (1765-1772) et Worms (1765-1767). Entré au service du Chapitre de Saint-Lambert le 8 mai 1754, grâce à la recommandation de Gérard de Brée, *sous lequel il a travaillé pendant 8 ans à son entière satisfaction*, il fut appelé à représenter la principauté auprès du dicastère impérial de 1758 à 1770. L'année suivante, il passa au service de l'électeur de Bavière qui le nomma son conseiller intime. Il épousa à Vienne Joséphe-Hélène de l'Eau (Deleau) dont il eut deux filles. Anobli le 14 septembre 1745, il fut créé baron le 25 septembre 1790. Il décéda dans la capitale habsbourgeoise en 1791. AËL, *Cath., sec., c.c.*, 80, 241v^o, 8.V.1754 ; *Neues Genealogisch-Schematisches Reichs-und Staats-Hand-Buch vor das Jahr MDCCLX*, Francfort sur le Main, 1762, p. 353, *Idem*, MDCCLXII, p. 31 ; *Churbayerischer-Hof-und Staats-Kalender für das gemeine Jahr 1770*, Munich, 1770, p. 84 ; *Gazette de Liège*, n^o 112, lundi, 31.XII.1764, p. 3 ; J. SIEBMACHERS, *Grosses and allgemeines Wappenbuch : der Adel des Königreichs Bayern*, 2^e, Nuremberg, 1854, p. 190 ; G. FERCHL, *Bayerisches Behörden und Beamte 1550-1804, Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte*, 53^e, Munich, 1910, p. 438, 453 ; 64, Munich, 1925, p. 71 ; F. HAUSMANN, *Repertorium...*, 2, p. 4, 213, 360 ; O.-F. WINTER, *o. c.*, 3, p. 9, 22, 105, 149, 206, 391, 447, 476 ; I. FAGNANT, *o. c.*, p. 46, 46^b ; *Joachim Ferdinand von Schidenhofen, ein Freund der Mozarts ; die Tagebücher des Salzburger Horathes*, Bock, 2006, p. 97 ; S. SOLTERBECK, *Blaues Blut und rote Zahlen, Westfälischer Adel im Konkurs 1700-1815*, Münster, 2018, p. 112.

¹⁹⁰ AËL, *CA*, 104, pièces n^{os} 9, 10, suppliques de Wallau au Conseil aulique, [Vienne, 8.VIII.1754, 18.IV.1756], originaux ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 194v^o, 18.IX.1756.

Cette nouvelle avait réjoui les échevins qui s’efforçaient de tirer parti de la lenteur procédurière du dicastère pour engager le prince-évêque à entreprendre une profonde réforme des institutions judiciaires du pays. Mais, une fois encore, ils virent leurs espoirs déçus. En effet, si les deux ordres laïcs – l’État noble et l’État tiers – étaient plus que favorables à la réalisation d’un tel projet, l’opposition résolue de l’État primaire, porte-parole du clergé, en avait jusqu’à présent toujours rendu l’exécution impossible¹⁹¹. Le rappel de ce contentieux eut finalement comme conséquence, à cause du désappointement éprouvé par la Souveraine justice, de raviver et de renforcer sa rancœur ainsi que d’ajouter à l’embrouillamini juridique que connaissait la principauté. L’affaire Marchot allait encore singulièrement aggraver ce malaise et cette confusion.

La querelle était ancienne – elle remontait à 1747 – et avait eu pour cadre la capitale de l’antique Thudinie : Thuin¹⁹². Le point de départ du conflit résidait dans la nomination d’un nouveau receveur des finances. Ce choix, drame de l’envie, avait été à l’origine de graves affrontements et de nombreux mouvements séditieux au point, circonstance extrêmement inquiétante, de déboucher sur l’établissement, le 2 février 1747, d’un autre Magistrat – véritable contre-pouvoir – à la tête duquel s’était précisément retrouvé un des membres de la famille Marchot¹⁹³. À l’approche de la rénovation magistrale, les édiles légalement en place, effrayés par la violence des nouveaux venus, demandèrent au prince-évêque la prorogation de leur mandat. Le souverain accéda à leur requête mais les dissidents n’en eurent cure et restèrent en poste malgré l’ordre princier. Devant une telle atteinte à son autorité, Jean-Théodore cassa

¹⁹¹ J. DARIS, *Histoire...*, 1, p. 195 ; F. BROUWERS, *o. c.*, p. 181-182.

¹⁹² Thuin, commune belge, située au cœur de la Thudinie, arrondissement de Thuin, province de Hainaut, jouxtant les communes de Beaumont et de Fontaine-l’Évêque. *Communes belges...*, 2, Wallonie, p. 1455-1458. Sur cette « bonne ville » wallonne, cf. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Les institutions publiques...*, 2, p. 1116-1128.

¹⁹³ Il s’agit de Lambert-Joseph Marchot, déjà échevin depuis le 6 juin 1736. La parentèle des Marchot comprenait en son sein, outre plusieurs notaires, à savoir François (1688-1689), Simon (1703-1728), Jean-Louis (1719-1764), François-Théodore (1725-1742), Lambert-Joseph (1730), Antoine (1734), Jean (1758-1786), trois échevins, Lambert-Joseph (1736), Jean-Louis (1717-1753) et Lambert (1767-1768) ainsi qu’un mayeur, Jean-Louis (1724-1732). AÉL, *Officialité*, 132, 5r°, 10v°, 64r°, 89r°, 98v°, 18.IV.1716, 30.VI.1717, 17.X.1725, 8, 10.VII.1730, 4.II.1734 ; *Notaires, G. Debleret*, 19.XII.1767, 16.I.1768 ; *M. Rongier*, 17.IV.1753 ; L. LAHAYE, *Analyse des actes contenus dans le registre du Scel des Grâces. II. Règnes de Joseph-Clément de Bavière et de Georges-Louis de Berghes (1702-1774)*, p. 131, 165, 7.XI.1724, 22.XI.1732 ; *III. Règnes de Jean-Théodore de Bavière, de Charles-Nicolas d’Oultremont, de François-Charles de Velbruck, de Constantin-François de Hoensbroeck et de François-Antoine de Méan*, p. 88, 28.XI.1755 ; L. HONORÉ, *Inventaire des archives des anciens arrondissements judiciaires de Charleroi et de Mons, 1609-1969*, Bruxelles, 2016.

le Magistrat rebelle. Loin de se soumettre, les séditieux continuèrent d'attiser les passions et de fomenter des troubles. Irrité par un tel acte d'insubordination, le cardinal de Bavière décida de dépêcher sur place un détachement de cinquante hommes et de promulguer un règlement réorganisant la police de la ville¹⁹⁴. Ces mesures énergiques apaisèrent les esprits et ramenèrent le calme.

Cette quiétude devait durer un peu plus de cinq ans. Au printemps 1753, Simon Marchot¹⁹⁵, profondément mortifié par l'humiliation de son frère, un des bourgmestres déchus, se résolut à frapper un grand coup. Il n'hésita pas, tant étaient grandes sa rancœur et sa soif de vengeance, à accuser, en prenant soin de garder l'anonymat, le Magistrat régent de concussion, de dilapidation, d'exaction, de prévarication, de vol et même de tyrannie. Bref, à présenter de ses édiles un portrait pour le moins peu édifiant et à réclamer de l'autorité princière une enquête minutieuse sur leur gestion financière. Malgré tous ses efforts pour tenter de démontrer l'ineptie et surtout la fausseté de ces accusations, la régence thudinoise ne parvint pas, à son grand dam, à dissuader le prince de prêter foi à ces attaques. Le souverain, intimement convaincu du bien-fondé de ces accusations, intima au Magistrat, à sa grande consternation, de donner parution à son mandement sous peine pour ses membres d'être suspendus et poursuivis criminellement. Face à une injonction, aussi menaçante que péremptoire, force fut aux édiles de s'incliner et de soumettre leurs comptes à la vérification du Conseil privé¹⁹⁶.

Si sur le moment même, le Magistrat thudinois n'eut que des présomptions néanmoins sérieuses sur l'identité du délateur, il eut tôt fait d'avoir la conviction que le coupable n'était autre que Simon Marchot. Fort de cette assurance, d'ailleurs étayée par un faisceau de preuves, il entreprit

¹⁹⁴ M.-G. de LOUVREX, *Recueil contenant les édits et règlements fait par le Pais de Liège et comté de Looz ; par les évêques et princes tant en matière de police que de justice, le privilèges accordés par les empereurs au même pais et autres terres dépendantes de l'église de Liège, les concordats et traités faits avec les puissances voisines et ceux faits entre l'évêque et prince et les états et autres membres du dit pais*, Liège, 1752, 4, p. 3 ; *Liste chronologique...*, p. 228, Liège, 10.I.1748.

¹⁹⁵ Il peut s'agir de Simon-Antoine Marchot, fils de Jacques et de Gertrude Denoville, né à Thuin, paroisse N.-D. d'el Vaulx, le 26 novembre 1710 et immatriculé comme notaire auprès de l'Officialité de Liège le 4 février 1734. AEM, *RP, Thuin, N.-D. d'el Vaulx, naissances* ; AEL, *Officialité*, 132, 98v°, 4.II.1734.

¹⁹⁶ Devant la gravité de la menace et la dureté de la décision, *le Magistrat et la généralité des Chambres de la Ville de Thuin* interjetèrent appel au Conseil aulique. Mémoire de P.-F. Jehu en faveur du magistrat de Thuin, 1756, p. 8-9 ; J. RUWET, *o. c.*, p. 80, Magistrat de Thuin contre le prince-évêque de Liège, 1754-1756 ; A. GOSSERIES, *Un conflit entre le prince-évêque de Liège et la ville de Thuin au XVIII^e siècle*, ACAM, 34, Mons, 1904-1905, p. 323, 333, 338.

en juin 1755 de le faire citer devant la Souveraine justice de Liège. Mais Marchot n'était pas homme à se laisser impressionner. En juriste avisé – il remplissait l'office d'échevin dans sa ville – il trouva une parade en obtenant du Conseil privé, sous prétexte de prouver la véracité de ses accusations, l'autorisation de recueillir *l'avis et [le] sentiment de tous les Bourgeois* au sujet des plaintes *touchant le gouvernement de la Ville, l'administration de ses deniers et les procédures dans lesquelles elle étoit engagée*. La manœuvre réussit pleinement. Malheureusement, trop sûr de lui, Simon Marchot commit la double erreur de vouloir orienter l'enquête et surtout de solliciter l'opinion d'une *quantité considérable d'Habitans non Bourgeois*, communément appelés *Maswirs*.

Un aussi évident mépris des privilèges et des franchises de la ville, allié à une aussi invraisemblable duplicité, détermina l'édilité thudioise à recourir aux XXII¹⁹⁷. Mais à sa grande stupéfaction, le jugement que rendit le tribunal le 5 mai 1756 était tout en sa défaveur. Outrée par le contenu de la sentence, à juste titre d'ailleurs car elle jetait la suspicion sur sa gestion, elle décida d'interjeter appel aux États-réviseurs des XXII¹⁹⁸ où elle obtint enfin gain de cause le 21 juillet. À l'annonce de cette nouvelle, Lambert Marchot¹⁹⁹ s'empressa de récuser le verdict pour cause de nullité sous prétexte qu'alors juges réviseurs, le Tribunal avait retenu la cause par devant lui²⁰⁰. En posant ce problème de compétence, les Marchot donnaient une fois de plus naissance à un nouveau conflit de juridiction.

¹⁹⁷ Sur le Tribunal des XXII (1343-1794), parangon des libertés liégeoises, son histoire, son organisation, son personnel, ses compétences, cf. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J-L. KUPPER, *Les institutions publiques...*, 1, p. 511-557. Dix habitants de Thuin furent attraités devant les XXII : sept *Maswirs*, un étranger, dénommé Thomas, et deux bourgeois, Marc-Antoine Fagot et Lambert Marchot. Mémoire de P. -F. Jehu en faveur du magistrat de Thuin, 1756, p. 11-13.

¹⁹⁸ Sur les *Réviseurs des XXII* (1487-1794), organe d'appel des sentences du Tribunal des XXII, son organisation, ses compétences, sa procédure, cf. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J-L. KUPPER, *Les institutions publiques...*, 1, p. 558-564.

¹⁹⁹ Il s'agit soit de Lambert-Joseph Marchot, fils de Jacques et de Gertrude Denoville, né à Thuin le 27 février 1704, reçu notaire auprès de l'Officialité de Liège le 8 juillet 1730 et nommé échevin de Thuin le 6 octobre 1736 qui épousa dans sa ville natale, le 29 octobre 1730, Isabelle Carlier ou de Lambert-Joseph Marchot, fils de François-Théodore et de Marie-Françoise Denken, né à Thuin le 3 septembre 1726, cité comme échevin de Thuin en 1767-1768 et décédé dans sa ville natale le 5 mars 1777. AÉM, RP, *Thuin, N-D d'el Vaulx, naissances, mariages, décès* ; AÉL, *Officialité*, 132, 89^r, 8, 10.VII.1730 ; *Notaires, G. Debleret*, 19.XII.1767, 16.I.1768 ; L. LAHAYE, *Analyses des actes...*, II, p. 185. Si Lambert Marchot se trouva cité devant les XXII, alors que son frère Simon avait été le principal instigateur de toute cette affaire, ce fut parce qu'il était une des trois personnes, avec les dénommés Thomas et Marc-Antoine Fagot, à solliciter l'avis de ses concitoyens sur les qualités de l'administration et de la gestion de la bonne ville par le magistrat en place. C'est pourquoi, il convient de parler de l'affaire Marchot et non de l'affaire Lambert ou Simon Marchot. Mémoire de P. -F. Jehu en faveur du magistrat de Thuin, 1756, p. 13.

Les XXII, ne pouvant tolérer *un attentat aussi énorme et criant*, décidèrent de déférer le différend à l'arbitrage des États, tout comme d'ailleurs les Réviseurs outrés d'une telle outrecuidance. L'affaire fut portée à la connaissance des trois ordres du pays dans le courant de la première semaine de septembre. La question était à la fois délicate et embarrassante. En effet, il importait dans les circonstances actuelles d'éviter non seulement toute précipitation et tout esprit partisan mais surtout d'obtenir des trois corps *une résolution uniforme* afin de ne pas se lancer dans d'interminables querelles byzantines, susceptibles de raviver les rancœurs à peine éteintes. C'est pourquoi les États mirent plus de cinq mois avant de rendre leur sentence qui finalement en reconnaissant le principe de nullité – les États-réviseurs ne pouvaient évoquer ni retenir aucune cause par devant eux – entérinaient la thèse des XXII et la défense de Lambert Marchot par voie de conséquence. Le conflit se terminait par un constat d'incompétence au détriment de la haute cour d'appel liégeoise²⁰¹.

Si Simon Marchot était parvenu à se dérober une première fois à l'inquisition des échevins de Liège, force lui fut de comparaître à la fin de l'année de 1755. Cette comparution l'inquiétait grandement car il n'avait pas hésité – fanfaronnade ou inconscience – à récuser les souverains juges pour défaut de compétence et n'ignorait pas qu'il ne devait guère s'attendre à la moindre indulgence de leur part. Ses craintes s'avèrent pleinement fondées. À peine eut-il paru à la première audience qu'il fut suspendu de son office de prélocuteur. Conscient de la gravité de sa

²⁰⁰ Tous les renseignements relatifs à l'historique de l'affaire Marchot sont tirés de trois mémoires dus à la plume de P.-F. Jehu, à savoir *Mémoire du magistrat de la ville de Thuin contre Lambert Marchot*, s.l., in-fol., 1756, (X. de THEUX DE MONTJARDIN, o. c., col. 570-571), *Récapitulation résolutive du record, ou sommaire des motifs des seigneurs Vingt-Deux, pour les bourgeois-maîtres et magistrat de la ville de Thuin, contre Lambert Marchot et autres particuliers*, s.l., 1756, 110 p. in-fol. (X. de THEUX DE MONTJARDIN, o. c., col. 571) et *Messieurs, Les bourgeois-maîtres et magistrat de la ville de Thuin qui n'ont rien à se reprocher; etc.*, s.l., 1756, 21p. in-fol. (X. de THEUX DE MONTJARDIN, o. c., col. 571). Ce factum constitue d'ailleurs un abrégé du premier. Ces documents sont conservés à la bibliothèque de l'Université de Liège (XXIII 36.8, n^{os} 8, 9, 10).

²⁰¹ AÉL, XXII, 106, 55r^o-v^o, 56v^o, 58v^o, 21, 25, 27.VII.1756, 9.II.1757 ; CP, 198, *Remontrance très humble à Messeigneurs les trois-états du pays de Liège et comté de Looz, pour le tribunal des Vingt-Deux contre les seigneurs députés et réviseurs de S. S. E. et de ses États*, s.l. [Liège] s.d. [juillet 1756], 16 p. in-fol., imprimé [fonds U. Capitaine, n^o 2354] ; mémoire des Réviseurs des XXII adressé aux États, s.l. [Liège], 2.IX.1756, copie ; recès État primaire, 18.IX.1756, copie ; *résolution touchant le différend entre les Seigneurs Réviseurs et Messieurs les Vingt-Deux*, s.l., 8.II.1757, min. ; *États*, 15, 18.IX.1756 ; 374, 190v^o-191r^o, 191v^o-194v^o, 4, 9.IX.1756 ; 942, 124r^o-v^o, 128r^o-v^o, 131r^o, 168v^o, lettre convocatoire du prince-évêque, Liège, 2.VIII, 4, 9.IX.1756, 11.II.1757, originaux ; F. HÉNAUX, o. c., p. 992.

situation ainsi que de la rivalité qui opposait le tribunal laïc aux autorités spirituelles de la principauté, il se risqua à jouer de cet antagonisme pour essayer de se soustraire à la justice de la haute cour liégeoise²⁰².

À cette fin, il adressa au Chapitre une supplique afin *d'être jugé par des commissaires* en vue d'obtenir sa réhabilitation. Bien lui en prit. L'assemblée capitulaire, trop heureuse de saisir l'occasion qui s'offrait à elle de rabattre la morgue des échevins et de s'opposer à nouveau à leurs vues, accueillit la requête avec *les plus favorables égards* et alla même non seulement jusqu'à prier le prince-évêque de soutenir la cause du prélocuteur déchu mais aussi à plaider sa grâce. Jean-Théodore, selon toute vraisemblance, las de ces interminables querelles juridictionnelles et aussi profondément irrité par la récente conduite de son tribunal séculier, acquiesça à la demande de son Chapitre et enjoignit à ses juges de déférer la cause à la connaissance du Conseil privé²⁰³.

Grand fut l'émoi des échevins à l'annonce de cette nouvelle mais ils ne se laissèrent pas abattre pour autant. Ils s'empressèrent d'adresser au cardinal de Bavière ainsi qu'à chacun des trois États un mémoire par lequel ils entreprenaient de défendre leurs prérogatives et de justifier leur attitude. Si dans le factum remis au Chapitre, ils soutenaient le principe de l'abandon par le prince de toutes compétences en matière criminelle au point de n'être plus en droit de leur demander raison de leur jugement²⁰⁴. Par ailleurs, dans leur adresse aux deux ordres laïcs du pays, ils ne manquèrent pas de dénoncer les attentats commis par l'officialité contre leurs prérogatives ainsi que le danger d'une éventuelle subordination au Conseil privé, érigé en véritable cour d'appel. En effet, ce bouleversement risquait non seulement de discréditer grandement la Souveraine justice aux yeux de l'opinion mais aussi, conséquence beaucoup plus dramatique, d'amener les tribunaux impériaux à arguer de ce précédent pour s'arroger la connaissance des causes pénales dans la principauté. C'est pour toutes ces raisons que les échevins se refusèrent à exposer les motifs de leur sentence au Conseil privé²⁰⁵.

²⁰² AÉL, CP, 80, 9.II.1756 ; Cath., sec., c.c., 81, 146v°-147r°, 6.IV.1756 ; *Récapitulation résolutive*..., p. 19 ; mémoire de P.-F. Jehu en faveur du magistrat de Thuin, 1756, p. 9.

²⁰³ Le Chapitre écrivit une lettre au prince-évêque le 22 mai 1756 à laquelle le prélat répondit le 8 juillet suivant. AÉL, Cath., sec., c.c., 81, 146v°-147r°, 171v°-172r°, 6.IV., 17.VI.1756 ; OAM, B304, Chestret à Torri, Liège, 4.IX.1756, orig.

²⁰⁴ AÉL, Cath., sec., c.c., 81, 185v°, 186r°-v°, 2.IX.1756 ; OAM, B304, Chestret à Torri, 4.IX.1756, orig.

L'État noble et l'État tiers s'empressèrent de soutenir le point de vue de la haute cour²⁰⁶ et d'appuyer ses revendications. En revanche, le Chapitre et le Conseil privé récusèrent non seulement *cette prétention d'indépendance imaginaire* mais s'indignaient aussi d'une telle impertinence. En effet, leur intention n'avait jamais été *d'établir une instance nouvelle, ni de faire porter une nouvelle sentence contraire à l'inaépellabilité des causes criminelles* mais simplement de vérifier, si au cours de la procédure, il ne s'était pas commis d'abus et surtout si Marchot était gracieable. Et de prier le prince-évêque de ne pas *se laisser surprendre et de réduire les juges récalcitrants à l'obéissance*²⁰⁷. Ainsi la tentative des échevins de s'imposer s'achevait dans la confusion la plus totale.

En fin de compte, l'imbroglia juridique de l'année 1756 montrait de manière exemplaire combien étaient inévitables les conflits entre des juridictions parallèles et combien était malaisée la coexistence de tribunaux imbus de leurs prérogatives et jaloux de leur autonomie tout comme d'ailleurs l'extrême impuissance d'un prince-évêque à imposer à ses sujets une réforme profonde de la justice face à l'opposition plus qu'obstinée du Chapitre.

²⁰⁵ AÉL, CP, 1187, supplique des échevins de Liège adressée à l'État noble, [Liège], 2.IX.1756, orig ; 374, 186r°, 191v°, 194v°, 4, 9.IX.1756, supplique des échevins de Liège adressée à l'État noble, [Liège], 2.IX.1756, copie ; 942, 128r°, 131v°-133v°, 4, 9.IX.1756, supplique des échevins de Liège adressée à l'État tiers, [Liège], 2.IX.1756, orig ; OAM, B304, Chestret à Torri, Liège, 4.IX.1756, orig. Le résident français écrivait à propos de ces nouveaux conflits juridictionnels : *Tout est d'ailleurs ici en combustion. Les tribunaux se plaignent et se visent réciproquement les uns contre les autres et, dans chacun d'eux, il y a différents partis, toujours prêt à se prendre aux cheveux. Personne n'en impose ici à personne, n'a le droit de le faire, même si le prince y étoit. Il est fâcheux et presque impraticable de traiter avec pareils gens.* AAÉ, Liège, 50, 312r°, Aubigny à Rouillé, Liège, 3.IX.1756, orig.

²⁰⁶ AÉL, États, 374, 191v°, 4.IX.1756 ; 942, 128r°, 4.IX.1756 ; CP, 1187, recès État noble, État tiers, 4.IX.1756, copies.

²⁰⁷ AÉL, Cath., sec., c.c., 81, 192v°-194v°, 18.IX.1756 ; OAM, B304, Chestret à Torri, Liège, 4.IX.1756, orig. PS : *J'ay si bien recommandé l'affaire de Thuin que j'espère qu'ils seront mis grandement à la raison. J'ay en général recommandé aussi qu'on ne pretta plus si facilement les oreilles à toutes les illusions et recours qu'on prenoit si facilement icy des suiets rebelles et que cela étoit d'autant plus nécessaires dans un état aussi inquiet que celui de Liege où on cherchoit toujours à confondre les privilèges avec la mauvaise volonté d'obéir à l'autorité légitime. Je prierois Votre Excellence de ne pas dire à quoi sont les affaires de Thuin puisqu'ils ont des protecteurs qui pourroient me faire quelques niches.* AÉL, CP, 2654 Velbruck à Breidbach (confidentielle), Vienne, 15.I.1758, orig.

ANNEXE

**Lettre du comte d'Argenteau, chanoine de Saint-Lambert,
à Botta-Adorno**

Votre Excellence sera informée que le tresonsier baron de Selis, membre de la chambre des comptes est venu hier soir me confier que le baron de milendonck avoit cédé ou vendu au roy de prusse ses droits et actions qu'il avoit sur le Comté de hornes dont il y a proces à wetzelaer, et que ledit baron ou autheurs n'ont pas eu la force de pousser contre la principauté de liège. J'avois informé les ministres respectives avant votre Excellence de ce qui s'étoit passé, et donné mes petits avis : mais je n'ais jamais eu le bonheur d'être ecouté. Mr de crumpipen connoit ma vie, et ma conduite, et peut rendre justice à ma droiture, fidelité et façon de penser desinterressement n'ayant jamais eu pour objet que la gloire de la tres auguste maison, S.A.R. en doit meme etre plus que persuadée, et si on avoit suivi mes petits conseils, on auroit bien fait des bonnes choses qu'on a négligé ; cette acquisition du comté de hornes étoit une objet de la dernière consequence, et comme je l'ais dit et repeté hier au baron de Selis, il n'y aura autre ressource au payès de liège, et aux puissances voisinnes pour eloigner ce roy de prusse de telle acquisition, que de faire valoir; la descente du prince de hornes de ligne masculinne des anciens comtes ou sgrs de hornes cadets des comtes de looz, attendu que le proces roule sur la devolution du fief comme caduc et que le baron de milendonck repond qu'il ne peut eschoir de caducité en cet fief, attendu qu'il est passé a la maison de momorenci par la fille de jacques de hornes et a fait souche aux [illisible] nonobstant cette circonstance la sale de curange juge du comté de looz, duquel le comté de hornes releve, a jugé ledit comte de hornes estre devenu fief caduc.

AGR, SÉG, 1034, 363r°-v°, Liège, 3.V.1752, orig.

LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN À LIÈGE AU XIX^e SIÈCLE (1804-1877) : DES ACTEURS, DES PROJETS, UN CHANTIER

par Antoine BAUDRY¹

Élegant vaisseau de pierres toisant fièrement la Cité ardente du haut de son promontoire, l'ancienne collégiale Saint-Martin est un chef-d'œuvre du patrimoine architectural liégeois (fig. 1-2). Fondée peu avant 965 par l'évêque Éracle qui souhaitait à l'origine en faire sa cathédrale², l'église est réédifiée plusieurs fois au fil du temps³. Elle comprend aujourd'hui une imposante tour occidentale érigée au XIV^e siècle ainsi qu'une nef, un transept et un chœur remontant au XVI^e siècle⁴. Au XVIII^e siècle, son intérieur est doté d'une nouvelle décoration qui disparaît en grande partie au siècle suivant⁵. Réquisitionnée par les révolutionnaires français, Saint-Martin est transformée en écuries, saccagée et pillée⁶. Après le Concordat de 1801-1802, elle est rendue au culte et progressivement restaurée, d'abord par les soins exclusifs de la fabrique sous les régimes français et hollandais, ensuite, à partir de 1839, avec le concours de différentes administrations belges et sous l'égide de plusieurs architectes. Pendant près d'un siècle, le monument est stabilisé et fait l'objet de nombreux ajouts et transformations visant à unifier et magnifier ses

¹ Doctorant en histoire, histoire de l'art et archéologie, Université de Liège. Faculté d'Architecture site Outremeuse, Bât. E.1, boulevard de la Constitution 41, 4020 Liège ; antoine.baudry@uliege.be. Pour leur aide précieuse, nous tenons à remercier Charline Piscart, Monique Merland et Martine Rowier, de même que l'Institut royal du Patrimoine artistique, le Musée Wittert – Collections artistiques de l'Université de Liège, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, le Musée de la Vie wallonne à Liège et la paroisse de Saint-Martin.

² Jean-Louis KUPPER, *Les origines de la collégiale Saint-Martin*, dans Marylène LAFFINEUR-CRÉPIN (dir.), *Saint-Martin. Mémoire de Liège*, Allieur, 1990, p. 15-22.

³ Robert IKER, *Les fouilles dans la tour de la basilique Saint-Martin à Liège*, dans *Activités 79 du SOS Fouilles*, t. 1, Bruxelles, 1980, p. 102-113.

⁴ Pierre PAQUET, *L'architecture*, dans Marylène LAFFINEUR-CRÉPIN (dir.), *op. cit.*, p. 123-130.

⁵ Berthe LHOIST-COLMAN, *Aménagements à la collégiale Saint-Martin à Liège au XVIII^e siècle*, dans *Bulletin de la Société royale du Vieux-Liège*, t. 10, n° 216, 1982, p. 141-154.

⁶ Cf. dans cet article *Chute et redressement (fin du XVIII^e siècle-1839)*, p. 152.



Fig. 1 – L'église Saint-Martin. Cette physionomie a légèrement évolué à la suite des interventions de Fernand Lohest et Camille Bourgault au XX^e siècle.

Photographie anonyme, vers 1917-1918.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B019373).



Fig. 2 – Le chevet de l'église. La physionomie de cette partie de l'édifice n'a que peu évolué depuis les interventions de Jean-Charles Delsaux au XIX^e siècle.

Photographie anonyme, 1942.

© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché A026413).

lignes gothiques⁷. Restauré à plusieurs reprises dans la seconde moitié du XX^e siècle, sa physionomie générale demeure inchangée depuis la fin de l’entre-deux-guerres⁸.

Le présent article se focalise sur la genèse, l’évolution et le suivi du projet de restauration de l’église, depuis les premières expertises du bâti réalisées en 1839 jusqu’à l’achèvement du collatéral nord de la nef en 1877, période bien documentée au cours de laquelle se succèdent les architectes Jean-Charles Delsaux, Évariste Halkin et son fils Eugène Halkin⁹. En effet, si l’histoire générale de ces restaurations est balisée par diverses contributions, force est de constater qu’une approche faisant la part belle au projet architectural « au long cours » demeure encore marginale, aussi bien à l’échelle du site qu’à celle de la Belgique (cf. *historiographie et sources*). Cet article poursuit donc un double objectif. D’une part, comprendre les stratégies d’intervention des architectes-restaurateurs au regard de l’état sanitaire du bâti et de l’évolution du chantier de restauration. À cette fin sont notamment reproduits *in extenso* des extraits d’expertises, de constats de bâti, de critiques ou de projets qui, par ailleurs, sont également susceptibles d’attirer l’attention des médiévistes. D’autre part, démontrer qu’une restauration à cette époque n’est pas le pur produit d’un auteur de projet, comme le laisse trop souvent croire la littérature, mais bien le fruit d’un travail essentiellement collectif et collaboratif. Cette démarche, nous l’espérons, permettra d’affiner l’histoire de l’église et de sa perception au XIX^e siècle, tout en proposant de nouvelles pistes de réflexion pour l’histoire de la restauration architecturale en Belgique¹⁰.

⁷ Consulter en priorité Flavio DI CAMPLI, *Jean-Charles Delsaux (1821-1893). Architecte provincial*, Herstal, 1988, p. 52-59, (Documents herstaliens, 8) ; Flavio DI CAMPLI, *Cent ans de restauration*, dans Marylène LAFFINEUR-CRÉPIN (dir.), *op. cit.*, p. 259-270 ; Flavio DI CAMPLI, *Le mobilier néo-gothique de la basilique Saint-Martin*, dans *Idem*, p. 271-274 ; Régine RÉMON, *Les peintures murales du chœur*, dans *Idem*, p. 275-278.

⁸ *Le Patrimoine monumental de la Belgique*, t. 3, Liège, 1974, p. 221-225. L’église a notamment été restaurée durant la seconde moitié du XX^e siècle par les architectes Jean Francotte et Jean-Louis Joris.

⁹ Flavio DI CAMPLI, *op. cit.*, 1990a, p. 259-261.

¹⁰ Ce travail s’inscrit dans le cadre d’une recherche doctorale menée à l’Université de Liège sous l’égide de Claudine Houbart et Mathieu Piavaux.

HISTORIOGRAPHIE ET SOURCES

L'église Saint-Martin n'a jamais laissé chercheurs et érudits indifférents, favorisée en cela par une armada de caractéristiques intrinsèques légitimant plus que de raison son statut administratif de patrimoine exceptionnel de Wallonie¹¹. De ce fait, nombreux sont les auteurs à s'être penchés au chevet de la vieille dame pour mettre en exergue son histoire millénaire, mais seuls quelques-uns se sont intéressés à ses restaurations.

Les premières études approfondies et rétrospectives sur les restaurations du XIX^e siècle apparaissent au lendemain de la Première Guerre mondiale. La plupart d'entre elles sont alors dédiées à des édifices sinistrés durant le conflit et sont réalisées avec un objectif idéologique précis, celui de nourrir les projets de restauration contemporains alors soumis à de vives discussions. De ce fait, elles ne se focalisent que sur le travail des architectes avec, en contrepoint, la quête d'une meilleure connaissance du bâti ancien ; leurs propos évoluent de la neutralité bienveillante à la critique particulièrement incisive selon les auteurs et leur position partisane¹². Mais débarrassée de son filtre idéologique, la littérature de l'entre-deux-guerres réserve d'agréables surprises, parmi lesquelles figure la monographie de l'église Saint-Martin publiée par le curé de Lamine, Jean-Mathias Lechanteur en 1927¹³. Demeurant très factuel, Lechanteur rédige dans cet ouvrage une courte chronique des restaurations, abordant cette thématique selon un schéma « classique » auquel souscrit la majorité des études du XX^e siècle : identifier l'architecte, les travaux et leur année de réalisation. L'auteur manifeste également un goût prononcé pour le coût

¹¹ Une fondation remontant au X^e siècle, un pittoresque prononcé dû tant à sa localisation privilégiée qu'à la puissance et l'élégance de ses formes architecturales, un ensemble de somptueux vitraux du XVI^e siècle, les souvenirs historiques dont elle témoigne – au premier rang desquels tout bon fêru d'histoire liégeoise citera le Mal Saint-Martin –, son érection au rang de basilique en 1886, etc.

¹² Consulter par exemple Marcel SMETS (dir.), *Resurgam. La reconstruction en Belgique après 1914*, catalogue de l'exposition, Leuven, Passage 44, 27/03/1985-30/06/1985, Bruxelles, 1985 ; voir aussi le cas de la collégiale de Dinant (Antoine BAUDRY, *Embellir ou rétablir ? La restauration de la collégiale Notre-Dame de Dinant après la Première Guerre mondiale, ou l'histoire d'un compromis « à la belge »*, dans *Art&Fact*, n° 37, 2019, p. 9-26).

¹³ Jean-Mathias LECHANTEUR, *Monographie de l'église Saint-Martin à Liège*, Liège, 1927, p. 50-56. La monographie publiée trois ans plus tard par le curé Charles Haaken est nettement plus synthétique et n'apporte aucun élément novateur (Charles HAAKEN, *La basilique Saint-Martin à Liège*, Liège, 1930, p. 17-19).

financier des opérations et n'hésite pas à mentionner, de manière toutefois anecdotique, certains ouvriers, entrepreneurs et artistes ayant œuvré sur le site, informations rarement précisées par la littérature. La place accordée à ces restaurations de même que le regard et les propos modérés de l'homme d'église font de cette contribution une œuvre pionnière pour son époque¹⁴.

La période comprise entre les décennies 1930 et 1980 n'est pas des plus fertiles pour les études sur les restaurations du XIX^e siècle. L'heure est majoritairement aux monographies d'édifices médiévaux et modernes, ainsi qu'aux contributions transversales traitant d'un style d'architecture régional. De telles interventions ne sont alors mobilisées, sauf exception, que pour affiner la critique d'authenticité du bâti ancien, quand elles ne sont pas survolées, dépréciées ou simplement ignorées¹⁵. Difficile, dans un tel contexte, de consacrer une étude approfondie et bienveillante aux restaurations de Saint-Martin, dont les connaissances ne s'étoffent guère¹⁶. Ainsi, dans un article paru en 1982 et dévolu aux aménagements du XVIII^e siècle mis à mal au siècle suivant, Berthe Lhoist-Colman concluait qu'*au temps de la croisade néo-gothique, de nouvelles interventions font à leur tour des ravages dans l'aménagement intérieur [...]. On le voit, Saint-Martin fournit une éloquente illustration d'un phénomène général : l'ambition d'embellir n'est que trop souvent une des formes du vandalisme*¹⁷. Dans le catalogue de l'exposition *La restauration des monuments à Liège et dans sa province depuis 150 ans*, publié sous la direction de Pierre Colman quatre ans plus tard, et dont il faut par ailleurs souligner le caractère particulièrement novateur, les jugements de valeur demeurent variables. Alors que la notice rédigée par Pierre Paquet est une chronique neutre et factuelle, à l'instar des autres études de cas de

¹⁴ Il faut aussi remarquer, pour Liège, la publication de Louis Hendrix sur la cathédrale Saint-Paul qui présente elle aussi des propos modérés et aborde la restauration sous l'angle neuf de l'élaboration du projet (Louis HENDRIX, *Comment fut conçue la restauration de la cathédrale de Liège vers 1850*, dans *Leodium*, t. 22, 1929, p. 7-18).

¹⁵ À titre représentatif, voir par exemple Albert DEGAND, *L'église romane Saint-Pierre-et-Paul de Saint-Séverin en Condroz*, dans *BIAL*, t. 66, 1946-1948, p. 47-159 ; Simon BRIGODE, *L'architecture religieuse dans le sud-ouest de la Belgique, des origines à la fin du XV^e siècle*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 1, 1949, p. 85-353 ; Évariste HAYOT, *La collégiale Notre-Dame à Dinant*, dans *Idem*, t. 2, 1950, p. 8-75 ; Françoise JOSIS-ROLAND, *La basilique Notre-Dame de Walcourt*, dans *Idem*, t. 1, 1970, p. 63-106.

¹⁶ La publication de Richard Forgeur ne s'étend pas sur cette thématique (Richard FORGEUR, *La basilique Saint-Martin à Liège*, Liège, 1956, (Feuilles archéologiques de la Société royale Le Vieux-Liège)).

¹⁷ Berthe LHOIST-COLMAN, *op. cit.*, p. 154.

l'ouvrage, la conclusion générale déprécie largement les restaurations du XIX^e siècle, principalement pour les pertes matérielles engendrées par le principe d'unité de style¹⁸.

Comme en témoigne le catalogue précédent, il faut attendre le dernier quart du XX^e siècle pour assister à l'envol des recherches sur l'histoire des restaurations effectuées en Belgique au XIX^e siècle¹⁹, dynamique s'inscrivant par ailleurs dans un élan de revalorisation largement européen²⁰, et dont Saint-Martin est bénéficiaire. Dans l'ouvrage qu'il publie en 1988 à la suite de son mémoire de fin d'étude dédié à l'architecte provincial et restaurateur prolifique Jean-Charles Delsaux, Flavio Di Campli concède aux restaurations de la collégiale une place de premier choix²¹. Il réitère d'ailleurs l'entreprise deux ans plus tard, en signant une paire d'articles dans l'ouvrage collectif piloté par Marylène Laffineur-Crépin²². Outre mettre en exergue le travail de Jean-Charles Delsaux, ces contributions présentent un double objectif : affiner les connaissances et la lecture du bâti médiéval d'une part, valoriser et comprendre les restaurations d'autre part. Par une approche essentiellement guidée par le rôle des architectes dirigeants, l'auteur établit une chronologie générale des opérations au sein de laquelle il développe les motivations et les vues des praticiens, leurs succès et leurs échecs, les interventions de la Commission royale des Monuments (CRM), etc.

¹⁸ Pierre COLMAN (dir.), *La restauration des monuments à Liège et dans sa province depuis 150 ans*, catalogue de l'exposition, Liège, Musée de l'Architecture, 21/02/1986-15/04/1986, Bruxelles, p. 50-54, 175-176.

¹⁹ Des articles précurseurs existent néanmoins, tel M. DESSAER-DE MAESSCHALCK et R. GEERAERTS, *À propos des restaurations successives de l'église Notre-Dame du Sablon à Bruxelles*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 5, 1976, p. 17-80.

²⁰ Ici aussi nous ne citons que quelques ouvrages représentatifs : Jukka JOKILEHTO, *A History of Architectural Conservation. The Contribution of English, French, German and Italian Thought towards an International Approach to the Conservation of Cultural Property*, thèse de doctorat en Philosophie, University of York, 1986 (la version 2005 est accessible en ligne – URL : <https://www.iccom.org/publication/history-architectural-conservation>, [dernière consultation le 01/08/2020]) ; Françoise CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, 1992 ; Jean-Michel LENIAUD, *Les cathédrales au XIX^e siècle : étude du service des édifices diocésains*, Paris, 1993 ; Jean-Michel LENIAUD, *Viollet-le-Duc ou les délires du système*, Paris, 1994 ; Françoise DIERKENS-AUBRY et Jos VANDENBREENEN, *Le XIX^e siècle en Belgique, architecture et intérieurs*, Bruxelles, 1994, (Architecture en Belgique).

²¹ Flavio DI CAMPLI, *Jean-Charles Delsaux (1821-1893), architecte liégeois*, mémoire de licence en histoire de l'art, archéologie et musicologie, Université de Liège, 1984 ; Flavio DI CAMPLI, *op. cit.*, 1988, p. 52-59.

²² Flavio DI CAMPLI, *op. cit.*, 1990a, p. 259-270 ; Flavio DI CAMPLI, *op. cit.*, 1990b, p. 271-274. L'ouvrage comporte aussi un article sur les peintures murales de Jules Helbig et Adolphe Tassin (Régine RÉMON, *op. cit.*, p. 275-278).

À la suite des études réalisées depuis plusieurs décennies sur les chantiers médiévaux et modernes, et toujours dans ce processus global de revalorisation des restaurations du XIX^e siècle, de récents travaux se sont attachés à investiguer un domaine largement laissé en friche jusqu’alors : le chantier, ses contraintes et ses multiples aspects logistiques, matériels, techniques, ou encore socio-économiques²³. Saint-Martin en est une fois de plus bénéficiaire, comme en témoigne un article focalisé sur la chaîne opératoire de la pierre à bâtir sur le site au cours des premières restaurations, publié par nos soins en 2018²⁴.

De cette approche rétrospective, quel bilan historiographique dresser ? L’histoire générale des restaurations de l’église Saint-Martin au XIX^e siècle est balisée par les travaux de Flavio Di Campli, essentiellement tournés vers la figure de l’architecte-restaurateur, selon une nouvelle approche majoritairement amorcée dans le dernier quart du XX^e siècle. Ce prisme de lecture, loin d’être propre à l’auteur, est notamment favorisé par les traditionnelles études monographiques d’architectes, et est par ailleurs accentué par les formats courts de publication souvent imposés dans les ouvrages collectifs²⁵. Pour autant, l’architecte est-il vraiment le seul maître à bord ? Qu’en est-il des autres praticiens, acteurs ou institutions impliqués dans le processus de restauration ? Quel rôle jouent-ils et en quoi participent-ils au projet ? Pour tenter d’éclaircir ces points, les propos développés ci-dessous s’appuient sur plusieurs fonds d’archives particulièrement bien achalandés, notamment ceux de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, du Ministère de la Justice et de la paroisse de Saint-Martin²⁶.

²³ En témoigne, par exemple, le colloque international *Matériaux, Métiers et Techniques. Vers une histoire matérielle du chantier de restauration (1830-1914)*, coorganisé par l’Institut national d’Histoire de l’Art à Paris, l’Université de Namur et l’Université de Liège, du 14 au 16 décembre 2017. Voir aussi Arnaud TIMBERT, *Viollet-le-Duc et Pierrefonds. Histoire d’un chantier*, Villeneuve d’Ascq, 2017, (Documents et témoignages, 1749).

²⁴ Antoine BAUDRY, *From the drawing to the wall : the operational chain of building stone on the restoration worksite of St. Martin’s church in Liège during the nineteenth century*, dans *Studies in the History of Services and Construction. The Proceedings of the Fifth Conference of the Construction History Society*, actes du colloque international, University of Cambridge, Queen’s College, 06/04/2018-08/04/2018, Cambridge, p. 413-424.

²⁵ En outre, ceci explique partiellement le manque d’études réalisées sur les aspects matériels, techniques ou encore socio-économiques de ces opérations.

²⁶ Liège, Centre d’Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, fonds de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (ACRMSF), dossier « Liège 1.9 » ; Archives générales du Royaume, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte (AGR, MJ, BdC), dossier 3274 ; Archives de la Paroisse de Saint-Martin (APSM), dossiers II.A.1 à 16 ; VII.A.1 à 3, 20. Le fonds des Travaux publics disponible aux Archives de la Ville de Liège n’a pu être consulté en raison de son récent déménagement. Quant aux archives de l’administration provinciale, elles n’ont pas encore été retrouvées à ce jour.

CHUTE ET REDRESSEMENT (FIN DU XVIII^e SIÈCLE-1839)

Afin de cerner au mieux les premiers diagnostics du bâti ainsi que les premières stratégies d'intervention des restaurateurs, il est primordial de s'intéresser aux dégradations subies par l'église à la fin du XVIII^e siècle, ainsi qu'aux premières réfections dont elle bénéficia après le Concordat de 1801-1802 (fig. 3-6). Si la correspondance et les décisions fabriciennes de ces époques ne semblent pas avoir été conservées²⁷, plusieurs documents apportent néanmoins un éclairage bienvenu sur la question : d'une part,

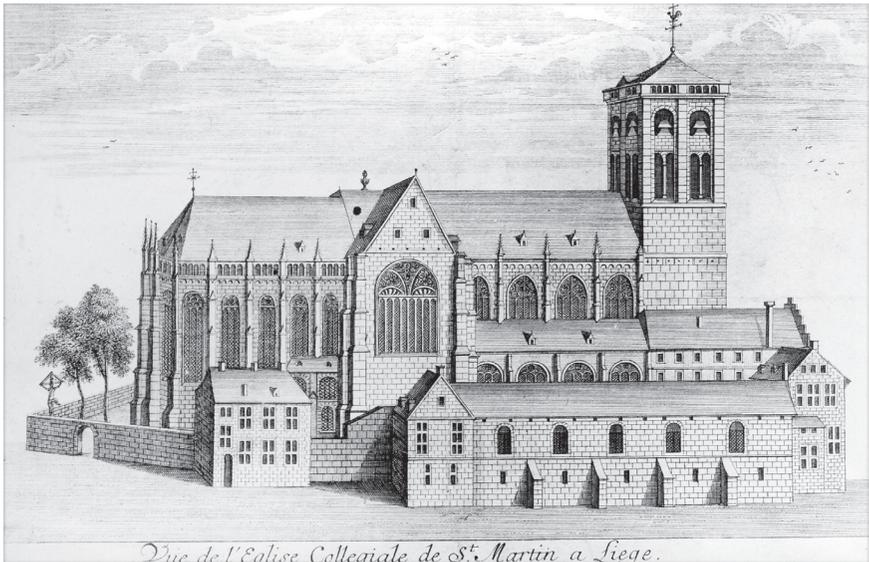


Fig. 3 – Le flanc nord de l'église avant sa restauration.
Gravure de Remacle Leloup, 1738. Source : Pierre-Lambert de SAUMERY,
Les délices du pays de Liège [...], Liège, Everard Kints, 1738-1744.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché A062618).

²⁷ Seules sont conservées les décisions fabriciennes des années 1825-1831, qui n'évoquent guère les travaux (Archives de l'État à Liège, archives des cures (ancien fonds Stekke), Saint-Martin à Liège, dossier 6). Quant au *Journal des doyens* évoqué dans l'article de Flavio Di Campli et censé être conservé par la paroisse, nous n'avons pas remis la main dessus (Flavio Di CAMPLI, *op. cit.*, 1990a, p. 269-270). *Idem* pour le registre aux correspondances de 1808-1817 (APSM, dossier II.B.1).



Fig. 4 – Le flanc sud-ouest de l'église avant sa restauration. L'édifice accolé contre la tour sera démoli vers 1870. Aquarelle de Joseph Fussell, vers 1837.
© Musée Wittert – Collections artistiques ULiège (inv. 03046).

un courrier du conseil de fabrique adressé au gouverneur Charles van den Steen de Jehay (1781-1846) en date du 23 décembre 1839 (cf. annexe 1), et d'autre part, les différents registres de comptabilité générale de la fabrique.

En substance, ledit courrier précise que l'église, déjà fortement dégradée au XVIII^e siècle, subit de plein fouet les affres de la période révolutionnaire. L'édifice, transformé en écuries, est saccagé ; le plomb des toitures et des chéneaux est pillé, entraînant ainsi l'infiltration des eaux pluviales, les vitraux du chœur sont endommagés, de nombreuses fenêtres sont brisées, les marbres sont spoliés et, enfin, la sacristie est dépouillée. Une fois le culte rétabli, la fabrique s'évertue à redresser l'édifice, en procédant durant plus de trois décennies à des réparations de fortune. Une cloche fêlée en 1809 est également refondue et l'intérieur du bâti est blanchi en 1817. Enfin, deux nouveaux autels confiés à *Mr Remont* sont érigés en 1835, pour satisfaire aux besoins d'un maillage paroissial fortement restructuré. Le courrier précise par ailleurs qu'une restauration plus ambitieuse était à l'étude, mais que cette dernière n'a toutefois pu être concrétisée en raison de difficultés juridiques posées par le gouvernement hollandais²⁸.

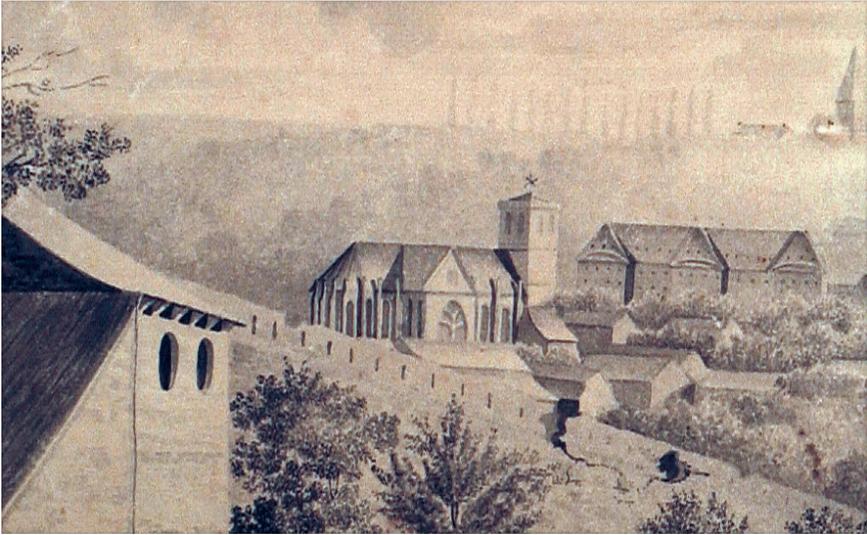


Fig. 5 – Le flanc nord de l'église avant sa restauration.

Dessin de F. G. Renardy, 1822.

© Musée Wittert – Collections artistiques ULiège (inv. 20247).

Ce témoignage est accrédité par la comptabilité générale de la fabrique, moyennant quelques divergences sur l'année de réalisation des travaux, peut-être dû à un paiement différé dans les comptes ou à une mauvaise appréciation des rédacteurs du courrier. En effet, des livraisons de marbre et *journées de marbrier* commandées aux familles Dumont, Hennet et Lebrun s'observent fréquemment entre 1804 et 1807. Ces mentions peuvent s'apparenter aux réfections faisant suite aux spoliations évoquées, comme semble également l'indiquer la rémunération des sieurs Yerna et Vuisart pour la *réparation des bas reliefs en stuc* du chœur l'année suivante. Entre 1808 et 1811, plusieurs personnes participent à la refonte d'une cloche, dont les dénommés Doreye, fournisseur de bois, Bernimoulin²⁹, charpentier de son état, et enfin Stroeyken³⁰ et Vandengheyn³¹, deux louvanistes respectivement charpentier et

²⁸ APSM, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique au gouverneur, 23 décembre 1839.

²⁹ Également orthographié Bernimolin.

³⁰ Également orthographié Stroykers et Stroyken.

³¹ Manifestement Vanden Gheyn (voir l'article *Matthias Vanden Gheyn et les fondateurs de cloches du nom de Vanden Gheyn*, accessible en ligne – URL : <http://tchorski.morkitu.org/10/matthias-van-den-gheyn.htm> [dernière consultation le 19/08/2020]).

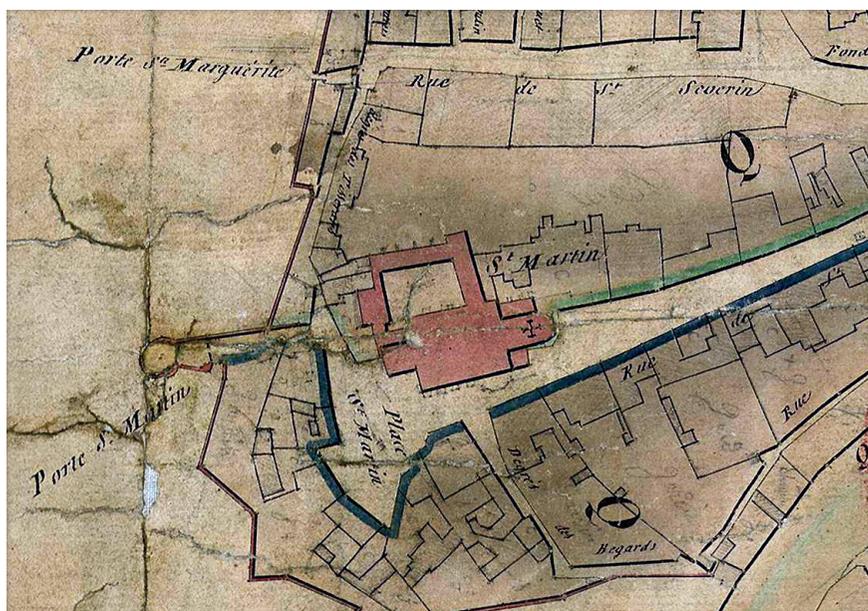


Fig. 6 – Emprise de l'église dans la trame urbaine avant sa restauration.

Le cloître sera partiellement démoli au XIX^e siècle.

Plan anonyme, première moitié du XIX^e siècle.

© Université de Liège (numérisation DONum).

fondeur. En 1822, l'architecte Dellehaische³² et le peintre Alexandre sont amplement rémunérés pour le *blanchiment* de l'église. L'architecte Julien-Étienne Rémont (1800-1883)³³ est quant à lui payé en 1836 *pour plans, dessins et devis des deux autels*³⁴. Par ailleurs, notons que de 1804 à 1839 – et même jusque 1843 –, des dépenses régulières et importantes concernent des commandes d'ardoises, de plombs et de planchettes ainsi que des rémunérations d'ardoisiers, de plombiers, de vitriers, de

³² Également orthographié Delhaise. L'homme est probablement maître maçon.

³³ Formé à l'école gratuite de dessin à Liège en 1824, Julien-Étienne Rémont est ingénieur architecte. Attaché à l'administration communale l'année suivante, il est nommé directeur du service actif du bureau des travaux publics de la Ville de Liège en 1833 et architecte de la Ville en 1837, fonction qu'il exerce ensuite à titre consultatif de 1857 à 1867. Il est par ailleurs professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Liège et membre de la Commission royale des Monuments au moins depuis 1856 (Fanny DOMINIQUE, *Julien-Étienne Rémont, ingénieur-architecte (1800-1883)*, mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie, Université de Liège, 2003, p. 8-14).

³⁴ Notons que les marbres sont livrés par *la veuve Fincoeur* ; les stucs sont réalisés par Jacques Masson et Auguste Devillers ; les sculptures quant à elles sont confiées à P. Herman (APSM, dossier II.A.11).

menuisiers ou encore de serruriers. Des travaux maçonnés sont également évoqués mais épisodiquement, et sauf exception, ne sont pas reliés à de grandes commandes de briques ou de pierres. Enfin, précisons également que le 28 mai 1819, trois *experts* anonymes sont *païé[s] pour l'expertise de la tour*³⁵. Il s'agit manifestement des réparations extérieures envisagées par la fabrique avant d'être assignée en justice par le gouvernement hollandais, hypothèse d'autant plus plausible que cette structure périlait depuis le XVIII^e siècle (cf. annexe 1).

En définitive, le monument livré aux mains des premiers restaurateurs a été fortement secoué par l'épisode révolutionnaire. La fabrique a néanmoins réussi à remettre son église à flot, en réparant les toitures et les fenêtres, ainsi qu'en procédant à des réparations intérieures – mobilier, stucs, boiseries, peintures, etc. Cependant, les contreforts et la tour présentent toujours d'importants problèmes structurels et épidermiques remontant au moins au milieu du XVIII^e siècle...

ALERTES ET PRISES DE CONSCIENCE (1839-1843)

QUELQUES NOTIONS PRÉLIMINAIRES...

Le présent paragraphe pose quelques balises pour épauler le lecteur dans son parcours. Aux premières lueurs de la Belgique se mettent en place diverses administrations, institutions et lois visant à encadrer les interventions – au sens large – sur les édifices publics et les monuments historiques, dont l'église Saint-Martin fait partie. Si le projet de restauration est confié à un architecte en théorie librement choisi par le conseil de fabrique, il doit par ailleurs être soumis à différentes autorités publiques. Ces dernières, notamment parce qu'elles y contribuent financièrement, disposent de moyens pour en contrôler la viabilité technique, économique et artistique. Dans ce processus interviennent l'administration communale, représentée par l'architecte et/ou l'ingénieur dirigeant le service des travaux publics de la ville, l'administration provinciale, elle-même dotée d'un ou de plusieurs architecte(s) et enfin, le gouvernement central. Au sein de ce dernier, la tâche incombe au Ministère de la Justice, qui renferme dans sa besace l'administration des cultes et des bâtiments du culte, et dont l'aspect opérationnel est confié à la Commission royale des Monuments.

³⁵ *Idem.*

Afin d'épauler cette dernière, des membres correspondants sont établis en 1860 dans chaque province. Ils sont rattachés à l'administration provinciale et forment les comités provinciaux des Monuments³⁶.

VERS UNE RESTAURATION : LES PREMIÈRES EXPERTISES DE BÂTI (1839-1841)

Le 23 septembre 1839, à la suite d'une visite réalisée à Liège³⁷, la CRM signale au ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères, Barthélémy de Theux de Meylandt (1794-1874), l'état de délabrement de l'église Saint-Martin, précisant que l'état de conservation de l'extérieur de l'édifice ne tardera pas à inquiéter la sécurité publique. Un constat sommaire est alors dressé : *L'intérieur est en bon état ; on remarque cependant aux voûtes de la nef basse de gauche [nda : collatéral nord] des traces d'humidité qui proviennent de la filtration des eaux et dont plusieurs paraissent récentes. Les ancrages et les barres de fer qu'on a placé le siècle dernier ne suffiront plus longtemps pour prévenir la chute des pierres des parties qu'elles sont destinées à maintenir. La tour principalement est dans un état déplorable, elle se trouve en surplomb à différens endroits et notamment sur le front principal. Les vitraux que renferme l'Eglise de St Martin sont magnifiques ; il serait utile de les faire restaurer par Mr Capronnier, qui pensons-nous, est seul capable en Belgique de s'acquitter convenablement de ce travail³⁸. Jusqu'aujourd'hui, on s'est contenté de remplacer les verres manquants par des verres de couleur unis. Une somme annuelle de 25,000 francs au moins serait nécessaire afin d'exécuter les ouvrages les plus urgents.*

Dans ce même courrier, la Commission manifeste par ailleurs son mécontentement à l'encontre du conseil de fabrique qui, au lieu de consacrer ses ressources financières à ces travaux urgents, a récemment

³⁶ Sur ces questions, nous renvoyons le lecteur à Herman STYNEN, *De onvoltooid verleden tijd. Een geschiedenis van de monumenten- en landschapszorg in België 1835-1940*, Bruxelles, 1998 ; Jean-Marie YANTE, *Gestion et valorisation de l'héritage historique, artistique et culturel en Belgique (XIX^e-XX^e siècles)*, dans STEFAN FISCH (dir.), *National Approaches to the Governance of Historical Heritage over Time. A Comparative Report*, Amsterdam, p. 50-62, (International Institute of Administrative Sciences Monographs, 29) ; Jeroen CORNILLY, *Architect en ambtenaar : de West-Vlaamse provinciaal architecten en de 19^e-eeuwse architectuurpraktijk*, Leuven, 2016. Les propos développés dans ce paragraphe mériteraient un approfondissement et des nuances dont l'absence n'est toutefois pas préjudiciable à la compréhension du présent article.

³⁷ Probablement pour inspecter les monuments de la ville en cours de restauration ou sur le point de l'être.

³⁸ À la suite d'une inspection commandée par la Commission royale des Monuments en 1838, Jean-Baptiste Capronnier (1814-1891) avait déclaré que la restauration complète des treize vitraux coûterait entre 12 et 13 000 francs (ACRMSF, dossier « Liège 1.9 », lettre de Jean-Baptiste Capronnier à la CRM, 29 septembre 1838).

commandé deux nouveaux autels néoclassiques *qui n'ont pas le moindre rapport avec le style de l'édifice*, et sans l'accord du gouvernement qui plus est³⁹. Le 6 décembre, le conseil de fabrique signale à la Commission qu'il est urgent de renouveler la grande baie de la tour ainsi que les quatre baies supérieures du flanc nord de la nef et, enfin, de blanchir l'église *vu son état de malpropreté* (sur cette dernière opération, cf. annexe 2)⁴⁰. Ces remarques sur des travaux d'entretien « mineurs » à l'heure où la dégradation avancée du bâti est pointée du doigt sont difficiles à interpréter, d'autant plus que les délibérations fabriciennes ne sont pas conservées. Par ces menus travaux, le conseil de fabrique souhaite certainement soigner l'apparence de son église aux yeux des paroissiens ; sa modeste situation économique ne lui permet par ailleurs pas d'entreprendre les importantes réfections que réclame le bâti.

Quoiqu'il en soit, à la demande du conseil de fabrique inquiété par les propos de la Commission, l'architecte Jean-Noël Chevron (1790-1867⁴¹) procède à une première analyse détaillée de l'église. Le document, finalisé le 21 décembre 1839, est particulièrement inquiétant quant à l'état des maçonneries extérieures, et épingle notamment le mauvais état de conservation de la tour et des contreforts. L'intérieur du monument est quant à lui bien préservé, excepté la présence d'importantes fissures dans le bras nord du transept. Enfin, l'architecte préconise la suppression du *peron*, soit l'escalier du bras sud du transept, en raison de son état périliclitant et parce qu'il obstrue la voie publique (cf. annexe 3)⁴².

En mars 1840, la Ville de Liège exige que soit établi un devis précis des travaux à effectuer⁴³, en prenant soin de distinguer les *grosses réparations* et les *ornemens*, dans l'optique de hiérarchiser les opérations

³⁹ AGR, MJ, BdC, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de l'Intérieur, 23 septembre 1839. Le conseil s'en justifiera (cf. annexe 1).

⁴⁰ ACRMSF, dossier « Liège 1.9 », lettre du conseil de fabrique à la CRM, 6 décembre 1839.

⁴¹ Formé à l'école spéciale d'architecture de Paris, Jean-Noël Chevron est architecte de la Ville de Liège de 1817 à 1825 (Dirk VAN DE VUVER, *Chevron, Jean-Noël*, dans Anne VAN LOO (dir.), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Antwerpen, 2003, p. 202 ; Fanny DOMINIQUE, *op. cit.*, p. 8). Il a déjà travaillé pour la fabrique de Saint-Martin par le passé. Le 14 janvier 1820, il est rémunéré pour l'expertise du presbytère de l'église Saint-Séverin, en collaboration avec un certain Detige, architecte et maître maçon travaillant régulièrement pour la fabrique de 1815 à 1827. Le 6 juin 1820, Jean-Noël Chevron est également rémunéré pour l'expertise d'un mur mitoyen à la maison du curé (APSM, dossiers II.A.6 à II.A.9).

⁴² APSM, dossier VII.A.3, rapport de Jean-Noël Chevron, 21 décembre 1839.

⁴³ *Idem*, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 2 mars 1840. Elle précise notamment que *le rapport présenté [jusqu'à présent] par le sieur Chevron n'est qu'une description sommaire des réparations à faire, tandis qu'il doit contenir le mètre cubique, superficiel ou linéaire des travaux avec le sous détail des prix de chaque objet ainsi qu'avec l'indication de l'endroit où ils seront exécutés* (*Idem*, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 27 mars 1840).

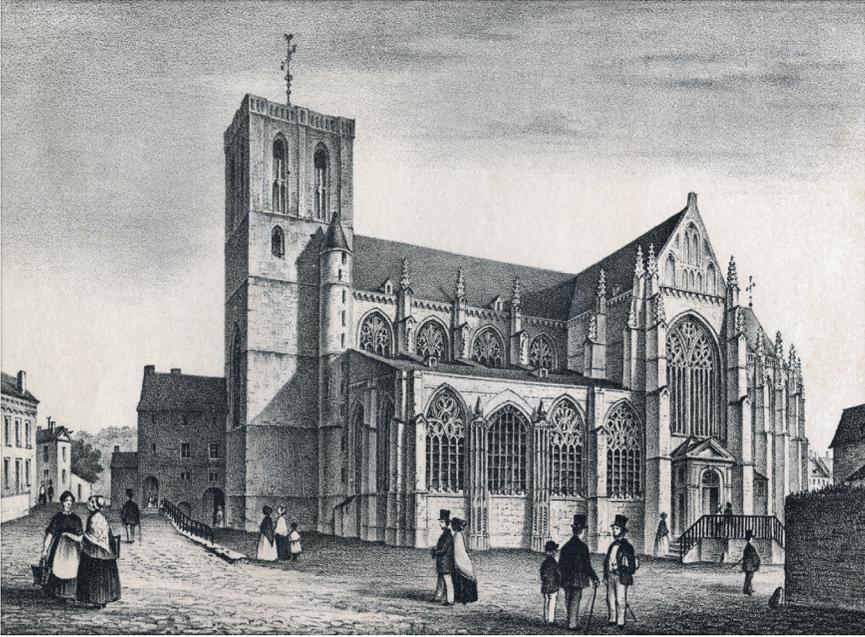


Fig. 7 – Le flanc sud de l'église.

Le portail du transept et son perron sont clairement visibles.

Lithographie de Bindels-Huck, 1852.

© Musée Wittert – Collections artistiques ULiège (inv. 20398).

et en prioriser/optimiser les coûts. Enfin, elle souscrit aux observations de Jean-Noël Chevron et demande d'ajouter au document un article visant spécifiquement la démolition du perron⁴⁴. Par cette action, la Ville souhaite probablement faciliter l'accès à l'ancien palais des Princes-Évêques, reconverti en palais de Justice durant la période française (fig. 7)⁴⁵. Ses desseins ne se réaliseront toutefois qu'à la fin du siècle (cf. *infra*). Le devis en question, impératif aux administrations pour budgétiser leur participation, est dressé par l'architecte le 6 juin 1840 (61 488,14 francs)⁴⁶.

⁴⁴ *Idem*, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 27 mars 1840.

⁴⁵ Philippe RAXHON, *Le palais : des révolutions aux restaurations*, dans Bruno DEMOULIN (dir.), *Liège et le palais des Princes-Évêques*, Bruxelles, 2008, p. 87-99. Sur cette affaire voir également Mathieu PIAVAUX, *La collégiale Sainte-Croix à Liège. Formes et modèles dans l'architecture du Saint-Empire. XIII^e-XV^e siècles*, Namur, 2013, p. 82-87, 101-103.

⁴⁶ APSM, dossier VII.A.3, devis de Jean-Noël Chevron, 6 juin 1840.

En **1843**, après quatre années d'âpres négociations entre la fabrique, la Ville de Liège, la Province de Liège et le Ministère de la Justice, un accord budgétaire à court terme est enfin arrêté, permettant au chantier de prendre son envol (cf. annexe 4). Au cours de cette année-là sont notamment rédigés les contrats et les cahiers des charges pour la fourniture des matériaux de construction (pierres de taille, fer et plomb)⁴⁷, seuls éléments à être soumis à la concurrence du marché. Notons que contrairement à ce qu'affirme la littérature⁴⁸, les travaux effectués de 1839 à 1843 demeurent minimes et se situent dans la lignée des réfections précédentes : livraisons d'ardoises, de plomb et de planchettes, rémunération d'ardoisiers, de menuisiers, de vitriers, de serruriers, blanchissage, réparations ponctuelles, etc.⁴⁹.

LA RESTAURATION DU CHŒUR ET DU TRANSEPT (1844-1866)

LA MISE EN PLACE DU CHANTIER ET LES PREMIÈRES INTERVENTIONS (1844-1846)

À la demande du conseil de fabrique, l'architecte de la Ville de Liège Julien-Étienne Rémont se rend sur le site le 3 mai **1844** afin de contrôler la qualité des matériaux de construction récemment livrés et prodiguer audit conseil des recommandations sur la direction des travaux à venir. L'intéressé y trouve des matériaux de bonne qualité et des échafaudages bien établis. En outre, il précise la marche à suivre : démolir progressivement les parties hautes du mur gouttereau occidental du bras nord du transept et reconstruire intégralement les deux contreforts d'angle⁵⁰, conformément aux prescriptions de Jean-Noël Chevron. Le conseil de fabrique sollicite également à plusieurs reprises l'architecte provincial Toussaint-Isidore Jamolet (dates inconnues⁵¹) pour l'*aider de*

⁴⁷ APSM, dossier VII.A.2, devis et cahier des charges pour la mise en adjudication des matériaux.

⁴⁸ Flavio Di CAMPLI, *op. cit.*, 1988, p. 53.

⁴⁹ APSM, dossier II.A.12.

⁵⁰ APSM, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique à l'administration communale, 28 avril 1844 ; lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 1^{er} mai 1844.

⁵¹ Toussaint-Isidore Jamolet demeure encore une figure énigmatique, bien qu'il soit le premier architecte provincial de Liège, fonction qu'il exerce de 1838 à 1845 (Jeroen CORNILLY, *Het belangenconflict tussen architecturaal ontwerp en toezicht. Het ambt van provinciaal architect in het 19^e-eeuwse België*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. XL-4, 2010, p. 570, 597).

*ses talens et de son expérience*⁵², mais cette initiative n'est pas développée dans les archives aujourd'hui accessibles⁵³. Quoi qu'il en soit, la situation est préoccupante, comme l'indique un courrier du conseil de fabrique adressé au ministre de la Justice Jules d'Anethan (1803-1888) : *les deux gros contreforts à l'angle nord-ouest du transept [...] sont fendus de haut en bas, écartés des murs et tellement mauvais que nous avons du les faire ancrer provisoirement pour pouvoir reconstruire la partie avoisinante du transept au dessus du bas côté. La chute de ces contreforts exposerait le transept nord tout entier*⁵⁴.

Dans un courrier du 17 mai apparaît pour la première fois le nom de l'auteur de projet : Jean-Charles Delsaux (1821-1893), architecte alors âgé de vingt-deux ans et promu à une belle carrière au sein de l'administration provinciale liégeoise⁵⁵. Celui-ci soumet au conseil de fabrique un projet de restauration des principales structures endommagées, dont le courrier explicatif constitue un témoignage d'autant plus précieux que les plans originaux du praticien ne sont pas conservés (cf. annexe 5).

Jean-Charles Delsaux considère que les contreforts et la corniche du bras nord du transept (fig. 3, 5) ont été altérés par des restaurations de piètre qualité, et souhaite dès lors rétablir ces éléments dans leur style estimé primitif. Pour ce faire, il prend pour modèle les contreforts du bras sud du transept et ceux de l'église Saint-Jacques, pourvus de pinacles ; il s'inspire également de la corniche de la nef de Saint-Martin. Selon l'architecte, l'ajout des contreforts fait d'une pierre deux coups, puisqu'elle renforce à la fois la solidité et la beauté du monument⁵⁶. Le projet en question est

⁵² APSM, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique au conseil provincial, 1^{er} juillet 1844.

⁵³ *Idem*, lettre du conseil de fabrique au conseil provincial, 18 juillet 1844.

⁵⁴ *Idem*, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 1^{er} juillet 1844.

⁵⁵ Nous ignorons les modalités de recrutement. Formé à l'Académie des Beaux-Arts de Liège et architecte provincial de 1845 à 1865, Jean-Charles Delsaux restaure la plupart des grands monuments liégeois : Saint-Jacques, Saint-Paul, Saint-Martin, Sainte-Croix, le palais des Princes-Évêques, etc. Il est par ailleurs l'auteur de plusieurs ouvrages enseignés dans le présent article. Sur l'architecte, consulter Flavio Di CAMPLI, *op. cit.*, 1988.

⁵⁶ APSM, dossier VII.A.3, lettre de Jean-Charles Delsaux au conseil de fabrique, 17 mai 1844. Notons que cette philosophie d'intervention transparaît dans l'ouvrage qu'il rédige trois ans plus tard : *Restaurer un monument, ce n'est pas seulement en prévenir ou en arrêter la chute, c'est le garder dans toute sa pureté, dans toute son intégrité ; pour cela les restitutions doivent se faire dans le style primitif avec les détails historiques ou symboliques qui s'y rapportent et surtout en employant les mêmes matériaux. [...] Le cadre d'un architecte restaurateur est donc nettement tracé : sa mission exige une abnégation raisonnée de sa personne ou de ses idées ; il doit s'effacer complètement et n'ambitionner que le désir de reconstituer convenablement les parties de l'édifice qui ont disparu, à l'aide des parties qui subsistent encore. Moins sa main sera visible, plus il y aura de mérite. Pour cela il faut beaucoup de recherches et surtout avoir la connaissance parfaite du monument, de son style et des faits moraux, historiques et politiques qui s'y rattachent* (Jean-Charles DELSAUX, *L'architecture et les monuments du Moyen Age à Liège*, Liège, 1847, p. 53-55).

approuvé par l'administration communale le 26 juin⁵⁷ et par la CRM le 8 juillet⁵⁸. Les travaux sont cependant entamés dès le début du mois de mai, comme l'attestent les comptes généraux de la fabrique⁵⁹.

Lors d'une nouvelle inspection réalisée le 19 juillet à laquelle assistent, outre les membres du conseil de fabrique, Julien-Étienne Rémond, Jean-Charles Delsaux et un certain Gilkinet, membre du conseil communal⁶⁰, il est constaté 1° *Que la reconstruction du mur du transept au nord avec contrefort arqué a été faite suivant les règles de l'art.* 2° *Que les échafaudages pour la restauration des deux contreforts à l'angle nord-ouest sont établis convenablement.* 3° *Que la démolition de ces deux contreforts aura lieu simultanément jusque à la naissance des voûtes.* 4° *Qu'il sera avisé ultérieurement sur la question de savoir si la démolition sera achevée simultanément ou par partie*⁶¹. Cinq jours plus tard, au bénéfice d'une nouvelle visite, Julien-Étienne Rémond, après avoir examiné l'état des maçonneries à la naissance des voûtes et les mesures de précaution prises sur site, affirme que ladite démolition doit s'effectuer simultanément⁶².

Le 7 août, la démolition est achevée et les fondations sont mises au jour à une profondeur de 2,5 mètres. Julien-Étienne Rémond et Jean-Charles Delsaux, accompagnés par Libert Bayet et Ferdinand Barbier, respectivement maître maçon et maître tailleur de pierre, concluent que celles-ci sont suffisamment robustes et bien préservées pour être réemployées, à condition *de faire des entailles dans le mur de l'église pour y loger la queue des boutisses à la profondeur de 25 à 35 centimètres, afin de relier les ouvrages ; d'agraffer chaque pierre des contreforts et d'ancrer les contreforts avec les murailles de l'église*⁶³. Le 24 août, Julien-Étienne Rémond et Toussaint-Isidore Jamolet inspectent le chantier et se montrent pleinement satisfaits des opérations accomplies⁶⁴. Une délégation de la CRM procède à une inspection des travaux le 14 novembre⁶⁵.

⁵⁷ APSM, dossier VII.A.3, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 26 juin 1844.

⁵⁸ Cette dernière précisant qu'un de ses membres se rendra bientôt sur place pour donner des instructions au conseil de fabrique et aux agents chargés de la surveillance des travaux ; AGR, MJ, BdC, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 8 juillet 1844.

⁵⁹ De nombreuses mentions de journées de maçons et de tailleurs de pierres à partir du 1^{er} mai (APSM, dossier II.A.14). Voir aussi APSM, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique au conseil provincial, 1^{er} juillet 1844.

⁶⁰ La présence de cet homme ne trouve pas d'explication satisfaisante pour l'heure.

⁶¹ *Idem*, rapport de visite des travaux du conseil de fabrique, 19 juillet 1844.

⁶² *Idem*, rapport de visite des travaux du conseil de fabrique, 7 août 1844.

⁶³ *Idem*.

⁶⁴ *Idem*, rapport de visite des travaux du conseil de fabrique, 24 août 1844.

⁶⁵ ACRMSF, dossier « Liège 1.9 », lettre de la CRM au conseil de fabrique, 5 novembre 1844.

Également satisfaite de la bonne marche du chantier, elle enjoint le conseil de fabrique à poursuivre les opérations par la restauration des contreforts du chœur, côté sud⁶⁶.

Julien-Étienne Rémont et Toussaint-Isidore Jamolet inspectent une nouvelle fois le chantier le 31 mars **1845** et déclarent à la suite de cette visite qu'il est urgent d'intervenir sur deux contreforts du chœur, afin de ne mettre en péril ni la sécurité publique, ni la voûte du sanctuaire, qui présente manifestement des risques d'écroulement⁶⁷. Une visite de la CRM, le 14 juin, renseigne une bonne marche du chantier⁶⁸ ; cette année est reconstruit un contrefort de l'abside du chœur face à la rue Mont Saint-Martin⁶⁹.

À la demande du conseil de fabrique, Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, désormais architecte provincial⁷⁰, procèdent à une nouvelle inspection du chantier le 25 mars **1846**. Au cours de cette dernière, les deux intéressés approuvent les travaux réalisés l'année précédente et définissent la reconstruction du contrefort jouxtant le précédent, *vers l'entrée de l'église* [nda : il est difficile de localiser ledit contrefort], comme étant l'opération la plus urgente à effectuer cette année⁷¹. Notons qu'au cours des travaux qui s'ensuivent, les administrations sont interpellées par *Un connaisseur* [demeuré anonyme⁷²] [qui] *se plaint de ce que l'on change les formes et le style architectonique des anciens contreforts, tout en augmentant ainsi la dépense d'une manière fort considérable*⁷³. Une délégation de la CRM est mandatée par

⁶⁶ AGR, MJ, BdC, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 2 décembre 1844.

⁶⁷ APSM, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique à l'administration communale, 10 avril 1845. Un autre courrier précise qu'*on démolit le premier [contrefort] et on trouva à la partie inférieure un empiètement considérable des fondations. Ne pouvant perdre une seule minute pour le reconstruire quand ce contrefort fut démolit, parce que l'on avait remarqué un mouvement aux voûtes de l'église, la direction des travaux convoqua le conseil de fabrique où furent appelés l'architecte de la ville et de la province et on décida que les fondations du contrefort et de l'église seraient redoublés en pierres de taille le plus tôt possible et avec les plus grandes précautions pour ne pas occasionner d'ébranlement à l'édifice, on fit cette doublure la plus mince possible. Le motif de l'ajustement de la base du contrefort existe à St Denis et à St Jacques à Liège (Idem, rapport anonyme, non daté).*

⁶⁸ ACRMSF, dossier « Liège 1.9 », lettre de la CRM au conseil de fabrique, 8 décembre 1844.

⁶⁹ *Idem*, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, 25 mars 1846.

⁷⁰ Flavio Di CAMPLI, *op. cit.*, 1988, p. 8.

⁷¹ ACRMSF, dossier « Liège 1.9 », rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, 25 mars 1846.

⁷² Il s'agit probablement d'un des membres du conseil de fabrique ; cf. dans cet article *Un contrefort « défectueux » (1863)*.

⁷³ *Idem*, lettre du ministre de la Justice à la CRM, 4 avril 1846.

le ministre de la Justice pour éclaircir cette affaire⁷⁴, qui reste toutefois sans suite, le projet de Jean-Charles Delsaux ayant été avalisé deux ans auparavant.

Au cours des années **1847** et **1848**, les subsides sont drastiquement revus à la baisse, conséquence de l'importante crise économique secouant l'ensemble du pays (cf. annexe 4)⁷⁵. Dans un tel contexte, le chantier se sclérose, et seuls des travaux d'entretien sont réalisés. Une partie du capital versé sert par ailleurs à épurer les dettes contractées les années précédentes, notamment auprès du maître de carrière Henri Mention (dates inconnues)⁷⁶.

DRAMES ET EXPERTISES DE LA VOÛTE DU CHŒUR (1849-1850)

Le 11 février **1849**, le conseil de fabrique signale aux autorités communales que *les nervures de la voute du chœur de l'église sont détachées, les culs de four sont lézardés & que toute la voute périclité & parait être prête à s'écrouler ; en effet depuis quelques jours des parcelles considérables de nervures se sont même détachées en tombant sur le parquet du chœur* (fig. 8)⁷⁷. Le lendemain de cette alerte, Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux procèdent à une inspection du bâti, au demeurant peu rassurante, puisqu'elle ne fait que confirmer les observations précédentes. Les praticiens concluent à la défaillance d'un des contreforts du chœur, et qu'en l'attente de sa reconstruction, des mesures conservatoires doivent être rapidement prises pour préserver la voûte (cf. annexe 6)⁷⁸.

La situation étant des plus délicates, l'avis de la CRM est également réclamé⁷⁹. Trois de ses architectes inspectent le bâti le 3 mars⁸⁰, en

⁷⁴ Composée de Henri Partoes et Tilman François Suys ; APSM, dossier VII.A.3, lettre de la CRM au conseil de fabrique, 27 avril 1846.

⁷⁵ Sur la situation économique générale du pays à cette époque, voir Els WITTE, *Nouvelle histoire de Belgique. 1828-1847. La construction de la Belgique*, Bruxelles, 2018, p. 139-161.

⁷⁶ Réparations aux fenêtres, vitraux, toits, serrures et boiseries ; paiement des acomptes et intérêts de Henri Mention ; fourniture de cabestan (il peut s'agir du paiement d'une commande antérieure). Henri Mention travaille activement pour la fabrique de Saint-Martin de 1844 à 1846, et ensuite plus épisodiquement de 1849 à 1851 (APSM, dossiers II.A.12, 14 et 15).

⁷⁷ APSM, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique à l'administration communale, 11 février 1849.

⁷⁸ AGR, MJ, BdC, dossier 3274, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, 12 février 1849.

⁷⁹ APSM, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique à la CRM, 15 février 1849.

⁸⁰ ACRMSF, dossier « Liège 1.9 », lettre de la CRM au conseil de fabrique, 24 février 1849.



Fig. 8 – La voûte du chœur.
Photographie anonyme, 1905.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B004029).

compagnie de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux⁸¹. Leur rapport écarte la possibilité d'incomber ces dégradations aux reconstructions des années précédentes, et pointe du doigt le poids des voûtes et des nervures, la mauvaise qualité de la pierre employée, et enfin, les vibrations fréquentes à cette hauteur du bâtiment (cf. annexe 7)⁸².

Face à la gravité de la situation, le devis pour la réparation des voûtes et des contreforts du chœur est rapidement dressé le 10 avril par Jean-Charles Delsaux. Il est chiffré à 77 025,41 francs⁸³, dont 5300 francs pour les opérations à effectuer sans retard⁸⁴. Urgence oblige, les opérations *in situ* sont mises en branle dès la seconde quinzaine de mai grâce au concours de nouveaux subsides arrachés aux autorités publiques (cf. annexe 4)⁸⁵. La voûte réserve toutefois de mauvaises surprises au cours des travaux, à en croire un rapport de l'architecte de la Commission royale des Monuments Tilman François Suys (1783-1861)⁸⁶ (cf. annexe 8)⁸⁷.

Inspectant les travaux le 13 novembre, Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux constatent que des tirants ont été placés pour empêcher l'écartement des murs, que deux contreforts au sud du chœur ont été reconstruits et que les parties dégradées de la voûte sont en cours de réfection. Ils prescrivent par ailleurs la reconstruction de deux contreforts au nord du chœur *pour rétablir l'équilibre*⁸⁸.

Le 22 juin 1850, un an après la reprise des travaux, Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux constatent que : *1° Le badigeonnage et l'enduit ayant été enlevés aux voûtes de l'abside au fond du chœur, on a découvert, cachés sous cet enduit, des lézardes commençant [...] à la retombée ou naissance des voûtes [...], et s'ouvrant au sommet des culs de fours, de 10 à 11 centimètres [...]. 2° Plusieurs des lézardes étaient entièrement bouchées par des coins de briques [...] de*

⁸¹ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 27 mars 1849.

⁸² ACRMSF, dossier « Liège 1.9 », lettre de la CRM au ministre de la Justice, 16 mars 1849.

⁸³ APSM, dossier VII.A.3, rapport du conseil de fabrique, non daté.

⁸⁴ *Idem*, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 25 octobre 1849.

⁸⁵ *Idem*, lettre de Henri Magis à Jean-Charles Delsaux, 17 mai 1849.

⁸⁶ Formé aux Académies des Beaux-Arts de Bruges et de Paris, Tilman-François Suys est l'un des architectes néoclassiques les plus importants et les plus influents de la première moitié du XIX^e siècle en Belgique. Sa fonction d'architecte du roi sous Guillaume II et ensuite Léopold I^{er} lui assure de nombreuses et prestigieuses commandes. En tant que professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, il a formé de nombreux architectes. Membre fondateur de la Commission royale des Monuments, son activité de restaurateur se concentre essentiellement sur Bruxelles (Guy CONDE REIS, *Suys, Tilman François*, dans Anne VAN LOO (dir.), *op. cit.*, p. 526-528).

⁸⁷ ACRMSF, dossier « Liège 1.9 », lettre de la CRM au ministre de la Justice, 27 mars 1849.

⁸⁸ AGR, MJ, BdC, dossier 3274, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, 21 novembre 1849.

sorte que les fissures étaient remplies déjà depuis longtemps. 3° Un hors plomb de 6 à 7 centimètres vers l'intérieur existe aux piédroits supportant les voûtes de l'abside. Ce hors plomb paraît avoir été la conséquence de la poussée des voûtes, ce qui a eu lieu anciennement. 4° Indépendamment du hors plomb des piédroits et de la lézarde [...], les nervures des voûtes sont brisées et écrasées [...] sur environ la moitié de leur volume. Le point [...] de rupture se trouve à environ 1m50 cent plus haut que le chapiteau, où prend la naissance de la voûte. 5° Il existe plusieurs fissures plus ou moins apparentes dans les culs de fours. 6° Aucun mouvement ne s'est fait apercevoir depuis la construction des quatre contreforts élevés vers la rue, ni dans la partie correspondante aux nouveaux contreforts, ni au fond du chœur. A ce dernier point il n'existe encore aucun contrefort démolé ou reconstruit. 7° Pour toutes ces causes, les soussignés sont d'avis que la plus grande prudence devra être apportée au décentrement des voûtes, qui ne devra avoir lieu, dans tous les cas, que lorsque les contreforts auront été reconstruits. Pour la restauration des voûtes de l'abside du chœur, les soussignés pensent qu'il est convenable, mais d'abord sous forme d'essai, en attendant que la commission des monuments ait vérifié les voûtes, de placer des pierres se reliant alternativement avec la voûte et le piédroit [...]. Les soussignés pensent qu'il faut ajourner toute peinture intérieure et même tout essai jusqu'au complet décentrement des voûtes⁸⁹.

Au début du mois de novembre, la CRM annonce de nouvelles perturbations dans la structure du bâtiment : *Les reins de la voûte de l'abside du chœur se sont séparés des murs en plusieurs endroits et quelques nervures se sont écrasées*⁹⁰. Afin de résoudre ce problème de plus en plus délicat, une commission d'experts est mise sur pied. Celle-ci se compose des architectes Julien-Étienne Rémond et Jean-Charles Delsaux, ainsi que de plusieurs hommes travaillant dans le milieu carrier, l'architecte J. J. Mathelot⁹¹, l'ingénieur civil Mathieu Franck⁹² et

⁸⁹ *Idem*, rapport de Julien-Étienne Rémond et Jean-Charles Delsaux, 22 juin 1850.

⁹⁰ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 7 novembre 1850.

⁹¹ Nous ne possédons pas d'information sur cet architecte. Vu le profil de ses confrères, peut-être est-il de la même famille que François Mathelot, maître de carrière à Sprimont, ou encore de Jean-François Mathelot, appareilleur œuvrant également à Sprimont (*L'Écho du Parlement*, 5 août 1878 ; plan Popp, commune de Louvegnei, Sprimont, n° 3525).

⁹² Mathieu Franck est maître de carrière à Sprimont et fournit du petit granit pour la restauration de Saint-Martin de 1850 à 1877. Il délivre également des matériaux pour la restauration de Sainte-Croix, en 1845 et 1847 (Antoine BAUDRY, *The stonecutter's workshop on the restoration worksite of the Collegiate church of the Holy Cross in Liège (1845-1859)*, dans *Waters, doors and buildings. Studies in the History of Services and Construction. The Proceedings of the sixth Conference of the Construction History Society*, actes du colloque international, University of Cambridge, Queen's College, 05/04/2018-07/04/2018, Cambridge, p. 80 ; APSM, dossiers II.A.15 à II.A.17).

l'ingénieur des Ponts et Chaussées Léon Malécot (1817-1866)⁹³. Leur rapport du 23 décembre propose de nouvelles solutions : *L'examen le plus attentif des diverses parties des voûtes formant l'abside du chœur nous a fait reconnaître qu'il existe plusieurs fissures plus ou moins apparentes dans les culs des fours et des épaufrures aux nervures ; néanmoins nous avons été unanimement d'avis qu'on pouvait se dispenser, quant à présent de faire la démolition et la reconstruction de ces voûtes ; les épaufrures aux nervures pourront être réparées en y plaçant des morceaux de pierres de même nature et dont la coupe figurera en queue d'aronde. La commission est d'avis que la reconstruction de ces voûtes, s'il y a lieu, ne pouvait s'exécuter sans danger, qu'après la reconstruction des quatre contreforts. Nous ne voyons aucun inconvénient ni danger à ce que le décaissement des voûtes reconstruites dans le chœur, puisse s'effectuer ; cependant nous sommes d'avis unanime qu'il y a lieu de maintenir les tirants en fer provisoirement placés dans le but d'éviter l'écartement des murs ; et nous jugeons également prudent de faire placer deux nouveaux tirants en fer, à la dernière baie de fenêtre vers le transept*⁹⁴.

LA CONSOLIDATION DU CHŒUR ET DU TRANSEPT (1851-1866)

Fort de ces expertises, Julien-Étienne Rémond et Jean-Charles Delsaux décident à la date du 30 janvier 1851 que les opérations de reconstruction doivent se focaliser sur le *premier contrefort du chœur contre le transept et vers la rue*, ainsi que sur le contrefort de l'abside *vers la maison de M. le curé doyen*⁹⁵, proposition approuvée par la CRM⁹⁶ et concrétisée dans la foulée.

À la demande du gouverneur Ferdinand de Macar (1785-1866), les deux praticiens se rendent une nouvelle fois sur les lieux le 8 avril pour éclaircir deux points. Le premier est lié à une rectification de la voirie tandis que le second concerne la sacristie. Cette dernière, nichée au sud du chœur (elle

⁹³ Il a notamment publié Léon MALÉCOT, *Notice sur les matériaux de construction employés en Belgique comme pierre de taille*, Liège, 1866. Peu avant son décès, il était secrétaire de l'Association des maîtres de carrière (voir sa nécrologie dans *La Meuse*, 6 juin 1866).

⁹⁴ En conclusion de ce courrier, Jean-Charles Delsaux déclare par ailleurs au secrétaire Jules Dugniolle cette phrase des plus ambiguës : *Les différents points dont je n'avais pas voulu prendre seul la responsabilité ont été décidés de manière à nous mettre à couvert maintenant et pour l'avenir* (ACRMSE, dossier « Liège 1.9 », lettre de la commission d'expert à la CRM, 31 décembre 1850). Évoque-t-il la protection du bâti ou la responsabilité des auteurs ?

⁹⁵ *Idem*, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémond et Jean-Charles Delsaux, 30 janvier 1851.

⁹⁶ *Idem*, lettre de la CRM au gouverneur, 18 février 1855.

n'est que peu visible sur les fig. 4, 6-7), est partiellement démolie suite à la reconstruction des contreforts, et sa conservation est discutée au sein du conseil de fabrique. Si les architectes reconnaissent que ce bâtiment peut encore servir au culte, ils affirment néanmoins qu'il doit disparaître car il *dépare le monument avec lequel il n'est nullement en harmonie quant au style* [nda : la construction date des années 1760-1765⁹⁷]. Qui plus est, les praticiens précisent qu'il est impératif de se focaliser sur la voûte et les contreforts du chœur et de reporter, de ce fait, les travaux de voirie⁹⁸. Suite à cette expertise, le gouverneur déclare à la Commission qu'*il est surtout important de ne plus tolérer la reconstruction de bâtiments qui masquent la vue d'édifice du genre de celui-ci. La sacristie dont il s'agit déjà démolie à moitié peut facilement être placée ailleurs et il serait déplorable que pour satisfaire à des idées de routine on consentit à sa réparation*⁹⁹, déclaration à laquelle souscrit l'institution¹⁰⁰.

Le 12 août **1853**, les architectes Tilman François Suys et Julien-Étienne Rémont rédigent un rapport encourageant sur le chantier de Saint-Martin : *Le dernier contrefort du chœur est en voie d'exécution. Il convient de reconstruire les deux contre-forts angulaires de la branche du transept du côté du nord, comme étant le travail le plus urgent. Toute cette partie nord de l'édifice, ainsi que le chœur, seront consolidés et restaurés. Il conviendra ensuite d'entamer la reconstruction et la restauration du côté sud, en réédifiant les contreforts qui se trouvent en fort mauvais état. Il n'y a aucune nécessité de reconstruire actuellement la sacristie ; les deux contreforts du transept sud qui y sont engagés peuvent être réédifiés sans inconvénients et n'exigeront pas la démolition de ce bâtiment ; on opérera de la même manière qu'on l'a fait pour le contrefort du chœur, dont la base se trouvait également dans la sacristie. Des réparations peu coûteuses la remettront en bon état. La tour exige d'importantes réparations. Nous avons engagé Mon^{er} Delsaux, architecte à faire une étude spéciale de cette restauration, de manière à pouvoir entamer ces travaux tout aussitôt après la reconstruction des contreforts du côté sud de la branche du transept du même côté*¹⁰¹. La comptabilité générale de la fabrique témoigne qu'une

⁹⁷ Berthe LHOIST-COLMAN, *op. cit.*, p. 150.

⁹⁸ APSM, dossier VII.A.3, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, 5 mai 1853.

⁹⁹ ACRMSF, dossier « Liège 1.9 », lettre du gouverneur à la CRM, 15 mai 1851.

¹⁰⁰ Tilman François Suys et Henri Partoes se sont rendus sur les lieux quelques jours avant (*Idem*, lettre de la CRM au gouverneur, 19 mai 1851).

¹⁰¹ *Idem*, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémont et Tilman François Suys, 12 août 1853.

intense activité de construction est à l'œuvre jusque dans la décennie 1860, ce qui semble correspondre aux travaux susmentionnés¹⁰². Plusieurs problèmes surgissent néanmoins au cours des opérations...

UNE FÂCHEUSE DISCORDE (1855-1860)

Le 5 août **1855**, le conseil de fabrique confie à Jean-Charles Delsaux le soin d'établir un projet de restauration globale de l'église, conseillé en cela par la Commission royale des Monuments (cf. *supra*). Mais, fait plus surprenant, le praticien est également invité à étudier le percement d'un portail axial au pied de la tour, pour suppléer à l'entrée située sur le flanc sud¹⁰³, et établir les plans d'une nouvelle sacristie, des projets avancés par la fabrique de son propre chef mais désapprouvés par la CRM. L'architecte n'est cependant pas prompt à s'exécuter, et ce d'autant plus que ses vues personnelles sont opposées à celles des fabriciens. La discorde qui s'en suit¹⁰⁴, égrenée sur plusieurs années, aboutit cinq ans plus tard au renvoi du praticien, sans qu'aucun des projets évoqués ci-dessus ne se soit matériellement concrétisé. Les plans, réalisés poussivement, sont d'ailleurs renvoyés à Jean-Charles Delsaux pour éviter de lui payer des honoraires¹⁰⁵. Les pages suivantes relatent cet épisode, qui bien que présentant un caractère *a priori* anecdotique, est en réalité étroitement associé à l'élaboration du projet de restauration. Il faut toutefois souligner que cette histoire demeure partiellement nébuleuse à défaut de documents probants ; les plans originaux de l'architecte n'ont pas été conservés et la correspondance présente des lacunes.

Le 8 février **1857**, le fabricien Henri Magis adresse un courrier au doyen de Saint-Martin dans lequel il exprime des griefs naissants à l'égard de l'architecte. Il semble que ce dernier, au lieu d'exécuter les plans *sans innovation ni augmentation* de la restauration complète de l'église souhaités par la CRM¹⁰⁶, n'a délivré jusqu'à présent que des plans

¹⁰² APSM, dossiers II.A.14 à II.A.15 ; AGR, MJ, BdC, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 28 mai 1857. Notons que dans la deuxième édition de son ouvrage *Les monuments de Liège, reconstruits, agrandis ou restaurés*, Jean-Charles Delsaux écrit que les travaux du chœur sont achevés en 1863 (Flavio Di CAMPLI, *op. cit.*, 1988, p. 55).

¹⁰³ APSM, dossier VII.A.2, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 5 août 1855.

¹⁰⁴ Le contentieux est surtout prégnant entre Jean-Charles Delsaux et le président du conseil de fabrique.

¹⁰⁵ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 5 mai 1860. Ce dernier enverra de nombreux courriers, notamment au ministre de la Justice, pour réclamer ce qu'il estime être son dû (Flavio Di CAMPLI, *op. cit.*, 1990a, p. 260).

¹⁰⁶ Il s'agit soit des remarques formulées le 12 août 1853 (cf. *supra*), soit de nouvelles remarques non retrouvées à ce jour.

incomplets et jugés d'une piètre qualité par la fabrique, entraînant ainsi des retards dans les subsides octroyés et un ralentissement général du chantier (cf. annexe 9)¹⁰⁷.

Des plans et un devis sont arrêtés par l'architecte le 9 juillet mais ne correspondent manifestement ni à ce que la CRM recommande, ni à ce que le conseil de fabrique réclame. Jean-Charles Delsaux, qui délivre dans ces documents sa vision personnelle de ce que devrait être la restauration de l'église (cf. *infra*), souhaite notamment prolonger vers l'ouest le collatéral sud à l'aide d'une nouvelle travée dotée d'un portail, mais le conseil se positionne contre cette initiative, notamment parce qu'aucun détail sur l'articulation avec les volumes existants ne transparait (la chapelle attenante et la tourelle d'escalier de la tour). Les fabriciens critiquent également le fait que l'architecte n'a réalisé que des dessins sommaires et n'a pas étudié ce qu'ils avaient exigé, soit la restauration du portail du transept et de l'entrée située dans le collatéral nord, des vitraux et meneaux des fenêtres des parties orientales, des toitures, le percement d'un portail axial dans la tour, ou encore une modification de l'assise d'un des contreforts du bras sud du transept (cf. annexes 10-11 et *infra*)¹⁰⁸.

Après avoir été accusé de laxisme (car il ne répond pas aux courriers) et menacé d'être déchargé du projet¹⁰⁹, Delsaux se manifeste vigoureusement, piqué dans son orgueil : *absent depuis quelque temps, je viens de prendre connaissance de votre lettre du 28 juillet dernier. L'accueil que j'avais reçu de plusieurs membres distingués du conseil m'avait fait penser d'être traité autrement. Je dois d'abord vous rappeler que la même tête qui a restauré le Palais, la cathédrale, et le chœur de votre église, et qui a maintenant acquis plus d'expérience vous a présenté les plans tant critiqués. Pour leur rédaction j'ai supposé que votre conseil et la commission des monuments, lorsqu'ils m'ont chargé de vous présenter des projets, n'ont pas pensé indiquer à un automate sans volonté, la marche à suivre et le but à atteindre. Il est possible, Monsieur le Président, que je n'aie point rempli encore toutes les intentions du conseil mais les membres bienveillants avec qui j'ai conféré, auxquels j'ai soumis mes premiers projets, ont dû vous dire que mon devoir préalable, et ma dignité d'artiste, était de vous présenter d'abord mes vues propres et générales sur la restauration de votre édifice, sauf ultérieurement à traiter les différents*

¹⁰⁷ *Idem*, lettre de Henri Magis au doyen de Saint-Martin, 8 février 1857.

¹⁰⁸ APSM, dossier VII.A.2, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 28 juillet 1857 ; rapport du conseil de fabrique, non daté.

¹⁰⁹ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 10 août 1857.

détails successivement lorsque vous auriez pris connaissance de mon opinion générale, que je me suis donné le temps de murir avant de vous présenter. Je n'ai point traité la porte d'entrée sous la tour, parce que je crois qu'il ne peut en être question d'ici à longtemps et que Mr Labye [nda : Clément Labye, fabricant] s'est chargé du plan des abords et des nivellements. Les a-t-il arrêtés ? il ne me les a pas transmis. Dans tous les cas je tiens à ce que le conseil prenne note de ce que je le lui propose point l'entrée sous la tour pour motif actuel de dépense, de solidité de la tour et d'inopportunité. Si toutefois il persiste dans son opinion, je l'étudierai, en le priant de ne point abuser de mon temps inutilement. Il avait été convenu avec Monsieur le Doyen et Monsieur Magis que j'aurais une explication avec le conseil lorsqu'il aurait pris une 1^{ère} connaissance de mes projets ; je sollicite cette réunion pour répondre aux objections qui m'ont été faites, et continuer ensuite le travail qu'on m'indiquera¹¹⁰.

L'architecte ne s'étant une fois encore pas présenté à la réunion du conseil de fabrique, ce dernier lui envoie une missive dans laquelle il récapitule ses desiderata : [nous voulons] *une étude sérieuse et complète de la restauration de la tour avec porte d'entrée dans la facade ouest. [...] Une étude également sérieuse et définitive de la restauration de l'entrée actuelle du fond* [nda : mur occidental du collatéral nord]. *Dans ce cas, comme dans le précédent, il faudra tenir compte de la démolition et de l'appropriation des batiments accolés à la tour* [nda : ces bâtiments, démolis ultérieurement, sont visibles sur les fig. 4 et 7]. [...] *une étude complète de la restauration de l'entrée du transept et de la sacristie [...] enfin un plan général [...] pour la restauration de l'ensemble de l'édifice*¹¹¹.

À la demande de l'administration communale, Julien-Étienne Rémont, désormais architecte-consultant de la Ville de Liège¹¹², rédige un long rapport au début de l'année 1858¹¹³ pointant une nouvelle fois du doigt l'état de conservation calamiteux de la tour et analysant la teneur du projet de restauration proposé par Jean-Charles Delsaux. Pour épauler le lecteur avec les documents graphiques parlants, les plans, coupes et élévations publiées par Delsaux dans son ouvrage *Les monuments de*

¹¹⁰ *Idem*, lettre de Jean-Charles Delsaux au président du conseil de fabrique, 13 août 1857.

¹¹¹ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 24 août 1857.

¹¹² Fanny DOMINIQUE, *op. cit.*, p. 11. Ce statut d'architecte-consultant de la Ville de Liège explique la teneur des remarques contenues dans le courrier reproduit en annexe.

¹¹³ APSM, dossier VII.A.2, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 29 janvier 1858 ; ACRMSE, dossier « Liège 1.9 », lettre du gouverneur au ministre de la Justice, 21 avril 1859.

Liège reconstruits, agrandis ou restaurés, édition 1861, sont ici reproduits (fig. 9-12). Il ne faut toutefois pas perdre de vue que ce projet constitue une version remaniée par l'architecte à la suite des critiques qui lui ont été formulées¹¹⁴.

Julien-Étienne Rémont considère ainsi qu'il faut supprimer l'entrée délabrée du collatéral nord, maintenir le portail du bras sud du transept, ne pas aménager d'entrée dans le collatéral sud et enfin, effectivement percer un portail axial au pied de la tour, légitimant ces choix par des motifs liés à la sécurité, la circulation et la tradition architecturale. Il critique par ailleurs fermement le style et l'articulation des structures à restaurer ou à construire et n'hésite pas à considérer les plans présentés comme largement insuffisants (cf. annexe 12)¹¹⁵. À la suite de ce rapport, plusieurs courriers de l'architecte et de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Hubert-Guillaume Blonden (1816-1881), récemment nommé à la tête du service des Travaux publics de la cité¹¹⁶, prient Jean-Charles Delsaux de leur transmettre diverses pièces, tâche dont l'intéressé, légèrement agacé, dit s'en acquitter prochainement¹¹⁷.

En mars 1859¹¹⁸ se déroule un drame dans l'église qui aura d'importantes retombées sur son devenir : une partie importante de la grande fenêtre du bras sud du transept s'effondre, *partie dans l'église et*

¹¹⁴ Il est curieux de constater que sur les plans analysés par Julien-Étienne Rémont sont manifestement figurés le portail axial au pied de la tour et le portail du bras sud du transept, alors que ces structures ne sont pas présentes sur les gravures de 1861. D'autres éléments présents sur ces gravures n'ont quant à eux pas été mentionnés dans l'analyse de Julien-Étienne Rémont et des fabriciens : la transformation des deux contreforts renaissants, l'installation d'un gâble en couronnement du portail projeté au collatéral sud, l'ornement des rampants du pignon du bras sud du transept, les épis de faîtage, les pinacles couronnant le dernier étage de la tour, ou encore les balustrades de la nef et du bras nord du transept. Il est donc probable que ces plans, coupes et élévations constituent le projet avalisé le 16 juillet 1859. Cette hypothèse est d'autant plus probable que le conseil de fabrique demande à l'architecte le 8 janvier 1860 d'aménager un chevet à pan coupé à la sacristie, alors que cette dernière, sur les gravures de Delsaux, possède un chevet droit (cf. *infra*).

¹¹⁵ APSM, dossier VII.A.3, lettre de Julien-Étienne Rémont à l'administration communale, non datée.

¹¹⁶ *Idem*. Hubert-Guillaume Blonden œuvre notamment à l'administration des Ponts et Chaussées en tant qu'attaché au Bureau de Création des Chemins de Fer belges. L'ingénieur participe activement aux aménagements urbanistiques liégeois – création de rues et de quartiers, assainissements, aménagements de cours d'eau, etc. (Sonia RASCHEVITCH, *Hubert-Guillaume Blonden, Ingénieur-Directeur des Travaux publics de la Ville de Liège de 1857 à 1880*, dans Pierre FRANKIGNOULLE (dir.), *Visages urbains de Liège depuis 1830*, Bruxelles, 1984, p. 125-151 ; Sonia RASCHEVITCH, *Hubert-Guillaume Blonden et sa conception de l'urbanisme à Liège de 1857 à 1880*, dans *L'initiative publique des communes en Belgique de 1795 à 1940*, Spa, 1986, p. 235-245).

¹¹⁷ APSM, dossier VII.A.2, lettre de Julien-Étienne Rémont au conseil de fabrique, 23 février 1858 ; lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 8 mars 1858 ; lettre de Jean-Charles Delsaux au président du conseil de fabrique, 12 mars 1858.

¹¹⁸ ACRMSF, dossier « Liège 1.9 », lettre de la CRM au gouverneur, non datée.

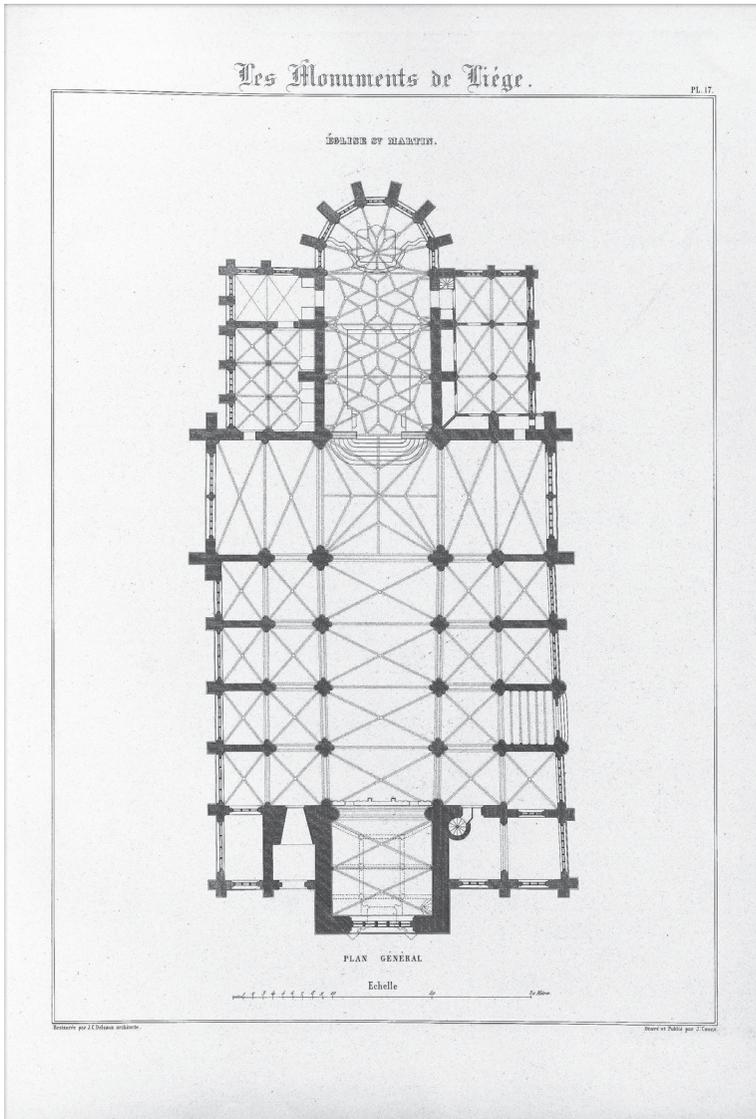


Fig. 9 – Le projet de restauration de Jean-Charles Delsaux non accepté (plan).
La sacristie présente un chevet droit. Chapelles et collatéraux sont prolongés vers l'ouest. Le portail du bras sud du transept est supprimé. Une nouvelle entrée est aménagée au flanc sud. Dessin de Jean-Charles Delsaux, vers 1857-1858.

Source : Jean-Charles DELSAUX, *Les monuments de Liège reconstruits, agrandis ou restaurés*, Liège, 1858.

© Université de Liège (numérisation DONum).

*partie dans la rue, [si bien] que les meneaux et les vitraux ont été réduits en poussière*¹¹⁹. À la suite d'une inspection réalisée le 31 de ce mois, la Commission déclare qu'*il faut s'attendre à des accidents plus graves encore, si on ne met pas immédiatement la main à l'œuvre*, notamment sur les parties les plus dégradées (cf. *infra*). Elle précise également qu'il faut entamer dès cette année des travaux aux *fenêtres les plus caduques* et profiter de cette occasion pour déposer et restaurer les vitraux¹²⁰. Le 16 juillet, le projet de restauration de Jean-Charles Delsaux, enfin finalisé et chiffré à 155 139,27 francs, est avalisé par l'institution. Cette dernière, en accord avec le conseil de fabrique et l'auteur de projet, définit l'ordre des priorités : d'abord intervenir sur le mur-pignon sud du transept, y compris le portail et la fenêtre écroulée, ensuite sur la grande baie du mur-pignon nord et le contrefort adjacent *qui menace ruine* et, enfin, sur la partie supérieure de la tour¹²¹. La Commission affirme par ailleurs qu'il faut se borner à ces travaux de consolidation et ajourner les opérations jugées superflues, tel le percement d'une entrée dans la tour¹²². Les travaux en question sont réalisés au cours des années suivantes, jusque 1866¹²³. Mais Jean-Charles Delsaux n'est pas encore au bout de ses peines.

En 1860, le conseil de fabrique demande à Jean-Charles Delsaux de dresser immédiatement les plans du bras sud du transept et de la sacristie, en précisant qu'il souhaite voir cette dernière achevée par un pan coupé pour offrir une communication avec le chœur. Quant à la Commission

¹¹⁹ *Idem*, lettre du gouverneur au ministre de la Justice, 21 avril 1859.

¹²⁰ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 7 avril 1859.

¹²¹ AGR, MJ, BdC, dossier 3274, lettre de la CRM au gouverneur, 16 juillet 1859. Notons que le 14 octobre, à la suite d'une inspection, le service des travaux publics de la Ville de Liège conclut que la grande fenêtre de la tour représente un danger pour la sécurité publique, et qu'il faut donc y remédier (APSM, dossier VII.A.3, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 14 octobre 1859).

¹²² *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 4 août 1859. À ce titre, signalons ce courrier de Julien-Étienne Rémond adressé au doyen de l'église, dont le contexte est encore flou : *Une affaire importante m'appelant à Spa demain matin, je ne pourrais assister à la réunion, bien à regret, mais j'ai prévenu mes collègues [nda : Tilman François Suys, Gustave Deman et Jules Dugniolle] que je tenais à faire l'entrée sous la tour en exhaussant un peu les orgues, d'après le plan de Mr Delsaux : je vous prie d'avoir la bonté de prévenir les membres de la fabrique [...] qu'il plaide la question de la solidité ; Suys parait devoir faire l'objection qu'il serait dangereux pour la tour d'abaisser l'appui pour en faire une porte, ce qui selon moi est une erreur. Je le prends volontiers sur moi. D'un autre côté, Mr Labye sait que la rectification de la voirie comme la ville l'a approuvée n'a plus de raison d'être si on ne perce pas la porte sous la grande fenêtre dans l'axe de l'église* (*Idem*, lettre de Julien-Étienne Rémond au doyen de Saint-Martin, 15 novembre 1859).

¹²³ APSM, dossier VII.A.2, lettre du conseil de fabrique à la CRM, 28 juin 1864 ; lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 28 juin 1864 ; lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 12 août 1864 ; lettre du conseil de fabrique au conseil provincial, 2 juillet 1865.

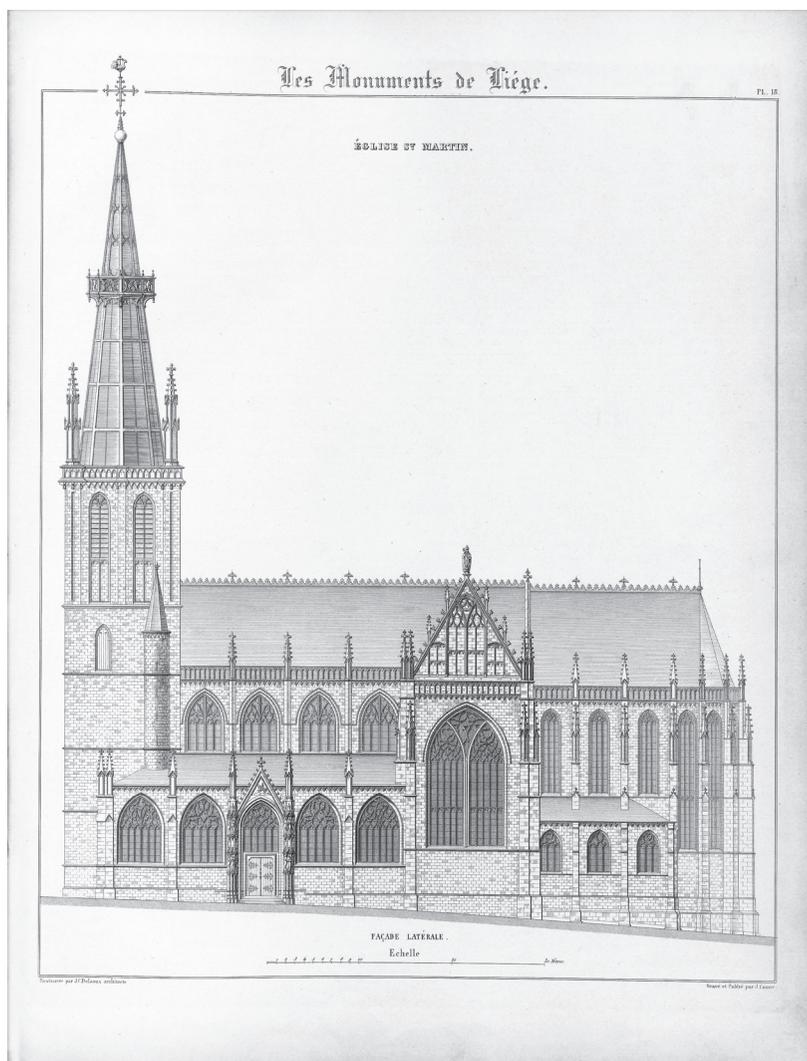


Fig. 10 – Le projet de restauration de Jean-Charles Delsaux non accepté (élévation sud). On y distingue la sacristie et la nouvelle chapelle occidentale. Le portail du transept est supprimé. Une nouvelle entrée est percée au flanc sud ; elle est surmontée d'un gâble et encadrée par les deux contreforts renaissants « néogothicisés ». La tour, quant à elle, est pourvue d'une imposante flèche et de pinacles. Dessin de Jean-Charles Delsaux, vers 1857-1858.

Source : Jean-Charles DELSAUX, *Les monuments de Liège reconstruits, agrandis ou restaurés*, Liège, 1858.

© Université de Liège (numérisation DONum).

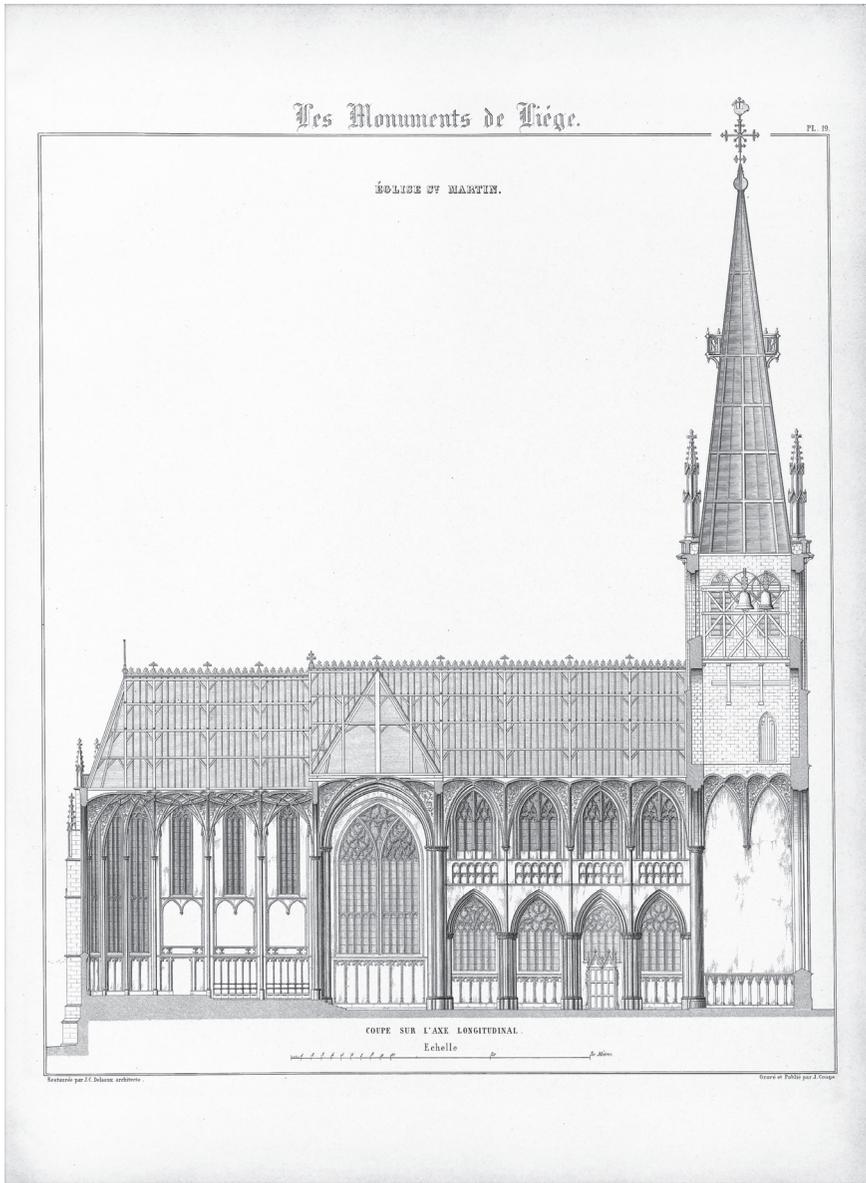


Fig. 11 – Le projet de restauration de Jean-Charles Delsaux non accepté (coupe longitudinale). Dessin de Jean-Charles Delsaux, vers 1857-1858.

Source : Jean-Charles DELSAUX, *Les monuments de Liège reconstruits, agrandis ou restaurés*, Liège, 1858.

© Université de Liège (numérisation DONum).

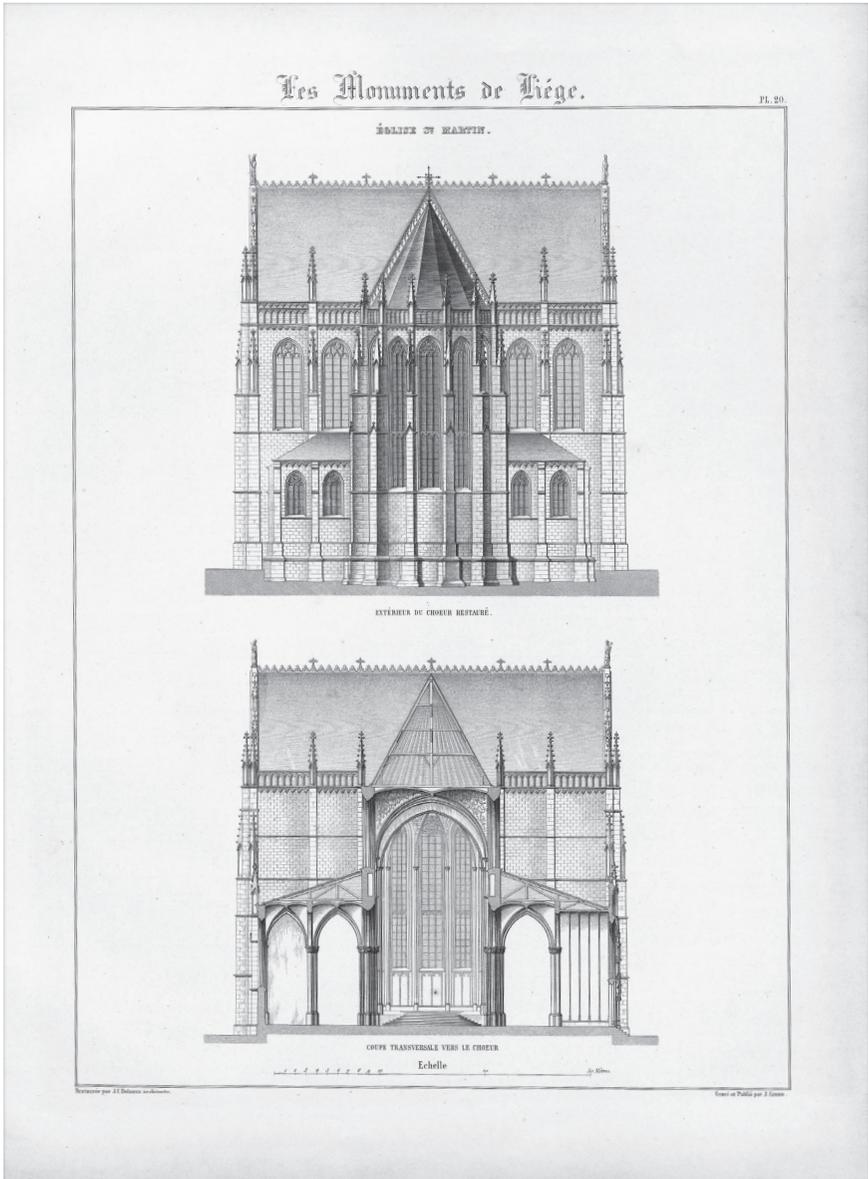


Fig. 12 – Le projet de restauration de Jean-Charles Delsaux non accepté (élévation du chevet et coupe transversale). Dessin de Jean-Charles Delsaux, vers 1857-1858. Source : Jean-Charles DELSAUX, *Les monuments de Liège reconstruits, agrandis ou restaurés*, Liège, 1858.
© Université de Liège (numérisation DONum).

royale des Monuments, qui est désormais favorable à un tel travail¹²⁴, elle déclare qu'il faut *comprendre* [ces structures] *dans le même plan et combiner leurs lignes avec le contrefort*, et invite par ailleurs l'architecte à étudier une nouvelle entrée avec escalier dans le bras sud du transept¹²⁵. Si l'architecte s'exécute sur ce dernier point, le conseil de fabrique n'est pas satisfait du plan *sur lequel* [a été] *crayonné rapidement le croquis d'un escalier débouchant directement de la porte du transept dans la rue mont St Martin*, et demande à son auteur d'effectuer quelques modifications, spécifiant notamment qu'*il faut le faire en gothique* [nda : l'escalier] *sans parties circulaires sur les côtés*. Le conseil, agacé, demande une fois de plus à Delsaux *une étude d'une porte d'entrée double avec pilier central, harmonisant avec la fenetre actuelle*¹²⁶.

Jean-Charles Delsaux s'exécute, en avouant qu'il n'a pas trouvé de solution satisfaisante pour le portail, et qu'il s'est conformé aux remarques émises sur place par la CRM, *dont* [dit-il] *je ne vous conseille pas de vous écarter* [nda : remarques non trouvées]. L'architecte précise également qu'il n'est guère enjoué par la sacristie, qui rétrécit la rue et n'est *pas en harmonie avec l'importante ni la régularité de l'édifice dont la restauration vous est confiée*. Agacé, il conclut en précisant qu'il n'est pas d'accord avec les vues du conseil : *Restaurez donc les parties périliclitantes de votre édifice avant d'en commencer de nouvelles qui peuvent être ajournées, démolissez le portail extérieur du transept en style moderne vers la rue, restaurez la fenetre, et commandez les tracés en grand, ensuite les pierres de la porte neuve*¹²⁷.

Le conseil est furieux des plans transmis, déclarant que : *Ce travail, non signé, ou votre dessinateur reçu la plus grande part n'a pas exigé de vous un quart d'heure de travail*, et retorque à l'architecte de se mettre au travail en respectant ses vues¹²⁸. Comme l'intéressé ne s'exécute pas, le conseil de fabrique prend la décision de s'en séparer, en lui renvoyant tous ses plans : *Cette persistance de votre part à vous refuser de satisfaire à ses légitimes demandes, a déterminé le conseil à vous remercier décharger* [rajouté : *quoique à regret*] *de la fonction mission qu'il vous avait confiée et à pourvoir à votre remplacement*¹²⁹.

¹²⁴ Aucune explication n'est donnée dans les archives.

¹²⁵ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 8 janvier 1860.

¹²⁶ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 3 mars 1860.

¹²⁷ *Idem*, lettre de Jean-Charles Delsaux au président du conseil de fabrique, 16 mars 1860.

¹²⁸ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 20 mars 1860.

¹²⁹ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 5 mai 1860.

*LA RESTAURATION DU PORTAIL DU BRAS SUD DU TRANSEPT
(1860-1866)*

1860 est donc une année charnière pour la restauration de l'église. D'une part, suite à l'incident évoqué ci-dessus, que l'on peut supposer d'autant plus embarrassant pour les pouvoirs publics que le flanc sud de l'église est particulièrement exposé aux regards des Liégeois (fig. 13), d'importants subsides sont injectés dans l'entreprise (cf. annexe 4)¹³⁰. D'autre part, le différend entre le conseil de fabrique et Jean-Charles Delsaux se résout par le renvoi définitif de ce dernier, remplacé en mai par son confrère Évariste Halkin (1815-1870)¹³¹. Dans les faits, celui-ci reprend les missions confiées à son prédécesseur et ne semble guère s'occuper de la tour au cours des premières années de sa prise de fonction, influencé en cela par le conseil de fabrique¹³².

Ainsi, au début de l'année **1861**, Évariste Halkin finalise un projet visant à reconstruire le portail du bras sud du transept et à ériger une nouvelle sacristie – désormais à pan coupé comme le souhaitait le conseil de fabrique – à l'intersection du chœur et du bras sud du transept, pour une somme de 17 000 francs (fig. 14-15)¹³³. Le portail est des plus originaux en raison de son porche de plan triangulaire où s'articulent subtilement, sur un pilier central, deux arcs brisés et une abondante ornementation gothique. Si la Commission délivre à l'architecte son blanc-seing moyennant quelques modifications et insiste désormais sur l'urgence de

¹³⁰ *Idem*, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 28 juin 1864.

¹³¹ APSM, dossier VII.A.3, lettre d'Évariste Halkin au conseil de fabrique, 7 mai 1860. Ce choix semble libre, comme l'indique un courrier adressé à l'architecte : *Le conseil de fabrique de l'église de S Martin a résolu de vous proposer de vouloir bien vous charger des études et de la confection des plans, devis etc que nécessite la restauration de l'édifice, confié à ses soins. Il a l'espoir que vous voudrez bien accepter cette mission dont vous saurez apprécier toute l'importance. Il compte pour cela sur le zèle et le talent donc vous avez fait preuve en d'autres circonstances* (*Idem*, lettre du conseil de fabrique à Évariste Halkin, 5 mai 1860). Formé à l'Académie des Beaux-Arts de Liège entre 1842 et 1848, Évariste Halkin est un des architectes-restaurateurs liégeois les plus importants du deuxième tiers du XIX^e siècle. À Liège, il réalise les églises Saint-Pholien, Sainte-Foy et Sainte-Marie des Anges, et dirige les chantiers de restauration de Sainte-Croix, Saint-Martin, Saint-Jacques et Saint-Christophe, de même que celui de Saint-Georges à Limbourg. Il est marié à Victoire Rémont, fille de l'architecte Julien-Étienne Rémont qui fut son professeur à l'académie et l'un de ses plus proches collègues. L'historiographie le confond régulièrement avec son fils Eugène Halkin, également architecte, avec qui il collabore étroitement (Antoine BAUDRY, *Vie et mort d'un projet de tour occidentale pour l'église Saint-Christophe à Liège (1853-1865)*, dans *BIAL*, t. 123, p. 282 ; notice nécrologique dans *La Meuse*, 4 septembre 1870).

¹³² Dans un courrier où il précise être occupé aux plans de la sacristie, Évariste Halkin écrit *Quant à la tour, Mr le doyen m'a dit de ne m'en occuper qu'à loisir* (*Idem*, lettre d'Évariste Halkin à Henri Magis, 23 décembre 1862).

¹³³ *Idem*, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 21 mai 1861.



Fig. 13 – Le flanc sud de l'église est particulièrement exposé aux regards des Liégeois. Dessin à la plume et lavis de Charles Rémont, 1878, d'après copie d'une œuvre de F. G. Renardy.
© Musée Wittert – Collections artistiques ULiège (inv. 26260).

ces ouvrages¹³⁴, la Ville de Liège, elle, critique fermement le projet. En effet, l'ingénieur Hubert-Guillaume Blondin estime le devis du portail trop onéreux et juge la sacristie peu harmonieuse : *les fenêtres sont à un niveau très élevé au dessus du pavé de la voirie ; la fenêtre centrale est plus large que les autres. L'auteur du projet semble avoir quelque peu sacrifié l'extérieur à l'intérieur*¹³⁵. Ces divergences entre l'architecte et l'ingénieur sclérosent la restauration et ce, malgré l'insistance de la Commission de hâter les opérations¹³⁶. Aussi, seuls de menus travaux sont

¹³⁴ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Évariste Halkin, 3 juin 1861. Elle renouvelle son accord l'année suivante, stipulant qu'il serait préférable d'orner le pilier d'une statue au lieu de trois (AGR, MJ, BdC, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 3 mars 1862). Notons que l'architecte est d'accord avec ces modifications (APSM, dossier VII.A.3, lettre d'Évariste Halkin à Henri Magis, 17 mai 1862).

¹³⁵ *Idem*, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 21 mai 1861.

¹³⁶ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Évariste Halkin, 3 juin 1861 ; lettres d'Évariste Halkin au conseil de fabrique, 24 mai et 8 août 1861 ; lettre d'Évariste Halkin au doyen de Saint-Martin, 30 mai 1861 ; lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 29 juillet 1861.



Fig. 14 – Projet d'une nouvelle sacristie néogothique (élévation).
Dessin d'Évariste Halkin, probablement 1861.
Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSE,
fonds de la CRMSE, dossier « Liège 1.9 ».
© Antoine Baudry.

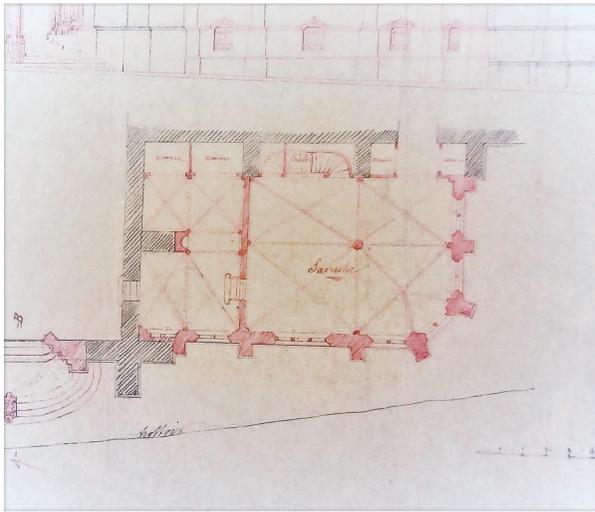


Fig. 15 – Projet d'une nouvelle sacristie néogothique (plan).
Dessin d'Évariste Halkin, probablement 1861.
Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSE,
fonds de la CRMSE, dossier « Liège 1.9 ».
© Antoine Baudry.

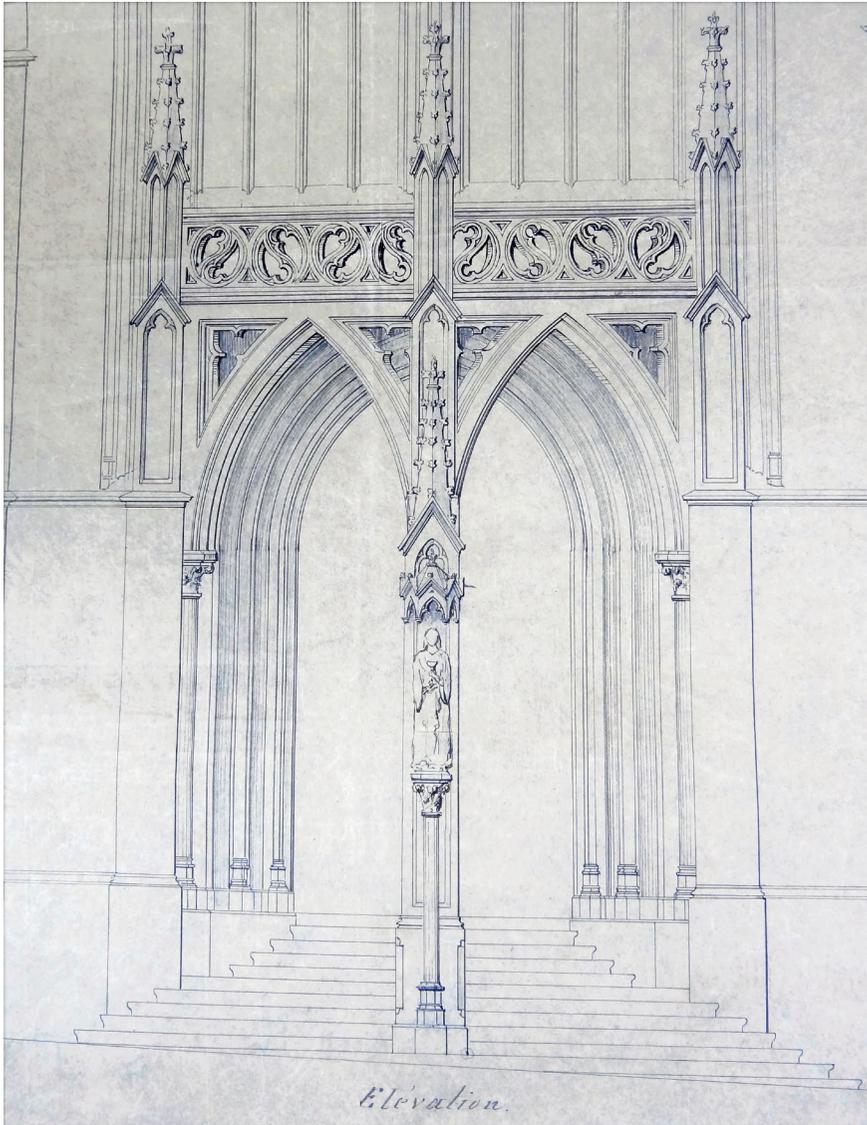


Fig. 16 – Projet de porche pour le portail du bras sud du transept (élévation).

Dessin d'Évariste Halkin, 2 mars 1865.

Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF,
fonds de la CRMSF, dossier « Liège 1.9 ».

© Antoine Baudry.

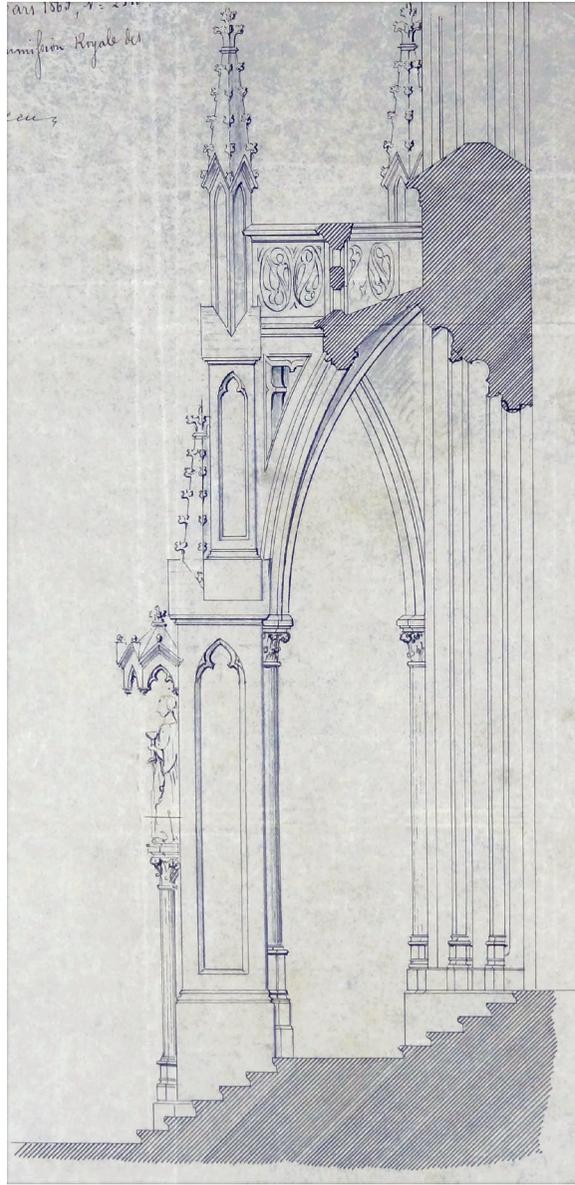


Fig. 17 – Projet de porche pour le portail du bras sud du transept (coupe).

Dessin d'Évariste Halkin, 2 mars 1865.

Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF,
fonds de la CRMSF, dossier « Liège 1.9 ».

© Antoine Baudry.

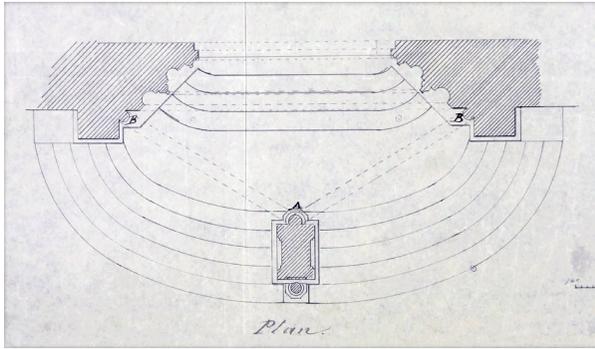


Fig. 18 – Projet de porche pour le portail du bras sud du transept (plan).

Dessin d'Évariste Halkin, 2 mars 1865.

Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF,
fonds de la CRMSF, dossier « Liège 1.9 ».

© Antoine Baudry.



Fig. 19 – Le porche du bras sud du transept, érigé entre 1864 et 1866
et démolé en 1894. Photographie anonyme, après 1866.

© Musée de la Vie wallonne, Liège (inv. 39005).

effectués cette année-là : la reconstruction d'une fenêtre du chœur, dont les vitraux sont (enfin) confiés à Jean-Baptiste Capronnier¹³⁷, et la préparation de *timpans et de minarets* pour les contreforts du transept¹³⁸.

En 1862, l'architecte fait exécuter un modèle réduit du portail en plâtre, pour *mieux se rendre compte de l'effet* des modifications suggérées par la Commission¹³⁹. Les coûts ayant été réduits et les plans avalisés, la construction du portail (fig. 16-19) est entamée en 1864 et achevée deux ans plus tard¹⁴⁰. La structure sera démolie et l'entrée définitivement condamnée en 1894 sous la direction d'Auguste Van Assche (1826-1907). La sacristie, quant à elle, n'est pas reconstruite ; elle sera au contraire démolie en 1893¹⁴¹.

UN CONTREFORT « DÉFECTUEUX » (1863)

Le 22 juin 1863, Évariste Halkin manifeste quelques doutes sur la restauration d'un des deux contreforts de l'angle sud-ouest du transept s'appuyant en partie sur le collatéral de la nef (fig. 7, 20) : *Il y a dans cette partie de l'édifice un vice de construction (porte-à-faux) qui doit à mon avis nécessairement disparaître. On peut remarquer la dépression que l'arcade de la fenêtre [nda : de la chapelle adjacente du collatéral] a subie à l'endroit où elle supporte le contrefort ; cette fenêtre est toute déformée, les meneaux sont écrasés. Je ne rétablirai ce vice de construction que si j'y suis forcé et en déclinant toute responsabilité. Je dois encore vous faire remarquer [...] que la poussée de la grande arcade de la fenêtre du transept s'exerce contre ce contrefort qui porte à faux. En reprenant le contrefort à partir de la base on fera un travail conforme aux règles de l'art sans nuire en aucune façon à l'aspect général*

¹³⁷ Son nom apparaît dans la comptabilité générale des années 1862 et 1865 (APSM, dossiers II.A.15 et 17).

¹³⁸ APSM, dossier VII.A.3, lettre d'Évariste Halkin au conseil de fabrique, 8 août 1861.

¹³⁹ *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à Henri Magis, 17 mai 1862. De tels éléments ont rarement été préservés (voir notamment Mathieu PIAVAUX et Valérie ROUSSEAU, *Une maquette néo-romane de l'église Sainte-Croix à Liège : histoire, signification et conservation d'une œuvre singulière*, dans *BIAL*, t. 114, 2009, p. 207-214).

¹⁴⁰ Flavio Di CAMPLI, *op. cit.*, 1990a, p. 260 ; APSM, dossier VII.A.2, lettre du conseil de fabrique à Évariste Halkin, 28 janvier 1865 ; lettre de Herman au conseil de fabrique, 26 juin 1865. L'arrêté royal du 10 avril 1862 en a autorisé la reconstruction (AGR, MJ, BdC, dossier 3274, arrêté royal du 10 avril 1862).

¹⁴¹ Flavio Di CAMPLI, *op. cit.*, 1990a, p. 260 et 262. La Commission royale des Monuments donna son accord pour démolition en 1876 (AGR, MJ, BdC, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 30 août 1876).



Fig. 20 – Le collatéral nord de la nef et ses chapelles avant leur restauration.

Photographie d'Évariste Halkin, 10 août 1860.

Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF,
fonds de la CRMSF, dossier « Liège 1.9 ».

© CRMSF.

de l'édifice puisque ce contrefort et la fenêtre adjacente seront semblables à la partie correspondante du transept Nord où l'on a évité ce vice de construction¹⁴² (fig. 20).

La Commission se prononce quant à elle pour le maintien de la situation primitive : *Il est à remarquer que les exemples de contreforts portés en encorbellement sur l'arc des fenêtres, sont fréquents et que ce mouvement signalé par Mr l'architecte Halkin, ne doit pas être attribué à une disposition vicieuse, attendu que des dégradations semblables se sont produites dans d'autres parties de l'édifice¹⁴³. Mais l'architecte n'est pas de cet avis : Je sais fort bien [...] que l'on rencontre quelquefois dans le style gothique des contreforts en encorbellement, et s'appuyant sur des arcades ; mais ce n'en sont pas moins, à mon avis, des constructions vicieuses, et je pense qu'il est sage, lorsqu'on restaure un monument tel que St Martin, de remédier autant que possible à ces défauts, lorsqu'on peut le faire sans nuire au caractère ni à l'ensemble de l'édifice ; comme c'est ici le cas, puisqu'en construisant le contrefort comme je l'ai projeté, on ne fait que mettre cette partie du transept sud et la fenêtre contigue du bas côté, en harmonie avec la partie correspondante vers le nord. Je persiste à dire [...] et je me fais fort de prouver à M^{rs} les membres de la commission des monuments qui voudront bien de nouveau visiter nos travaux ; que l'affaissement que l'on remarque dans l'arc de la fenêtre qui se trouve sous ce contrefort ne peut être attribué qu'à une disposition vicieuse¹⁴⁴.*

Le 12 août, la Commission se voit contrainte de changer son fusil d'épaule, forcée en cela par la démolition non réglementaire dudit contrefort : *on ne pourrait sans un certain péril tarder à reconstruire le contrefort qui a été radicalement démoli sans qu'on ait pris les précautions usitées en semblables circonstances. Les pierres nécessaires pour la reconstruction projetée par M. l'architecte Halkin sont à pied d'œuvre, tandis qu'il serait presque impossible de rétablir avant l'hiver, le contrefort ainsi qu'il existait. Nous ne pouvons nous dispenser [...] de signaler la voie irrégulière suivie en cette circonstance. Ni le conseil de fabrique, ni l'architecte n'avaient le droit de modifier en quoi que se soit la construction primitive sans l'assentiment du gouvernement, et consultés en temps utiles, nous n'eussions jamais proposé de faire un changement que nous ne cesserons de considérer comme regrettable. D'autres*

¹⁴² APSM, dossier VII.A.3, lettre d'Évariste Halkin au doyen de Saint-Martin, 22 juin 1863.

¹⁴³ *Idem*, lettre de la CRM au gouverneur, 11 juillet 1863.

¹⁴⁴ *Idem*, lettre d'Évariste Halkin au doyen de Saint-Martin, 24 juillet 1863.



Fig. 21 – Sur ce cliché sont visibles les *échelles volantes* établies en 1863 au mur-pignon sud du transept par un dénommé De Smets de Liège pour permettre à Évariste Halkin et son employé de prendre des mesures pour la restauration du pignon. La statue de Saint-Martin n'est toujours pas en place ; elle n'est effectivement montée qu'en 1865. La tour n'a pas encore été restaurée.

Photographie de W. Damry, 1863-1864.

© Musée Wittert – Collections artistiques ULiège (inv. 32305).

*monuments [...] présentent des contreforts portés en encorbellement tel que celui qui existait à l'église de St Martin et la symétrie n'est nullement exigée dans les cas semblables*¹⁴⁵ ; le conseil de fabrique assume toutefois la manœuvre et s'en défend vigoureusement auprès du gouverneur (cf. annexe 13)¹⁴⁶.

¹⁴⁵ *Idem*, lettre de la CRM au gouverneur, 12 août 1863 ; *Ce n'est pas sans une vive opposition de la part de plusieurs de ses membres que la Commission, en séance de ce jour, a consenti à laisser donner suite au projet de M. l'architecte Halkin en ce qui concerne le deuxième contrefort de la face sud du transept de l'église de St Martin. Tout en donnant un avis conforme à vos désirs, Monsieur le doyen, le collège a formulé à l'égard de la voie irrégulière, suivie en cette circonstance, les observations nécessaires pour sauvegarder sa responsabilité* (APSM, dossier VII.A.2, lettre de la CRM au doyen de Saint-Martin, 12 août 1863).

¹⁴⁶ APSM, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique au gouverneur, 3 septembre 1863.

Notons également que cette même année, quelques courriers délivrent de menues informations sur l'élaboration *in situ* du projet de restauration du pignon du bras sud du transept : *je [nda : Évariste Halkin] me suis rendu mercredi dernier 18 de ce mois [nda : novembre] avec un de mes employés pour prendre quelques mesures du pignon du transept de votre église, et le lendemain mon employé y est retourné pour continuer ce travail qui a été fait aussi loin que possible avec l'échafaudage existant. J'avais dit au maître ouvrier qu'il devait faire monter des échelles volantes sur ce fronton afin de continuer, et lundi dernier, elles n'étaient pas encore en place. Je ne me trouve donc pas en retard. J'apprends avec plaisir que cet échafaudage est prêt¹⁴⁷ et j'irai samedi après-midi ou lundi au plus tard¹⁴⁸*. Si le passage est anecdotique, il n'en est pas moins intéressant car il permet de rectifier la date d'une des plus anciennes photographies de l'église, traditionnellement datée vers 1880 (fig. 21).

LA RESTAURATION DE LA TOUR ET DE LA NEF (1864-1877)

LA RESTAURATION DE LA TOUR (1864-1871)

Le 30 décembre **1864**, après avoir bénéficié des conseils de la Commission royale des Monuments¹⁴⁹, Évariste Halkin finalise un mémoire visant à expliquer son projet de restauration pour la tour et sa stratégie d'intervention. L'ensemble de la structure apparaît fortement dégradé, si bien que l'architecte préconise une intervention matériellement conséquente : il faut reconstruire intégralement la partie supérieure, procéder à un reparamentage quasi-complet des quatre faces et enfin, épaissir la base de la construction afin d'offrir à celle-ci une meilleure assise (cf. annexe 14)¹⁵⁰. Enfin, quatre clochetons en bois de chêne recouverts de plomb doivent également être ajoutés aux angles supérieurs du bâti¹⁵¹.

¹⁴⁷ Au 10 mai 1864 la comptabilité générale renseigne *payé au sr De Smets de Liège [...] pr deux échelles volantes en sapin* (APSM, dossier II.A.17).

¹⁴⁸ APSM, dossier VII.A.3, lettre d'Évariste Halkin au doyen de Saint-Martin, 26 novembre 1863. Voir aussi sa lettre du 1^{er} décembre 1863.

¹⁴⁹ Les conseils ne sont pas précisés ; APSM, dossier VII.A.3, lettre d'Évariste Halkin au conseil de fabrique, 21 octobre 1864.

¹⁵⁰ APSM, dossier VII.A.2, mémoire d'Évariste Halkin, 30 décembre 1864.

¹⁵¹ APSM, dossier VII.A.3, lettre d'Évariste Halkin au conseil de fabrique, 21 octobre 1864.

Estimés à 192 150 francs, ces travaux sont accueillis avec enthousiasme par le conseil de fabrique¹⁵², qui souhaite toutefois voir disparaître les clochetons : *ils pourraient avoir une raison d'être si cette tour était surmontée d'une flèche et encore dans ce cas devraient-ils être remplacés par des minarets en pierre dans le même genre que ceux placés au dessus des contreforts du reste de l'édifice* – tels que Jean-Charles Delsaux l'ambitionnait (fig. 9-10)¹⁵³. Évariste Halkin, qui pensait qu'une partie du conseil attendait une telle modification, précise qu'il préfère lui aussi conserver à la tour sa physionomie actuelle et se rallie donc à l'avis général, réduisant au passage le coût des opérations à 183 750 francs¹⁵⁴. De tels ajouts étaient par ailleurs condamnés par la CRM qui les qualifiait d'*innovation fâcheuse*¹⁵⁵. Notons que l'architecte projettera un couronnement analogue pour la tour de l'église Saint-Georges à Limbourg quelques années plus tard, sans plus de succès, mais pour d'autres raisons¹⁵⁶.

À la suite d'une inspection réalisée le 9 août **1865**, la Commission émet quelques remarques sur le *modus operandi* de reurementage proposé par l'architecte, enjoignant ce dernier à ménager le bâti médiéval¹⁵⁷. À la fin de l'année se manifestent pour la première fois dans le dossier

¹⁵² Ils avaient déjà été présentés le 21 octobre 1864 (*Idem*).

¹⁵³ Jean-Charles DELSAUX, *Les monuments de Liège reconstruits, agrandis ou restaurés*, Liège, 1858, pl. 17-20 et pages consacrées à Saint-Martin. Dans quelle mesure le conseil de fabrique ne souhaite-t-il pas ainsi se départir du projet de Jean-Charles Delsaux ?

¹⁵⁴ APSM, dossier VII.A.2, rapport de la séance du conseil de fabrique, 25 octobre 1864. Ce document précise que l'architecte compte accentuer la pente de la toiture pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales et de la neige, ayant constaté que la charpente actuelle est en partie pourrie en raison de telles infiltrations.

¹⁵⁵ La Commission estime par ailleurs ce montant raisonnable, mais qu'il faudra attendre la pose des échafaudages pour en avoir le cœur net, et que dix à douze ans de travaux devraient être nécessaires. L'institution réclame par ailleurs un mémoire complet à l'architecte (AGR, MJ, BdC, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 novembre 1864).

¹⁵⁶ ACRMSF, dossier Limbourg 1.1, lettres du conseil de fabrique à l'administration communale, 30 octobre 1870 et 17 décembre 1871 ; procès-verbal de la séance du conseil provincial du 23 novembre 1871 ; procès-verbal de la séance du conseil de fabrique, 4 février 1872.

¹⁵⁷ *En général, cet architecte ne relie pas assez solidement les parements avec les massifs de maçonnerie. Les ancrages de fer dont il compte se servir dans ce but, ainsi que cela résulte des plans ci-joints, ne constituent qu'un moyen tout à fait insuffisant ; il faudrait au moins des boutisses placées à des intervalles rapprochés. Il reste dans les parements des grandes parties de maçonnerie à peu près intactes, notamment du côté adjacent à l'escalier circulaire de la tour. Nous croyons que ces parties devraient être soigneusement respectées. Elles serviraient plus puissamment que tout moyen artificiel à relier les parties de parement neuves au corps de la maçonnerie. L'habileté de l'architecte consiste d'ailleurs à savoir conserver tout ce qui n'est pas nécessaire de démolir* (APSM, dossier VII.A.2, lettre de l'administration communale au ministre de la Justice, 22 août 1865). Un membre de la Commission, demeuré anonyme, conseilla la démolition complète de la tour jusqu'à ses fondations, mais il ne fut pas écouté (AGR, MJ, BdC, dossier 3274, lettre du gouverneur au ministre de la Justice, 25 juin 1872).

de restauration de Saint-Martin les membres correspondants du comité provincial, intervention tardive compte tenu du fait que l'institution a été instaurée cinq ans auparavant. Le 26 décembre, six de ses membres délivrent au gouverneur un rapport contenant d'importantes remarques sur le projet de restauration de la tour, jugé trop radical malgré l'état de dégradation avancé des parements. En outre, les membres correspondants se prononcent contre l'idée d'élargir la base de la tour, cette partie du monument étant justement bien préservée. Ledit rapport délivre également des conseils techniques pour et préconise une intervention moins lourde afin de préserver le caractère médiéval du bâti, souscrivant ainsi à l'avis de la Commission royale des Monuments (cf. note 157 et annexe 15)¹⁵⁸.

Le 12 janvier **1866**, Évariste Halkin réagit au rapport des membres correspondants, expliquant qu'aucun des travaux qu'il projette de réaliser ne peut être évité (cf. annexe 16)¹⁵⁹. Pour résoudre cette impasse, la tour est *examinée scrupuleusement dans toutes ses parties* le 19 février **1867** par un comité spécial constitué d'Évariste Halkin, de l'ingénieur Hubert-Guillaume Blonden, de plusieurs délégués provenant de la Commission royale des Monuments, du conseil de fabrique et du conseil communal et, enfin, du président du comité provincial des Monuments. L'aréopage conclut qu'il est possible de conserver la plupart des maçonneries médiévales, exception faite toutefois de celles de la façade occidentale, fortement dégradées, ainsi que de la partie supérieure de la tour à partir du beffroi, *la seule partie de l'édifice où la solidité du corps même de la maçonnerie semble compromise*. L'architecte est enjoint d'une part à étudier les éventuelles poussées du beffroi sur la charpente et, d'autre part, à *commencer [le reparementage] à la base de la tour et s'élever [ensuite] successivement en s'abstenant de toucher aux pierres qui sont susceptibles d'être conservées*, démarche qui présenterait l'intérêt de rendre inutile la consolidation de la base de la tour¹⁶⁰. Le 7 avril, le conseil de fabrique avalise les remarques de la Commission royale des Monuments¹⁶¹. Le nouveau devis, dressé le 12 septembre, est réduit à 163 800 francs¹⁶².

¹⁵⁸ APSM, dossier VII.A.2, lettre des membres correspondants au gouverneur, 26 décembre 1865.

¹⁵⁹ APSM, dossier VII.A.3, lettre d'Évariste Halkin au conseil de fabrique, 12 janvier 1866.

¹⁶⁰ AGR, MJ, BdC, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 27 février 1867.

¹⁶¹ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 13 juin 1867.

¹⁶² APSM, dossier VII.A.1, devis d'Évariste Halkin pour la restauration de la tour, 12 septembre 1867.

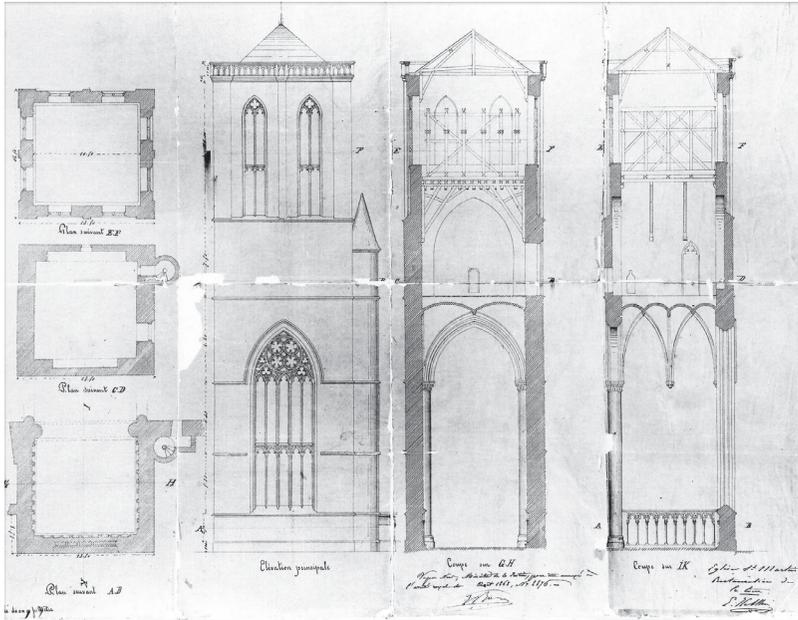


Fig. 22 – Projet de restauration de la tour (plan, coupe, élévation).
Dessin d'Évariste Halkin, vers 1867-1868.
Archives de la Paroisse de Saint-Martin, dossier VII.A.20.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché M272035).

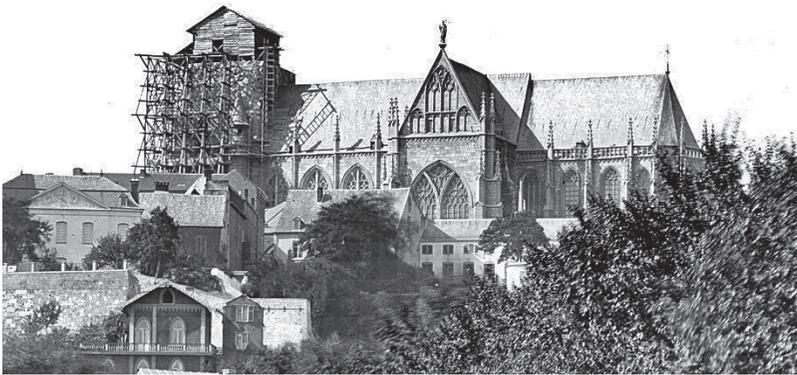


Fig. 23 – Les échafaudages dressés contre la tour, rabotée de sa partie sommitale.
L'apparente cabane établie au sommet de la structure est en réalité une protection provisoire du beffroi des cloches. Photographie anonyme, vers 1868-1869.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché A125117).

La restauration de la tour (fig. 22) est autorisée par un arrêté royal du 12 août 1868¹⁶³ et les travaux commencés cette année-là (fig. 23). Le chantier est inspecté le 7 avril 1869 par une délégation de la CRM ; le flanc occidental de la tour a été intégralement renouvelé, et des reparaitements ponctuels sont effectués sur les autres faces¹⁶⁴.

Un bref rapport du 16 avril 1870 précise qu'à cette date : *La face vers le sud est entièrement restaurée, et celle vers l'ouest, reconstruite jusqu'à la hauteur de l'assise du beffroy. La grande fenêtre est terminée, et les vitraux placés. Les échafaudages ont été démontés et replacés à la façade nord, dont on a enlevé pendant l'hiver toutes les parties défectueuses. On est actuellement occupé à la restaurer*¹⁶⁵. La commande d'un nouveau vitrail auprès de la maison messine *Maréchal et Champigneulle*, en 1869¹⁶⁶, de même que la confection d'une croix pour la tour passée en 1871¹⁶⁷, témoignent de la clôture progressive des opérations, un an après le décès de leur concepteur.

Qu'en est-il, par ailleurs, du projet de percement d'un nouveau portail au pied de la tour ? Évariste Halkin soumet au conseil de fabrique un premier projet le 24 février 1865, dont l'exécution n'est pas accordée. L'architecte revient à la charge le 3 avril 1869, mais le projet est alors jugé trop coûteux par ledit conseil. Enfin, un troisième et dernier projet voit le jour le 15 avril de la même année ; moyennant quelques modifications, il est entériné par la Commission royale des Monuments le 1^{er} septembre, mais n'est toutefois pas réalisé¹⁶⁸.

¹⁶³ AGR, MJ, BdC, dossier 3274, arrêté royal du 12 août 1868.

¹⁶⁴ Remarquant que certaines pierres ont été retaillées, la Commission déclare qu'*il serait utile que cette retaille n'eût pas lieu, et que dans le seul but d'empêcher les pierres nouvelles de faire tâche dans l'ancien parement on ne donnât pas au monument tout entier l'aspect d'une construction neuve, procédé justement désapprouvé par toutes les autorités de l'archéologie contemporaine. On avait reproché ainsi à l'architecte de donner aux pierres une sorte d'encadrement qui n'était pas conforme à l'ancienne taille ; mais le spécimen de ces encadrements [nda : ciselure périmétrale] a été retrouvé dans certaines parties de la construction primitive ; le seul défaut du nouveau travail est d'offrir une régularité que ne présentent pas les encadrements anciens. Nous ne croyons pas devoir insister sur ces menus détails. Un défaut plus sérieux du travail examiné, défaut sur lequel nous avons appelé l'attention de l'architecte, est d'avoir été exécuté avec une activité exagérée et avec des remplissages de mortier là où le ciment de Portland eut été nécessaire, système dont pourraient résulter des tassements. Nos délégués ont remarqué aussi le peu d'épaisseur de certaines pierres du parement et notamment de celles employées aux cordons. Il résulte toutefois de la déclaration de l'architecte que les plus petites pierres qu'il emploie ont 0,60 m de long et les plus grandes 0,80 ; et que c'est par inadvertance que des pierres d'une surface moindre ont été mises en œuvre* (*Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 13 avril 1869).

¹⁶⁵ *Idem*, rapport d'Évariste Halkin, 16 avril 1870.

¹⁶⁶ APSM, dossier VII.A.1, lettre du conseil de fabrique à Maréchal et Champigneulle, 31 octobre 1869 ; lettre d'Évariste Halkin au trésorier de la fabrique, 25 octobre 1869 ; lettres de Maréchal et Champigneulle au trésorier de la fabrique, 3, 18 et 29 novembre 1869 ; lettre de Maréchal et Champigneulle à Évariste Halkin, 7 décembre 1869 ; facture de Maréchal et Champigneulle, 30 novembre 1869.

¹⁶⁷ *Idem*, lettre des frères Fraigneux au trésorier de la fabrique, 21 juillet 1871.

¹⁶⁸ *Idem*, lettre d'Évariste Halkin au trésorier Rigo, 25 octobre 1869.

**LA RESTAURATION DU COLLATÉRAL NORD DE LA NEF
(1866-1877)**

Si plusieurs courriers pointent la nécessité de restaurer la nef depuis au moins 1857, ce n'est qu'en **1866** qu'un tel projet voit le jour. Ce dernier se focalise sur la toiture des collatéraux, dont la pente est jugée trop faible alors que paradoxalement, elle occulte déjà partiellement les baies du clair-étage du vaisseau principal (fig. 20, 24-25). Afin de résoudre ce double problème, Évariste Halkin est notamment encouragé par la CRM à investir le bâti pour y déceler d'éventuels vestiges de pignons formant des bâtières transversales. Si les conclusions de l'architecte sont négatives, l'institution précise néanmoins : *Il ne sera pas inutile [...] qu'il soit dressé un projet de pignons, ce sera en effet le seul moyen de permettre le dégagement des fenêtres de la grande nef en donnant aux toitures une inclinaison suffisante*¹⁶⁹.

En **1868**, à la suite d'un rapport des membres correspondants non retrouvé – mais défavorable à l'installation des pignons en question –, la Commission se ravise et enjoint Évariste Halkin à établir une plate-forme en zinc ainsi qu'une balustrade ajourée au droit des murs gouttereaux. Elle précise également que les contreforts épaulant ces structures doivent être préservés dans leurs formes, et donc, ne pas être harmonisés avec ceux du vaisseau principal de la nef. En revanche, elle déclare : *Quant aux deux contre-forts renaissance du bas-côté sud [fig. 24], il est à regretter qu'ils soient trop dégradés pour être conservés. Comme la reconstruction en tout cas est nécessaire, on pourra les remplacer par des contre-forts semblables aux autres, conformément à la proposition de l'architecte qui dirige les travaux*¹⁷⁰.

Le projet proposé en 1868 par Évariste Halkin diffère légèrement de ces prescriptions pour des raisons que nous ignorons : les murs gouttereaux sont surhaussés, ornés d'une frise et couronnés d'une balustrade, tandis que les contreforts, eux, sont surmontés de pinacles (fig. 26-27). Enfin, l'architecte prévoit l'érection d'un porche et d'une chapelle au collatéral nord (fig. 28-30). Le projet est repris par Eugène Halkin (1842/1843-

¹⁶⁹ L'institution précise que : *Ces recherches n'ont pas abouti et l'on a pas trouvé trace des pignons dont il s'agit par la raison que la seconde partie des bas-côtés a été ajoutée après coup.* AGR, MJ, BdC, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 27 février 1867.

¹⁷⁰ *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, t. 7, 1868, p. 342-343.

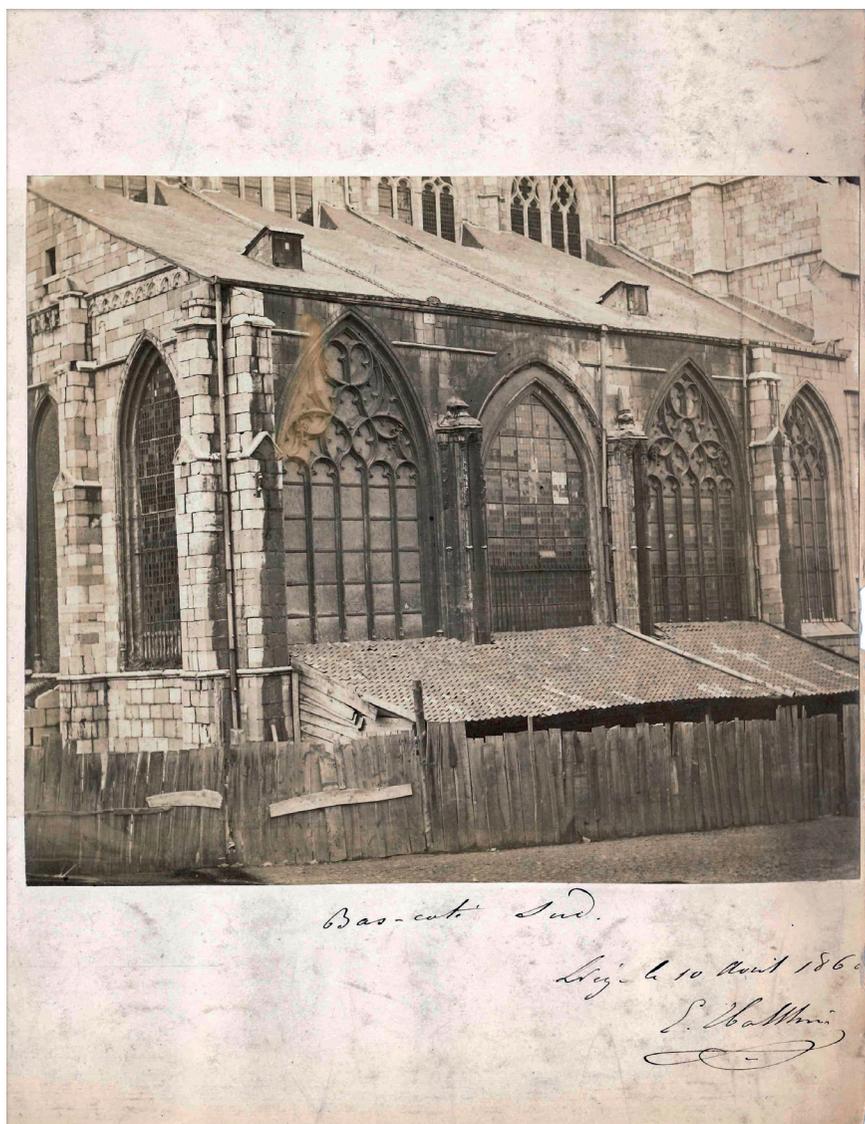


Fig. 24 – Le collatéral sud de la nef et ses chapelles avant leur restauration.
Une barricade clôture le chantier et un hangar est établi contre le soubassement.

Les deux contreforts « renaissance » ne sont pas encore retouchés.

Photographie d'Évariste Halkin, 10 août 1860.

Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF,
fonds de la CRMSF, dossier « Liège 1.9 ».

© CRMSF.

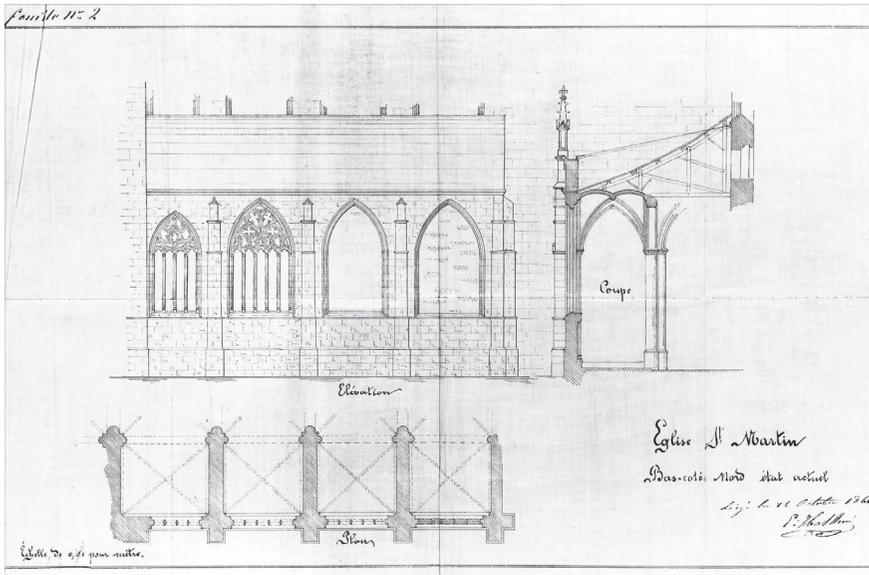


Fig. 25 – Le collatéral nord de la nef et ses chapelles avant leur restauration (coupe, plan et élévation). Dessin d'Évariste Halkin, 14 octobre 1866. Archives de la Paroisse de Saint-Martin, dossier VII.A.20. © IRPA-KIK, Bruxelles (cliché M272033).

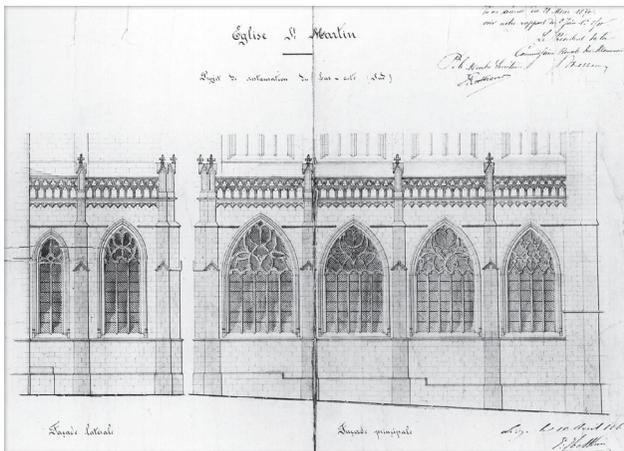


Fig. 26 – Projet de restauration du collatéral sud de la nef et de ses chapelles (élévation). Dessin d'Évariste Halkin, 10 avril 1868. Archives de la Paroisse de Saint-Martin, dossier VII.A.20. © IRPA-KIK, Bruxelles (cliché M272034).

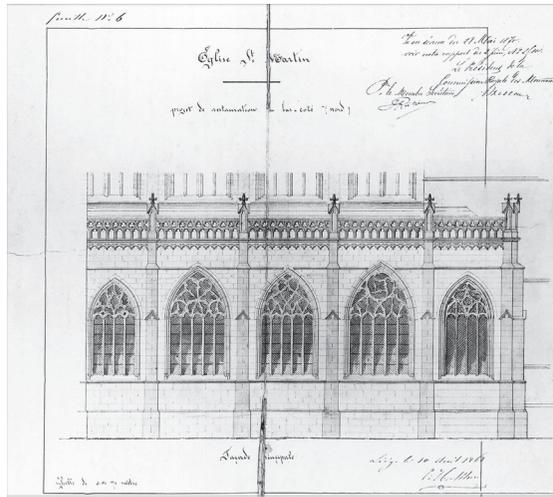


Fig. 27 – Projet de restauration du collatéral nord de la nef et de ses chapelles (élévation). Dessins d'Évariste Halkin, 10 avril 1868. Archives de la Paroisse de Saint-Martin, dossier VII.A.20. © IRPA-KIK, Bruxelles (cliché M272031).

1909¹⁷¹) à la suite du décès de son père en **1870** et est avalisé par les instances de contrôle la même année. Père et fils ayant œuvré ensemble, il n'est pas possible de préciser si les plans validés par la Commission ont fait l'objet de modifications de la part d'Eugène Halkin.

Quoi qu'il en soit, en **1872**, la CRM approuve les cinq dessins de balustrade élaborés par l'architecte, *de façon à varier le dessin à chaque travée suivant l'usage le plus suivi dans l'architecture ogivale* (fig. 31)¹⁷². Les travaux au collatéral nord, comprenant également d'importantes reconstructions au mur gouttereau du collatéral, des réfections sur les baies du clair-étage du vaisseau principal et un lifting complet des toitures de l'église¹⁷³, sont exécutés jusqu'en **1876**. Le résultat final diffère du projet, puisque la balustrade n'a pas été réalisée (fig. 32-33)¹⁷⁴.

¹⁷¹ Eugène Halkin collabore étroitement avec son père et reprend d'ailleurs la plupart de ses chantiers à sa mort. (Voir sa notice nécrologique dans *Le Petit bleu du matin*, 12 août 1909).

¹⁷² *Idem*, t. 11, 1872, p. 479-480.

¹⁷³ Cette année-là, un ouragan emporte 400 m² d'ardoises et détruit une fenêtre du flanc nord de l'église (Jean-Mathias LECHANTEUR, *op. cit.*, p. 55).

¹⁷⁴ Contrairement à ce qu'affirme la littérature (Flavio DI CAMPLI, *op. cit.*, 1990a, p. 260-261, 269), porche et chapelle avaient été acceptés dès 1870.

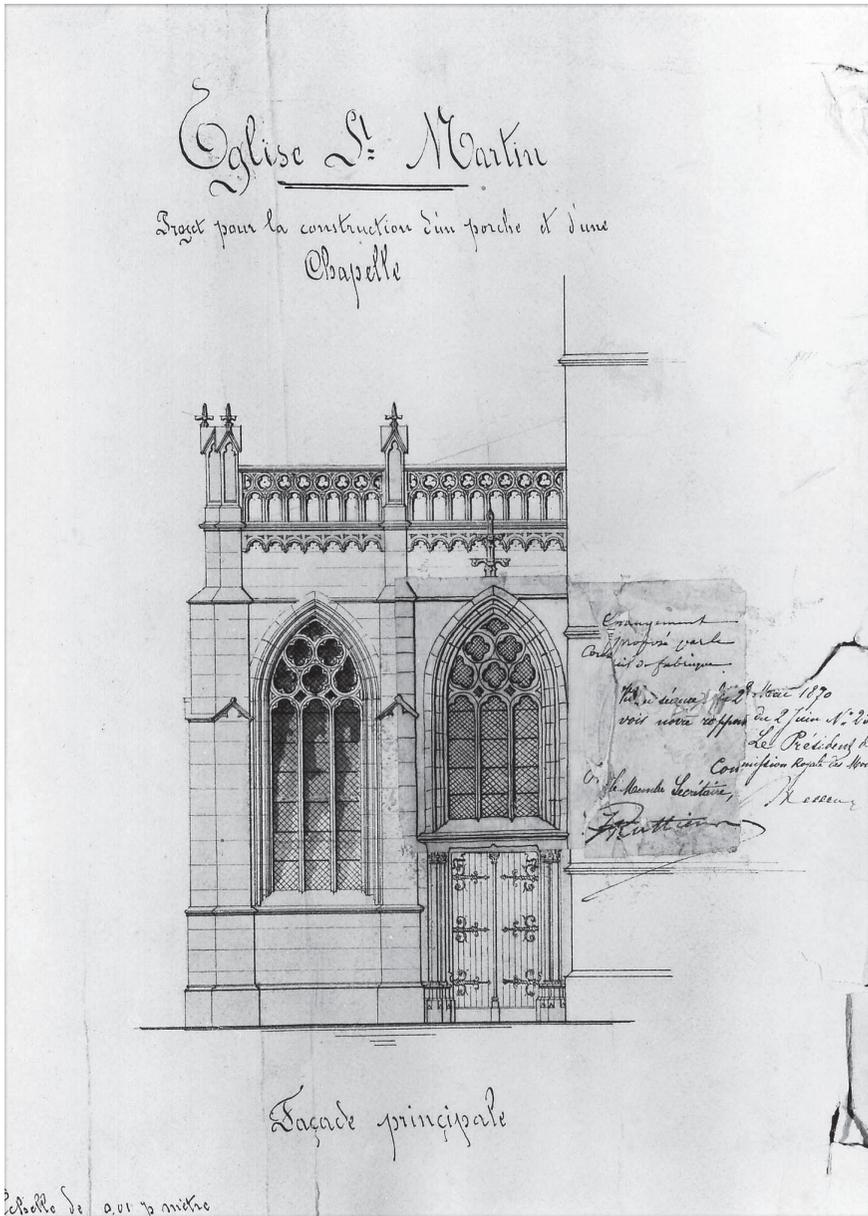


Fig. 28 – Projet de construction d'une chapelle et d'un portail pour le collatéral nord de la nef (élévation). Dessin d'Évariste Halkin, 10 avril 1868.

Archives de la Paroisse de Saint-Martin, dossier VII.A.20.

© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché M272044).

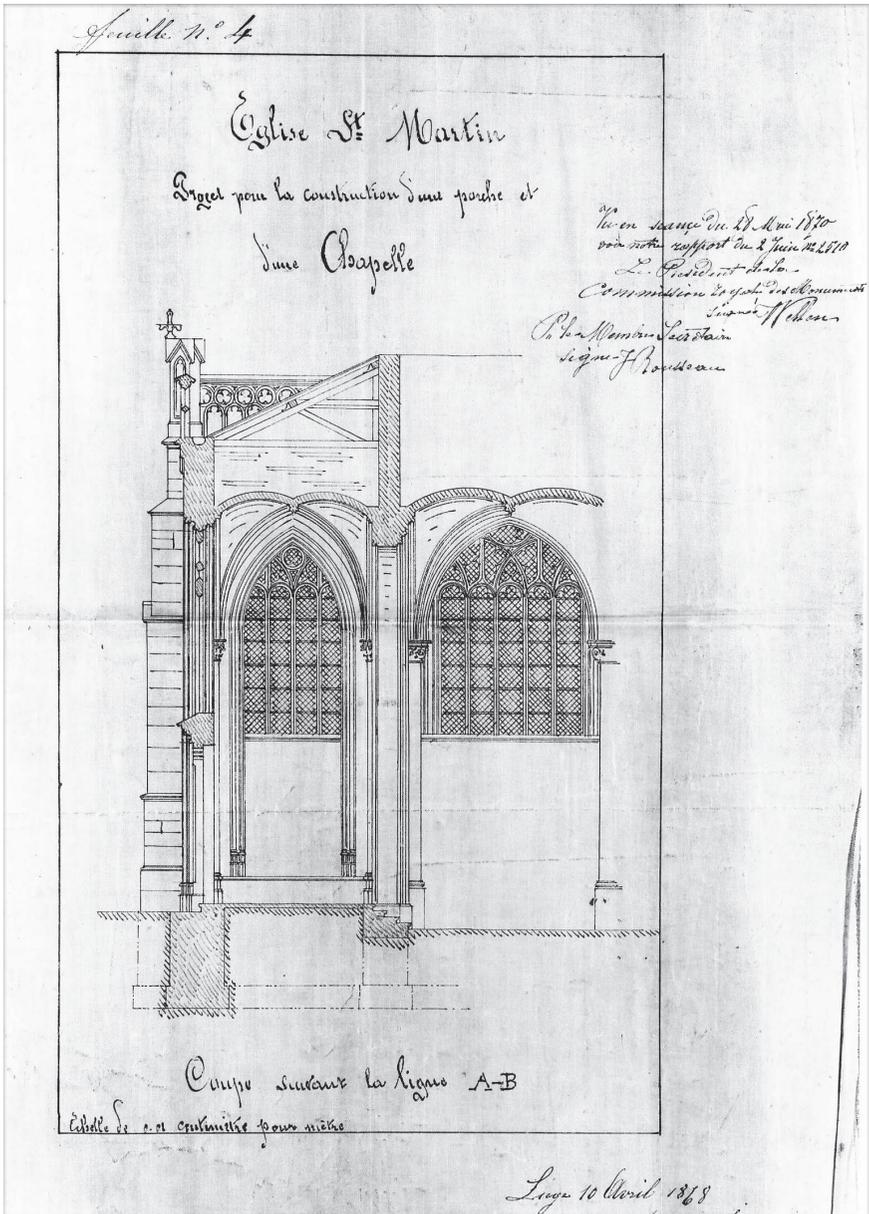


Fig. 29 – Projet de construction d’une chapelle et d’un portail pour le collatéral nord de la nef (coupe). Dessin d’Évariste Halkin, 10 avril 1868.

Archives de la Paroisse de Saint-Martin, dossier VII.A.20.

© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché M272029).

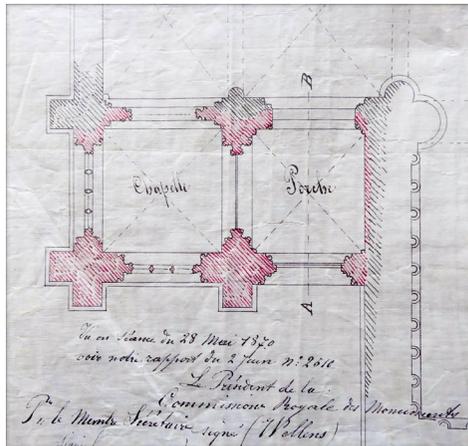


Fig. 30 – Projet de construction d’une chapelle et d’un portail pour le collatéral nord de la nef (plan). Dessin d’Évariste Halkin, 10 avril 1868.
Archives de la Paroisse de Saint-Martin, dossier VII.A.20.
© Antoine Baudry.

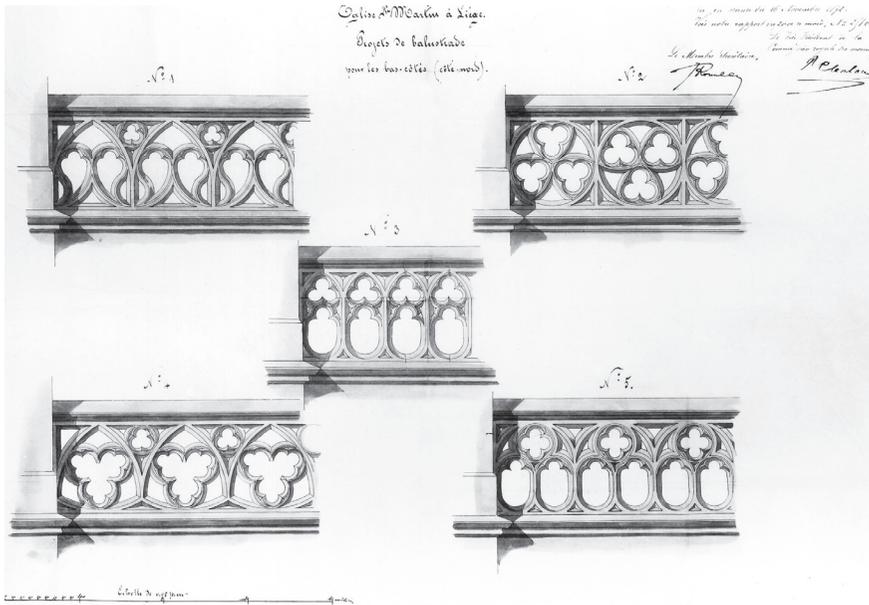


Fig. 31 – Les cinq modèles de balustrade. Dessin d’Eugène Halkin, 1872.
Archives de la Paroisse de Saint-Martin, dossier VII.A.20.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché M272032).

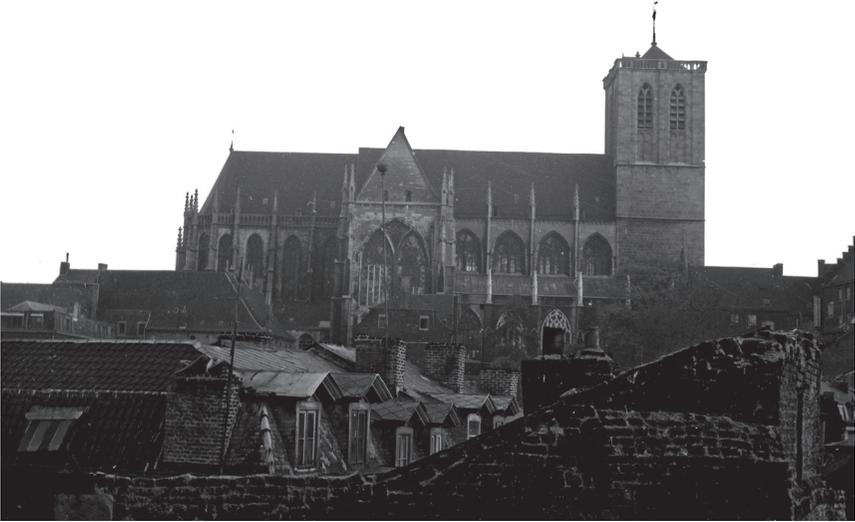


Fig. 32 – Le collatéral nord après sa restauration. Photographie anonyme, après 1876.
© Musée de la Vie wallonne, Liège (inv. 1067253-002).



Fig. 33 – La façade ouest du collatéral nord après sa restauration.
Photographie anonyme, 1942.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B028202).

Aucune opération n'est exécutée sur le collatéral sud de la nef à cette époque (et ce jusqu'en 1932 !¹⁷⁵), bien que des projets aient manifestement été proposés¹⁷⁶. En 1877, l'architecte gantois Auguste Van Assche reprend la direction des travaux pour des raisons que nous ignorons. L'intéressé se focalise alors sur la restauration intérieure de l'église et s'applique à faire disparaître les aménagements du XVIII^e siècle¹⁷⁷. Mais ceci est une autre histoire...

SYNTHÈSE, CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

L'église Saint-Martin est livrée aux mains des premiers restaurateurs dans un état sanitaire pour le moins inquiétant. En effet, si les dégradations liées à la période révolutionnaire sont en grande partie compensées par les travaux menés par le conseil de fabrique entre 1802 et 1843, des problèmes structurels et épidermiques, concentrés sur la tour et les contreforts et identifiés dès le XVIII^e siècle, demeurent prégnants. Conformément aux prescriptions de Jean-Noël Chevron, la restauration entamée en 1844 s'attache à stabiliser les parties les plus fragilisées du monument, soit les contreforts des parties orientales. Cette première « phase » se poursuit jusqu'en 1866 sous la direction des architectes Jean-Charles Delsaux et Évariste Halkin. Elle est émaillée d'une crise relationnelle aigüe ainsi que d'importants problèmes financiers, ralentissant fortement la cadence des opérations et contraignant les praticiens à opter pour une structuration annuelle et ponctuelle des travaux. Ce déroulement n'est pas sans conséquence pour le bâti, comme en témoignent la fragilisation de la voûte du chœur en 1849 et l'effondrement de la baie du bras sud du transept dix ans plus tard. La puissance économique restreinte du chantier et l'urgence des opérations évoquées ci-dessus expliquent donc l'intervention tardive sur les parties occidentales de l'église (1868), alors que la restauration de la tour était déjà envisagée en 1819, soulignée en 1839 par la Commission royale des Monuments et Jean-Noël Chevron, et enfin, fortement encouragée

¹⁷⁵ *Idem*, p. 261.

¹⁷⁶ Le 15 juillet 1874, l'architecte Eugène Halkin dresse un devis estimatif pour la restauration du collatéral sud de la nef de l'église, chiffré à 35 870 francs (APSM, dossier VII.A.1, devis d'Eugène Halkin pour la restauration du collatéral sud, 15 juillet 1874). Un deuxième projet, chiffré à 74 905,90 francs, est proposé en 1876 (Flavio Di CAMPLI, *op. cit.*, 1990a, p. 269).

¹⁷⁷ *Idem*, p. 261-262.

par cette institution dès 1853. Cette seconde « phase », pilotée par les architectes Halkin père et fils, se poursuit sans anicroche jusqu'en 1877. Si la tour bénéficie d'une intervention lourde et complète compte tenu de son état sanitaire déplorable, la restauration de la nef, moins urgente, n'est quant à elle que partielle ; elle ne sera d'ailleurs complétée... qu'en 1932 !

***DU CARACTÈRE COLLECTIF ET COLLABORATIF
DU PROJET DE RESTAURATION***

Contrairement à ce que laisse trop souvent croire l'historiographie, la restauration d'un monument historique en Belgique au XIX^e siècle n'est pas le fruit d'un unique travail solitaire dont les lignes directrices sont arrêtées en amont des opérations, mais bien une juxtaposition de divers projets, propositions et expertises formulés progressivement. Les architectes auteurs de projet que sont Jean-Charles Delsaux, Évariste Halkin et Eugène Halkin jouent bien évidemment un rôle primordial dans la restauration de l'église Saint-Martin, notamment parce qu'ils en définissent les contours, en assurent le suivi et en endossent la responsabilité. Pour autant, d'autres acteurs interviennent également dans ce processus global, aussi bien lors de l'élaboration du projet que lors du suivi de chantier. Ils en modifient ou en précisent souvent la teneur, quand ils ne sont pas eux-mêmes à l'origine de certains travaux, réflexions ou constats.

Ainsi, le premier état sanitaire du bâtiment est dressé par l'architecte Jean-Noël Chevron en 1839, à la suite d'un constat tout aussi sommaire qu'alarmant de la Commission royale des Monuments, plus tôt cette année-là. Ponctuelle, la contribution du praticien n'en est pas moins essentielle, puisque c'est sur la base de cette expertise que sont définies les premières interventions sur les parties orientales du monument.

D'autres acteurs manifestent une présence nettement plus marquée. Ainsi l'architecte de la Ville de Liège Julien-Étienne Rémont est-il présent sur tous les fronts depuis le début des opérations en 1844 jusqu'au moins 1858, année au cours de laquelle il juge le projet de restauration globale de Jean-Charles Delsaux. Si le praticien n'apparaît plus dans les courriers ultérieurs, c'est probablement en raison du fait qu'il n'intervient plus en tant qu'architecte de la Ville de Liège, poste qui lui échappe en 1857, mais bien en tant que membre de la Commission royale des Monuments depuis 1853, institution dont la composition des délégations n'est que trop rarement précisée. Ainsi, Julien-Étienne Rémont vérifie la qualité des matériaux de construction au cours des premières livraisons,

précise souvent la marche à suivre des opérations, propose des solutions techniques, formule des remarques souvent pertinentes sur le degré pratique et artistique des projets et réalise la plupart des inspections et des suivis de chantier. Sans doute l'expérience du praticien était d'autant plus pertinente, nécessaire et appréciée au cours des premiers temps de la restauration en raison du peu d'expérience de Jean-Charles Delsaux qui, rappelons-le vigoureusement, prend les rênes de cet important chantier aux problèmes sensibles alors qu'il n'est âgé que de vingt-deux ans.

Le rôle de l'architecte provincial dans le cadre de ce chantier est quant à lui nettement plus nébuleux. Le premier architecte de la province, Toussaint-Isidore Jamolet, intervient aux côtés de Julien-Étienne Rémont au cours des deux premières années des travaux et réalise *a priori* des missions similaires. Mais en 1845, le poste échoit à Jean-Charles Delsaux ; cette fonction se confond alors avec celle d'auteur de projet jusqu'au licenciement de l'architecte en 1860. Notons que passé cette date, et toujours d'après les archives conservées, ni Jean-Charles Delsaux, ni son successeur à l'administration provinciale Lambert Noppius n'interviennent pour juger les projets d'Évariste et Eugène Halkin. Ce phénomène peut éventuellement se comprendre comme une retenue de la part du praticien. Le cas échéant, Jean-Charles Delsaux aurait effectivement dû juger les projets de son successeur à une époque où il était en litige avec le conseil de fabrique au sujet de la rémunération de ses plans et des opérations de stabilisation menées au transept.

Si le rôle de la CRM est primordial et relativement bien établi par l'historiographie¹⁷⁸, celui de ses membres correspondants est souvent peu développé. Il est pourtant crucial, comme le démontre la présente étude. En effet, à deux reprises au moins, les membres correspondants manifestent une vive critique du projet de restauration d'Évariste Halkin, aboutissant à un changement de *modus operandi* pour le reparamentage de la tour ainsi qu'à un changement drastique de parti pour la couverture du collatéral nord de la nef, parti auquel souscrivait pourtant la CRM.

Plusieurs ingérences du conseil de fabrique dans le projet de restauration peuvent être observées également entre 1855 et 1865. Contrairement à l'avis de nombreux praticiens, le conseil commande à Jean-Charles Delsaux et Évariste Halkin des projets qui ne sont en aucun cas estimés prioritaires, tels la construction d'une nouvelle sacristie, d'un nouveau portail au bras sud du transept ou encore le percement d'un

¹⁷⁸ Voir Herman STYNEN, *op. cit.*, 1998.

portail dans le flanc ouest de la tour. Ces projets amèneront notamment au renvoi de Jean-Charles Delsaux qui ne s'implique que poussivement dans leur réalisation. Certaines irrégularités dans le déroulement du chantier peuvent également être partiellement créditées au conseil de fabrique ; en témoigne l'affaire du contrefort « défectueux » en 1863.

Les « hommes de l'art » sont également mis à contribution lorsqu'une décision délicate, requérant une connaissance ou un savoir-faire technique particulier, doit être prise. Ainsi, lors de la mise au jour des fondations anciennes d'un contrefort du bras nord du transept en août 1844, les architectes Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux prennent une décision en compagnie du maître maçon et directeur des travaux Libert Bayet, ainsi que du maître tailleur de pierre Ferdinand Barbier. Il est probable que de telles réunions devaient être plus fréquentes que ce que ne laissent percevoir *a posteriori* les archives.

Des commissions d'experts sont également mises sur pied pour résoudre un problème conséquent et dont aucune solution préalable n'a pu être ou bien trouvée, ou bien emportée à l'unanimité. Ainsi, à la suite des *mouvements* observés dans la voûte du chœur en 1849, plusieurs constats sont rapidement dressés, impliquant Julien-Étienne Rémont, Jean-Charles Delsaux, Tilman François Suys et d'autres architectes de la Commission royale des Monuments demeurés anonymes. S'ensuivra une expertise collective à laquelle participent, outre les deux premiers praticiens susmentionnés, l'architecte J. J. Mathelot, l'ingénieur civil Mathieu Franck et l'ingénieur des Ponts et Chaussées Léon Malécot, tous trois issus du monde carrier. Une démarche relativement similaire s'observe autour de la restauration de la tour. Le projet d'Évariste Halkin dressé en décembre 1864 est en effet soumis à plusieurs critiques émanant de la Commission royale des Monuments et de ses membres correspondants. Le *modus operandi* final est avalisé en février 1867, à la suite d'une expertise collective à laquelle participent l'auteur de projet, l'ingénieur Hubert-Guillaume Blonden, des délégués de la CRM, du conseil de fabrique et du conseil communal et, enfin, le président du comité provincial des Monuments. Notons par ailleurs que de telles expertises poursuivent plusieurs objectifs. Si le diagnostic technique est le facteur de loin le plus déterminant, interviennent également des choix pratiques et politico-économiques, de même qu'un processus de dilution de la responsabilité personnelle.

À l'aune de ces faits, reposons la question initiale : l'architecte est-il vraiment le seul maître à bord ?

PERSPECTIVES

Plusieurs démarches doivent encore être entreprises pour affiner nos connaissances des restaurations de l'église Saint-Martin. D'abord, investiguer les opérations réalisées par les successeurs des architectes ici abordés avec un prisme de lecture similaire, le monument ayant été restauré périodiquement depuis lors. Ensuite, s'intéresser aux aspects logistiques, matériels, techniques, économiques et sociaux de ces travaux, en exploitant l'important fonds d'archives aujourd'hui conservé par la paroisse de Saint-Martin¹⁷⁹. Enfin, entreprendre une étude archéologique du monument pour confronter sources textuelles et vestiges matériels.

ANNEXES

Annexe 1 : courrier du conseil de fabrique au gouverneur, 23 décembre 1839

Monsieur le Gouverneur !

Le Conseil de fabrique a l'honneur de vous adresser les observations suivantes et un rapport dressé par Chevron, architecte de cette ville, en réponse au rapport de la Commission des monumens du 28 7^{bre} 1839.

Le chapitre de l'ex collégiale St Martin épuisa ses ressources et prit des fonds à intérêt, vers le milieu du siècle d^{er}, pour construire le jubé et le pavé en marbre, acheter les groupes placés à l'entrée du chœur, faire les bas reliefs du sanctuaire, le maître autel et le tabernacle. L'extérieur du monument exigeait déjà des réparations. Le chapitre fit placer des ancrages et des barres de fer aux différentes parties de la tour et des contreforts ; les toîts furent négligés, la révolution de 1789 les trouva en fort mauvais état. Saint Martin subit le sort de la plupart des édifices religieux. Un magasin de fourrages y fut établi, on y logea des chevaux !!! Lorsqu'il fut rendu au culte public, les toîts étaient dans un état déplorable ; les voutes percées par les eaux pluviales ; les magnifiques vitraux du chœur endommagés ; plusieurs fenêtres totalement brisées ; une partie des marbres enlevés ; la sacristie complètement dépouillée.

¹⁷⁹ Nous rappelons cette première approche dans Antoine BAUDRY, *op. cit.*, 2018, p. 413-424.

Les marguilliers ne reculèrent pas devant la tâche pénible qui leur était imposée ; ils firent aux toîts les réparations les plus urgentes, et ils s'appliquèrent avec un zèle et un dévouement dignes d'éloge, à faire disparaître, à mesure que les fonds disponibles le permettaient, les traces dévastatrices de la révolution. On restera convaincu de la sagesse de leur administration, en réfléchissant que les réparations d'appropriation et d'entretien d'un des plus vastes édifices de cette ville, réparations aussi nombreuses que coûteuses, ont été faites sans aucun secours ni de la Commune, ni de la province, ni du Gouvernement.

La fabrique projetait des réparations à l'extérieur du monument, lorsque le gouvernement hollandais, interprétant à sa manière les arrêtés du gouvernement français sur les biens et revenus des fondations dites bénéfices simples força la fabrique d'ester en justice, et de soutenir, à grands frais, des malheureux procès, des juges amovibles adjudèrent les plus beaux textes de rentes au Roi Guillaume ; la fabrique fut réduite au stricte nécessaire, par cette disposition légale.

Toutefois elle ne perdit pas de vue les besoins de l'édifice : par la régularité et l'économie de sa gestion, elle parvint de 1834 à 1839, à placer cent-cinquante mille ardoises et cinquante mille pieds de planches sur les quatre parties du toit du transept, de la nef du bas côté droit, et de la nef principale, au sud ; elle tint le reste de la toiture dans un état parfait de conservation ; elle a refait sept grandes fenêtres à neuf ; elle a refondu une cloche fellée depuis 1809 ; elle a reconstruit la maison vicariale qui, en 1830, tombait en ruine.

Certes, personne n'accusera la fabrique d'avoir fait des folles dépenses, quand on saura que l'un des plus vastes et des plus beaux monuments religieux du Royaume, ne possède que des chandeliers de cuivre / pas un seul chandelier d'argent !!! / que ses livres de liturgie, les vases sacrés, le linge, les ornemens sacerdotaux sont des plus communs ; que le seul ornement qui mérite d'être cité a été donné, en 1814, par Mgr le prince de Méan, archevêque de Malines ; que l'on y portait encore en 1836 une croix processionnelle en bois ; que la croix en cuivre dont les quatre lampes processionnelles d'argent, les deux lampes de position, l'une en carton pierre doré pour le maître autel, l'autre en argent destiné à la chapelle du St Sacrement, sont dûs à la piété des fidèles et au zèle du curé actuel de la paroisse.

La commission des monuments rend justice au bon état d'entretien et de conservation de l'intérieur de l'édifice ; cependant elle signale aux voutes de la nef basse de gauche [nda : collatéral nord] des traces d'humidité qui proviennent de la filtration des eaux et dont plusieurs paraissent récentes.

Observons qu'il n'y a que deux traces d'humidité. Elles se trouvent aux assises des voutes de la 1^{ère} et 2^{me} colonne du fond. Il s'en faut de beaucoup que ces traces soient récentes ; elles remontent à l'époque où le monument livré à un usage profane, vit enlever ses chénaux et une partie du plomb des galeries.

Des précautions furent prises en 1817, lors du dernier blanchissage, pour faire disparaître ces traces d'humidité ; l'entrepreneur n'exécuta pas fidèlement son contrat, et ces traces reparurent.

La seule trace d'humidité récente se voit au dessus de la 1^{ère} croisée de la nef principale à droite : un fort coup de vent ayant fait enlever une quantité d'ardoises, en automne 1836, ces ardoises tombèrent dans la galerie, et l'on s'aperçut que le plomb était déchiré.

Pour ce qui concerne les deux autels construits en 1835, nous observons que la paroisse de St Martin, érigée en exécution du concordat de 1801, se compose d'une partie de la ci devant paroisse de St Hubert, et des anciennes paroisses de St Remacle en mont, et de St Séverin. Or il y avait dans cette dernière paroisse une statue de la Sainte Vierge visitée de toute la ville. On éleva un autel [illisible] dans le transept, en face de la nef du [illisible] à gauche, et l'Image y fut placée en face.

La paroisse entière ne cessa de réclamer un autel plus convenable pour l'Image sainte que l'église nous permet d'invoquer et en qui elle veut que ses enfans aient grande confiance. Ce vœu des habitans, si souvent et si ardemment émis, ne pouvait être plus longtemps méconnu.

La fabrique conçut le projet d'agrandir et d'approprier une des chapelles latérales. Ce projet fut soumis à l'examen de l'architecte Beaulieu¹⁸⁰ et d'un amateur distingué de la ville. L'exécution parut impossible et le projet fut généralement désapprouvé par les paroissiens.

On prit l'avis de Mr Remont [cf. infra] à qui la commission administrative des hospices et l'administration de l'université et de la Régence municipale accordent tant de confiance. C'est cet architecte qui a dressé le plan des autels : c'est sous sa direction qu'ils ont été construits.

Telles sont les mesures de prudence que le conseil a prises. Quant au style des autels, nous pensons que c'est à l'architecte constructeur à

¹⁸⁰ Nous ne possédons que peu d'information sur cet architecte. Henri-Victor Beaulieu est nommé architecte de la Ville de Liège le 12 mai 1826 (Fanny DOMINIQUE, *op. cit.*, p. 8). Il est par ailleurs l'un des deux concepteurs, avec l'architecte Louis-Désiré Lemonnier, du Passage Lemonnier à Liège (Édith MICHA, *Le Passage Lemonnier au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Histoire d'une construction*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 22, 2010, p. 68).

juger de son ouvrage. Nous lui avons transmis [illisible] de la lettre de la commission des monumens immédiatement après l'avoir reçue avec prière de nous adresser ses observations [cf. infra]. Nous les attendons encore.

Cet exposé suffit pour prouver que [illisible] qu'on reproche à la fabrique d'avoir [illisible] besoins du monument confié à son administration, et d'avoir employé des fonds à des travaux qui n'étaient pas nécessaires.

Le secrétaire

*Le président*¹⁸¹

Annexe 2 : mentions textuelles relatives au *blanchiment* de l'église au XIX^e siècle

Les données relatives au *blanchiment* de l'église sont consignées dans cette annexe afin de ne pas grever le déroulé chronologique de l'article. Pour rappel, un courrier du 23 décembre 1839 affirme que la collégiale a été blanchie en **1817** et que des tâches d'humidité se sont rapidement manifestées en divers endroits. La comptabilité générale de la fabrique renseigne quant à elle que l'architecte Dellehaische ou Delhaise et le peintre Alexandre sont rémunérés pour cette opération en **1822** seulement¹⁸², mais il est vrai que le peintre en question travaille pour la fabrique depuis 1817, sans que sa besogne ne soit précisée.

Le 6 décembre **1839**, le conseil de fabrique demande à la Commission royale des Monuments de se prononcer sur les nuances de couleur à adopter pour un rafraîchissement intérieur de l'église¹⁸³. À la suite d'une visite réalisée le 25 mai **1840**, l'institution précise qu'il faut chauler le monument dans une couleur uniforme et proche du ton clair de la pierre de France¹⁸⁴. Le 22 mai **1841** toutefois, le conseil de fabrique explique que la commission d'experts mandatée par la Ville de Liège pour la restauration de la collégiale Sainte-Croix¹⁸⁵ s'est rendue à Saint-Martin et *a vivement blâmé l'uniformité de la couleur* proposée jusqu'alors, avançant que si le ton clair de la pierre de France peut être retenu pour l'ensemble de l'édifice, les décors et nervures devraient quant à eux être peints dans une

¹⁸¹ APSM, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique au gouverneur, 23 décembre 1839.

¹⁸² *Idem*, lettre du conseil de fabrique au gouverneur, 23 décembre 1839 ; APSM, dossier II.A.8.

¹⁸³ ACRMSF, dossier « Liège 1.9 », lettre du conseil de fabrique à la CRM, 6 décembre 1839.

¹⁸⁴ *Idem*, lettre de la CRM au conseil de fabrique, 23 juin 1840.

¹⁸⁵ Recherches en cours.

nuance de sable clair¹⁸⁶. Une délégation de la CRM se rend dès lors sur les lieux le 28 ou le 29 mai afin de statuer sur la question du badigeonnage¹⁸⁷, et opte définitivement pour le ton uni couleur pierre de France¹⁸⁸. Un contrat est d'ailleurs conclu le 28 juillet à cet égard entre la fabrique et *les sieurs Pedrotini, Ferrary et C^{nie}, blanchisseurs italiens* demeurant à Bruxelles¹⁸⁹ ; cette opération est effectivement réalisée, puisqu'un certain Avanzo est rémunéré la même année pour le respect dudit contrat¹⁹⁰.

Le 11 février 1851, le conseil de fabrique reprend contact avec Pedrotiny et Ferrary pour leur demander de se rendre à Liège en prévision de l'adjudication du blanchissement de l'église¹⁹¹. Les entrepreneurs sont en Italie¹⁹² et ne se manifestent qu'au début du mois d'avril¹⁹³, délais qui pousse le conseil à reporter les opérations d'une année. Aucune opération n'est cependant inscrite dans la comptabilité de la fabrique ultérieurement¹⁹⁴.

Le contrat passé en 1841 est préservé. Cette documentation étant des plus rares, nous en reproduisons ci-dessous le contenu.

La fabrique de l'église primaire de St Martin et les sieurs Pedrotini, Ferrary et C^{nie}, blanchisseurs italiens sont convenus de ce qui suit.

Les seconds nommés s'engagent à blanchir la salle du conseil, le cloître, la grotte et la pièce contigue ainsi que l'escalier et à faire le badigeonnage de l'église et des sacristies et des parvis, d'une couleur uniforme et du ton clair de la pierre de France par trois couches consécutives sur toutes les parties de l'édifice et par un plus grand nombre de couches sur les tâches pour qu'ils n'en reste aucune et sur les autres parties où besoin sera, de manière que la nuance soit partout de la plus parfaite uniformité. Ils fourniront la chaux, les brosses, les échelle, les cordes et tous autres objets

¹⁸⁶ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à la CRM, 22 mai 1841. Le conseil de fabrique précise d'ailleurs devoir ménager cette commission mandatée par la Ville afin de ne pas brusquer cette dernière dans les négociations financières.

¹⁸⁷ *Idem*, lettre de la CRM au conseil de fabrique, 24 mai 1841.

¹⁸⁸ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 5 juin 1841.

¹⁸⁹ APSM, dossier VII.A.3, contrat du 28 juillet 1841.

¹⁹⁰ APSM, dossier II.A.12. Sur la généalogie de cette famille, consulter Marie-Christine CLAES, *Les débuts de la lithographie à Liège : autour d'Avanzo, Wittert et Fabronius*, dans *BIAL*, t. 117, 2013, p. 167-278.

¹⁹¹ APSM, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique à Pedrotiny, Ferrary et compagnie, 11 février 1851.

¹⁹² *Idem*, lettre de Pedrotini au conseil de fabrique, 17 février 1851.

¹⁹³ *Idem*, lettre de Pedrotini au conseil de fabrique, 9 avril 1851.

¹⁹⁴ La commande de 105 kilos de *poils gris* à Hacken-Hock en 1850, de même que la rémunération du peintre Galhausen pour *peinture d'essai dans le chœur* l'année suivante trahit peut-être un nouveau blanchiment de ces espaces (APSM, dossier II.A.15).

nécessaires. Ils étendront une couche de sable sur le pavé et garantiront la boiserie et les autels avec des toiles fournies ainsi que le sable, après avoir transporté dans le cloître les statues, les prie-Dieu et autres meubles qui peuvent être enlevés. Ils descendront les étoiles, boucheront les trous inutiles et les crevasses, replaceront du mortier à poil partout où besoin sera, enlèveront la poussière, brosseront les fenêtres en enlevant les tâches de chaux et gratteront les feuillages des chapiteaux et les ornemens entre les nervures des arcades et ses voutes. Ils colleront le badigeonnage et le blanchissage à la hauteur de deux mètres et placeront du noir à la colle partout où besoin sera à la hauteur de 35 centimètres. Ils répareront à leurs frais les dommages et dégradations résultant de l'exécution de l'ouvrage dont ils répondront pendant deux ans. Si les tâches actuelles réapparaissent, si le badigeonnage vient à s'écailler, ils répareront le tout à leurs frais. Les étoiles seront placées par eux dans l'ordre actuel.

L'ouvrage achevé la fabrique décidera si les conditions ont été remplies. Toute contestation sera réalisée par experts et les frais seront supportés par les entrepreneurs. L'ouvrage ayant été reçu, la fabrique payera l'autre moitié du prix convenu, huit cent francs, sans intérêts.

Fait et signé en double, à Liège, le 28 juillet 1841¹⁹⁵.

Annexe 3 : rapport de l'architecte Jean-Noël Chevron, 21 décembre 1839

L'Eglise Saint Martin fut fondée en 962 par Eracle. Brulée en 1312 à la suite d'un combat entre les Bourgeois et les Nobles, où les chefs des plus anciennes et des plus illustres famille du pays y périrent, fut reconstruite totalement en 1542, comme on la voit aujourd'hui, sous la direction de l'architecte Paul de Richel.

Cette église d'une architecture mixte, gothique et moresque, est un des plus beaux temples et des plus réguliers de la ville. Le chœur est majestueux. Sa voûte et ses vitraux sont très remarquables. L'intérieur de ce temple est dans un état de conservation parfait, à l'exception des angles du transept ou bras de la croix du côté du nord qui commencent à périlcliter : quelques lézardes légères se manifestent au sommet de la voûte de cette partie de l'Eglise et descendent jusqu'au sol.

¹⁹⁵ APSM, dossier VII.A.3, contrat du 28 juillet 1841.

L'extérieur, au contraire, de ce vaste monument, construit en pierre calcaire est dans un état fâcheux ; la pierre étant très filardeuse, calcinée en partie, il s'est formé des brèches par où l'eau pénètre dans l'intérieur des murs et par l'effet des gelées les pierres se sont disjointes. Quelques minarets [nda : pinacles] formant contreforts sont légèrement en surplomb, des pierres manquent çà et là, il y a bombement dans quelques parties des murs, parceque les paremens se détachent du corps de la maçonnerie de l'église.

La conservation de ce temple exige donc impérieusement qu'on mette la main à l'œuvre pour exécuter les ouvrages que réclame les détériorations extérieurs ; les ajourner c'est augmenter la dépense c'est courir les risques d'une perturbation.

Pour que l'autorité soit à même d'apprécier l'importance de ces ouvrages, on a cru devoir en donner ci-dessous une indication sommaire ; car il est impossible de les préciser et il est probable que lorsqu'on mettra la main à l'œuvre, les détériorations qui n'apparaissent que légères deviendront dans quelques unes des parties de l'édifice des ouvrages majeures, qui exigerons la plus grande prudence pour les exécuter.

Indication sommaire des ouvrages à faire.

Pour la conservation de l'édifice il est indispensable que tout l'extérieur soit rejointoyé. Les tirans en fer, crampons et accroches sont généralement occidés et se détachent des pierres qui sont calcinées, une grande partie devront être remplacées.

Les quatre contreforts du transept ou bras de la croix du côté du nord, ont fléchis, le surplomb se fait sentir d'une manière sensible dans une partie du mur joignant ces contreforts, déjà anciennement on y a placé des tirans qui relie cette partie de mur avec les montans des corniches. On devra remplacer les pierres calcinées dont quelques unes sont déjà manquantes : la vetusté de ces contreforts a déjà occasionné les lézardes signalées ci-dessus. Deux contreforts de la grande nef, du même côté se détachent du mur. Trois contreforts du bas côté, même direction exigent aussi des réparations.

L'angle nord-ouest de la tour est vicieuse dans quelques une de ses parties, plusieurs mètres cubes de pierre, devront y être employés pour remplacer celles qui sont par trop calcinées.

Dessous le seuil de la grande croisée de la tour, côté de l'ouest une partie du mur d'environ quinze mètres carrés forme bombement, elle doit être démolie, pour relier le parement avec le corps de l'ouvrage.

Le pied-droit de la grande croisée ouest, de la tour, au dessus du toit du bâtiment de l'école, est vicieuse, neuf assises de pierres doivent être remplacées pour assurer la solidité ; d'autres pierres sont aussi calcinées çà et là et devront être remplacées, ainsi que deux parties de seuil de cette grande croisée.

L'angle de cette tour, sud-ouest, devra être réparé, treize assises de pierres devront être remplacées. À l'angle de la tour sud-est, onze assises de pierres devront être remplacées çà et là. Au premier contrefort joignant la tour, du bas coté du sud, cinq assises de pierres devront être remplacées. Il est nécessaire de remplacer un seuil à la croisée joignant la tour du bas coté du sud.

Au transept ou bras de la crois sud, les quatre contreforts devront être reconstruit, principalement dans la partie qui s'élève au dessus du toit des bas-cotés, les pierres sont disjointes et en partie calcinées.

Quatre contreforts au sud, du chœur, exigent quelques réparations, plusieurs assises de pierres devront être remplacées, ainsi qu'un cordon pour éviter la filtration des eaux. Au 7eme contrefort, nord-est, du chœur, un cordon doit être remplacé pour éviter la filtration des eaux. Les parties supérieures, du 8eme et 11eme contreforts, nord-est du chœur se sont affaissées, il est nécessaire que ces contreforts soient reconstruits. Quatre contreforts de la sacristie nord, doivent être reconstruits dans leur partie supérieures.

Le peron conduisant au parvis de l'église [nda : l'escalier menant au portail du mur-pignon sud du transept], est entièrement détérioré¹⁹⁶ ; Sa reconstruction à neuf est indispensable : on doit pourtant faire remarquer que ce peron obstrue la voie publique et que la libre circulation reclame sa suppression ; dans ce cas l'entrée de l'église devrait être changée et elle serait convenablement placée à l'avant dernière croisée du bas côté sud : il parait même que là était anciennement l'entrée, on ne ferait donc que rétablir les choses telles qu'elles étaient primitivement [nda : il s'agit de la deuxième travée du collatéral, encadrée par deux contreforts aux accents renaissants].

Ce changement donnerait plus de convenance pour entrer dans le temple, car l'entrée actuelle est tout-à-fait irrévérencieuse, puisqu'on se trouve immédiatement en entrant contre un autel et au pied des escaliers du chœur ; ce qui est contraire à la dignité du culte.

¹⁹⁶ Ce perron a déjà fait l'objet d'une restauration, comme l'atteste une importante livraison de pierres payée au marbrier Dumont le 18 avril 1821 en vue de rétablir le perron de l'église (APSM, dossier II.A.8).

Comme la ville gagnerait une parcelle de terrain, qui donnerait un grand avantage pour la circulation publique, il paraît juste que la commune devrait intervenir dans les frais pour exécuter ce changement qui est réclamé aussi bien dans l'intérêt de cette église que dans celui de la voirie.

L'exécution des ouvrages que réclame la conservation de la belle église de Saint Martin, ne peuvent point faire l'objet d'une adjudication publique, les travaux devront être exécutés par régie ; nous estimons que dix mille francs devront y être employés annuellement et les ouvrages pourront durer au moins trois ans, ce qui exige une somme globale d'environ trente à quarante mille francs.

Fait et dressé, par nous soussigné architecte, à la demande du Conseil de fabrique de l'Eglise Saint Martin [...].

Chevron¹⁹⁷

Annexe 4 : subsides octroyés par les pouvoirs publics au chantier de 1844 à 1877

L'octroi des subsides émanant des autorités publiques constitue une bataille perpétuelle pour le conseil de fabrique, ce qui a entraîné une abondante correspondance administrative au demeurant assez rébarbative. Ne sont donc ici retenues que les conclusions de ces négociations, qui mériteraient à elles seules un focus particulier¹⁹⁸. En outre, le tableau ci-dessous démontre que la capacité financière de la fabrique peut évoluer drastiquement d'une année à l'autre, à la hausse ou à la baisse, ce qui n'est pas sans impacter le chantier de restauration et la teneur des opérations.

¹⁹⁷ APSM, dossier VII.A.3, rapport de Jean-Noël Chevron, 21 décembre 1839.

¹⁹⁸ *Idem*, relevé des dépenses réalisées entre 1844 et 1849 ; AGR, MJ, BdC, dossier 3274, lettre du ministre de la Justice au gouverneur, 16 novembre 1850 ; lettre du gouverneur au ministre de la Justice, 29 avril 1857 ; APSM, dossier VII.A.1, comptes et dépenses des travaux exécutés durant les années 1855-1877.

	fabrique	Commune	Province	État	Total
1844	16671,67	néant	néant	2500	19161,67
1845	7222,56	5000	1500	6000	19722,56
1846	2036,5	5000	1000	5000	13036,5
1847	3649,29	2500	néant	4000	10149,29
1848	3019,37	néant	néant	4000	7019,37
1849	7790	2000	500		10290
1850	inconnu	inconnu	inconnu	8000	inconnu
1851	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu
1852	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu
1853	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu
1854	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu
1855	4338	1000	750	néant	6088
1856	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu
1857	inconnu	2000	1250	inconnu	inconnu
1858	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu
1859	2500	2000	2000	40000	46500
1860	2500	2000	3000	8000	15500
1861	2500	néant	3000	néant	5500
1862	2500	5000	3000	16000	26500
1863	2500	5000	3000	8000	18500
1864	2500	5000	3000	8000	18500
1865	2500	néant	3000	8000	13500
1866	2500	néant	3000	8000	13500
1867	2500	1630	3000	néant	7130
1868	2000	néant	1750	néant	3750
1869	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu
1870	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu
1871	5000	néant	9000	6000	20000
1872	4000	5962	3000	6000	18962
1873	4000	5962	3000	6000	18962
1874	4000	5962	2150	néant	12112
1875	4000	5962	1750	10000	21712
1876	4000	5962	4250	3800	18012
1877	4000	néant	3000	8500	15500

Annexe 5 : courrier de l'architecte Jean-Charles Delsaux au conseil de fabrique, 17 mai 1844

Messieurs

Conformément à votre désir, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de restauration pour les contreforts au transept de votre église.

Mon intention étant non pas de vous proposer de rétablir telles qu'elles sont maintenant, les choses qui ont été altérées, mais bien de les rétablir dans leur style primitif, et convaincu par l'examen attentif du monument, que non seulement les contreforts mais aussi les petites arcatures sous la corniche du toit regnant autour du transept dont on s'occupe [nda : bras nord du transept] ont été altérées par des restaurations faites au hasard ou par esprit d'économie, j'ai cru convenable pour vous le prouver de dresser d'abord le plan de l'état actuel des contreforts dont on s'occupe, ensuite ayant remarqué que les contreforts au transept du côté de la rue mont St Martin étaient plus complets je les ai mesurés et dessinés à côté des autres, pour servir de comparaison et de point de départ.

Je vous propose donc, Messieurs, de terminer les contreforts par des pinacles ou aiguilles dont la dimension à la base et l'angle d'inclinaison m'ont été donnés, remarquez le bien, par ce qui en subsiste encore au transept vers la rue.

Le but de ces pinacles étant de donner du poids aux contreforts afin de résister davantage aux poussées des voûtes, ils seront aussi utiles à cette partie que partout ailleurs, autant pour la solidité que pour la beauté, car s'il n'y en avait pas on s'en apercevrait facilement de plusieurs points de la ville, surtout quand tous les contreforts du chœur seront restaurés.

Quand aux demi-aiguilles inférieures accolées ; la grande retraite que l'on voit aux contreforts et surtout à la naissance des grandes voûtes intérieures, motivent assez cet arrangement qui d'ailleurs existe encore à l'église St Jacques à Liège, église qui dans ses détails extérieurs ressemble le plus à St Martin¹⁹⁹.

Les petites arcatures sous la corniche du toit étant dans le même cas que les contreforts je viens aussi vous proposer de les rétablir dans le

¹⁹⁹ Un rapport anonyme, probablement réalisé par le conseil de fabrique, explique que ces éléments ont notamment été rétablis pour *les pyramidaliser d'une manière agréable et sans soubressauts* (APSM, dossier VII.A.3, rapport anonyme, non daté).

style qui leur convient, c'est à dire de les continuer et les faire raccorder avec celles des murs des grandes nefs qui sont d'un bon dessin tandis que les autres ne sont qu'ébauchées : J'ai acquis la preuve que cette partie de l'église dont nous nous occupons a dû être restaurée, en constatant que les 2 dernières assises supérieures étaient totalement différentes des autres pour la hauteur et surtout qu'on y remarquait une retraite de 11 centimètres vers le milieu du mur.

Agréés Messieurs le respect et la parfaite considération de votre dévoué serviteur.

J.CDelsaux, architecte²⁰⁰.

Annexe 6 : rapport des architectes Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, 12 février 1849

Aujourd'hui le douze février mil huit cent quarante neuf les soussignés J.E. remont, architecte de la ville, & J. Ch. Delsaux, architecte prov^l, se sont rendus à l'église St Martin à Liège ensuite d'une dépêche du conseil de fabrique en date du 11 de ce mois, adressée au collège des Bourgmestre & Echevin, à l'effet de constater l'état dans lequel se trouve les voûtes du chœur de cet édifice.

Les soussignés constatent par la présente que par un mouvement qui paraît récent, plusieurs nervures de la voûte du côté droit du chœur, sur un espace d'environ 7 à 8 mètres superficiels, sont affaissés de 8 à 10 centimètres & qu'elles sont fortement crevassées au point de menacer de s'écrouler.

Recherchant la cause de ce mouvement subit les soussignés l'ont trouvé dans l'affaissement du contrefort correspondant à cette partie des voûtes ; ils ont reconnu que ce contrefort, d'ailleurs très défectueux, s'était laissé aller récemment & se détachait de plus en plus du corps principal de l'édifice.

Les soussignés déclarent qu'il y a urgence absolue de reconstruire ce contrefort. En attendant que cette reconstruction s'exécute ce qui doit avoir lieu sans retard, les soussignés croient devoir indiquer les mesures suivantes à exécuter immédiatement.

²⁰⁰ *Idem*, lettre de Jean-Charles Delsaux au conseil de fabrique, 17 mai 1844.

1° *Soutenir par des tiges de suspension fixées à la charpente & formant tablier, les nervures périlclitantes* [nda : cette solution sera également adoptée par ces architectes à Saint-Jacques en 1857²⁰¹];

2° *Démolir ensuite à la main les parties défectueuses des nervures & voussures y attenantes.*

3° *Après ces deux opérations, consolider les parties adjacentes par des ouvrages d'art.*

4° *Placer ensuite deux tirants aux deux côtés des contreforts correspondant en travers du chœur & à la hauteur de la naissance des voûtes afin de maintenir le corps principal du mur d'enceinte compris entre les fenêtres.*

5° *Barrer le chœur pour en empêcher sa fréquentation pendant le tems que dureront ces travaux de préservation.*

Il est entendu que les soussignés donneront sur les lieux toutes les instructions nécessaires aux ouvriers qui doivent être habitués à ces sortes d'ouvrages, qui seront chargés par la fabrique d'exécuter ces travaux.

Fait en triple expédition les jours, mois & an que dessus.

*Rémont Delsaux*²⁰²

Annexe 7 : courrier de la Commission royale des Monuments au ministre de la Justice, 16 mars 1849

M. le M^e de la Justice,

Conformément à l'autorisation que vous avez bien voulu nous délivrer par dépêche du 24 février d', 1^e Div. N^o 1950, plusieurs de membres de notre commission se sont rendus à Liège et ont visité l'église de St Martin de concert avec mm. les architectes Remont et Delsaux, architectes de la ville et de la province de Liège.

La voûte du chœur de l'église de saint Martin est divisée en compartiments triangulaires par un système de nervures en pierre de taille ;

²⁰¹ Isabelle GILLES et Xavier TONON, *Les restaurations, du XIX^e siècle à aujourd'hui*, dans Dominique ALLART, Mathieu PIAVAUX, Benoît VAN DEN BOSSCHE et Alexis WILKIN (dir.), *L'église Saint-Jacques à Liège. Templum pulcherrimum. Une histoire, un patrimoine*, Namur, 2016, p. 294.

²⁰² AGR, MJ, BdC, dossier 3274, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, 12 février 1849.

chaque triangle est recouvert d'une voûte en brique, s'appuyant sur les nervures. Depuis quelques temps déjà les joints des nervures s'étaient ouverts, et il y a plusieurs années qu'on a placé des barres en fer forgé pour remédier au mal. Le tassement de la voûte du chœur est donc ancien. Le mouvement qui vient de se produire doit donc être considéré comme la continuation de l'ancien.

On ne peut pensons nous, attribuer la cause de l'accident récent à la reconstruction de l'un des contreforts du chœur, puisque la partie de la voûte qui est la plus rapprochée de ce contrefort est intacte et que celle qui présente du danger s'en trouve éloignée de deux travées.

Nous attribuons la [illisible] fâcheuse de la voûte à la poussée relevant A) du poids des voutes et nervures, B) à la qualité de la pierre employée à la confection des nervures, C) aux vibrations qui se font ressentir plus vivement à cette hauteur.

Afin d'empêcher la chute de la partie endommagée en attendant que l'on ait avisé des mesures définitives, de conseil de la fabrique a fait placer des madriers sous les nervures et a rattaché ces madriers aux entrants du comble par des boulons et tirans en fer forgé²⁰³.

Messieurs Delsaux et Rémont se sont engagés à nous faire parvenir : 1° un projet de plancher en charpente destiné à soutenir la partie de la voute à réparer ; 2° un projet pour reconstruire la voûte en maçonnerie de briques ; 3° un projet pour la consolidation et la réparation des nervures. Nous nous empressons, M. le Me, de vous soumettre ces pièces avec notre avis, [illisible] qu'elles vous seront parvenues.

Veillez agréer etc²⁰⁴.

Annexe 8 : note anonyme [nda : manifestement, Tilman-François Suys], non datée [nda : 1849]

Au commencement de l'année 1849, quelques fragments de la voute du chœur de l'église St Martin s'étant détachés, la fabrique allarmée provoqua la visite de la commission des monuments qui se rendit sur les lieux accompagnée des architectes de la province et de la ville de Liège.

²⁰³ Cette solution sera effectivement mise en œuvre ; APSM, dossier VII.A.3, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, non daté.

²⁰⁴ ACRMSF, dossier « Liège 1.9 », lettre de la CRM au ministre de la Justice, 16 mars 1849.

On reconnut que la partie du chœur brisée en différents endroits menaçait ruine dans quelques parties, un devis estimatif s'élevant à 5500 francs fut dressé pour réparer une partie de cette voûte. Les travaux furent entrepris mais à peine à l'œuvre, on découvrit que le danger était plus grand qu'on ne l'avait pensé d'abord. Aussitôt que le badigeon et le plâtrage qui recouvrait les fissures furent enlevés, on découvrit que la voûte brisée principalement aux reins sur presque toute la longueur du chœur s'affaissait et par le poids de la charpente qui pesait sur la voûte et par la vétusté des contreforts, qui au lieu de soutenir l'édifice et de contrebuter les voûtes s'écartaient eux mêmes en dehors.

Le croquis ci joint indique la charpente qui est détraquée, les lézardes des anciens contreforts, et l'endroit où se trouve brisée la voûte. Le point A est l'endroit où les charpentes pesaient sur la voûte. Le point B est celui de rupture des voûtes, et les lézardes C existants aux contreforts. Il faut donc tout à la fois réparer la charpente, la voûte et les contreforts, car la vétusté de l'une des parties entraînerait de nouvelles dégradations. La charpente doit être consolidée au moyen d'arcs boutants D pour empêcher le point A et par conséquent le point [manquant] de descendre. Ensuite les ancrs ABE devraient être placées pour empêcher l'écartement des murs.

Les contreforts doivent être immédiatement réparés avant de décintre les voûtes qu'il faut reconstruire, sans cela les contreforts entraîneraient de nouveau la chute, l'écartement ou la rupture de la voûte du chœur.

Déjà deux contreforts sont réparés à neuf et un troisième auquel on travaille sera totalement achevé cette année, mais il en reste encore huit à faire dont trois de la plus grande urgence, afin de pouvoir décintre les voûtes. On conçoit que tous ces travaux et notamment les voûtes occasionnent plus de dépense qu'on ne l'avait pensé ; les voûtes estimées d'abord à 5500 francs coûteraient environ 7 à 8000 francs. La réparation de la charpente et les tirans peuvent être évalués à 1100 francs. Les huit contreforts à refaire pour le chœur coûteront environ 52000 francs.

[Note ajoutée en bas du texte] M^r Suys est prié de ne pas oublier la charpente du palais²⁰⁵.

²⁰⁵ *Idem*, dossier « Liège 1.9 », lettre de la CRM au ministre de la Justice, 27 mars 1849.

Annexe 9 : courrier du fabricant Henri Magis au doyen de Saint-Martin, 8 février 1857

Monsieur le doyen

Je trouve Mr Delsaux bien peu conséquent, car sa lettre [nda : non retrouvée] est en contradiction avec la conversation que nous avons eu ensemble.

Alors il me disait qu'il ne voyait pas la nécessité de venir à nos réunions, aujourd'hui il regrette de ne pas avoir été convoqué assez tôt pour assister à des réunions qui auraient été utiles entre lui et le conseil.

Quoiqu'il en soit, le conseil, me semble-t-il, ne peut pas se contenter de quelques [illisible] que Mr l'architecte se propose de nous donner, c'est un plan conforme au contenu de la lettre de la Commission des monuments qu'il lui faut [nda : également non retrouvée], indiquant tout le travail à faire pour arriver à une restauration complète, sans innovation ni augmentation, c'est ce qui a été demandé à M^r Delsaux et nous pouvons lui demander si c'est une image comme celle qu'il nous adresse que nous oserions envoyer à la Commission des monuments. J'ignore lesquels seraient les plus fondés à exiger une indemnité, ou Mr Delsaux, ou la fabrique, car s'il exige une rémunération pour un dessin qu'il ne lui a pas été commandé, la fabrique peut aussi exiger une indemnité pour les retards que la fabrique éprouve dans la marche de cette affaire qui peut singulièrement lui nuire à cause de son architecte, et si les travaux sont ajournés ce n'est que par la faute de ne pas avoir reçu en temps utile les plans nécessaires pour joindre à notre demande de subside, c'est lui seul qui nous empêche d'avancer, et il viendrait nous demander une indemnité, je doute fort qu'elle lui soit accordée.

Comme Monsieur le Doyen m'a envoyé la lettre de M^r Delsaux, j'ai supposé que c'était pour connaître mon opinion, c'est ce qui m'a décidé à lui écrire ces lignes.

Veuillez Monsieur le Doyen recevoir la nouvelle assurance de ma considération

h : Magis²⁰⁶

²⁰⁶ APSM, dossier VII.A.2, lettre de Henri Magis au doyen de Saint-Martin, 8 février 1857.

Annexe 10 : courrier du conseil de fabrique à l'architecte Jean-Charles Delsaux, 28 juillet 1857

Monsieur Delsaux, architecte

Le conseil de fabrique a pris connaissance des plans et devis que vous lui avez adressé par votre lettre du 9 du courant et il n'a pas tardé à se convaincre que ce travail ne correspond en aucune manière à ce que réclame la Commission des monuments et à ce qu'il attendait de vous d'après la demande qui vous a été adressé et les indications sommaires qu'il vous avait donnés.

Le Conseil est unanime à repousser l'idée d'ajouter à la nef latérale de l'église une nouvelle chapelle à gauche de l'entrée que vous avez projetée à côté de la chapelle du St Sacrement [nda : il s'agit de prolonger le collatéral sud vers l'ouest]. Au point de vue de la symétrie extérieure cette ajoute peut se justifier, mais vous n'avez pas indiqué comment elle pourrait cadrer avec la distribution intérieure de l'édifice, par où on y aurait accès, quelle en serait la destination, etc. et nous ne croyons pas que ces questions soient susceptibles d'une solution satisfaisante.

On vous avait demandé de ne pas conserver la construction vicieuse du contrefort qui soutient le transept au dessus de l'arcature de la fenetre de la 1^{ère} chapelle du côté de l'épître [nda : le contrefort à l'angle sud-ouest du transept] et vous n'avez pas tenu compte de cette recommandation.

La restauration de la porte du transept ne figure pas sur l'élevation de la facade que vous nous présentez ; ce point vous avait cependant été recommandé comme un de ceux qui devait être traités à fond.

Le conseil n'entrera pas ici dans la critique détaillée des dessins que vous nous présentez parce qu'il ne considère pas ces études sérieuses. Votre projet a été particulièrement critiqué sous le rapport de l'inclinaison des toitures des nefs latérales. On vous avait prié de faire le projet d'une entrée sous la tour, vous l'avez laissée de côté. Vous avez également omis de vous occuper des toitures, de la charpente du transept, de la chapelle des fonds baptismaux et de sa fenetre, des meneaux des grandes fenêtres du chœur, de la grande fenetre du transept sud.

Les dessins que vous nous présentez ne sont accompagnés d'aucun détail, d'aucune coupe, d'aucun plan proprement dit, enfin les estimations que vous nous présentez ne sont appuyées d'aucune pièce justificative et on peut les considérer comme entièrement arbitraires et dénuées de base [...] vous voudrez bien aussi étudier une autre idée émise dans la dernière

séance et qui consiste à conserver l'entrée actuelle du fond de l'église en la faisant déboucher vers le faubourg, après avoir supprimé le vieux bâtiment accolé à la tour [nda : le bâtiment figure sur les fig. 4, 7 ; il sera effectivement démoli ultérieurement]. Enfin nous demandons un projet de restauration de l'entrée actuelle par le transept [...].

*Le secrétaire*²⁰⁷

Annexe 11 : note anonyme [nda : du conseil de fabrique], non datée [nda : 1857]

Monsieur l'architecte Delsaux par sa lettre du 9 juillet 1857 reconnaît que la demande lui a été faite de s'occuper d'un plan général de restauration de l'Eglise primaire de St Martin, et il nous soumet dit-il le résultat de ses premières études, d'où il faut conclure qu'il nous présentera un travail nouveau, plus réfléchi, plus complet, et mieux étudié. Car le plan qu'il indique sous la désignation de (plan général de restauration) n'est qu'une image imparfaite de ce qu'il propose, et de ce qui est demandé.

Monsieur Delsaux, qui nous explique la belle situation qu'occupe l'Eglise de St Martin n'ent fait pas plus de plaisir de nous donner des explications sur la nouvelle Chapelle qui figure sur le plan au bas de la tour ; a quel usage elle pourra servir, par ou l'on pourra y parvenir. Le plan proprement dit n'est pas fourni et on ne peut voir la place qu'elle doit occuper, ira-t-elle jusque contre la tour ou non ? c'est ce qu'on ne voit pas, cependant la toiture semble indiquer qu'elle est destinée a aller tout à fait contre, mais obliquement. Sera-t-elle en communication avec l'Eglise, et comment ? l'escalier de la tour [nda : la vis méridionale] va naturellement se trouver dans cette nouvelle chapelle, qu'el effet produira-t-il ? je doute fort que Mr Delsaux ait bien étudié cette partie, et je crois qu'il n'a [illisible] qu'au coup d'œil extérieur de l'édifice.

Ce même plan reproduit la construction vicieuse de la fenêtre, et du contrefort qui est élevé contre le transept, en ce sens qu'il prend naissance sur l'arcature de la voute, que celle-ci est surbaissées ou brisée, et qu'à mon avis on devrait suivre la construction solide que l'on remarque dans la chapelle de St Joseph [nda : au bras nord du transept], ou le contrefort descend jusqu'à terre.

²⁰⁷ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 28 juillet 1857.

La porte de service qui est représentée au crayon [nda : il n'y a pas assez d'information pour l'identifier], n'est qu'une énigme pour moi car je ne vois nulle part la description de cette entrée ; ni plan ni lettre n'en donnent la moindre idée.

Dans ce plan général de restauration M^r l'architecte a oublié les lucarnes à sa toiture, ne fusse que pour le style, et leur emplacement ; cela aurait dû y figurer. Il a également oublié de s'occuper de la grande charpente du transept qui présente un véritable danger. La chapelle des fonts baptismaux, lezardées et les meneaux de la fenêtre qui sont prêts à s'écrouler, sont restés dans le même oubli.

Il me semble encore qu'il ne s'est point occupés des vitraux du chœur et si l'on répare les meneaux ne serait-ce pas le moment de solliciter un subside pour réparer en même temps ces magnifiques verrières, il n'a rien dit non plus sur l'idée qui lui a été communiqué d'établir une entrée par la tour, si je mentionne ceci, c'est par déférence pour les opinions de mes collègues, car je ne suis nullement partisan d'innovation, mais bien d'une restauration sévère et consciencieuse.

La toiture du bas côté vers la rue est considérablement baissée pour dégager les fenêtres de la grande nef, c'est beau sur le papier, mais aucun profil ne nous démontre quelle en sera la pente, ni comment on pourra arriver sur les voutes quand elle sera abaissée au point voulu. Il me semblait qu'avant de livrer un plan général on aurait dû étudier chaque chose en particulier et en indiquer les coupes. Seul moyen de s'assurer si l'on peut exécuter ce que l'on propose. D'après l'échelle du plan l'ancienne toiture a 6 mètres d'élévation, et déjà on éprouve beaucoup de difficulté pour parvenir à l'extrémité des voutes des bas côté, cette élévation est réduite à 3 mètres 50 dans le nouveaux plan, or, pour autant que ma mémoire me soit fidèle, je pense qu'il y a onze mètres de longueur, ce ne sera plus un toit, cela devient une plate forme, si on la fait en ardoises, gare l'eau ! Mais lorsque le temps des neiges arrivera ? ... on la couvrira en plomb me dira-t-on, je veux bien et j'admets de plus qu'on puisse en trouver d'aussi bon qu'anciennement mais le moyen d'aller sur les voutes ? ...

faudra-t-il avoir recours aux écouilles ?²⁰⁸

²⁰⁸ *Idem*, rapport du conseil de fabrique, non daté.

Annexe 12 : rapport de l'architecte Julien-Étienne Rémont au Collège des Bourgmestre et Échevins, 1858

Par apostille en date du 20 9^{bre} 1857 vous m'avez renvoyé en avis les projets de restauration de l'église St Martin. Le 4 du courant vous m'avez rappelé cette affaire ensuite d'une lettre de M. le Gouverneur de la Province du 29 X^{bre} dernier.

Si j'ai mis quelque temps avant de formuler mon avis c'est à cause de l'importance de l'objet. Les plans comportaient plusieurs questions à étudier et qui ont nécessité de ma part plusieurs visites des lieux et un assez long examen du parti qu'il convient de prendre pour les restaurations dont il s'agit.

J'ai examiné attentivement tous les plans, les rapports de M. l'architecte de la fabrique, la délibération du conseil de fabrique et les notes critiques des membres de ce conseil. La partie la plus urgente de cette affaire est la restauration de la tour sur laquelle l'administration communale à différentes reprises a attiré l'attention de la fabrique et dont l'état périliclitant de certaines parties a nécessité la fermeture provisoire de l'entrée du temple située à côté de la tour. Le projet de restauration de cette tour se combine avec le projet d'une nouvelle porte d'entrée qui serait établie dans le fond et dans l'axe de l'église.

On conçoit aisément que la fabrique devait se préoccuper d'une nouvelle entrée à propos des restaurations importantes à exécuter à la tour; en présence des grands inconvénients qu'offrent les deux portes actuelles et puis parce que si l'emplacement de cette nouvelle entrée devait se trouver dans le fond de l'église, il fallait continuer sa construction avec la restauration de la tour.

Une des deux entrées actuelles se trouve au fond de la nef de gauche [nda : collatéral nord] au bout d'un long couloir, tortueux, étroit et obscur et par suite insuffisant, la 2^{me} entrée actuelle, située sous la branche du transept donnant sur la rue mont st martin, débouche dans la partie supérieure de l'église et est une cause perpétuelle de gêne et de distraction pendant les cérémonies. Ainsi la partie du projet de Mr l'architecte de la fabrique qui consiste à construire une entrée principale sous la grande fenêtre de la tour dans l'axe de l'édifice est logique et parfaitement d'accord avec les plus anciennes traditions du temple chrétien.

Aucun obstacle ne s'oppose à ce que ce projet se réalise. Il suffit de baisser l'appui de la fenêtre jusqu'au sol et de vouter le dessous du

jubé qui serait exhausé d'environ un mètre ainsi que le buffet d'orgue [nda : le jubé a été placé sous la tour vers 1720²⁰⁹] ; de cette manière le carré intérieur de la tour formerait un porche qui peut être parfaitement approprié à sa destination. Toutefois je suis d'avis qu'il y a lieu de maintenir la porte actuelle du transept donnant sur la rue mont st martin mais seulement pour la partie après les cérémonies et les solennités et non l'entrée pour les raisons que nous avons fait valoir plus haut.

Il est d'ailleurs une circonstance qu'il ne faut pas perdre de vue : à certaines époques de l'année c'est à la chapelle du st sacrement située la 1^{ère} à gauche dans le fond du temple qu'ont lieu les offices et les cérémonies qui attirent beaucoup de monde et dans ce cas les assistants font volte face c'est-à-dire que c'est le bas de l'église qui devient le chevet. Il est donc nécessaire que la porte du transept continue à subsister parceque dans ces circonstances elle servirait de principale entrée, celle sous la tour resterait fermée et ne serait ouverte qu'à la sortie. Et puis enfin il est nécessaire qu'à un édifice aussi vaste que l'église st martin il y ait deux portes ; en cas de sinistre la seconde offrirait un dégagement indispensable.

M. l'architecte de la fabrique indique d'autres projets d'entrée ; l'une dans la chapelle joignant celle du st sacrement viendrait déboucher à peu près au milieu de la petite nef et pour que cette porte se trouve au milieu de la façade longeant la rue il faut ajouter une 5^{me} chapelle qui par cela même qu'elle serait adossée à la tour ne se verrait pas dans l'église. On ne peut s'arrêter à une idée semblable ; cette porte [nda : l'actuelle entrée du collatéral sud] serait très-incommode et elle occasionnerait une dépense inutile.

M. l'architecte de la fabrique a-t-il étudié convenablement ces deux portes d'entrée sous le double rapport de la facilité du passage et du style et les a-t-il combinées avec la voirie ? Je ne le pense pas. La porte d'entrée sous la tour n'a pas assez de largeur et surtout ne se lie pas convenablement avec la grande fenêtre qui la surmonte ; son style n'est pas le même que celui de l'église dont la simplicité est le principal caractère. Le porche est distribué en 3 nefs, ce système permettra une division de voûtes qui auront très peu de poussée sur les murs de la tour et présenteront toute la solidité désirable pour supporter le jubé et surtout le buffet d'orgue soutenu aujourd'hui par une forêt de piliers en bois ; mais

²⁰⁹ Il sera démoli par Auguste Van Assche et reconstruit dans le bras nord du transept vers 1882 (Flavio Di CAMPLI, *op. cit.*, 1990a, p. 261).

la nef du milieu est trop étroite pour la facilité de la circulation et pour l'effet général. Le parvis en avant de cette entrée n'a pas assez de largeur; il a actuellement 5 mètres en moyenne, tandis que par le reculement du mur de soutènement de la voirie on pourrait lui donner huit ou neuf mètres sans gêner en aucune manière la circulation publique. La porte d'entrée actuelle du transept a déjà été le sujet de réclamation en ce qui concerne le rétrécissement de la voirie qui n'a que 5^m80 de largeur aussi M. l'architecte de la fabrique a combiné la reconstruction de cette entrée de manière à donner à la rue environ 8m50. Quant aux dimensions et au style de cette porte je dois faire les mêmes observations que celles que j'ai présentées pour l'entrée principale sous la tour.

En ce qui concerne la tour. Les plans indiquent que M l'architecte de la fabrique a, avec raison, l'intention de la restaurer exactement dans le style de l'ancienne et de lui rendre son caractère primitif d'ailleurs parfaitement reconnaissable malgré les nombreuses dégradations qu'elle a subies tant par la mauvaise qualité des pierres de revêtement que par les intempéries des saisons. Quant à la flèche je ne crois pas devoir en parler ; parcequ'il ne peut en être question à présent, mais il était nécessaire d'en indiquer une afin de faire apprécier l'importance des restaurations de la tour.

Le plan comporte la construction d'une sacristie qui aurait son emplacement dans l'angle sud-est du transept et du chœur. Ce projet me paraît bien conçu et d'un style en rapport avec celui de l'église mais je suis d'avis qu'il y a lieu de supprimer les deux colonnes que je trouve inutiles si l'on renforce un peu les points d'appui de la voûte ; ces colonnes contrarieraient continuellement la circulation qui deviendra difficile après que le grand bahu sera placé, ce meuble prend assez ordinairement 1m30 à 1m40 de largeur. Les plans qui ont été soumis étaient nécessaires pour pouvoir apprécier l'ensemble des restaurations mais ils ne suffisent aucunement pour faire apprécier les détails d'appropriation de la construction et du style des différentes parties.

Je suis donc d'avis qu'il y a lieu, en soumettant les observations qui précèdent au conseil de fabrique, de lui demander de faire étudier sur une échelle uniforme de 2 centimètres pour mètre les projets suivants :

1^{er} La porte principale d'entrée sous la tour avec le parvis et le porche.

2^m la porte d'entrée sous le transept du côté de la rue mont st martin en indiquant exactement les largeurs de la voirie sur ce point.

3^m *La restauration des quatre faces de la tour en ayant soin d'indiquer sur des plans séparés, à la même échelle, les quatre faces telles qu'elles existent aujourd'hui dans leur état de dégradations.*

4^m *La sacristie en indiquant sa liaison avec la voie publique. Tous ces plans doivent être accompagnés de coupes en long et en travers, avec tous leurs détails d'appareil et d'ornementation. Les plans doivent être accompagnés chacun d'un métré et devis estimatif de la dépense [...].*

*J. E. Remont, architecte consultant*²¹⁰

Annexe 13 : courrier du conseil de fabrique au gouverneur, 3 septembre 1863

Pour bien apprécier la justesse de l'accusation que la Commission R. des M. vous a adressé par sa lettre du 22 aout 1863, le conseil de fabrique croit nécessaire de vous adresser une rélation exacte de cette affaire :

Tout le monde sait qu'un contrefort doit servir d'appui à un mur chargé d'une voûte, il le fortifie et il résiste soit au choc, soit à l'effort d'un autre corps, tel est son but. Or, le contrefort dont il est question prenait naissance au quart du cintre d'une fenêtre construite en pierre de sable, on ne sait pour quel motif. Mais ceux qui ont élevé primitivement ce contre fort, se sont évidemment douté que la fenêtre ne pourrait jamais résister et qu'elle finirait par céder au poids énorme de cette maçonnerie, c'est précisément ce qui est arrivé, et la preuve de leur doute c'est qu'en démolissant ce contrefort on a trouvé qu'au lieu de buter le mur, c'était au contraire la fenêtre et le mur qui le soutenait par une masse de fer disposée de toute manière dans tout l'intérieur de ce contrefort, précaution qu'ils n'avaient jamais prise dans aucune de tous ceux qui ont été démolis, de plus ils avaient composé, pour celui-ci, un mortier tellement fort qu'on brisait tous les outils avant de pouvoir en détacher une faible portion.

Ce n'est donc qu'après sa démolition qu'on a pu apprécier cette construction vicieuse. Le bon sens semblait indiquer ce qu'il y avait à faire, on s'est hâté de prendre les mesures réclamées par cette fâcheuse situation, et sans chercher à faire de la symétrie on n'a cherché qu'à faire un ouvrage solide et sans porte à faux pour une construction de cette

²¹⁰ APSM, dossier VII.A.3, lettre de Julien-Étienne Rémond à l'administration communale, non datée.

nature, sans s'écarter, le moins du monde, du style de l'édifice ; c'est par conséquent un mur qui, au lieu de porter sur une fenêtre descendra jusqu'à terre pour s'y asseoir d'une manière qui ne laissera rien à désirer.

Nous ne pouvions informer la Commission des monuments de cet état des choses qu'après l'avoir reconnu nous même par la démolition, et nous ne comprenons pas le regret qu'elle témoigne de devoir exprimer, dans cette circonstance, un avis contraire à celui qu'elle avait donné le 11 juillet dernier, déclarant [...] que le conseil de fabrique n'a pas le droit de modifier en quoique ce soit le construction primitive...

Le conseil de fabrique a tellement en horreur [nda : le terme est doublement souligné] toute espèce de modification, qu'il a fait tout ce qu'il pouvait faire pour s'opposer au plan de reconstruction des contreforts du chœur, approuvé par la commission R. des monuments, et qu'en fin de cause il a été condamné à devoir regarder appliquer sur ce chœur magnifique des contreforts d'un gothique moderne à parements énormes, à lits réguliers qui brisent avec le reste du chœur et de tout l'édifice détruisant ainsi l'harmonie qui existait avant ce regrettable déguisement ; ce n'est donc pas au conseil de fabrique qu'on devrait se permettre de dire qu'il n'a pas le droit de modifier en quoique ce soit le construction primitive de ce monument. Mais pourquoi n'a-t-on pas ajouté des vitraux ?

Dans l'espoir que cette courte explication détruira complètement l'impression désagréable qu'à du vous faire la lettre de la Commission R. des M. le conseil vous prie, M^r le Gouverneur, de vouloir bien agréer l'assurance de sa considération très distinguée²¹¹.

Annexe 14 : Mémoire explicatif d'Évariste Halkin sur le projet de restauration de la tour, 30 décembre 1864

La tour actuelle se trouve dans un état de dégradation tel qu'il est de la plus grande raison de procéder à sa restauration. En effet : Les parements extérieurs, construits en pierres calcaires (castines) placées souvent en délit, ne font plus corps avec le reste de la maçonnerie ; les pierres en sont fendues et pour ainsi dire calcinées entièrement ; il se présente partout des boursoufflures, surplombs, etc. On a été obligé, à différentes reprises

²¹¹ *Idem*, lettre du conseil de fabrique au gouverneur, 3 septembre 1863.

de faire tomber des parties de ces parements qui menaçaient de d'écrouler sur les passants, et qu'il était impossible de raffermir. La corniche d'amortissement et la galerie sont construites avec des pierres de même nature que celle des parements, et se trouvent dans le même état. La face vers le sud est en surplomb d'environ vingt centimètres, d'une manière uniforme. Un des angles de la face vers l'ouest est en surplomb de vingt centimètres, tandis que l'autre angle, joignant la face vers le nord est en fruit d'environ trente centimètres. La face vers le nord est, à peu de chose près, d'aplomb. La face vers l'est est en surplomb de quinze centimètres. La partie depuis le dernier cordon jusqu'au toit est la plus mauvaise.

Les parements intérieurs ont heureusement conservé leur aplomb. La maçonnerie a peu souffert, elle est en bon état, à l'exception de la partie supérieure à partir de l'assise du beffroi. On remarque au dessus de la grande arcade du jubé, une lézarde (elle est indiquée sur la feuille n° 1 par une ligne rouge). L'appareil des pierres est tout à fait irrégulier ; la hauteur des assises varie entre vingt, soixante et même soixante dix centimètres (voir la feuille n° 1). Voici comment je propose de procéder à l'exécution de cette importante restauration.

1° Commencer par démolir entièrement la partie supérieure de la tour jusqu'à l'assise du beffroi, pour alléger la charge, avant la démolition des parements extérieurs et surtout, parceque cette partie de l'édifice est lézardée en tous sens et que des boursofflures et infiltrations nombreuses s'y font remarquer. La restauration de cette partie coûterait plus qu'une reconstruction.

2° Enlever les parements extérieurs en commençant par le haut après avoir préalablement ancré solidement les faces entr'elles au moyen de forts tirants indiqués à l'encre bleue sur la feuille n° 1. Je compte n'enlever ces parements que sur une épaisseur de 0.30 à 0.35 centimètres, bien entendu en respectant les parties solides où je ne remarquerai pas d'infiltrations.

3° Je n'enlèverai qu'une face à la fois de manière à ne commencer la démolition de la 2^{de} face que lorsque la 1^{ère} serait reconstruite jusqu'à l'assise du beffroi et ainsi de suite. Lorsque tous les parements seront rétablis à cette hauteur, je continuerai la maçonnerie sur les quatre faces à la fois.

4° Donner plus de pied à la tour (quarante centimètres à chaque côté, plus la saillie du soubassement, dix centimètres) tout en conservant à la partie supérieure sa largeur actuelle, en faisant une retraite de dix centimètres à chaque cordon (comme il est indiqué en rouge sur la feuille n° 2).

5° Relier le nouveau parement à l'ancienne maçonnerie en plaçant des ancrés en fer à chaque cordon, traversant toute l'épaisseur de la vieille maçonnerie, des agraffes et crampons à chaque assise de pierre (comme il est indiqué en bleu sur la feuille n° 2). Utiliser comme ancrage les boutisses solides que l'on pourrait rencontrer.

Enfin, je prendrai les plus grandes précautions pour conduire à bonne fin cet important travail.

Les pierres à employer pour les nouveaux parements seront de petit granit des carrières de l'Ourthe, elles auront au moins soixante centimètres de largeur. L'appareil sera irrégulier, les assises varieront entre 0.40 et 0.60 centimètres de hauteur. Les pierres seront gradinées.

E. Halkin²¹².

Annexe 15 : courrier des membres correspondants au gouverneur, 26 décembre 1865

Monsieur le Gouverneur,

Le plan de la restauration de la tour de l'église de St Martin de cette ville [...] donne lieu aux observations suivantes.

Quoique la tour, surtout par l'état de ses parements extérieurs, demande une restauration prompte et assez étendue et que les parties saillantes du haut doivent même être reconstruites entièrement, nous croyons cependant que le projet présenté par Mr l'architecte Halkin procède d'une manière trop radicale et qu'une partie des travaux proposés peuvent être évités.

Nous ne pouvons, en premier lieu, admettre l'utilité de donner plus de pied à la tour (le projet indique quarante centimètres de chaque côté). De l'examen du monument, il résulte que c'est précisément la portion inférieure de la tour à laquelle l'architecte veut donner plus d'épaisseur et un revêtement neuf appliqué sur l'arrière, qui est encore dans le meilleur état : nous ne pouvons à cet égard que nous rallier à l'avis de la commission centrale, laquelle dans sa lettre du 22 août 1865 adressée à Mr le Ministre s'exprime en ces termes :

« Il reste dans les parements de grandes parties de maçonnerie à peu près intactes, nous croyons que ces parties devraient être soigneusement

²¹² APSM, dossier VII.A.2, mémoire d'Évariste Halkin, 30 décembre 1864.

respectées. Elles serviraient plus puissamment que tout moyen artificiel à relier les parties de parements neuves au corps de la maçonnerie. L'habileté de l'architecte consiste d'ailleurs à savoir conserver tout ce qu'il n'est pas nécessaire de démolir ».

C'est dans ce sens, croyons nous, que devrait se faire la restauration notamment de la portion inférieure de la tour à partir du beffroi, en ayant soin de relier le nouveau travail à toutes les pierres tenant encore solidement dans l'ancienne maçonnerie, dont la plus part des massifs sont d'ailleurs en bon état. Quant à ce qui regarde le reste de la reconstruction, nous recommandons l'emploi des moyens suivants :

1° Etablir un ou plusieurs chainages, dès les premières assises de la nouvelle construction, au moyen de tenons en bronze placés intérieurement et qui remplaceraient avec avantage les grands tirants en fer.

2° Faire usage de brique pillée dans le ciment placé entre les joints des pierres. Ce moyen employé avec succès dans la restauration de la collégiale de Huy, à pour objet de réduire le tassement des portions de maçonnerie nouvellement construites.

3° Rechercher s'il n'existe pas dans la maçonnerie bouchant la grande fenêtre de l'Ouest, les vestiges des anciens meneaux et les suivre scrupuleusement dans la reconstruction de la fenêtre, s'ils se retrouvent.

4° Relier les quatre supports de la charpente du beffroi par des entrails ou des tirants en fer, leur poussée pouvant porter à l'écartement, ou tout au moins fatiguer les murs qui les supportent.

5° Laisser le toit de la tour dans sa forme primitive, mais pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales, disposer avec soin le pied des galeries, et suivant un procédé employé avec succès à la Cathédrale de Liège.

Les travaux de restauration à exécuter à la tour de l'église St Martin étant urgents, le Comité émet le vœu de leur prompt achèvement, ces travaux ne pouvant, par leur nature se prolonger pendant une longue série d'années, il désirerait voir accueillir la demande du Conseil de fabrique, tendant à ce que les subsides accordés par les administrations supérieures et échelonnés sur douze années, soient repartis sur quatre annuités.

Les délégués du Comité

Devroye, Cralle, Chauvin, Helbig, d'Otreppe de Bouvette et Vierset-Godin²¹³.

²¹³ *Idem*, lettre des membres correspondants au gouverneur, 26 décembre 1865.

Annexe 16 : courrier de l'architecte Évariste Halkin au conseil de fabrique, 12 janvier 1866

Messieurs,

Conformément à la demande que vous m'avez adressée ce matin, j'ai l'honneur de vous communiquer mes observations concernant le rapport du comité provincial des membres correspondants de la commission des monuments à Monsieur le gouverneur de la province en date du 26 décembre dernier, au sujet de la restauration de votre église.

Contrairement à l'avis du comité, je pense qu'aucune partie des travaux que j'ai proposé ne peut être évitée ; je tiens surtout à donner plus de pied à la tour. Il serait imprudent si pas impossible d'élever sur une hauteur de quarante mètres, un parement neuf n'ayant que trente centimètres d'épaisseur. Je dois faire observer que les murs de la tour n'ont qu'un mètre soixante centimètres d'épaisseur; à la base, c'est déjà fort hardi d'en enlever trente centimètres. Je n'ai jamais eu l'intention, que le comité me suppose, d'appliquer un revêtement neuf contre l'ancien (ce qui serait un fort mauvais ouvrage), mais bien d'enlever le parement, qui n'est pas, comme on se plaît à la dire, encore dans le meilleur état, et de le remplacer par un autre en lui donnant plus d'épaisseur (ce que la saillie des fondements me permet), et en utilisant comme ancrage les boutisses solides que je pourrais rencontrer [...].

Si je ne donne pas plus d'épaisseur à la maçonnerie, il me sera impossible d'en conserver les parties intactes, à moins d'avoir un bariolage affreux dans les parements ; la pierre castine de l'ancienne maçonnerie n'ayant pas la même nuance ni la même contexture que la pierre de granit que je compte employer ; et je suis presque certain que lorsqu'on voudra retailler ces vieilles pierres, elles tomberont en pièces.

J'ai toujours été de l'avis de la commission centrale des monuments quant à la manière de relier les nouveaux parements avec la vieille maçonnerie ; dans le mémoire susdit, je m'exprime en ces termes : « je compte n'enlever les parements que sur une épaisseur de 0,30 à 0,35 ct, bien entendu, en respectant les parties solides où je ne remarquerai pas d'infiltration, ou autre défaut, et les pierres formant parpaing ».

Je crois Messieurs, que l'on a perdu de vue ce mémoire, car dans tous les rapports qui ont été faits depuis (30 X^{bre} 1864) on ne fait que m'engager à employer les moyens d'ancrage que j'ai été le premier à indiquer. Quant aux autres moyens recommandés par le comité provincial,

je puis les utiliser, ainsi que tous autres dont l'emploi me semblera nécessaire, lors de l'exécution. Car si l'on veut que l'architecte chargé des travaux soit responsable, on doit lui laisser quelque initiative, surtout lorsque pendant 18 ans il a exécuté de grands et difficiles travaux sans le moindre accident, et à acquis l'expérience nécessaire.

Les meneaux de la grande fenêtre vers l'ouest existent, ils sont déposés dans le jardin des cloîtres, cette fenêtre est rétablie telle qu'elle était ; mon projet de restauration [illisible].

Je termine, Messieurs, en déclarant que je me conformerai aux ordres de la commission des monuments, mais que tout en prenant les plus grandes précautions pour conduire à bonne fin les importants travaux dont il s'agit, je déclinerais toute responsabilité si l'on persiste à ne pas vouloir donner plus de pied à la nouvelle maçonnerie.

Agréer je vous prie Messieurs l'expression de mes sentiments distingués
*E. Halkin*²¹⁴

²¹⁴ APSM, dossier VII.A.3, lettre d'Évariste Halkin au conseil de fabrique, 12 janvier 1866.

IN MEMORIAM JEAN KELECOM

par Gaëtane WARZÉE

Né à Arlon le 24 mars 1931, le Docteur Jean Kelecom nous a quittés le 26 juillet dernier. Diplômé de l'Université de Liège en ophtalmologie depuis 1957, il y a exercé en tant que commandant médecin à l'hôpital militaire Saint-Laurent. Il y a passé une bonne partie de sa carrière avant d'ouvrir un cabinet privé. Il sera alors assisté par Jacqueline Dujardin, son épouse, rencontrée lors de sa formation d'infirmière dans le courant des années 1950.

Dans la Cité ardente, il s'intéresse au monde culturel et associatif. Membre associé de l'Institut archéologique liégeois depuis 1968, il en est le vice-président en 1983-1984 pour en devenir président de 1985 à 1986. Il s'investit dans la recherche et publie à plusieurs reprises dans la *Revue médicale de Liège*. Il est aussi le co-auteur avec Marcel Florquin de l'ouvrage sur *Le Monde médical liégeois avant la Révolution* publié en 1996 à la Société des Bibliophiles liégeois.



Admis à la retraite en 1993, il retourne dans sa ville natale où il continue à manifester son intérêt pour l'histoire et en particulier pour les collections des musées arlonais. Il occupe désormais son temps libre au service de celles-ci. Il sera entre autres l'infatigable démenageur de la bibliothèque de l'Institut archéologique du Luxembourg conservée au Musée Gaspar avant sa rénovation. Il y continuera par la suite un travail d'inventaire et de restauration, étant à la fois le préparateur et la mémoire des lieux à une époque où il n'y a pas encore de conservateur en place. Car si Jean Kelecom est un amateur éclairé à l'esprit subtil, il est tout autant très habile de ses mains. Il allie son érudition et sa dextérité manuelle en réalisant de magnifiques maquettes, dont celles de l'ancienne abbaye de Saint-Laurent de Liège et de l'abbaye d'Orval pour n'en citer que quelques-unes parmi tant d'autres. À Arlon, Jean Kelecom est aussi membre de l'Institut archéologique du Luxembourg au sein duquel, il est administrateur de 1998 à 2015, année à laquelle il sera fait membre à vie. Il sera également le secrétaire de l'association Amanocclair (ancienne abbaye de Clairfontaine) et membre d'honneur d'*Aurea Vallis et Villare* (abbaye Notre-Dame d'Orval). Il aimait être à l'occasion le guide intarissable de ces deux lieux emblématiques du patrimoine religieux en Sud-Luxembourg sur lesquels il a d'ailleurs laissé plusieurs écrits.

Homme affable et discret mais pour autant épicurien, il était membre de la Royale confrérie du maitrank d'Arlon et appréciait la bière d'Orval, atout supplémentaire à l'intérêt qu'il portait à l'abbaye. Jean Kelecom derrière le sourire bienveillant qu'il affichait en permanence possédait aussi une bonne dose d'humour. Et de citer toujours à bon escient, les répliques cultissimes du film *Les tontons flingueurs* quand l'occasion s'en présentait.

Jusqu'à la fin de sa vie, même quand la maladie commença à le miner, il continuera inlassablement son travail de bénévole au Musée Gaspar où il avait un atelier dans les combles. On pouvait aussi le rencontrer journallement à la bibliothèque, poursuivant ses recherches sur l'histoire médicale et celle du pays d'Arlon. Une de ses dernières contributions portait sur le fonds Godefroid Kurth de l'Institut archéologique du Luxembourg conservé au Musée Gaspar, en collaboration avec son conservateur et ami, David Colling.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2019

par Christine MARÉCHAL

Réuni en date du 16 janvier 2019, le Bureau de l'Institut archéologique liégeois a enregistré la passation de présidence entre Bruno Demoulin et Maurice Lorenzi, l'élection de Pierre Gilissen à la vice-présidence et la transmission du secrétariat de Soo Yang Geuzaine à Christine Maréchal. Dans le courant de l'année, Philippe Raxhon et Bruno Merckx ont été cooptés comme membres du Bureau.

Le Bureau s'est réuni mensuellement, excepté en juillet. Les points forts inscrits à l'ordre du jour des onze séances ont été la donation Roger Lemaire, les relations avec la Ville de Liège en particulier avec l'échevin de la Culture, le maintien de la communication avec les conservateurs des différents départements muséaux, le rôle scientifique affirmé par l'Institut, le projet de déploiement de l'important fonds des périodiques des musées et des monographies de l'IAL – mission confiée à la Bibliothèque Ulysse Capitaine –, la gestion des inventaires, le suivi de la restauration du Musée d'Ansembourg, le maintien d'une ligne éditoriale de qualité à travers le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Les réunions se sont déroulées en la « Mezzanine », rue du Vertbois 13, à Liège, siège de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, que nous remercions pour son accueil.

Le Bureau de l'IAL a organisé, le 26 avril, un déplacement culturel à Bouillon ; la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles et le Groupe d'étude du XVIII^e siècle et des révolutions de l'Université de Liège étaient conviés à y participer. Au programme de cette excursion, les visites du château fort, du Musée ducal et des hôtels d'Artaize et Dorival, demeures patriciennes du XVIII^e siècle.

L'assemblée générale s'est déroulée salle « Wallonie » rue du Vertbois 13, à Liège, le jeudi 23 mai 2019. Elle a entendu le plan opérationnel du président et approuvé les rapports 2018 de la secrétaire Soo Yang Geuzaine et du trésorier Alexis Wilkin. Elle a apprécié le rapport de la conservatrice concernant l'activité scientifique de l'Institut. Elle a entériné la désignation

comme membres effectifs d'Alain Dierkens, de Bruno Merckx et de Jean-Louis Postula. Le président, Maurice Lorenzi, a rappelé le généreux don de quatre-vingt-trois pièces d'étain que le professeur Roger Lemaire, membre d'honneur, a consenti à l'IAL en 2018, et la perspective confirmée d'une donation complémentaire en 2019. Il a fait part de toute la gratitude de l'Institut au donateur ; il a informé l'assemblée que la donation avait fait l'objet d'une conférence de presse en février 2019 et qu'elle sera valorisée par une exposition en 2020, accompagnée de deux publications, l'une en hors-série et l'autre dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. L'assemblée a également eu le plaisir d'entendre une conférence de René Wilkin, consacrée à *La vie quotidienne des soldats liégeois de Napoléon*. La séance s'est clôturée par le verre de l'amitié.

Le tome CXXIII (2019) du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* a été distribué aux membres présents en ordre de cotisation. La directrice des publications, Monique Merland, et les auteurs scientifiques qui ont collaboré au volume, ont été remerciés.

C'est avec plaisir que le président a invité tous les membres de l'Institut à une visite guidée, le 15 juin 2019, sous la conduite d'Isabelle Verhoeven, de l'exposition *Liège. Chefs-d'œuvre. Regards sur la collection du Musée des Beaux-Arts de Liège*, organisée à La Boverie.

Le Bureau de l'Institut s'est réjoui de la désignation par la Ville de Liège, en août 2019, d'un de ses membres au poste de directeur des entités muséales : Pierre Paquet, entré en fonction en octobre. Un choix qui renoue avec la convention de 1909.

RAPPORT DU CONSERVATEUR POUR L'ANNÉE 2019

par Gaëtane WARZÉE

Au vu du confinement imposé par l'épidémie de coronavirus sévissant en 2020, il n'a pas été donné lecture de l'activité scientifique de l'Institut à son assemblée générale annuelle qui n'a pu se réunir.

En 2019, nous avons été interrogés à différentes reprises sur la mise en valeur des collections, leur conservation et leur restauration ainsi que sur le prêt et l'étude de leurs pièces pour des expositions et l'enrichissement des connaissances. Les recommandations formulées par le Bureau de l'IAL sont effectuées dans le cadre de la mission d'expertise sollicitée par l'échevin et inhérente aux collections des musées liégeois.

PRÊTS

Seneffe, Domaine du château, *Le Triangle d'Or*, (14 mai 2019 – 8 novembre 2020) : une paire de nautilus (1910/Mx/1768 a-b), une dame-jeanne en étain (SN/GC.ADC.10c.1500.008643) et un berceau en laiton (I/8185). En mars 2019, demande supplémentaire pour le prêt du portrait de Jacques de Heusy (GC.ADC.05.b.2003.55967) par Louis-Michel Van Loo, propriété de la Fondation Roi Baudouin, mise en dépôt au Grand Curtius.

Bruxelles, ADAM – Brussels Design Museum, *SPACES. Interior design evolution*, (29 mai – 3 novembre 2019) : les pièces du mobilier Dupuis, propriété de la Fondation Roi Baudouin, mise en dépôt au Grand Curtius.

Gand, Musée des Beaux-Arts, *Van Eyck. Une révolution optique*, (1^{er} février – 30 avril 2020) : le dessin *La Vierge dans l'église* (GC.REL.23a.2008.000854, H 151/2008), propriété du MARAM.

Huy, collégiale Notre-Dame et Saint-Domitien, *Maryam – Marie dans l'art du Val de Meuse*, (21 juin – 8 septembre 2019) : une *Sedes Sapientiae* (C4/1885), une Vierge de l'Annonciation (C9), une Vierge à

l'Enfant (C321/1989), une Vierge à l'Enfant dite de Ponthoz (C226/1982), un moule pour statuette de la Vierge à l'Enfant dite de Cornesse (J30), un moulage récent en plâtre de la Vierge à l'Enfant dite de Cornesse (012/1976), une statuette de Notre-Dame de Foy (O14), une Vierge et un saint Jean de calvaire (C443a-b/1993, dépôts des Amis de la chapelle Saint-Roch en Volière), une Pietà (C445/2010, dépôt de la Fondation Roi Baudouin au MARAM) et un ostensor-tourelle de la chapelle Notre-Dame de Saint-Fontaine (sans n° d'inventaire, dépôt provisoire de la fabrique d'église de ladite chapelle).

Liège, Archéoforum, *Sainte Foy. De Conques à Liège*, (19 juin – 5 octobre 2019) : la châsse de sainte Foy (J80/1979) et un ostensor-tourelle de l'atelier Dehin frères datant de 1883 (J81/1979, dépôts de la fabrique d'église).

Dinant/Bouvignes, Maison du Patrimoine médiéval mosan, *L'Âge de la bière*, (31 octobre 2020 – 3 octobre 2021) : la matrice du sceau Jacques Finet (fonds Capitaine 2049).

Verviers, Centre touristique de la Laine et de la Mode, *Terre en vue, aventuriers et conquérants des mers*, (27 septembre 2019 – 31 mai 2021) : un pendentif en forme de tête humaine phénicienne (CG.ver.08a.1952.59105), deux perles cylindriques à visage, Carthage (GC.VER.08a.1952.62109 et GC.VER.08a.1952.57237), une perle à décor ocellé, Carthage (GC.VER.08a.1952.62106) (pièces de l'ancienne collection Baar).

ÉTUDES SCIENTIFIQUES

Jean-Luc Schütz, conservateur du département Archéologie du Grand Curtius et par ailleurs membre du Bureau, demande le dépôt provisoire d'une partie du mobilier de la tombe de la sablière d'Omal à la Fédération des Archéologues de Wallonie en vue de le dessiner pour la publication de l'article dans le *BIAL* à venir.

Pierre-Yves Kairis, docteur en Histoire de l'Art, chef de département a.i. à l'Institut royal du Patrimoine artistique et membre de l'IAL, demande à examiner le portrait du prince-évêque Charles-Nicolas d'Outremont, propriété de l'IAL (I/608), en vue d'une publication dans les *Mélanges Jean-Patrick Duchesne* à venir.

RESTAURATIONS

Les sarcophages d'Horsiesi, comprenant un cercueil intermédiaire intérieur (I/627 ; EG82B), un cercueil intermédiaire extérieur I/627 ; EG82A) et un cartonnage anthropoïde en bois (EG81), propriétés de l'IAL, ont été envoyés en restauration en vue de leur remise en place à venir dans un espace réservé à l'archéologie au XIX^e siècle.

Clara De Bonna, étudiante en 1^{ère} année de master approfondi de Conservation-Restauration à l'ESA Saint-Luc, va entamer l'étude et le remontage des tessons trouvés sur le site de la manufacture de Saint-Léonard à Liège, contenus dans 57 caisses.

MUSÉE D'ANSEMBOURG

Les travaux de restauration de la première phase (toiture, zinguerie, châssis et façade) devraient bientôt commencer.

En accord avec l'échevin, le président a mis en place un groupe de travail réfléchissant sur le programme muséographique. Ce groupe est associé désormais à l'ensemble des personnes concernées par la restauration du bâtiment, et ce à la demande de Pierre Paquet, directeur général des musées de la Ville de Liège depuis le mois d'octobre.

EXPERTISE

L'échevin a sollicité le Bureau par l'intermédiaire du président en vue d'examiner les conditions de conservation et l'état du fonds Henri Maquet à la bibliothèque de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège. Ce fonds a été légué en 1910 par l'architecte et entreposé dans des meubles spécialement conçus pour le recevoir. Après examen et visite en les lieux, et avec l'accord du directeur de l'institution, le Bureau a proposé que le fonds soit transféré à la Bibliothèque Ulysse Capitaine.

CONFÉRENCE DE PRESSE

L'Institut a participé à la conférence de presse, organisée par l'échevinat en date du 21 février 2019, rendant hommage à la donation de 83 pièces d'étain à l'IAL par le professeur Roger Lemaire. L'événement a été relayé sur RTC.

VISITES

Le 26 avril 2019, les membres du Bureau de l'IAL en compagnie du Groupe d'étude du XVIII^e siècle et des révolutions de l'Université de Liège, de membres de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, se sont rendus à Bouillon où ils ont visité les hôtels d'Artaize et Dorival, le Musée ducal et le château fort.

Le 15 juin 2019, sur invitation de l'échevin, 28 membres de l'Institut ont suivi la visite guidée de l'exposition *Liège. Chefs-d'œuvre. Regards sur la collection du Musée des Beaux-Arts de Liège*, à La Boverie, sous la conduite d'Isabelle Verhoeven.

DONS

Aux 83 pièces d'étain venues enrichir le patrimoine de l'IAL en novembre 2018 grâce au don du professeur Roger Lemaire sont venues s'ajouter 32 pièces d'étain de style Art nouveau en mai et 147 pièces en octobre 2019, données par le même bienfaiteur.

Le président, le conservateur et Luc Engen se sont attelés à l'attribution des numéros d'inventaire et au marquage des pièces concurremment à la rédaction des formulaires de dépôt destinés au Grand Curtius. Ce travail a été entravé par les conditions sanitaires liées à la covid-19. À différentes reprises, elles ont empêché l'accès aux collections.

S'en suit l'inventaire du donateur qui les répertorie pièce par pièce.

Anonyme, vase décoré d'une femme tenant un flambeau et un coq, anse plate torsadée, étain, hauteur 13 cm, numérotation au revers du fond : chiffre 33, I/2019/1/RL.

Jean Baffier (1851-1920), tasse à l'anse en forme de femme-libellule, étain, hauteur ?? cm, inscription en relief au revers du fond : Epreuve d'auteur/J Baffier/1895, I/2019/2/RL.

P. Chaumette, pichet piriforme sur pied circulaire à bord vertical, col à ouverture oblique fermé par un couvercle avec poucier en languette et charnière à deux charnons, anse courbe, décor en fort relief de part et d'autre figurant pomme et rameau, couvercle décoré de trois feuilles sur fond de grènetis, étain, hauteur au col 20 cm, hauteur au poucier 21 cm, signé P. Chaumette, inscription au revers du fond : ETAIN GARANTI PUR, I/2019/3/RL.

Albert Chezal, vase à large panse décoré d'une rose fleurie et d'un bouton, étain, hauteur 23 cm, signé A Chezal, inscription et poinçons au revers du fond : étains d'Art et A et C entrelacés, I/2019/4/RL.

F. Cortesi, actif à Paris entre 1924 et 1959, gros vase balustre décoré de branches de houblon, décor repoussé, ciselé et gravé, étain, hauteur 28 cm, signé F Cortesi, au revers du fond : étains d'Art, I/2019/5/RL (fig. 1-2).

Marcel Debut (Paris, 1865-1933), vase *Pêcheuse au filet*, étain, hauteur 28 cm, signé Marcel Debut, I/2019/6/RL.

A. Elias, encrier à décor de fleurs et femme, avec godet en verre amovible à couvercle, régule et verre, longueur 35 cm, signé Elias, I/2019/7a-b/RL.

Alfred-Jean Foretay (Morges, 1861 – Genève, 1944), vase *Pêcheuses*, étain, hauteur 26,5 cm, signé A Foretay, fondeur Petizon, I/2019/8/RL.

Jean Garnier (né en 1853), pichet *Poussin*, étain, hauteur 16,5 cm, signé Garnier, fondeur Petizon, I/2019/9/RL.

Elsie Ward Hering (1872-1923), vase *Eve*, étain, hauteur au col 16,5 cm, hauteur à l'anse 22 cm, poinçons au revers du fond : poinçon à la rose imité de Nicolas Dechamps avec initiales N D, fondeur Ettlinger Frères, I/2019/10/RL.

Elsie Ward Hering (1872-1923), vase élancé décoré d'une femme entourée de fleurs, anse plate anguleuse en laiton, étain, hauteur au col 19 cm, hauteur à l'anse 23,5 cm, signé Hering Paris, I/2019/11/RL.

Henri Huppe (Paris, 1855), pichet *Nil*, étain, hauteur 32,5 cm, signé H Huppe, marqué étain garanti, fondeur Petizon, I/2019/12/RL.

Jean P., vase *Iris japonais* au long col, panse aplatie sur piédouche décoré d'un personnage féminin penché en avant et tenant une fleur de la main gauche, sa main droite s'accrochant au bord du col, étain, hauteur 30,5 cm, signé P Jean, inscription au revers du fond : ÉTAIN GARANTI PARIS, fondeur Petizon, I/2019/13/RL.

Jean P., pichet *Les petits dénicheurs*, étain, hauteur 18 cm, inscription au revers du fond : ÉTAIN GARANTI PUR, fondeur Petizon, I/2019/14/RL (fig. 3).

L. Mattei, vase soliflore *Bouton d'or*, étain, hauteur 16 cm, signé L Mattei, fondeur Petizon, I/2019/15/RL.

L. Mattei, vase soliflore décoré d'un enfant sur fond de coquelicots, étain, hauteur 36 cm, inscription au revers du fond : ÉTAIN GARANTI PUR/ PARIS, signé L Mattei, fondeur Petizon, I/2019/16/RL.

Auguste Moreau (1834-1917), vase *Pêcheuse napolitaine*, étain, hauteur 38 cm, poids 6,6 kg, signé A Moreau, édité par Ettlinger Frères, I/2019/17/RL.

Auguste Moreau (1834-1917), vase *Pêcheur napolitain* avec soliflore, étain et zinc, hauteur 38 cm, poids : 6,6 kg, signé A Moreau, édité par Ettlinger Frères, I/2019/18 a-b/RL.

Auguste Moreau (1834-1917), vase *Pêcheuse napolitaine* avec soliflore, étain et zinc, hauteur 25 cm, signé A Moreau, poinçon au revers du fond : poinçon à la rose avec initiales N D (imité de Nicolas Dechamps, Liège), variante de petite taille du I/2019/17/RL et du I/2019/18 a-b/RL, I/2019/19 a-b.

Charles Perron (Paris, 1862 – Bourg-la-Reine, 1934), pichet *Les cinq naïades* décoré de jeunes femmes nues assises et couchées de part et d'autre de la panse, la cinquième formant l'anse aux deux mains appuyées sur le col, étain, hauteur 24 cm, signé et daté Ch Perron 1895, fondeur Petizon, I/2019/20/RL.

Charles Perron (Paris, 1862 – Bourg-la-Reine, 1934), vase *Enfant endormi* décoré d'un serpent menaçant l'enfant, anse formée par un garçon qui le surveille, la main droite en visière, la main gauche appuyée sur le col, étain, hauteur 16 cm, signé C Perron sur la panse, I/2019/21/RL.



1.



2.



3.

Fig. 1-3 – Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs, fonds Roger Lemaire, inv. I/2019/5/RL et I/2019/14, photos Charlotte Durande.

Émile Petizon, pichet à long col, panse décorée de deux putti dont un joue de la flûte, anse en forme de jeune femme, étain, hauteur 23,5 cm, signé Petiz, inscription au revers du fond : ÉTAIN GARANTI PUR PARIS, I/2019/22/RL.

Émile Petizon, vase *La source* décoré d'une jeune femme nue puisant de l'eau à une source générée par une tête barbue décorant le bec, de l'autre côté décor d'une jeune femme se déshabillant, anse en forme de femme, étain, hauteur 23 cm, signé Petiz, fondeur Petizon, I/2019/23/RL.

Émile Petizon, vase à décor d'enfants jouant dans des arbres, sur le col en corolle s'appuie un angelot, étain, hauteur 16 cm, signé Petiz, inscription au revers du fond : ÉTAIN GARANTI PUR PARIS, I/2019/24/RL.

Émile Petizon, vase *Grimpeurs*, décoré deux angelots qui tendent les bras vers le haut pour atteindre une branche feuillue, cantonné de deux anses asymétriques qui se prolongent par un décor de branches, étain, hauteur 18 cm, I/2019/25/RL.

Herman Tschudin (Paris, ca1910), pichet *Orchidée*, décor de motif végétal, anse en forme de femme, étain, hauteur 24,5 cm, initiales sur la panse H T, fondeur Petizon, I/2019/26/RL (fig. 4).

Georges Van de Voorde (Courtrai, 1878-1970), pichet *Cache-cache* décoré d'un enfant au bras gauche tendu vers l'avant et au bras droit s'appuyant sur le col du pichet, anse mouvementée en forme de dragon dont une patte prend appui sur le col, étain, hauteur ?? cm, signé Van de Voorde, poinçon au revers du fond : fondeur S M avec coq surmontant un poinçon à la rose avec monogramme S M, inscription : ÉTAIN GARANTI, I/2019/27/RL.

Verhavert, grande cruche à eau décorée de languettes de bois maintenues par trois larges bandes circulaires, gobelet en botte, décor en fort relief représentant deux jeunes enfants entourés de feuilles de vigne et de grappes de raisin, anse très longue et très décorée, étain, hauteur 36 cm, signé Verhavert sur la panse, poinçon au revers du fond : lettre C imprimée, I/2019/28/RL.

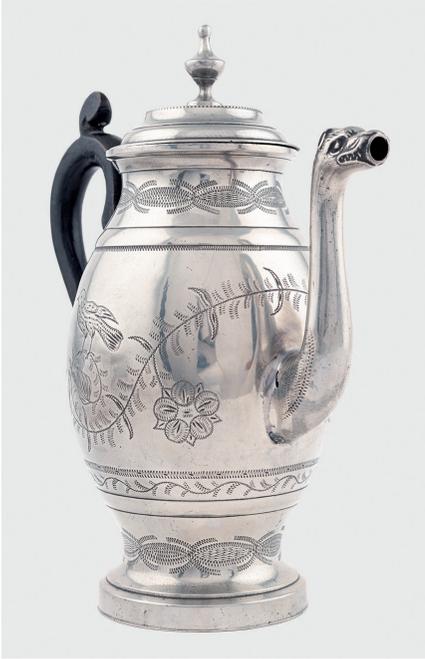
A. Villien, actif à Paris entre 1905 et 1924, cruche à eau, couvercle décoré de houblon avec charnière à un seul charnon, anse anguleuse, étain, hauteur 19 cm, signé A Villien sur la panse, inscription et poinçon au revers du fond : étain Français A V Paris, dans un carré initiales A V encadrées de quatre bulbes de tulipes, I/2019/29/RL.



4.



5.



6.



7.

Fig. 4-7 – Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs, fonds Roger Lemaire, inv. I/2019/26/RL, I/2019/32 a-b/RL et I/2019/34/RL, photos Charlotte Durande.

A. Villien, thermomètre à encadrement, large pied décoré sur lequel repose un angelot debout, au sommet tête féminine avec guirlande fleurie, colonne de mercure fixée sur une plaque de cuivre, régule et verre, hauteur 26,7 cm, signé A Villien, I/2019/30/RL.

Anonyme, vide-poche de forme chantournée décoré d'une grenouille assise sur une souche au bord d'une marre et jouant de la flûte traversière pour un poisson dont la tête émerge, étain, hauteur 7,5 cm, longueur 21 cm, largeur 20 cm, marque à la face inférieure : 95 %, I/2019/31/RL.

Anonyme, plateau à décor floral et bord chantourné décoré d'une jeune femme debout sur un piédestal vêtue d'une longue robe et tenant un anneau devant elle dans lequel prend place un soliflore en verre, étain et verre, hauteur 18 cm, longueur 17,5 cm, largeur 16 cm, marque à la face inférieure : FEIN ZINN / 95% / MADE IN ITALY, ange ailé debout, I/2019/32 a-b/RL (fig. 5).

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, cafetière à corps cylindrique, décor de gravures incisées représentant aux deux extrémités du diamètre un volatile entouré de flammèches, en bas deux sillons circulaires en zigzag, en haut du cylindre décor de frise circulaire, couvercle surélevé décoré d'une couronne de feuilles végétales et surmonté d'un fretel en toupie, bec verseur en forme de tête de chien, anse en bois fixée dans deux douilles sans poucier, étain et bois, hauteur au fretel 29 cm, poinçons au revers du fond de Nicolas Dechamps III, I/2019/33/RL.

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, cafetière de forme balustre, panse ornée sur toute sa circonférence de gravures avec deux oiseaux perchés sur une branche dans un décor végétal, gorge décorée d'une frise ainsi que le couvercle en terrasse surmonté d'un fretel en toupie, bec verseur terminé par une tête de chien, anse fixée dans deux douilles avec poucier, étain et bois, hauteur au fretel 31 cm, pas de poinçon de maître mais modèle typique de Nicolas Dechamps III, I/2019/34/RL (fig. 6-7).

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, soupière posée sur un large piédouche au flanc cylindrique orné de filets gravés et d'un décor de feuilles végétales stylisées, munie deux anses mobiles, partie inférieure de la cuve ornée de larges godrons et d'un décor végétal, couvercle campaniforme orné d'une large frise végétale en relief et surmonté d'un fretel en bouton en olive, travail au repoussé, étain, hauteur 28,5 cm, poinçon au revers du fond de Nicolas Dechamps III, marque de propriété gravée au stylet J. Haroys, I/2019/35 a-b/RL (fig. 8).



8.



9.



10.



11.

Fig. 8-11 – Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs, fonds Roger Lemaire, inv. I/2019/35 a-b/RL, I/2019/37/RL et I/2019/42/RL, photos Charlotte Durande.

Claude Laubreau, actif à Lyon au milieu du XVIII^e s., aiguière en casque au piédouche en quart de rond et à nœud, au col légèrement mouvementé avec bec verseur, anse en C surmontée d'un abaque et crosse drapée formant attache au retour en C, étain, hauteur à l'anse 23,5 cm et hauteur hors tout 24,5 cm, inscription et poinçon au revers du fond : FIN sous lequel une étoile et deux initiales C L, I/2019/36/RL.

Antoine Lacombe, maître à Lyon en 1700, aiguière en casque sur piédouche à godrons, anse volutée à crosse drapée, étain, hauteur 26 cm, I/2019/37/RL (fig. 9).

Maître non identifié, actif à Nîmes dans la première moitié du XVIII^e s., aiguière en casque au vase sur piédouche en talon renversé, plinthe octogonale, dont un premier quart-de-rond uni surmonté d'un second quart-de-rond plus étroit godronné, plus haut décor d'une baguette puis un grènetis circulaire, nœud en tore, col mouvementé en doucine avec un bec proéminent, anse en S baguée de section carrée à carres chanfreinées à coiffe unie faisant attache, culot à lambrequins affleurés sur fond sablé, sur le vase, une baguette au-dessus des lambrequins, et en haut du vase, un corps de moulures composé d'une baguette godronnée bordée de deux petites gorges, étain, hauteur au bec 23 cm, hauteur à l'anse 26 cm, poinçon au revers du fond : 1) double F couronné entouré de 1731 et NI(MES) ; 2) FIN couronné ; 3) poinçon illisible (C couronné ?) chevauchant partiellement le premier poinçon, I/2019/38/RL.

Maître non identifié, actif à Toulouse au début du XVIII^e s., aiguière en casque sur piédouche godronné surmonté d'un nœud, anse cannelée à crosse drapée, étain, hauteur 27 cm, inscription et poinçon de contrôle au col : double F couronné / TOL 1709, I/2019/39/RL.

René ou Pierre Gilbert, maîtres en 1674 et 1707, aiguière à col plat sur piédouche mouvementé et mouluré, anse en C à crosse drapée, bec verseur en forme de coquille, partie médiane du corps ornée d'une baguette et encadrée de deux gorges, étain, hauteur 21,3 cm, poinçon de maître apposé deux fois : aigle bicéphale couronné / initiales (-) G, I/2019/40/RL.

Maître non identifié, actif à Beaune en 1719, aiguière à col plat, vase campaniforme à col circulaire, piédouche à talon renversé, nœud ébauché d'un tore, anse fasciculée en S à petits volutes, corps de moulures composé d'une baguette et de deux petites gorges, deux larges bandeaux gravés de tressailures, filets gravés au piédouche, bec verseur à mascarons d'animal souriant coiffé d'un diadème et de lambrequins, mascarons

accosté de deux mouvements en S opposés, étain, hauteur au col 23,3 cm, inscription et poinçon au revers du fond : C couronné / BEAUNE 1719, I/2019/41/RL.

Jacques Frélicot, maître à Paris en 1713, aiguière de forme balustre sur piédouche en doucine composée, large gorge droite légèrement évasée vers le col avec petit bec verseur obtenu par pinçage, pourtour du col marqué de trois moulures circulaires, anse en console à retour en palmette, surmontée d'un très petit appui-pouce et d'une série de neuf petites sphères de diamètre décroissant, étain, hauteur au col 21,5 cm, inscription et poinçon au revers du fond : 1) poinçon de contrôle : double C couronné / 1707 / PARIS : 2) poinçon de maître : cartouche avec en son centre un arbuste sur lequel est perché un oiseau, avec date 1713 ; au pourtour, dans une bande décorée, ETINFIN / I. FRELICOT, I/2019/42/RL (fig. 10-11).

Antoine Loiseau, actif à Paris, aiguière à col plat de forme balustre, panse pommiforme, au piédouche en talon renversé, plinthe biaisée, gorge peu infléchie évasée vers un gobelet ébauché sans bec verseur, anse en console, extrémité en C terminée en volute, décor d'un quart-de-rond au piédouche mouluré de godrons, gobelet profilé d'une moulure composée, étain, hauteur 25 cm, poinçon au revers du fond : 1) poinçon marqué deux fois d'ANTOINE LOISEAU : oiseau couronné / initiales A L P (pour Paris) ; 2) (.) G P (pour Paris) encadrant une fleur de lys couronnée, I/2019/43/RL.

FC, maître non identifié, actif à Besançon dans la première moitié du XVIII^e s., aiguière à col plat, piédouche en talon renversé, au vase cylindrique à culot peu prononcé, au long bec verseur en applique, en partie couvert, à l'anse tubulaire à carres vives, retour en volute aplati, appui pouce plat, étain, hauteur 17 cm, poinçon au revers du fond : fleurette et F C, I/2019/44/RL.

GL, maître non identifié, actif en Franche-Comté vers 1700, aiguière à col plat au vase campaniforme, bec verseur à godrons rapportés, à l'anse en S godronnée à crosse, corps de moulure formé d'une baguette et de deux petites gorges au médian de la panse, piédouche à nœud ébauché d'un tore, pied à godrons et déversoir à godrons, étain, hauteur au col 22 cm, hauteur à l'anse 26 cm, poinçon au revers du fond : G L couronné, I/2019/45/RL.

Anonyme, actif à Lyon, Besançon ou Montbard (?), au XVII^e s., aiguière à col plat, au vase campaniforme à col circulaire, petit bec verseur rapporté, piédouche à disque mouluré, anse tubulaire et angulaire au retour en C, corps de moulure au médian du vase, appui-pouce plat portant une marque de propriété : F M, étain, hauteur 18 cm, I/2019/46/RL.

IC, maître non identifié actif à Vesoul (?) au XVIII^e s., petite aiguière à col plat, au vase campaniforme sur piédouche, corps cerclé d'une moulure en demi-tore flanquée de deux filets gravés au tour, bec verseur équipé, anse à crosse, percement en forme de cœur à hauteur du bec verseur à l'intérieur du vase, étain, hauteur au col 16,5 cm, poinçon imprimé deux fois au revers du fond : marteau couronné, encadré par les initiales I C, lettre C en-dessous, I/2019/47/RL.

Vincent Archimbaud, maître à Lyon vers 1750, aiguière couverte à col plat, vase campaniforme sur piédouche en talon godronné, bec verseur équipé à bords arrondis en applique, partiellement couvert percé d'une ouverture en forme de cœur, couvercle à rebord plat, partie centrale bombée décorée en relief surmontée d'un fretel à deux renflements, charnière à deux feuilles, anse cannelée à crosse drapée, étain, hauteur au col 20 cm, hauteur au fretel 27 cm, poinçon au revers du fond : poinçon de contrôle double F couronné / LYON / 1748 avec poinçon de maître incomplètement apposé C couronné, étoile en dessous, initiales V /(A), I/2019/48/RL.

Anonyme, actif à Lyon au XVII^e s., aiguière couverte à col plat au vase campaniforme décoré en son milieu sur piédouche en talon, bec verseur équipé à facettes, couvercle plat non décoré avec éminence centrale surmontée d'un fretel en forme de dauphin lové, charnière à poucier, à l'anse à angle droit dont partie inférieure en volute, étain, hauteur ?? cm, sans poinçon, I/2019/49/RL.

Laurent Benoît Morand, actif à Lyon dans la seconde moitié du XVII^e s., aiguière couverte à col plat, vase campaniforme à bord circulaire sur piédouche en talon renversé, décor à mi-hauteur d'une baguette encadrée de deux sillons, anse en C décorée, bec verseur long partiellement couvert en applique, couvercle plat avec éminence centrale décorée et surmontée d'un fretel à deux étages, charnière à deux feuilles, étain, hauteur au col 18 cm, hauteur au fretel 23,5 cm, poinçon au revers du fond : poinçon de contrôle double F couronné / LYON / 1691 et poinçon de maître : FIN / LBM / 1693, I/2019/50/RL.

J. B. Wilmotte, maître à Liège en 1830, paire de bras de lumière avec plaque de fixation murale ronde, décorée de bandes circulaires de laquelle part un long bras sinueux prolongé d'une volute à son départ et pourvu de décorations en relief, partie supérieure en forme de trompe supportant une petite plateforme d'où monte un ensemble étagé au départ décoré de godrons et terminé par une platine ronde pourvue en son centre d'un réceptacle cylindrique pour chandelle, étain, hauteur ?? cm, poinçons sur la

platine supérieure et au revers de la platine de fixation : 1) J. B. WILMOTTE imprimé dans la masse ; 2) ange justicier tenant une balance, encadré par 18 30, en-dessous, inscription : FIN, I/2019/51/RL.

Anonyme, région de Toulouse au XVII^e s., burette de table, balustre sur piédouche mouluré en talon renversé, à la panse pommiforme décorée à son extrémité supérieure d'une large bande entourée de deux crêtes circulaires, au col assez long décoré d'une bande en son milieu, toit mouluré en périphérie et campaniforme surmonté d'un court fretel en bouton, à l'anse contournée à retours supérieur et inférieur avec petit appui-pouce au sommet, au poucier cylindrique, au bec verseur de section polygonale avec ouverture en forme de cœur, étain, hauteur au fretel 18 cm, sans poinçon, I/2019/52/RL.

P. J. Joiris, maître à Liège en 1791, paire de pique-cierges à base tripode, plats entre les trois pieds décorés de feuilles d'acanthé sur fond mat, étain, hauteur 46 cm, poinçon sur la platine supérieure : 1) poinçon du maître P J JOIRIS maître en 1791 ; 2) dans un cartouche entouré d'une guirlande : X ÉTAIN X /DANGLETERRE, I/2019/53 a-b/RL.

Louis Tare, maître à Bar-sur-Aube vers 1791, cimarré de forme balustre à piédouche surélevé, au gobelet en quart de rond, couvercle mouvementé et poucier à glands de chêne, anse fixe et à anse mobile en accolade, étain, hauteur 25,2 cm, poinçon de Louis Tare : marteau / L. T / BAR SUR AUBE, I/2019/54/RL.

Jean-Baptiste Laubreaux, maître en 1782, cruche à lait appelée « dourne », en forme balustre sur piédouche, couvercle articulé, déversoir à tête de pigeon et anse verticale fixe semi-circulaire moulurée, couvercle plat dont une partie fixe, l'autre articulée, étain, hauteur au sommet de la cuve 21,5 cm, hauteur au sommet de l'anse 34,5 cm, poinçon apposé sur le toit et sur le revers extérieur : saint Jean-Baptiste assis tenant une croix / FIN, poinçon de qualité apposé deux fois sur le couvercle : FIN couronné, en-dessous, date 55 pour 1755, I/2019/55/RL.

Nicolas J. Schwaller, maître vers 1810 à Lyon, grande cruche à lait appelée « dourne », en forme balustre à pied mouluré, au déversoir à tête de pigeon, couvercle à charnière et anse verticale fixe, semi-circulaire moulurée, étain, hauteur ?? cm, poinçon de qualité apposé deux fois au revers du fond : ETIN/DANGLE/TERRE et poinçon de maître : personnage assis tenant une croix, au-dessus : FIN, en-dessous : LYON, au pourtour : N. J. SCHWALLER, I/2019/56/RL.

Anonyme, actif à Arles au XVIII^e s., écuelle à bouillon à couvercle mamelonné, bord mouluré d'un galon de petits godrons, élévation en doucine renversée, terrasse ornée sur fond sablé de six lambrequins à pointe spatulée, alternés de six lambrequins droits, oreilles à palmettes, étain, longueur : 27,5 cm, I/2019/57 a-b/RL.

Anonyme, actif à Bordeaux au XVIII^e s., écuelle à bouillon, couvercle mamelonné orné de deux frises étroites d'entrelacs alternant avec des cartouches, l'une le long du bord, l'autre autour du bouton, prise en cabestan à tête d'empereur de profil, oreilles ornées de bustes à l'antique, étain, longueur 27 cm, diamètre 15 cm, poinçons au revers du fond : 1) poinçon de contrôle de Bordeaux : double F couronné / deux fleurs de lys / B encadré par 3 / 6 ; 2) éléphant, inscription en bordure : E. RA/FINE, I/2019/58 a-b/RL.

Anonyme, actif à Bordeaux ou Rodez (?) au XVIII^e s., écuelle à oreilles en console ornées chacune d'une palmette, toit plat à la partie centrale ornée de quatre motifs floraux séparés par des volutes, prise en anneau ballant, étain, longueur 25,5 cm, poinçon au revers du fond : E RA/FINE dans un cartouche, marque de propriété sous une aile : P, I/2019/59 a-b/RL (fig. 12).

Anonyme, actif à Bordeaux ou Rodez (?) au XVIII^e s., écuelle à oreilles de type rocaille, couvercle mamelonné à bord mouluré, quart de rond orné d'une frise de six motifs de palmes et un jeu de bandes en C, terrasse en élévation importante ornée d'un drapé plissé et ondoyant, prise en cabestan médaillé d'un buste de femme à la chevelure coiffée d'un chignon, étain, longueur ?? cm, sans poinçon, I/2019/60 a-b/RL.

Anonyme, actif à Bordeaux ou Rodez (?) fin du XVIII^e s., écuelle à oreilles, couvercle mamelonné orné d'une frise étroite de style Régence le long du bord et de quatre motifs incurvés assortis de coquilles rocaille, rinceaux feuillagés et fleurettes, prise en grenade éclatée, étain, longueur 26,5 cm, diamètre 15 cm, sans poinçon, I/2019/61 a-b/RL.

Anonyme, actif à Bordeaux ou Rodez (?) fin du XVIII^e s., écuelle à oreilles, couvercle mamelonné avec une frise au pourtour, rebord du couvercle festonné avec une alternance de segments incurvés les uns de petite dimension, les autres plus longs, étain, longueur 28,3 cm, diamètre 15 cm, sans poinçon, I/2019/62 a-b/RL.

Anonyme, actif à Chartres (?) au XVIII^e s., écuelle à oreilles entièrement décorée « à la dentelle », deux oreilles à contour mouvementé, couvercle mamelonné avec un ressaut à mi-hauteur, frise en bouton plat décoré

de stries, étain, longueur 29,2 cm, diamètre 15,5 cm, sans poinçon, I/2019/63 a-b/RL. Ce modèle peut avoir été réalisé à partir des moules de Salmon, maître à Chartres au XVIII^e s.

Nicolas Préaux, maître à Lisieux au XVIII^e s., écuelle à ailes en console ajourées et à contour mouvementé, col à rebord orné d'une bande circulaire sous laquelle une marque de propriété, étain, longueur 28,5 cm, diamètre 16,5 cm, poinçon au revers du couvercle : 1) marteau dans une couronne de points circulaire, autour : LIZ... et N... ; 2) même poinçon mal apposé dans lequel on lit en-dessous (1)744 ; 3) poinçon rond chevauchant partiellement le précédent : LIZIEU(X), marque de propriété gravée : ANTOINE HUGONT MARCHAND, I/2019/64 a-b/RL.

Vincent Archimbaud, maître à Lyon vers 1750, écuelle à couvercle mamelonné uni, simple décor de moulures, oreilles ajourées, étain, longueur 27 cm, poinçons au revers du couvercle : double F couronné / LYON 1748, poinçons à la face inférieure d'une oreille : griffon / V A, I/2019/65 a-b/RL.

Pierre Delavigne, maître en 1715, écuelle aux ailes lancéolées ajourées et à rebord contourné, couvercle mamelonné à décor à la dentelle en léger relief, prise en dauphin lové, étain, longueur 29 cm, poinçons au revers du fond : 1) écusson dont le centre est un décor végétal (vigne) dans un bandeau en haut : P. DE.LA.VIGNE sous lequel ETINFIN, en-dessous : 1715 ; 2) double F couronné, MANTE / 169(1), I/2019/66 a-b/RL.

David Canonge, actif à Pezenas à la fin du XVII^e s., écuelle à couvercle plat, décor de feuilles d'acanthé en spirale, prise en anneau mobile, oreilles ajourées, étain, longueur 28,5 cm, poinçons au revers du couvercle : 1) PEZENAS 1697 encadrant un double F couronné ; 2) poinçon sur l'aile du bol double F couronné / PEZENAS 1700, 3) deux flèches entrecroisées séparant les initiales D et C au-dessus : FIN et en-dessous, croissant et point, I/2019/67 a-b/RL.

Pierre Gaspard Lamare, maître à Rouen en 1767, écuelle aux oreilles en console à contour rubané ornées de palmettes sur fond quadrillé, couvercle à prise en marguerite décoré d'arabesques et frise de rinceaux, étain, longueur 30,3 cm, poinçons au revers du fond du bol : 1) marteau couronné encadré des initiales P G L, poinçon au couvercle ; 2) marteau couronné encadré des initiales P G L, et poinçon de contrôle : F couronné / R / 1785, I/2019/68 a-b/RL.



12.



13.



14.

Fig. 12-14 – Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs, fonds Roger Lemaire, inv. I/2019/59 a-b/RL et I/2019/71 a-b/RL, photos Charlotte Durande.

Pierre Barrue, maître dans la deuxième moitié du XVIII^e s., né à Millau et établi à Saint-Généziès d'Olt, écuelle à couvercle mamelonné à décor de deux frises de style Régence, gros bouton tourné, oreilles à bordure rocaille, étain, longueur 27 cm, poinçons au revers du fond : 1) FIN (deux fois) ; 2) marteau surmontant la lettre F / P. BARRUE, I/2019/69 a-b/RL.

FF, maître non identifié actif à Toulouse au début du XVIII^e s., écuelle aux oreilles en console ornées de fleurons et contour rubané munie d'un couvercle à toit plat orné en relief de lis, fleurons et frises de rinceaux stylisés sur fond sablé, prise en anneau ballant mouluré, étain, longueur 28,5 cm, poinçon sur une oreille : double F couronné surmonté de TOL, date 1709 entourant le double F, marque de propriété incisée au revers du couvercle : croix sur piédestal triangulaire encadré par initiales S E, I/2019/70 a-b/RL.

Anonyme, fontaine d'applique de section quadrangulaire aux angles antérieurs arrondis, pourvue de chaque côté d'une pièce de fixation ornementée, face antérieure aux armoiries non identifiées gravées au burin, toit emboîté avec prise en gland, robinet en laiton fixé au réservoir par une tête de sanglier, étain et laiton, hauteur au sommet du réservoir 17,2 cm, sans poinçon, I/2019/71 a-b/RL (fig. 13-14).

Anonyme, fontaine d'applique de section quadrangulaire aux angles antérieurs arrondis, pourvue de chaque côté d'une pièce de fixation ornementée, toit emboîté surmonté d'une prise dont la face antérieure figure une sirène à deux queues, robinet en laiton fixé au réservoir par une tête de lion, étain et laiton, hauteur au sommet du réservoir 17,2 cm, sans poinçon, I/2019/72 a-b/RL.

Nicolas Delannoy, maître à Lyon en 1785, fontaine d'applique au grand réservoir à la paroi antérieure comportant plusieurs segments arrondis, deux robinets en bronze fixés à la partie inférieure chacun à l'extrémité d'un long tuyau en bronze, grand réservoir à la face antérieure de forme mouvementée, couvercle de la cuve muni d'un dauphin lové, étain et bronze, hauteur hors tout ?? cm, poinçons du maître, I/2019/73 a-b/RL.

Pierre II Jourdain, maître à Lisieux en 1710, fontaine de table à corps cylindrique, bas de panse et épaulement arrondis, large piédouche en talon renversé mouluré, couvercle mamelonné encastré portant un fretel tourné en balustre, deux anses mobiles retenues par des mascarons faunesques, robinet en laiton avec bonde mobile implantée dans un mascarone représentant une grotesque de tête de lion ailée, ornementation au médian du corps d'une triple baguette, étain et laiton, hauteur hors tout

33 cm, poinçon de maître au revers du fond : Pierre II JOURDAIN, maître en 1710, fontaine de parc/P.JOURDAIN/A LISIEUX, poinçon de contrôle au revers du couvercle : C couronné, entouré d'une inscription illisible, avec date 17(..), I/2019/74 a-b-c/RL.

Marcel-Jean Walravens (Eindhoven, 1749 – Bruxelles, 1811), huilier à deux compartiments, étain, hauteur ?? cm, poinçons à l'avant de la platine inférieure : 1) grand X couronné ; 2) petit poinçon rond : au centre, saint Michel ailé debout, inscription M. WALRAVENS en demi-cercle au-dessus de lui, I/2019/75/RL.

Anonyme, XVIII^e s. (?), horloge à huile au pied de forme « crasset » sommé d'une ampoule ovale destinée à contenir de l'huile sur une base moulurée en doucine à plinthe octogonale décorée d'un nœud octogonal, étain et verre, hauteur ?? cm, sans poinçon, I/2019/76 a-b/RL.

Anonyme, actif à Angers ou dans sa région, au XVIII^e s., pot à eau à la panse basse pommiforme sur piédouche en talon renversé, gorge droite légèrement évasée délimitée en bas par une moulure en léger relief, col mouluré avec bec verseur peu marqué, anse plate en console à extrémité lancéolée décorée de feuilles d'acanthe sur l'appui-pouce et d'une baguette médiane cordée, double filet gravé sur la panse et sous le col, étain, hauteur au col 18 cm, sans poinçon, provenance collection R. Richard, I/2019/77/RL.

Étienne Fergent, maître à Avallon en 1769, pot à eau à épaulement sur piédouche très court et aplati, forme évasée vers le col élargi sur une hauteur de 2 cm avec bec verseur ébauché, anse plate en console avec appui-pouce saillant, décor de deux paires de sillons sur la panse, une paire à la jonction de la gorge à mi-hauteur de celle-ci et une paire sous le col, étain, hauteur au col 21 cm, poinçons au revers du fond : 1) poinçon de contrôle C couronné entouré de AVALLON ; 2) poinçon de maître figurant un marteau avec de part et d'autre les initiales E S et en-dessous 1769, I/2019/78/RL.

Anonyme, actif à Metz, pot à eau de forme balustre, partie inférieure de la panse décorée d'un cordon, gobelet droit à la base marquée par un cordon circulaire, col évasé avec bec verseur obtenu par pinçage, anse torsinée à retour inférieur, étain, hauteur 18,5 cm, I/2019/79/RL.

Denis Archimbaud, maître à Lyon vers 1650, pot à eau à panse pommiforme reposant sur un pied circulaire, gorge large évasée vers le col orné de plusieurs bandes et filets avec petit bec verseur obtenu par plicature, anse plate au profil arrondi avec un petit appui-pouce supérieur

au retour inférieur en volute, étain, hauteur au col 14 cm, poinçons au revers du fond : 1) poinçon de contrôle : C couronné / LION 17-- ; 2) poinçon de maître : gerbe, deux branches de laurier, avec initiales D A, I/2019/80/RL.

I. P. Dussaussois, actif à Paris, pot à eau à panse basse sur piédouche, décor de sillons, gorge droite évasée vers le col avec un déversoir ébauché, anse plate en console avec retour orné, étain, hauteur ?? cm, poinçons au revers du fond : ÉTAIN FIN/IP DUSSAUSSOIS/PARIS, I/2019/81/RL.

Louis Loiseau (?), actif à Paris, pot à eau de forme balustre dit à la cocarde, gorge en S, anse décorée d'un grènetis dans sa partie supérieure avec petit appui-pouce et retour en crosse à l'extrémité inférieure, étain, hauteur au bec verseur 23 cm, trace d'un poinçon au revers du fond, I/2019/82/RL.

Joseph Lentil (ou Lantil ou Lanty), actif à Rodez, pot à eau de forme balustre dit à la cocarde, gorge en S, anse à chenille, étain, hauteur au col 22,3 cm, hauteur au sommet de l'anse 23 cm, poinçons au revers du fond : FIN / mont / étoile / I B LENTIL, armoiries gravées sur la panse, I/2019/83/RL.

Anonyme, actif à Senlis en 1691, pot à eau de forme balustre avec piédouche, gorge évasée vers le col avec un bec verseur, anse en console avec retour inférieur à petit appui-pouce suivi par trois petites sphères de diamètre décroissant, étain, hauteur 16,8 cm, poinçons au revers du fond : C couronné encadré par SENLIS / 1691, marque de propriété de part et d'autre du poinçon : P H, I/2019/84/RL.

Denis Archimbaud, maître à Lyon vers 1650, passoire à la poignée en bois ouvragé emboîtée dans le prolongement, étain et bois, longueur ?? cm, poinçons : dans un ovale central, botte de paille surmontée de trois étoiles, en-dessous : croissant, au pourtour : DENIS.ARCHIMBAUD*, I/2019/85/RL.

D. Moro, actif à Auxerre vers 1850, porte-dîner à panse arrondie sur petit pied tronconique, panse décorée en haut d'un simple filet, rebord élargi en porte-à-faux, couvercle mamelonné avec prise centrale ronde en forme de cupule arrondie, anse mobile à boutons discoïdes ballante sur les porte-bélière, étain, hauteur au rebord 15 cm, hauteur au sommet des charnières de l'anse 18 cm, poinçons au revers du fond : marteau couronné entouré de AUXER(RE) / MORO D, I/2019/86 a-b/RL.

Jean-Baptiste Rogerol, maître à Arras en 1786, porte-dîner sphéroïde à pied court, gorge concave, rebord en porte-à-faux, couvercle légèrement bombé portant deux sillons concentriques, prise verticale au milieu, anse mobile de section ronde, étain, hauteur à l'ouverture : 12 cm, hauteur au sommet des charnières : 14,5 cm, poinçons au revers du fond : 1) marteau couronné, motifs végétaux de part et d'autre au-dessus : A I / B entre deux besants ; 2) dans un cartouche : ROGEROL / A / DOUAI, étoile en bas, I/2019/87 a-b/RL.

Albert et Devaux, actifs à Troyes au milieu du XIX^e s., porte-dîner à panse arrondie sur petit piédouche oblique, panse ornée d'un filet, col s'élargissant pour recevoir le couvercle mamelonné porteur en son centre d'une petite prise fixe annulaire, anse plate mobile autour de deux points d'attache décorés chacun d'une tête d'angelot, étain, hauteur ?? cm, poinçons au revers du fond : TROY(ES) au centre surmonté des initiales A D (ALBERT ET DEVAUX 1862), marque de propriété sur le couvercle : N R, I/2019/88 a-b/RL.

GD, maître non identifié, actif à Amiens au XVIII^e s., pichet tronconique sur petit pied évasé au vase décoré de plusieurs filets en haut et en bas, petit bec obtenu par pinçage, toit mamelonné avec petite prise en bouton, poucier en glands de chêne, anse plate, étain, hauteur au col 23,5 cm, hauteur au poucier 26,5 cm, poinçon au col près de l'anse, initiales G D surmontées d'une étoile, en-dessous un besant, I/2019/89/RL.

Michel Allain, maître à Angers en 1735, pichet balustre sur piédouche à gorge cylindrique évasée vers le col, gobelet large avec bec verseur, poucier en palmette prolongé sur le toit par une languette triangulaire, charnière simple et anse plate en console, étain, hauteur au toit 15 cm, hauteur au poucier 17,5 cm, poinçons au revers du fond : 1) poinçon de contrôle : C couronné entouré de ANGERS ; 2) poinçon de maître : deux cœurs couronnés traversés par des flèches initiales M A et date 1735, I/2019/90/RL.

Jacobus Gobbaerts, maître à Anvers en 1724, pichet à panse arrondie sur piédouche, col cylindrique orné d'un filet, couvercle rond à toit bombé, poucier simple en languette, charnière à deux charnons, étain, hauteur au toit 26,5 cm, hauteur au poucier 28 cm, poinçons au revers du fond : 1) poinçon d'Anvers avec château, deux mains et initiales I G ; 2) rose couronnée avec initiales I G dans la couronne, I/2019/91/RL.

Moissoniere, actif à Argentan, pichet balustre de type « col de cygne » sur piédouche évasé, panse basse, long col de diamètre décroissant, gobelet en talon droit peu marqué, col rond avec bec verseur obtenu par

pinçage, toit plat recouvrant le bec verseur, avec languette sur le toit, poucier à deux glands de chêne, anse plate en console, étain, hauteur au toit 26 cm, hauteur au poucier 29 cm, poinçon arrondi sur le toit ; poinçon au pourtour : MOISSONIERE (ARGEN)TAN, I/2019/92/RL.

Anonyme, actif à Auxerre en 1737, pichet à épaulement arrondi au pied très court, panse en tronc de cône renversé, gobelet en talon droit peu saillant, poucier à deux glands de chêne, languette sur le toit, à anse plate en console avec forte courbure en haut, centre du toit décoré de cinq cercles concentriques, étain, hauteur au col 21 cm, hauteur au poucier 24 cm, poinçons de contrôle sur le toit : double C couronné / AUXERRE 1737, marque de propriété G, I/2019/93/RL.

Anonyme, actif à Besançon, pichet à panse pommiforme sur piédouche en talon renversé, gobelet en talon droit, toit plat avec languette en trapèze, poucier à deux bourgeons, anse concave, étain, hauteur au toit 23 cm, hauteur au poucier 26 cm, poinçon à l'avert du fond : aigle de Besançon en relief, marque de propriété L.I. sur le toit, I/2019/94/RL.

J. P. Tessier, maître à Blois en 1765, pichet à épaulement, vase et gorge cylindriques, gobelet élargi en quart-de-rond, col rond avec pincement antérieur formant un bec verseur, poucier en palmette à neuf rayons avec petite languette sur le toit, charnière simple, anse plate en console, décor d'une moulure médiane et de trois paires de filets tournés, étain, hauteur au toit 17,5 cm, hauteur au poucier 21,5 cm, poinçons au revers du fond : lion rampant / 1765 (JPESSIER), I/2019/95/RL.

Étienne Soullignac, actif à Bordeaux au milieu du XVIII^e s., pichet à épaulement sur piédouche en quart de rond court et large, décor de quatre filets sur le vase, gorge cylindrique décorée de deux doubles filets surmontés par un large goulot orné de plusieurs filets, col rond avec pincement antérieur formant bec verseur, toit légèrement bombé recouvrant le bec verseur, poucier à deux glands de chêne, prolongement en grosse languette jusqu'au milieu du col puis par une fine crête jusqu'au bec, charnière simple à anse plate en console, étain, hauteur au col 21,5 cm, hauteur au poucier 24,5 cm, poinçon au revers du fond : fleur de lys couronnée entourée de E. COMMUN et sur le pourtour : E SOULLIGNAC, I/2019/96/RL.

Jehan Liennard, actif à Bourg-en-Bresse vers 1700, grand pichet à épaulement sur piédouche en quart de rond décoré d'un double filet, toit plat avec languette longitudinale, poucier à glands de chêne, gobelet en talon droit, décoré d'une large bande à mi-hauteur de la panse et de la gorge, étain, hauteur au toit 27 cm, hauteur au poucier 28,5 cm, poinçons sur le toit : lion debout, entouré par IEHAN LIENNARD, croix, I/2019/97/RL.

Pierre-Augustin Salmon, maître à Chartres en 1751, pichet balustre sur piédouche évasé, jonction de la panse avec la gorge marquée par une large bande encadrée de deux filets, gobelet en botte décoré d'une bande encadrée de deux filets, poucier en S ouvert, étain, hauteur au toit 21,5 cm, poinçons : cœur enflammé / initiales P A S, Pierre-Augustin SALMON, maître en 1751, I/2019/98/RL.

Joseph Rabayet, maître à Clermont-Ferrand en 1750, pichet tronconique à la base plus étroite que le vase, décoré d'une bande et de trois filets, gobelet large en quart de rond, col pourvu d'un bec verseur, couvercle plat recouvrant le bec, poucier en S brisé, prolongement en petite languette triangulaire moulurée sur le couvercle, anse plate en console, étain, hauteur au col 20 cm, hauteur au poucier 23 cm, poinçons sur le couvercle Joseph RABAYET, maître en 1750 (lion rampant), marque de propriété BB, I/2019/99/RL.

Johann Jakob Billier, maître à Colmar vers 1750, pichet tronconique sur court piédouche en quart de rond, décor de quatre paires de filets et deux filets simples, bec verseur allongé ouvragé, couvercle portant une éminence centrale arrondie surmontée d'un fretel en toupie avec prolongement orné couvrant le bec, poucier en S, anse plate en demi-cercle avec retour inférieur, étain, hauteur au toit 21 cm, hauteur au fretel 27 cm, poinçons au revers du fond : 1) masse d'armes posée en bande dans un cartouche entouré d'une double bordure (armes de Colmar) ; 2) ange justicier tenant une épée dressée dans la main droite, une balance dans la main gauche, au pourtour I I BILLIER / A COLMAR, I/2019/100/RL.

PW, maître non identifié actif à Cologne en 1735, pichet balustre typique de la production colonaise sur petit piédouche, partie inférieure de la panse cylindrique surmontée par un corps en sphère aplatie, décor de filets à la jonction du col et du gobelet, toit plat surmonté d'une petite éminence centrale également plane, poucier en S se prolongeant par une languette sur le toit, anse plate, charnière à deux charnons, étain, hauteur au toit 13,5 cm, hauteur au poucier 15,5 cm, poinçons à la face inférieure du toit : P W surmontées de (17)35 et de trois petites couronnes, I/2019/101/RL.

Anonyme, actif probablement à Maestricht, pichet de type Cologne, sirène à deux queues en relief sur l'avvers du poucier en languette, étain, hauteur ?? cm, sans poinçon, I/2019/102/RL.

Kairis-Dumont, actif à Liège entre 1875 et 1888, pichet de type Cologne, étain, hauteur ?? cm, I/2019/103/RL.

Jacobus Dekeghel (1797-1876), actif à Gand, pichet de type Cologne, étain, hauteur au toit 23 cm, hauteur au poucier 27 cm, poinçon sur la face inférieure du fond : rose couronnée avec J D K dans la couronne, I/2019/104/RL.

Pierre Bary, actif à Dourdans et Étampes dès 1728, pichet à épaulement à pied tronconique, panse en tronc de cône renversé, épaulement arrondi, à gorge quasi cylindrique, gobelet droit, toit légèrement bombé recouvrant le bec verseur, poucier en S brisé, petite languette sur le toit, charnière double, anse plate, étain, hauteur au toit 24,5 cm, hauteur au poucier 28 cm, poinçons au revers du fond : poinçon arrondi avec au centre trois tours couronnées, inscription en bordure (DEST)AMPES9) ; 2) poinçon de maître : marteau couronné entouré des initiales P à gauche, E au-dessus, B à droite, contremarque au fond intérieur S T D avec lettres retournées sur deux lignes (jauge de Saint-Denis), marques de propriété sur le toit : P L, I/2019/105/RL.

L. C. Gueroult, maître à Falaise en 1763, pichet balustre sur piédouche tronconique orné de filets, panse basse, long col évasé dit « col de cygne », gorge évasée et gobelet droit, bec verseur, poucier à deux glands de chêne, languette sur le toit plat qui recouvre le bec verseur, charnière unique, anse plate, étain, hauteur au col 22 cm, hauteur au poucier 25,5 cm, poinçons sur le toit : 1) poinçon de contrôle : C couronné, FALAISE 1778 ; 2) poinçon de maître : poinçon rond avec au centre un oiseau entouré de 17 et (??) au pourtour, L. C. GUEROULT. FALAISE, au-dessus de l'oiseau : GROV, marque de propriété sur le toit : C étoile B, I/2019/106/RL.

Anonyme, actif à Joinville à la fin du XVII^e s., pichet balustre sur pied court tronconique, décor de filets, panse en tronc de cône renversé déprimé par un étranglement surmonté d'une partie arrondie de diamètre supérieur, ressaut et filet simple à la naissance de la gorge très évasée et décorée d'une paire de filets en son milieu, gobelet évasé décoré, bec verseur obtenu par pinçage, toit plat recouvrant le bec, poucier à deux glands de chêne et languette sur le col, petit filet circulaire au milieu du toit, anse plate, étain, hauteur au col 23 cm, hauteur au poucier 25,5 cm, pas de poinçon, marque de propriété sur le toit : I A D, I/2019/107/RL.

Anonyme, actif à Langres au XVIII^e s., pichet balustre sur piédouche en talon renversé, gobelet évasé, col large avec bec verseur, toit plat, poucier à deux glands de chêne, languette prolongée sur le toit recouvrant le bec verseur, charnière unique, anse plate en console, décor de filets, étain, hauteur au toit 30 cm, hauteur au poucier 33 cm, sans poinçon, I/2019/108/RL.

Julien Mondière, maître à Laval en 1765, pichet à épaulement sur court piédouche évasé, panse en tronc de cône renversé, gorge évasée, au gobelet en talon droit peu saillant, bec verseur obtenu par pinçage décoré de deux paires de filets, poucier à glands de chêne, petite languette sur le col, charnière simple, anse plate en console, étain, hauteur au toit 21 cm, hauteur au poucier 22,5 cm, poinçon au revers du fond : 1) poinçon de contrôle : C couronné, LAVAL / date non lisible ; 2) poinçon de maître : I U M encadrant un globe surmonté d'une croix fleurdéliée en-dessous, 1765, I/2019/109/RL.

Pierre Pichard, maître au Havre en 1765, pichet à épaulement sur piédouche en doucine, gorge cylindrique de diamètre décroissant jusqu'au col plus large également cylindrique avec ébauche de bec verseur obtenu par pinçage, couvercle plat recouvrant le bec verseur, poucier à deux glands de chêne, anse plate, étain, hauteur au toit 20 cm, poinçons sur le toit : 1) poinçon de contrôle C couronné entouré de HAVRE 176(.) ; 2) poinçon incomplètement apposé de Pierre Pichard, maître en 1765 : salamandre et 1765, I/2019/110/RL.

Beauchene et Morancé, actifs au Mans à la fin du XVIII^e s. et au XIX^e s., pichet de forme balustre sur piédouche en talon renversé, gobelet en talon droit et couvercle à glands de chêne recouvrant le bec obtenu par pinçage, étain, hauteur au toit 27 cm, hauteur au poucier 29 cm, poinçons sur le couvercle : 1) poinçon de contrôle C couronné, LE MANS 1746 ; 2) poinçon de maître dans un cartouche arciforme, BEAUCHENE AU MANS, à la face interne du couvercle inscription en relief en miroir : MORANCÉ/POTTIER D'ÉTAIN/LE MANS, I/2019/111/RL.

Jean-Baptiste Oudart, maître à Lille vers 1775, pichet balustre sur piédouche, col large, bec verseur rapporté, toit plat surélevé, poucier simple en languette, anse plate, étain, hauteur au poucier 26 cm, poinçons au revers du fond : 1) rose couronnée avec initiales I B O dans le bandeau ; 2) OUDART A LILLE dans un cartouche orné ; 3) I B O encadrant une fleur de lys dans un cartouche, I/2019/112/RL.

Nicolas Préaux, maître à Lisieux au XVIII^e s., pichet à épaulement sur piédouche orné d'un cordon et de deux filets, panse en tronc de cône renversé, gorge ornée de deux filets à sa jonction avec le gobelet droit orné de trois paires de fins filets, toit plat recouvrant le bec verseur, poucier à deux glands de chêne, languette sur le col, charnière unique, anse plate terminée en crossette, étain, hauteur au toit 26,7 cm, hauteur au poucier 30 cm, poinçon de maître sur le toit, partiellement effacé poinçon à l'oiseau asymétrique, marque de propriété sur le toit : I C, I/2019/113/RL..

Laurent et Benoît Morand, maîtres à Lyon en 1693, pichet tronconique, bas du vase cylindrique orné de deux sillons circulaires, gorge élargie avec bec verseur, toit plat avec prolongement recouvrant le bec, poucier en S brisé avec courte languette triangulaire sur le col, anse plate avec retour inférieur, étain, hauteur au toit 18,8 cm, hauteur au poucier 22 cm, poinçons sur le toit : poinçon de contrôle, C couronné entouré de LYON 1691 ; poinçon de maître : L B M couronné, en-dessous : 1693, marque de propriété à l'intérieur du couvercle : B B, I/2019/114/RL.

Malioco et Bozzo, actifs à Macon au XIX^e s., pichet à épaulement sur pied en quart de rond mouluré, panse en tronc de cône renversé, gorge évasée ornée d'un large cordon, gobelet en quart de rond, col avec bec verseur obtenu par plicature, poucier à glands de chêne, toit plat recouvrant le bec, languette sur le toit, anse plate, étain, hauteur au toit 20,5 cm, hauteur au poucier 23,5 cm, poinçons sur le toit et au revers du fond : MALIOCO [ET BOZZO] / A MA[CON], I/2019/115/RL.

Maître non identifié, actif à Mayenne, pichet à épaulement sur pied évasé, gorge évasée avec bec verseur obtenu par pinçage, toit plat recouvrant le bec, poucier à deux glands de chêne, courte languette sur le toit, anse plate avec crête médiane sur ses deux faces, étain, hauteur au toit 23 cm, hauteur au poucier 26 cm, sans poinçon, contremarque en relief sous le couvercle : cuillère et fourchette croisées avec initiales B F A entourée d'une guirlande feuillagée, I/2019/116/RL.

Louis Mallet, maître à Melun vers 1735, pichet à épaulement sur pied droit orné d'un double filet, panse en tronc de cône renversé, épaulement arrondi, gorge incurvée, gobelet droit légèrement en saillie, orné de deux paires de filets, bec obtenu par plicature, toit plat recouvrant le bec, poucier à deux glands de chêne, languette sur le toit, charnière simple, anse plate, étain, hauteur au toit 23 cm, hauteur au poucier 26 cm, poinçons au revers du fond : 1) poinçon de contrôle C couronné entouré par MELUN / 1691 ; 2) poinçon de maître : marteau couronné de part et d'autre : initiales L et M, dans le champ : deux besants et un croissant, marque de propriété sur le toit : E A, I/2019/117/RL.

François Maréchal, actif au début du XVIII^e s., pichet à épaulement sur piédouche à talon renversé, sillons en bas du vase, un à la naissance de la gorge, deux en son milieu, col large pourvu d'un bec verseur et orné de trois sillons, couvercle plat recouvrant le bec, poucier en palmette prolongé sur le toit par une languette triangulaire, charnière simple, anse plate en console, étain, hauteur au col 18 cm, hauteur au poucier 21 cm, poinçon sur le toit : 1) poinçon de contrôle C couronné, MONTBARD 1691 ; 2) poinçon de maître : deux bars adossés encadrés de F et M, I/2019/118/RL.

Anonyme, actif à Orléans, Montargis, Chateaudun ou Pithiviers, pichet à épaulement de type orléanais, panse cylindrique sur piédouche évasé, gorge assez large, orné de deux paires de sillons sur le corps, de deux sillons à la naissance de la gorge et à la base du col, gobelet en botte, poucier à deux glands stylisés, prolongement en languette sur le toit rentrant, anse plate en console, étain, hauteur au col 15 cm, hauteur au sommet de la botte 17 cm, poinçon au revers du fond : trace d'un poinçon mal apposé et indéchiffrable, marque de propriété : C G, I/2019/119/RL.

Charles Préaux, maître à Paris en 1722, pichet à épaulement sur piédouche droit, gorge cylindrique évasée vers le gobelet en quart de rond, col avec plicature antérieure donnant un bec verseur, couvercle plat recouvrant le bec, poucier en S brisé avec petite languette triangulaire moulurée sur le toit, charnière à deux charnons, anse plate en console, étain, hauteur au col 23,5 cm, hauteur au poucier 27,2 cm, poinçons au revers du fond : 1) poinçon de contrôle double C entrecroisé couronné, avec au pourtour ETAIN DE PARIS dont les lettres PAR ont été rendues illisibles ; 2) marteau couronné entouré des initiales C P P, initiales S retourné et D à l'avvers du fond (jauge de Saint-Denis), marque de propriété sur le toit : A, I/2019/120/RL.

Augustin Loir, maître à Paris en 1716, pichet à épaulement sur pied en plinthe, gobelet en talon droit et poucier en S à crête moulurée, toit plat à languette rampante recouvrant le bec verseur, anse aplatée, étain, hauteur au toit 20 cm, poinçon au revers du fond : initiales A L P / marteau / soleil, trace de deux poinçons de jaugeage sur le gobelet et contremarque S D (jauge de Saint-Denis) à l'avvers du fond, marques de propriété : G T / deux croix sur le toit, I/2019/121/RL.

Charles Delahaye, maître à Pont-Audemer vers 1751, pichet à épaulement, sur piédouche évasé, panse ornée en bas de deux paires de filets, longue gorge cylindrique, gobelet en talon droit, col décoré de deux sillons avec un bec verseur, couvercle plat recouvrant le bec, poucier à deux glands de chêne, charnière simple, languette triangulaire sur le toit, anse plate en console, étain, hauteur ?? cm, poinçon partiellement effacé sur le toit, marque de propriété sur le toit : N P R, I/2019/122/RL.

Gilles II Chauvin, actif à Rennes, pichet à épaulement sur piédouche évasé mouluré, panse en tronc de cône renversé ornée d'un filet en bas et de deux paires de filets en haut, ressaut à la jonction avec la gorge ornée de deux paires de filets, gobelet droit marqué de deux paires de fins filets, toit légèrement bombé, poucier à deux glands de chêne, languette sur le col, anse plate, étain, hauteur au col 25 cm, hauteur au poucier 27,5 cm,

pas de poinçon, marque gravée maladroitement sur le toit : une croix et I H S, inscription au revers du toit en grands caractères et léger relief dans un cartouche mal centré : 1804 CHA(UVIN), I/2019/123/RL.

Anonyme, actif à Rouen à la fin du XVIII^e s., mesure à alcool typique de Rouen et connue sous le nom de « demoiselle », pichet balustre sur piédouche tronconique, panse et gorge décorées chacune d'une paire de filets, poucier en bâtonnet, couvercle débordant le petit bec obtenu par pinçage, anse plate à retour inférieur, étain, hauteur au toit 8 cm, hauteur au poucier 10 cm, pas de poinçon de maître, poinçon sur le couvercle : C couronné entouré de 8 / 9 (1789), I/2019/124/RL.

L. Royer, maître à Saint-Lô vers 1767, pichet à épaulement sur pied évasé, anse en tronc de cône renversé ornée de trois filets à sa partie basse, gorge évasée, col cylindrique, gobelet droit orné de trois filets, col avec bec verseur obtenu par pinçage, toit plat recouvrant le col, languette, poucier à deux glands de chêne, charnière simple, anse plate, étain, hauteur ?? cm, poinçon sur le toit: 1) poinçon de contrôle : C ou F couronné ; 2) aigle bicéphale ; [L] R, I/2019/125/RL.

Anonyme, actif à Toulouse au début du XVIII^e s., pichet en étain de forme balustre sur piédouche terminé par une plinthe droite, gobelet droit, couvercle surélevé à toit plat et petite terrasse muni d'un poucier à deux bourgeons, pas de bec verseur, étain, hauteur au toit 24 cm, hauteur hors tout 28 cm, poinçon de contrôle au revers du fond : C C entrelacés, TOL couronné 1709, I/2019/126/RL.

CC ou G, maître non identifié actif à Troyes au XVIII^e s., pichet à épaulement à corps cylindrique, gorge cylindrique évasée vers le col orné de filets gravés, bec verseur obtenu par pinçage, poucier « palmette » et languette sur le toit plat qui recouvre le bec verseur, anse plate, étain, hauteur au toit 21 cm, hauteur au poucier 24,5 cm, poinçon au revers du fond : 1) poinçon de contrôle : C couronné, ville et date illisibles, 2) poinçon de maître : marteau couronné et initiales C et G (ou C), cône de jaugeage, marque de propriété sur l'anse : A, I/2019/127/RL.

Charles Dannezan (1747-1807), actif Valenciennes, pichet balustre sur piédouche très court, large gorge cylindrique évasée vers le col, celui-ci marqué par un épaississement en cordon, bec verseur rapporté, simple, sans ornement, couvercle mamelonné, recouvrant le bec verseur, avec petite prise en bouton, poucier en palmette, petit prolongement sur le toit, anse plate en console, hauteur au col 24,5 cm, hauteur au sommet 28,5 cm, poinçon au revers du fond: 1) chapeau d'évêque et CD ; 2) CD, armes de la ville (rose couronnée avec C D dans le bandeau), I/2019/128/RL.

Anonyme, actif à Verdun, pichet balustre sur piédouche évasé terminé en quart de rond et orné d'un double filet, panse basse pommiforme se prolongeant dans une large gorge avec une bande encadrée de deux sillons marquant la transition, large bande circulaire encadrée de deux sillons sur la gorge se prolongeant dans le gobelet évasé vers le col orné de deux filets, bec verseur marqué, toit plat recouvrant le bec, poucier à deux glands, charnière unique, anse aplatie, étain, hauteur au col 27,5 cm, hauteur au poucier 30,5 cm, pas de poinçon, I/2019/129/RL.

Laurent et Benoît Morand, maîtres à Lyon en 1693, plat rond à aile très large avec jonc supérieur décoré d'armoiries au centre, étain, diamètre 50 cm, poinçon à la face inférieure : 1) et 2) poinçon apposé deux fois avec lion et L B M 1693 ; 3) poinçon F F couronné, LYON 1691, les armoiries pourraient être celles de Mathieu Aumaître (ou de son fils), échevin à Lyon en 1691, I/2019/130/RL (fig. 15-16).

Vincent Archimbeau, maître à Lyon vers 1750, saupoudreuse balustre sur piédouche octogonal godronné, culot orné d'arabesques en relief, bouchon ajouré de motifs virgulés, fretel en toupie, étain, hauteur 22,5 cm, poinçons au revers du fond très mal apposé : 1) double F couronné / LION 1732, peu lisible ; 2) FIN / V A, I/2019/131 a-b/RL (fig. 17).

Vincent Archimbeau, maître à Lyon vers 1750, saupoudreuse balustre sur piédouche rond porteur d'une bande décorée, culot très décoré limité en haut par deux très fins filets, bouchon ajouré de motifs variés, fretel en toupie, étain, hauteur ?? cm, poinçon au revers du fond très mal apposé : 1) double F couronné encadré par 17 (..) / LION ; 2) FIN / VA, I/2019/132 a-b/RL.

Louis 1^{er} Laisné, maître en 1687, saupoudreuse balustre sur piédouche, bouchon vissé sommé d'une toupie et ajouré de fleurons, rosaces, cœurs et motifs incurvés, piédouche, terrasse de la toupie et base du bouchon sont de séries de godrons, étain, hauteur au fretel 19 cm, poinçon de contrôle : double F couronné / 1707 / P(ARIS), poinçon apposé deux fois : lys couronné / palmes / L. L. / P., I/2019/133 a-b/RL.

Louis 1^{er} Laisné, maître en 1687, saupoudreuse balustre à épaulement sur piédouche, bouchon vissé sommé d'une toupie et ajouré de fleurons, rosaces, cœurs et motifs incurvés, parois lisses avec filet circulaire en haut de la panse, étain, hauteur au fretel 20,5 cm, poinçon au revers du fond : 1) poinçon de contrôle de Paris : P couronné / 170(1 ou 7) ; 2) poinçon de maître apposé deux fois de Louis 1^{er} Laisné lys couronné / palmes / L L / P, I/2019/134 a-b/RL.



15.



16.



17.



18.

Fig. 15-18 – Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs, fonds Roger Lemaire, inv. I/2019/130/RL, I/2019/131 a-b/RL et I/2019/139/RL, photos Charlotte Durande.

Anonyme, actif au XVIII^e s., saupoudreuse en métal argenté sur piédouche godronné, culot orné de lambrequins, bouchon ajouré fermant en baïonnette, fretel en toupie à base godronnée, étain, hauteur ?? cm, pas de poinçon, I/2019/135 a-b/RL.

Marcel-Jean Walravens (Eindhoven, 1749 – Bruxelles, 1811), actif à Bruxelles, saupoudreuse sur piédouche, corps balustre, bouchon ajouré, surmonté d'un petit bouton, étain, hauteur ?? cm, poinçon au revers du fond : saint Michel archange debout tenant un glaive levé dans la main droite, I/2019/136 a-b/RL.

Pierre Barrue, maître dans la deuxième moitié du XVIII^e s., né à Millau et actif à Saint-Géniez d'Olt, terrine à couvercle avec têtes de marmousets et de frises de style Régence obtenu à partir d'un moule de couvercle d'écuelle de type bordelais, prise en large bouton aplati portant une tête féminine, étain, diamètre 17,2 cm, hauteur à l'ouverture 8,2 cm, hauteur à la prise 14,5 cm, poinçon au revers du fond : marteau couronné, (P) BARRUE, I/2019/137 a-b/RL.

Joannes Baptista Riemslogh (Breda, 1752 – Bruxelles, 1821), verseuse tripode, corps décoré côtes torsées, bec verseur également torsadé, décoré de rocaïlle et recouvert partiellement d'une plaque décorée, couvercle rond mamelonné décoré de moulures torsadées, fretel en bois surmonté d'une pointe en étain, appui-pouce horizontal, anse en bois avec ancrages en étain, étain et bois, hauteur au col 25 cm, hauteur au sommet 33,5 cm, poinçons 1) saint Michel terrassant le dragon, initiales I B R S ; 2) rose couronnée avec initiales I B R S dans le bandeau, I/2019/138/RL.

Charles Antoine Gonelle, maître à Besançon en 1758, verseuse piriforme sur trois fins pieds cambrés en laiton, panse piriforme, col rond, bec verseur rapporté très décoré avec ouverture recouverte d'un toit à mince ouverture au bout du bec, couvercle mamelonné à plusieurs gorges et cordons circulaires, fretel en toupie reposant sur un pied en relief en rayons de soleil, poucier en coquille à large charnon, anse en bois sculpté aux extrémités fichées dans des embouts en étain et fixées par des marguerites, étain, laiton et bois, hauteur au col 22 cm, hauteur au fretel 27 cm, poinçons au revers du fond : 1) B couronné ; 2) fleur de lys et initiales C A G, I/2019/139/RL (fig. 18).

Nicolas-Louis Boicervoise, maître en 1771, canard de malade à panse pommiforme, couvercle mamelonné avec petite prise cylindrique, long bec verseur droit implanté très bas, anse courbe, en étain avec petit appui-pouce, étain, hauteur ?? cm, poinçons au revers du fond : 1) initiales

N L B/ P entourant une étoile et un bonnet phrygien ; 2) PARIS dans un cartouche en dépression, I/2019/140/RL.

François Laumosnier, maître en 1743, canard de malade à panse pommiforme, couvercle mamelonné avec petite prise cylindrique, long bec verseur droit implanté très bas, anse courbe avec petit appui-pouce, étain, hauteur ?? cm, poinçon apposé deux fois au revers du fond : chapelet couronné entouré des initiales F L /P (Paris), I/2019/141/RL.

Malioco et Bozzo, actifs à Mâcon au XIX^e s., grand canard de malade pourvu de deux ailes à bord contourné non décorées, col couvert d'un toit horizontal sur sa moitié du côté du bec verseur tubulaire, étain, diamètre de la cuve 13 cm, longueur ailes comprises 23 cm, long bec verseur 6,5 cm, poinçon sur une aile MALIOCO (ET BOZZO) A MACON, l'autre porte une marque de propriété : H F, I/2019/142/RL.

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, canard de malade non couvert, étain, longueur ?? cm, poinçon au revers du fond, I/2019/143/RL.

Félicien Bary, actif à Paris, boule à sangsue en forme de sphère aplatie aux extrémités, couvercle à visser sommé d'une prise en anneau fixe, étain, diamètre ?? cm, poinçons apposés trois fois au revers du fond : dans des cartouches cruciformes initiales F B P E, I/2018/144/RL.

Anonyme, cuillère à potion, de format cuillère à soupe, sans décoration, pourvue d'un couvercle articulé qui recouvre la cavité en laissant libre son extrémité, étain, longueur 20,5 cm, pas de poinçon, marque gravée sur le manche A 2, I/2019/145/RL.

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, cuillère à potion à fond convexe, sans manche, pourvue d'une petite anse pour préhension, étain, longueur hors tout 13 cm, petit poinçon au revers : rose couronnée avec initiales N D dans un grènetis, en lieu et place de la couronne, I/2019/146/RL.

Anonyme, couloir à sirop circulaire muni d'un large bec verseur, oreille chantournée décorée de rinceaux et de feuillages servant de poignée, étain, longueur ?? cm, pas de poinçon, I/2019/147/RL.

François Laumosnier, maître en 1743, palette à saignées à aile relevée et moulurée, une oreille polylobée et ajourée d'un cœur et d'étoiles, étain, diamètre 12 cm, contenance 3 onces, poinçon de contrôle sur la face inférieure de l'aile : C couronné, 1763/ (PAR)IS, poinçon de maître sur la face supérieure de l'oreille : F L P encadrant un chapelet entourant un calice couronné, à la face inférieure de l'oreille, poinçon montrant un C couronné et la date 1763, en-dessous (PAR)IS, I/2019/148/RL (fig. 19).

Jacques-Michel Antheaume, maître en 1771, auto-clystère dit clystère « soi-même » à piston et manche portant un bouchon vissé arrondi, corps orné de trois gros cordons en relief, partie horizontale pourvue d'une canule vissée sur le support, étain, hauteur 35 cm, poinçon à l'extrémité inférieure du corps : 1) initiales cursives *J M A* entrelacées ; 2) poinçon à la nef entouré des initiales *V D P* (Ville de Paris), I/2019/149 a-b-c/RL.

Commarmot, actif à Paris au XIX^e s., auto-clystère en étain au piston portant un bouchon arrondi soudé à son extrémité, corps orné de trois bandes circulaires de profil convexe, partie horizontale portant à son extrémité un support sur lequel se visse une canule verticale, étain, hauteur hors tout 34 cm, poinçon sur la canule : dans un cartouche incurvé COMMARMOT RUE S/HONORE N246 A PARIS, I/2019/150 a-b/RL.

Pierre Pissavy, actif à Lyon au XIX^e s., auto-clystère au manche de bois, corps décoré en son milieu d'une large bande circulaire de profil convexe, partie horizontale du clystère en lame plate portant un tube recourbé à angle droit à son extrémité faisant office de canule, manche se dévissant pour loger la canule dans une cavité, étain et bois, hauteur hors tout 35 cm, poinçon sur la surface horizontale au sommet du corps et sur la partie horizontale : Pierre Pissary à Lyon, I/2019/151 a-b-c/RL.

Anonyme, actif à Paris à la fin du XVIII^e s., grand clystère au corps décoré de trois bandes circulaires, poignée à deux compartiments pour y loger l'ouate et la canule, étain, hauteur, hors tout ?? cm, poinçons illisibles sur surface supérieure du couvercle vissé, I/2019/152 a-b-c/RL.

Anonyme, auto-clystère au corps décoré de deux bandes en dépression et de deux paires de filets, segment horizontal du clystère avec à son extrémité une canule vissée, étain et bois, hauteur hors tout ?? cm, inscription sur la surface supérieure du bouchon vissé sur le corps dans un cartouche : *E FIN.*, coffret d'origine en bois revêtu de papier noir et tapissé intérieurement d'un papier à décoration florale, I/2019/153 a-b-c-d/RL.

Henri-Jean Micheels, maître en 1806, seringue à usage de clystère, corps cylindrique, piston surmonté d'une longue poignée très travaillée terminée par un bouchon vissé sous lequel une cavité loge une petite canule, autre extrémité du corps fermée par un bouchon amovible vissé, étain et bois, longueur hors tout 30 cm, poinçon et inscription sur la surface supérieure du corps : poinçon du maître et n° 5 gravé, I/2019/154 a-b-c-d-e/RL.

Adolphe Dieudonné Houtain-Dumont, actif à Liège de 1874 à 1896, clystère au corps cylindrique décoré en son milieu de deux fins filets, piston terminé par une prise en anneau fixe, sur l'autre extrémité se visse

une canule, étain, longueur hors tout 28 cm, poinçon et inscription sur le bouchon vissé supérieur : initiales H D et n° 4 imprimé, I/2019/155 a-b-c/RL.

Nicolas Dechamps IV (?), actif à Liège de 1848 à 1868, clystère au corps décoré en son milieu de deux fins filets, bouchon vissé, piston terminé par une prise en anneau fixe, canule vissée à l'autre extrémité du corps, étain, longueur hors tout 24 cm, poinçon du maître et inscription : n° 6 ou 9, I/2019/156 a-b-c-d/RL.

Adolphe Dieudonné Houtain-Dumont, actif à Liège de 1874 à 1896, petit clystère au corps décoré en son milieu de deux fins filets, bouchon vissé, piston terminé par une prise en anneau fixe, canule vissée à l'autre extrémité du corps, étain, longueur hors tout 26 cm, poinçon du maître, I/2019/157 a-b-c-d/RL.

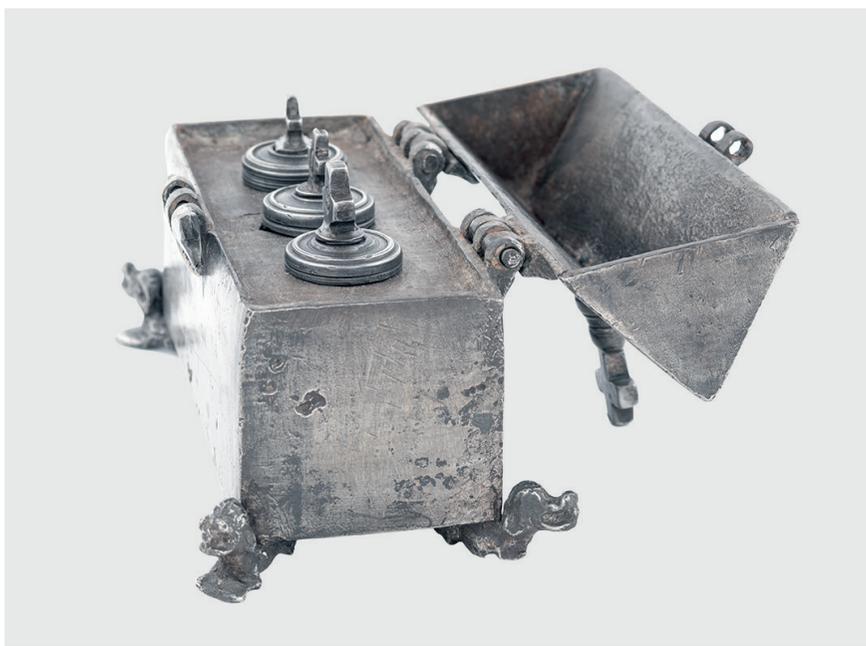
Anonyme, actif au XVII^e ou au XVIII^e s., coffret à saintes huiles contenant trois burettes de section quadrangulaire sur un pied large mouluré recouvert par un couvercle à quatre faces chantournées, toit sommé d'une plate-forme à lame pyramidale percée d'un trou, contient trois ampoules avec bouchons vissés sommés d'une croix, fermeture par un verrou à clavette amovible, étain, longueur 10,8 cm, largeur 4,5cm, longueur et largeur du pied 12,2 x 6 cm, pas de poinçon, inscription à l'avvers du couvercle 1746 et incision à la main sur la face opposée *A Conserver*, inscription à l'avvers du coffret O S et S C, restaurations et gravure manuscrite ultérieures, I/2019/158 a-b-c-d-e-f-g-h-i-j-k/RL.

Anonyme, actif probablement au XVII^e ou au XVIII^e s., coffret à saintes huiles contenant deux burettes de section quadrangulaire reposant sur une plinthe oblique, quatre faces aux deux crêtes en fort relief, toit en paliers, petite plate-forme horizontale sommée d'une croix tréflée aux extrémités horizontales reliées à des crosses, étain, longueur 11,5 cm, largeur 6 cm, pas de poinçon, I/2019/159 a-b-c-d-e-f/RL.

Anonyme, actif au XVI^e ou XVII^e s., coffret à saintes huiles à trois compartiments, forme quadrangulaire avec toit en double pente surmonté d'une croix, ouverture par deux charnières à deux charnons et fermeture par un verrou à clavette, supporté par quatre pieds figurant des quadrupèdes aux quatre angles, à l'intérieur plaque en étain percée de trois trous recevant les burettes surmontées de croix, étain, longueur 14,3 cm, largeur 5,6 cm, hauteur 5,3 cm, pas de poinçon, inscription sur les deux faces des croix sommant les burettes O/S, O/I, S/C (pour *oleum sanctum*, *oleum infirmorum*, *sanctum chrisma*), I/2019/160 a-b-c-d-e-f-g/RL (fig. 20).



19.



20.

Fig. 19-20 – Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs, fonds Roger Lemaire, inv. I/2019/148/RL et I/2019/160 a-b-c-d-e-f-g/RL, photos Charlotte Durande.

Jean Rousseau, maître à Paris au milieu du XVIII^e s., coffret à saintes huiles à deux compartiments, forme quadrangulaire sur pied décoré débordant, couvercle articulé par une charnière à un charnon, sommé d'une éminence plate surmontant les pentes bombées des quatre côtés, étain, longueur 7 cm, largeur 4,5 cm, poinçon insculpé trois fois à l'avers du fond : initiales J R surmontées d'un besant, I/2019/161 a-b-c/RL.

Anonyme, bénitier d'appartement, dossier figurant sainte Véronique les bras tendus tenant le voile orné de la tête du Christ, étain, hauteur 20,5 cm, pas de poinçon, I/2019/162/RL.

Anonyme, bénitier d'appartement, dossier figurant le Christ debout tenant sa croix et versant son sang dans un calice enserré dans un cartouche ovale entouré d'une épaisse guirlande de feuillages ajourée sommée d'un chérubin, cuvette polygonale sur piédouche, étain, hauteur 20 cm, pas de poinçon, I/2019/163/RL.

Anonyme, bénitier d'appartement, dossier orné d'un *Ecce Homo* à mi-corps enserré dans un cartouche ovale orné de part et d'autre de deux chérubins, cuvette polygonale sur piédouche, étain, hauteur 21,5 cm, pas de poinçon, I/2019/164/RL.

Anonyme, bénitier d'applique, dossier ajouré figurant le calvaire avec la Vierge, saint Jean et Marie-Madeleine agenouillée en pleurs, cuvette à couvercle décorée à la base d'un chérubin, étain, hauteur 20 cm, I/2019/165/RL.

Henri-Jean Micheels, maître en 1806, bénitier d'appartement, dossier ajouré figurant saint Roch et son chien accompagnés d'un angelot, cuvette semi-circulaire à couvercle sur piédouche, étain, hauteur 17,5 cm, poinçon : rose couronnée avec initiales H(?)M, I/2019/166/RL.

Anonyme, bénitier d'applique, dossier ajouré figurant saint Roch et son chien accompagnés d'un angelot, cuvette semi-circulaire à couvercle sur piédouche tête du saint sommée d'un anneau de suspension, étain, I/2019/167/RL.

Anonyme, bénitier d'applique, crucifix formant dossier, pied de la croix décoré de part et d'autre de deux angelots enserrant un cœur, cuvette circulaire à couvercle sur piédouche, croix sommée d'un anneau de suspension, étain, hauteur 20,5 cm, I/2019/168/RL.

BVV (?), maître non identifié, bénitier d'appartement, crucifix formant dossier, cuvette circulaire à couvercle, étain, hauteur 21,5 cm, poinçon à la face inférieure du couvercle : rose couronnée avec B V V (?) dans le bandeau, I/2019/169/RL.

Anonyme bénitier d'appartement, Vierge couronnée dite « vêtue à l'espagnol » tenant un sceptre et portant l'enfant couronné formant dossier, cuvette circulaire à couvercle sur piédouche, étain, hauteur 18,5 cm, pas de poinçon, I/2019/170/RL.

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, bénitier d'applique, dossier orné d'une Vierge à l'enfant enserrée dans un cartouche ovale cantonné de deux orants, décor de rinceaux et volutes, cuvette circulaire à couvercle sur piédouche, anneau de suspension, étain, hauteur 15 cm, poinçon sur le couvercle : initiales N D surmontés d'une rose couronnée, I/2019/171/RL.

AV, maître non identifié, bénitier d'applique, dossier décoré d'une Vierge entourée d'angelots dont deux la couronnant (Assomption ?), orné de volutes, orifice ménagé au sommet du dossier pour suspension, cuvette circulaire sur piédouche, étain, hauteur, 18,5 cm, poinçon sur l'avers du dossier en dessous de la Vierge : A V au-dessus d'une lampe à huile, I/2019/172/RL.

Anonyme, bénitier d'applique, dossier décoré d'une Vierge couronnée entourée d'angelots dont deux la couronnant (Assomption ?), cuvette circulaire sur piédouche, étain, hauteur 16 cm, inscription illisible dans un bandeau, pas de poinçon, I/2019/173/RL.

Anonyme, bénitier d'applique, crucifix formant dossier au pied duquel deux angelots entourant un cœur, cuvette polygonale sur piédouche, orifice aménagé au-dessus de l'inscription INRI pour suspension, étain, hauteur 17,5 cm, pas de poinçon, I/2019/174/RL.

Cruche en verre à décor clouté, couvercle à poucier convexe très ornementé avec au centre un aigle bicéphale, verre et étain, hauteur au col 23,5 cm, I/2019/175/RL.

Cruche en verre à décor spiralé, couvercle au poucier en anneau très ornementé entourant un espace creux trilobé, verre et étain, hauteur au col 22 cm, I/2019/176/RL.

Cruche en verre décorée de cordons circulaires, couvercle au poucier en S inversé, verre et étain, hauteur au col 18 cm, I/2019/177/RL.

Cruche en verre décorée de petites bandes horizontales en relief superposées, couvercle au poucier en coquille, verre et étain, hauteur au col 13 cm, I/2019/178/RL.

Cruche en verre au fin décor ondoyant, couvercle à petit poucier sphérique, verre et étain, hauteur au col 11,5 cm, I/2019/179/RL.

INDEX

Ancien Régime

Maîtres non identifiés actifs en Allemagne : I/2019/101.

Maîtres identifiés actifs en Belgique : I/2019/33, 34, 35, 51, 53, 75, 91, 103, 104, 136, 138, 143, 146, 154, 155, 156, 157, 166, 171.

Maîtres identifiés actifs en France : I/2019/36, 37, 40, 42, 43, 48, 54, 55, 56, 57, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 73, 74, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 92, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 125, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 137, 139, 140, 141, 142, 144, 148, 149, 150, 151, 152, 161.

Maîtres non identifiés actifs en France : I/2019/38, 39, 41, 44, 45, 47, 70, 77, 89, 116, 127.

Maîtres anonymes actifs en France : I/2019/46, 49, 50, 52, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 93, 94, 119, 124, 126, 129.

Maîtres anonymes actifs aux Pays-Bas : I/2019/102.

Maîtres à l'origine indéterminée : I/2019/71, 72, 76, 135, 145, 147, 153, 158, 159, 160, 162, 163, 164, 165, 167, 168, 169, 170, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179.

Art Nouveau

Maîtres identifiés actifs en Belgique : I/2019/27.

Maîtres identifiés actifs en France : I/2019/2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30.

Maîtres identifiés actifs en Italie : I/2019/32.

Maîtres à l'origine indéterminée : I/2019/31.

MEMBRES D'HONNEUR

Arthur BODSON	Recteur honoraire de l'ULiège
Pierre COLMAN	admis le 27.02.1952
Pierre-Marie GASON	admis le 25.05.1962
Roger LEMAIRE	admis le 17.03.1967

MEMBRES EFFECTIFS

William ANCION	Julie BAWIN
Clemens M.M. BAYER	Carole CARPEAUX
Nicole CLOESEN	Florence CLOSE
Pierre COLMAN	Frédéric DE BARSY
Jean-Marie DEGBOMONT	Alexandre DE HEMRICOURT DE GRUNNE
Jean-Pierre DELVILLE	Bruno DEMOULIN
Alain DIERKENS	Henry d'OTREPPE DE BOUVETTE
Bruno DUMONT	Luc ENGEN
Xavier FOLVILLE	Pierre-Marie GASON
Philippe GEORGE	Soo Yang GEUZAINÉ
Pierre GILISSEN	Isabelle GILLES
Patrick HOFFSUMMER	Daniel JOZIC
Pierre-Yves KAIRIS	Jean-Louis KUPPER
Jean-Marc LÉOTARD	Daniel LESAGE
Maurice LORENZI	Julien MAQUET
Christine MARÉCHAL	Lucien MARTINOT
Bruno MERCKX	Monique MERLAND
Carmélia OPSOMER	Marcel OTTE
Pierre PAQUET	Jean-Louis POSTULA
Philippe RAXHON	Jean-Luc SCHÜTZ
Axel SOMERS	David STRIVAY
Pierre VELDEN	Isabelle VERHOEVEN
Eugène WARMENBOL	Gaëtane WARZÉE
Nathalie WEERTS	Alexis WILKIN

TABLEAU DU BUREAU DE L'I.A.L.

<i>Président d'honneur</i>	LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE
<i>Vice-présidents d'honneur</i>	LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour l'année 2021

<i>Président</i>	Pierre GILISSEN
<i>Vice-président</i>	Bruno DEMOULIN
<i>Secrétaire</i>	Christine MARÉCHAL
<i>Secrétaire adjointe</i>	Isabelle VERHOEVEN
<i>Trésorier</i>	Alexis WILKIN
<i>Trésorière adjointe</i>	Nathalie WEERTS
<i>Conservateur</i>	Gaëtane WARZÉE
<i>Conservateurs adjoints</i>	Frédéric DE BARSY Soo Yang GEUZAINÉ Jean-Luc SCHÜTZ Isabelle VERHOEVEN
<i>Bibliothécaire</i>	Monique MERLAND
<i>Bibliothécaire adjointe</i>	Nicole CLOESEN

Conseil

Julie BAWIN, Clemens M.M. BAYER, Bruno DUMONT, Luc ENGEN,
Pierre-Marie GASON, Daniel JOZIC, Jean-Louis KUPPER,
Jean-Marc LÉOTARD, Daniel LESAGE, Maurice LORENZI, Julien MAQUET,
Bruno MERCKX, Pierre PAQUET, Philippe RAXHON, Eugène WARMENBOL

Commission de vérification des collections

<i>Présidente</i>	Julie BAWIN
	Pierre COLMAN, Bruno DEMOULIN, Luc ENGEN, Pierre-Marie GASON, Pierre GILISSEN, Daniel JOZIC, Jean-Marc LÉOTARD, Maurice LORENZI, Christine MARÉCHAL, Monique MERLAND, Gaëtane WARZÉE

Commission des publications

<i>Directrice</i>	Monique MERLAND
	Pierre COLMAN, Bruno DEMOULIN, Bruno DUMONT, Luc ENGEN, Pierre-Marie GASON, Pierre GILISSEN, Daniel JOZIC, Jean-Louis KUPPER, Gaëtane WARZÉE, Alexis WILKIN

TABLE DES AUTEURS

BAUDRY Antoine, <i>La restauration de l'église Saint-Martin à Liège au XIX^e siècle (1804-1877) : des acteurs, des projets, un chantier</i>	143
COLMAN Pierre, <i>Les orfèvres de la « Bonne Ville » de Verviers et de la principauté de Stavelot-Malmedy</i>	31
COLMAN Pierre, avec une contribution de TOURNEUR Francis, <i>Les énigmes de la dalle funéraire de Jean de Cromois, abbé de Saint-Jacques († 1525)</i>	17
ENGEN Luc, <i>Le bras-reliquaire de saint Sébastien et ses poinçons verviétois pour l'argent</i>	45
JOZIC Daniel, <i>La principauté de Liège et la guerre de Sept Ans (1756-1763)</i>	91
MARÉCHAL Christine, <i>Rapport du secrétaire pour l'année 2019</i>	237
OTTE Marcel, <i>La cathédrale ottonienne de Liège</i>	5
TOURNEUR Francis, <i>La mesure des pierres de taille au pays de Liège au XVIII^e siècle</i>	59
WARZÉE Gaëtane, <i>In memoriam Jean Kelecom</i>	235
WARZÉE Gaëtane, <i>Rapport du conservateur pour l'année 2019</i>	239

TABLE DES MATIÈRES

<i>La cathédrale ottonienne de Liège,</i> par Marcel OTTE	5
<i>Les énigmes de la dalle funéraire de Jean de Cromois,</i> <i>abbé de Saint-Jacques († 1525),</i> par Pierre COLMAN, avec une contribution de Francis TOURNEUR	17
<i>Les orfèvres de la « Bonne Ville » de Verviers et</i> <i>de la principauté de Stavelot-Malmedy,</i> par Pierre COLMAN	31
<i>Le bras-reliquaire de saint Sébastien et ses poinçons verviétois</i> <i>pour l'argent,</i> par Luc ENGEN	45
<i>La mesure des pierres de taille au pays de Liège au XVIII^e siècle,</i> par Francis TOURNEUR	59
<i>La principauté de Liège et la guerre de Sept Ans (1756-1763),</i> par Daniel JOZIC	91
<i>La restauration de l'église Saint-Martin à Liège au XIX^e siècle</i> <i>(1804-1877) : des acteurs, des projets, un chantier,</i> par Antoine BAUDRY	143
<i>In memoriam Jean Kelecom,</i> par Gaëtane WARZÉE	235
<i>Rapport du secrétaire pour l'année 2019,</i> par Christine MARÉCHAL	237
<i>Rapport du conservateur pour l'année 2019,</i> par Gaëtane WARZÉE	239

